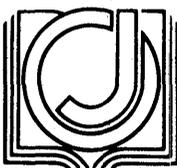


**SÉNAT**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**37<sup>e</sup> SÉANCE**

**Séance du jeudi 29 novembre 1990**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4133).
2. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4133).
3. **Représentation du Sénat à un organisme extraparlémentaire** (p. 4133).
4. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4133).

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 4133)

MM. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Claude Prouvoyeur, Guy Robert, Louis Minetti, Michel Moreigne, François Delga, Roger Rigaudière, Jacques Machet.

M. le ministre.

Crédits figurant à l'article 49 (p. 4146)

Mme Marie-Claude Beaudeau.

Rejet des crédits.

Crédits figurant à l'article 50 (p. 4147)

Article 84. - Adoption (p. 4147)

Article additionnel après l'article 84 (p. 4147)

Amendement n° II-12 rectifié *bis* de M. Henri de Raincourt. - MM. Ambroise Dupont, le ministre, le rapporteur spécial. - Retrait.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4148)

#### Agriculture et forêt (p. 4148)

MM. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la com-

mission des finances ; Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, puis en remplacement de M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) ; Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industries agricoles et alimentaires) ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole) ; Paul Girod.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4161)

### PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Marcel Daunay, Félix Leyzour, Fernand Tardy, Ambroise Dupont, Jean Grandon, Georges Gruillot, Guy Robert, Louis Minetti, Georges Berchet, Aubert Garcia, Serge Mathieu, Roger Husson, Jacques Machet, Charles-Edmond Lenglet, Gérard Roujas, Jean Boyer, Gérard César, François Blaizot, Raymond Soucaret, Germain Authié, Jean Pépin, Michel Doublet, Rémi Herment, Jean Roger, Jean-Pierre Demerliat, Jean-Paul Chambriard, Emmanuel Hamel, Jean Pourchet, Louis Brives, Jean-Pierre Tizon, Roger Besse.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4193)

MM. Joseph Caupert, Bernard Hugo, le rapporteur spécial, le ministre.

Crédits du titre III. - Rejet (p. 4202)

Crédits du titre IV (p. 4202)

Amendement n° II-40 de M. Louis Minetti. - MM. Louis Minetti, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-42 de M. Jacques-Richard Delong. - MM. Jacques-Richard Delong, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Rejet des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Rejet (p. 4203)

Article 84 *bis* (p. 4203)

MM. le rapporteur spécial, le président.

Rejet de l'article.

5. **Ordre du jour** (p. 4204).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'informe le Sénat que la commission des finances, avec l'accord du Gouvernement, demande que les dispositions du projet de loi de finances pour 1991 relatives à la jeunesse et aux sports soient retirées de l'ordre du jour du vendredi 30 novembre et inscrites le dimanche 2 décembre, l'après-midi, et que les dispositions relatives au Plan soient également retirées de l'ordre du jour de ce même vendredi et inscrites le dimanche 2 décembre, le soir.

3

### REPRÉSENTATION DU SÉNAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein d'un organisme extraparlamentaire.

Conformément à l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires sociales à présenter une candidature pour un poste de titulaire et deux candidatures pour deux postes de suppléant au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles et la commission des finances à présenter une candidature pour un poste de titulaire au sein de ce même organisme.

La commission des finances et la commission des affaires sociales devront, parmi ces candidats, désigner respectivement un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La nomination des représentants du Sénat au sein de cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

4

## LOI DE FINANCES POUR 1991

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 84 et 85 (1990-1991).]

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1991.

Compte tenu des travaux approfondis que vos commissions ont menés et dont vos rapporteurs vous rendront compte tout à l'heure, je voudrais, pour ma part, dégager les éléments essentiels de ce projet de B.A.P.S.A. pour 1991 et m'efforcer de répondre à certaines des interrogations qu'il a soulevées.

Les prestations sociales retracées dans le B.A.P.S.A., qui, en 1991, devraient s'élever à près de 81 milliards de francs et progresser ainsi de 5,8 p. 100 par rapport à cette année, constituent un élément essentiel des conditions de vie et des revenus de la population agricole active et retraitée.

Il en est ainsi, tout d'abord, pour les retraites, qui représentent plus de la moitié des dépenses totales du B.A.P.S.A.

En 1991, les retraites contributives - retraites forfaitaires et retraites proportionnelles - augmenteront de 7,3 p. 100 avec une progression particulièrement forte de 14 p. 100 des retraites proportionnelles.

Cet accroissement des retraites tient, notamment, à la poursuite de la montée en puissance du régime, les nouveaux retraités ayant des droits, en particulier des points de retraite proportionnelle, bien supérieurs à ceux de leurs prédécesseurs. Conséquence de l'amélioration des retraites contributives, les dépenses du fonds national de solidarité continuent de diminuer d'environ 4 p. 100 en 1991.

Dans ce domaine important des retraites, des progrès décisifs viennent d'être accomplis grâce, d'une part, à la réforme des retraites de base réalisée parallèlement à la réforme des cotisations et, d'autre part, à la mise en place de retraites complémentaires.

En ce qui concerne les retraites de base, l'harmonisation du régime agricole avec le régime général a été, enfin, achevée, notamment par la création d'une tranche à 76 points. Par ailleurs, les nouvelles dispositions concernant les coexploitants et les associés d'exploitations sociétaires permettront d'améliorer les droits à retraite des agricultrices.

La réforme des retraites de base sera complétée par la mise en place du régime des retraites complémentaires. Le décret organisant ce régime vient d'être publié.

Dans le cadre de ce régime, qui aura un caractère volontaire et dont la gestion sera confiée aux caisses de mutualité sociale agricole, les agriculteurs qui le souhaiteront auront le

choix entre deux taux de cotisations sur leurs revenus professionnels. Ces cotisations bénéficieront, dans la limite d'un plafond, de la déductibilité fiscale.

Ces mesures, qui assureront, pour l'avenir, aux agriculteurs - c'était une demande ancienne fort légitime - la parité avec les autres catégories en matière de retraite, seront complétées par l'extension de l'assurance veuvage aux conjoints d'exploitants.

Un amendement au projet de loi de finances pour 1991 sera proposé au Parlement à cet effet et permettra, dès l'an prochain, de faire bénéficier les veuves et les veufs d'exploitants de la même protection que celle qui est assurée aux conjoints survivants dans le régime général.

S'agissant des dépenses d'assurance maladie, elles devraient augmenter, l'an prochain, de plus de 7 p. 100 et évoluer ainsi, globalement, et dans leurs diverses composantes, comme celles des autres régimes de protection sociale.

La progression des dépenses de soins pose pour les divers régimes de protection sociale un problème, qui n'est d'ailleurs pas propre à la France. Comme vous le savez, mon collègue M. Evin sera amené, dans les prochaines semaines, à faire un ensemble de propositions pour mieux maîtriser les dépenses de santé afférentes à l'ensemble des régimes.

Ces évolutions constituent une raison supplémentaire pour développer l'effort de prévention.

Après les examens de santé, le problème de la vaccination antigrippale pour les personnes âgées, sur lequel vous aviez, à juste titre, insisté, mesdames, messieurs les sénateurs, est maintenant réglé, par le remboursement de ces dépenses dans le B.A.P.S.A.

D'autres actions devront être prises en charge. A l'avenir, la création d'un véritable fonds de prévention dans le régime agricole devrait être facilitée par l'application complète de la réforme des cotisations pour la branche maladie.

Quant aux dépenses de prestations familiales, leur très faible progression, malgré la revalorisation des prestations familiales, reflète la situation de la démographie agricole, particulièrement le déséquilibre entre générations chez les agriculteurs.

En ce qui concerne les prestations, les avancées sociales me semblent donc substantielles.

J'en viens maintenant au financement de ce projet de B.A.P.S.A.

A propos du financement, deux points ont particulièrement retenu l'attention de vos commissions lors de l'examen de ce projet de B.A.P.S.A. : l'évolution des recettes extraprofessionnelles, en particulier, de la subvention budgétaire, et l'augmentation des cotisations.

Sur le premier point, je relèverai que le financement du B.A.P.S.A. restera assuré, en 1991, à près de 80 p. 100, soit pour 65 milliards de francs sur 81 milliards de francs, par des recettes extraprofessionnelles, c'est-à-dire par des ressources mettant en jeu la solidarité entre régimes sociaux et la solidarité nationale. Cela est normal, compte tenu du faible montant de nombreux revenus agricoles.

La compensation démographique augmentera, en 1991, de 13 p. 100, s'élevant ainsi à 25 milliards de francs.

Quant à la contribution de l'Etat, il ne faut pas perdre de vue que la subvention budgétaire a le caractère d'une subvention d'équilibre, que le concours de la collectivité nationale au B.A.P.S.A. ne se limite pas à cette subvention et qu'il prend la forme d'autres contributions, comme l'affectation d'une partie des ressources de la T.V.A., qui s'élèvera en 1991 à près de 19 milliards de francs. On ne saurait donc parler, quelles que soient les critiques qu'on puisse faire, d'un désengagement des finances publiques.

Quant aux contributions de la profession agricole - cotisations et taxes sur certains produits - elles progresseront globalement - c'est là un des points les plus importants - de 5,1 p. 100. A l'intérieur de ces contributions, en raison de l'étape de démantèlement de 30 p. 100 des taxes sur les céréales et sur les oléagineux intervenue au 1<sup>er</sup> juillet de cette année, les cotisations proprement dites s'accroîtront de 7 p. 100 par rapport à celles qui étaient inscrites au B.A.P.S.A. de 1990 et de 6,5 p. 100 par rapport à celles qui, compte tenu de la compensation partielle de cette réduction de taxes, auront été payées en 1990.

Cet accroissement global d'environ 5 p. 100 des prélèvements sociaux est donc inférieur à l'augmentation du B.A.P.S.A. dans son ensemble et voisin de l'évolution moyenne des revenus professionnels - je dis bien « moyenne » ; c'est tout le problème, sur lequel nous reviendrons à l'occasion du débat agricole proprement dit - qui seront pris en compte pour le calcul des cotisations.

En ce domaine, en particulier pour les cotisations, plus qu'un problème de hausse moyenne - et nous connaissons les limites de la notion de moyenne, qui, en agriculture, ne veut pas dire grand-chose, voire, à la limite, rien du tout...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** C'est vrai !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... la question qui se pose est avant tout, dans un contexte agricole marqué par des évolutions tout à fait différentes de résultats suivant les producteurs, les régions et les types d'exploitation, d'améliorer la répartition des charges entre les agriculteurs. Là est le problème ; il convient d'assurer la meilleure répartition des charges entre les agriculteurs.

Nous devons donc nous fixer pour objectif d'éviter les hausses indifférenciées de cotisations et de parvenir à stabiliser les charges de certains exploitants, tout en demandant, au contraire, à ceux qui le peuvent, un effort supplémentaire, s'il est justifié par le niveau de leurs revenus.

L'application de la réforme des cotisations réalisée par la loi du 23 janvier 1990 nous permettra d'aller dans ce sens. Il conviendra l'an prochain, si le Parlement en est d'accord, de progresser d'une manière significative dans le passage des cotisations sur la nouvelle assiette constituée par les revenus professionnels.

Même si les proportions à retenir finalement seront fixées après concertation avec la profession, il apparaît souhaitable de transférer, l'an prochain, sur l'assiette fiscale au moins 75 p. 100 des cotisations pour les retraites proportionnelles et 30 p. 100 des cotisations maladie, avec naturellement, en contrepartie, réduction de la part des cotisations assise sur le revenu cadastral.

Il sera ainsi possible de se rapprocher, pour le régime vieillisse, de la parité de l'effort contributif des agriculteurs avec les autres catégories, ce qui devient normal compte tenu de l'harmonisation des droits à retraite. Il faudra aussi mieux proportionner, pour cette branche et surtout pour l'assurance maladie, les cotisations aux facultés contributives individuelles des exploitants.

Cet effort pour mieux répartir les charges sociales à l'avenir s'accompagne d'un effort de solidarité en faveur des agriculteurs qui, dans la conjoncture actuelle très difficile pour plusieurs productions, ne parviennent pas à faire face à leurs échéances et qui, pour certains d'entre eux, sont, de ce fait, privés de couverture sociale, ce qui pose un immense problème.

Des dispositions permettant un règlement échelonné des cotisations et le rétablissement des droits sociaux ont été prévues dès le début de l'année 1989 dans le dispositif en faveur des agriculteurs en difficulté. Des solutions peuvent également être apportées à certains cas dans le cadre du revenu minimum d'insertion. Toutefois, qu'on en soit réduit à avoir recours au R.M.I. montre l'étendue des difficultés et de la crise dans certains secteurs.

Ces mesures viennent d'être complétées et améliorées par celles qui ont été prévues dans le programme arrêté par le Gouvernement à la fin du mois de septembre pour les exploitations fragiles. Il s'agit, à l'avenir, non seulement de la possibilité de règlement étalé des cotisations arriérées, mais aussi de prises en charge partielles de cotisations pour ceux des agriculteurs dont la dette sociale dépasse, compte tenu de leurs revenus, leurs capacités de remboursement.

Des crédits budgétaires de cent millions de francs ont été dégagés pour cette seconde mesure, qui consistera dans des remises, au moins partielles, de cotisations arriérées.

Par ailleurs, les caisses de mutualité sociale agricole seront autorisées à consentir des étalements et des différés de paiement à hauteur de deux cents millions de francs.

D'une conversation, qui date d'hier, avec M. le ministre délégué au budget, j'ai retenu qu'au mois de juillet prochain nous apprécierons la situation des agriculteurs qui auront bénéficié, eu égard à une situation difficile, d'étalements de

cotisations et que nous pourrions envisager, éventuellement, si c'est nécessaire - mais cela risque de l'être - au mois de juillet prochain, une remise de cent autres millions de francs.

Les cent millions de francs de remise de juillet viendraient s'ajouter aux cent millions de francs de remise décidés dès maintenant.

Les mesures ainsi prises permettront de venir en aide, au moins partiellement, aux agriculteurs qui auront subi les baisses de revenus les plus graves et qui éprouvent, bien entendu, des difficultés pour s'acquitter de leurs cotisations.

J'en arrive, enfin, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, aux incidences de la création de la contribution sociale généralisée, la C.S.G., sur le régime social agricole, mesure qui est en cours de discussion devant le Parlement.

Les agriculteurs seront intégrés dans le dispositif d'ensemble. Ils auront à payer, sur leurs revenus professionnels et les revenus de leur patrimoine, cette contribution, dont le taux sera de 1,1 p. 100 et dont le produit financera les prestations familiales.

En même temps, les modifications des taux de cotisations, en particulier la baisse des cotisations de prestations familiales, seront applicables aux agriculteurs comme aux autres catégories sociales.

Dès lors, en ce qui concerne le B.A.P.S.A., la création de la C.S.G. sera neutre. En contrepartie de la contribution acquittée par les agriculteurs, il y aura diminution à due concurrence de leurs cotisations de prestations familiales inscrites au B.A.P.S.A.

**M. Michel Moreigne.** Très bien !

**M. Louis Mermaz,** ministre de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, sur le plan des charges des agriculteurs, la contribution sociale généralisée n'entraînera pas d'alourdissement global des prélèvements.

En revanche, comme pour les autres catégories sociales, du fait notamment des modifications qu'il est envisagé parallèlement d'apporter aux cotisations vieillesse, la réforme aura pour effet d'alléger les charges des exploitants ayant des revenus faibles ou moyens et d'accroître quelque peu l'effort demandé à ceux dont les revenus, sans être considérables, dépassent 150 000 francs par an.

Ainsi, comme le président de la mutualité sociale agricole l'a récemment souligné, les effets de la cotisation sociale généralisée devraient être cohérents avec l'effort réalisé par ailleurs, au moyen de la réforme des cotisations sociales agricoles, pour parvenir à une meilleure adéquation des charges aux facultés contributives des agriculteurs.

Une première étude, dont je vous livre les résultats sous toutes réserves, indique que l'on pourrait estimer que la contribution sociale généralisée pourrait apporter à l'agriculture un allègement global de charges de 400 millions de francs en faveur des petits revenus. Je vous livre ce chiffre, qui n'est pas encore officiel ; ce n'est qu'une hypothèse, mais il est certain que les choses vont dans cette direction. Jusqu'à quel niveau ? Nous aurons bientôt une réponse, si le projet de réforme est voté par le Parlement.

Mesdames, messieurs les sénateurs, de nouvelles avancées devront sans doute être réalisées - nous en avons la volonté - au cours des prochaines années en matière de protection sociale agricole. Mais le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 témoigne déjà de la poursuite de l'effort de solidarité de la collectivité en faveur de nos agriculteurs, qu'ils soient actifs ou retraités.

Par ailleurs, l'application de la réforme des cotisations doit permettre de réaliser les progrès dont vous avez souvent, au sein de la Haute Assemblée, montré la nécessité pour parvenir à plus de justice dans la répartition des charges entre les agriculteurs.

Voilà une analyse des grandes lignes du projet de B.A.P.S.A. pour 1991 que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. Je vous demande, selon la formule consacrée, de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart,** rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans un contexte particulièrement difficile que nous examinons le projet de B.A.P.S.A. pour 1991.

L'année qui s'achève est caractéristique à plusieurs titres.

D'abord, elle constitue une étape décisive pour le financement du B.A.P.S.A. Elle voit s'engager la réforme de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles, dont un certain nombre de conséquences apparaissent d'ores et déjà.

Ensuite, elle a été marquée par des conditions climatiques encore plus défavorables et une crise sans précédent des élevages bovin et ovin.

Ces incidents climatiques ont placé de très nombreux agriculteurs dans une situation difficile, voire dramatique. Le revenu de nombreux exploitants agricoles se situe au-dessous du Smic, les cotisations sociales sont payées difficilement, voire ne sont pas payées parce qu'elles ne peuvent pas l'être.

En dépit des mesures d'urgence prises en faveur des agriculteurs en difficulté, quelque 13 000 agriculteurs sont toujours privés de droits aux prestations et leur dette sociale s'élève à environ 250 millions de francs. Au 31 décembre 1989, les restes de cotisations à recouvrer s'élevaient à 1,7 milliard de francs et les majorations de retard et les pénalités encaissées atteignaient 185 millions de francs.

C'est à la lueur de ces chiffres qu'il faut examiner le projet de B.A.P.S.A. pour 1991.

Les dépenses atteignent 81 080 millions de francs, soit une progression de 5,8 p. 100 par rapport à 1990. Les seules dépenses d'intervention s'élèveraient à 80 830 millions de francs, soit une hausse de 5,8 p. 100. Leur évolution est essentiellement due à la croissance de la consommation médicale et à la dégradation de la structure démographique de la population agricole pour les prestations vieillesse et les prestations familiales.

Les prestations vieillesse poursuivent leur inexorable croissance. Elles représentent aujourd'hui 55 p. 100 des dépenses de l'action sociale.

Les versements du fonds national de solidarité diminuent avec l'augmentation des retraites. En volume, les retraites forfaitaires augmentent de 1,3 p. 100 et les retraites proportionnelles de 6,2 p. 100 en raison de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite et de l'arrivée de classes d'âge plus nombreuses.

Les prestations familiales suivent le déclin des naissances. La diminution régulière du nombre des naissances depuis ces quinze dernières années ainsi que la sensible réduction de la dimension des familles expliquent ce recul.

Les dépenses d'invalidité se stabilisent, car le nombre des bénéficiaires se maintient autour de 15 000. L'institution d'une majoration pour tierce personne en faveur des non-salariés agricoles retraités âgés de plus de soixante ans ne semble pas envisagée.

Les dépenses de l'allocation de remplacement diminuent du fait de la baisse du nombre des naissances.

Les dépenses de maladie augmentent de 6,1 p. 100 par rapport à 1990. L'évolution provient essentiellement de la croissance des dépenses de pharmacie et d'hospitalisation.

Au total, les prestations ne seront pas sensiblement améliorées en 1991, les crédits prévus pour le relèvement en 1991 des avantages vieillesse, invalidité et des prestations familiales seraient de 1 milliard de francs, dont 907 millions de francs pour les seules prestations vieillesse. Ils représentent une augmentation des dépenses de 1,3 p. 100.

S'agissant des recettes, il convient de distinguer les transferts de solidarité, les transferts d'équilibre et le financement professionnel.

Les transferts de solidarité connaissent une progression très accentuée en raison de l'évolution de la compensation démographique. Le versement prévu à ce titre serait en augmentation de 13 p. 100 en raison du déséquilibre démographique croissant du régime agricole, notamment en ce qui concerne l'assurance vieillesse. Déjà, en 1990, le montant du transfert est supérieur aux prévisions de 1 487 millions de francs.

Les transferts d'équilibre permettant de solder le budget annexe progressent faiblement, traduisant ainsi un désengagement relatif de l'Etat. La subvention du budget général sera de 10 080 millions de francs, contre 9 820 millions de francs en 1990, ce qui représente une augmentation de 2,6 p. 100,

inférieure à la progression du B.A.P.S.A., qui atteint 5,8 p. 100, et à l'augmentation du financement professionnel, qui, lui, est de 5,7 p. 100.

Il ne paraît donc pas exagéré de dire que cette évolution traduit un désengagement relatif de l'Etat du financement de la protection sociale des exploitants agricoles, où plusieurs secteurs de l'agriculture sont en difficulté, au moment même où la réforme de l'assiette des cotisations est mise en place.

Je schématiserai en disant que, là où l'Etat ajoute 250 millions de francs, la profession, elle, verse 800 millions de francs de plus par rapport à l'année précédente.

Le financement professionnel, c'est-à-dire la somme des cotisations sociales des exploitants et des taxes sur les produits payées par les producteurs, connaît une hausse sensible de 5,1 p. 100 par rapport au budget voté ou de 5,7 p. 100 par rapport au budget révisé, compte tenu des mesures de démantèlement intervenues en 1990.

L'augmentation des seules cotisations sociales de 7 p. 100 ou de 6,5 p. 100 est trop importante eu égard aux difficultés que rencontrent de nombreux agriculteurs, d'autant plus que les charges sociales des exploitants sont susceptibles de s'alourdir du fait de l'institution de la contribution sociale généralisée.

Monsieur le ministre, vous venez à l'instant de nous dire que cela serait neutre pour les exploitants agricoles et que cela se traduirait même par un allègement pour les petits revenus. Mais cela est-il bien certain, puisque vous en êtes au stade des simulations ?

De plus, les taux d'augmentation individuels seront supérieurs à la moyenne, du fait de la baisse du nombre des cotisants et du jeu des coefficients d'adaptation applicables à l'assiette cadastrale.

Il est intéressant de noter que l'importance de cette augmentation est en partie imputable à l'hypothèse retenue pour construire le budget annexe, qui repose sur une accélération du transfert de l'assiette des cotisations sur le revenu professionnel, bien qu'aucune décision ne soit encore prise.

Vous nous avez dit à l'instant, monsieur le ministre, que le B.A.P.S.A. envisage de transférer au moins 75 p. 100 - au lieu de 66,66 p. 100 - du rendement des cotisations de retraites proportionnelles et 30 p. 100 du rendement des cotisations Amexa sur l'assiette constituée des revenus professionnels.

En raison de la crise que traverse l'agriculture, il conviendrait d'avancer prudemment et d'attendre le rapport d'étape qui doit être présenté au Parlement au mois d'avril prochain. Quand la réforme a été proposée, il est apparu qu'il fallait la mener avec prudence, car tous les paramètres n'étaient pas maîtrisés. Alors, est-il aujourd'hui prudent de vouloir accélérer le rythme sans même attendre le rapport d'étape que le Parlement a demandé ?

Faut-il se prononcer sur un sujet aussi délicat sans avoir auparavant examiné de manière approfondie les conclusions du rapport d'étape ? Monsieur le ministre, le Sénat souhaiterait avoir votre sentiment sur ce point fondamental.

L'évolution modérée et très contrastée du revenu agricole montre que si l'on veut maintenir la contribution positive de l'agriculture aux grands équilibres du pays, il faut continuer à agir sur l'allègement des charges fixes. Il faut veiller à l'évolution des charges sociales afin de permettre, d'une part, à l'agriculture de rester compétitive et, d'autre part, aux agriculteurs de rattraper le pouvoir d'achat des autres revenus non salariés.

Dans ces conditions, on peut se demander si le report des charges sociales peut constituer une aide suffisante. Un report renouvelé d'année en année ne peut qu'aggraver la situation des agriculteurs en difficulté. Il serait sans doute préférable de prévoir un allègement de la dette sociale des agriculteurs en difficulté à hauteur de 200 millions de francs, en plus des 300 millions de francs déjà consentis par le Gouvernement. Cette mesure permettrait de modérer la hausse des cotisations.

Vous nous avez annoncé à l'instant, monsieur le ministre, que M. Charasse vous avait donné la possibilité d'accorder, en juillet prochain, 100 millions de francs de remise de cotisations. Cette annonce, je dois l'avouer, va dans le bon sens.

**M. Fernand Tardy.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Cet effort peut être envisagé dans la mesure où les crédits du B.A.P.S.A. pour 1990 connaissent un excédent important : 700 millions de francs. Il viendrait conforter l'effort de solidarité déjà réalisé par les organismes sociaux de la profession qui, eux, ont accordé, lors de leur assemblée générale annuelle, un allègement de 100 millions de francs sur les cotisations d'assurance mutuelle aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Quel est votre sentiment, monsieur le ministre, sur cette proposition ?

Quant au produit des taxes sur les produits, qui constitue l'autre forme de participation de la profession au financement du B.A.P.S.A., il diminue à la suite des décisions prises en 1990 ; mais il est regrettable, à mon sens, qu'aucune mesure nouvelle de démantèlement des taxes ne soit prévue. Pourtant, la réforme de l'assiette des cotisations et le démantèlement de ces taxes ont toujours été présentés comme deux opérations à mener simultanément.

Enfin, je souhaiterais évoquer le problème du financement des prestations extra-légales, qui sont assurées par les caisses de la mutualité sociale ; en 1989, celles-ci ont consacré un peu plus d'un milliard de francs à ces actions ; il s'agit d'une lourde charge financière dont le financement est assuré par les seuls agriculteurs, hors de tout mécanisme de compensation démographique et hors du budget annexe.

Si la récente prise en charge par le B.A.P.S.A. du remboursement du vaccin antigrippe des ressortissants de la mutualité est une bonne mesure, il subsiste encore, aujourd'hui, des disparités entre le régime de protection sociale agricole et le régime général dans les conditions d'octroi de certaines prestations.

Les raisons de ces disparités sont à la fois techniques et financières. Mais ce phénomène est mal compris et de plus en plus mal accepté par les agriculteurs, qui sont attachés au principe de la parité.

Un effort de clarification doit être opéré. Il s'agit d'une revendication de justice sociale. A cet effet, monsieur le ministre, il faudrait envisager d'utiliser le fonds d'action prévu par le code rural. Ce fonds serait financé par le B.A.P.S.A., pour les exploitants agricoles. Que pensez-vous de la création d'un fonds de prévention en régime agricole, monsieur le ministre ?

S'agissant de l'aide ménagère aux personnes âgées et de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, certains députés, de la majorité comme de l'opposition, avaient proposé la « budgétisation » de ces prestations extra-légales. Il y a, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat - vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre - une « majorité d'idées » sur ce sujet.

Que pensez-vous de ces différentes propositions ? Ne serait-il pas possible d'envisager de faire évoluer ce dossier, qui n'est pas nouveau, puisque le Sénat l'évoque depuis plusieurs années ?

En ce qui concerne l'assurance veuvage, vous avez évoqué à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, la possibilité de faire évoluer ce dossier au cours de la discussion. Cela fait plusieurs années que le Sénat le demande. En vous écoutant tout à l'heure, j'ai cru comprendre que cette proposition verrait sans doute le jour dans la suite de la navette. Je souhaiterais que vous me le confirmiez pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Enfin, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que les caisses de la mutualité sociale ont avancé jusqu'à présent les sommes nécessaires pour le versement du R.M.I. aux agriculteurs qui en bénéficient. L'Etat envisage-t-il de rembourser les sommes avancées par la mutualité sociale agricole dont on connaît les difficultés de trésorerie ? Il s'agit d'une somme de 700 millions de francs, à ce jour. Qui en réglera les intérêts pour le R.M.I., qui est accordé à environ 6 500 exploitants et 6 000 salariés agricoles ?

Tels sont, mes chers collègues, les points que je souhaitais développer et qui appellent des solutions et des réponses claires de la part du Gouvernement.

Au vu de tous ces éléments, vous comprendrez que la commission des finances vous propose, en l'instant, de ne pas adopter le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 tel qu'il vous est proposé. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Pierre Louvot**, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en termes particulièrement éclairés que M. du Luart vient de s'exprimer au nom de la commission des finances.

J'interviendrai donc en contrepoint, non seulement avec la volonté de témoigner, au nom de la commission des affaires sociales, d'une analyse attentive, à la fois convergente et complémentaire, mais également avec le souci d'éviter au Sénat le poids excessif de précisions dont mon rapport écrit est largement pourvu.

Au fil du temps, le régime social des agriculteurs n'a rien perdu de sa complexité et nul ne saurait dire, dans l'accomplissement de cette année 1990, que la réforme engagée puisse prochainement établir la clarté.

Au regard d'une famille professionnelle affligée par de permanentes et multiples contraintes, l'architecture du B.A.P.S.A. doit témoigner d'une quadruple exigence de justice, de transparence, de parité et de solidarité.

Nous n'y sommes pas encore tout à fait, monsieur le ministre.

L'obsolescence et l'inadéquation de l'assiette cadastrale perdurent en un dispositif transitoire au sein duquel l'assiette des revenus professionnels apparaît elle-même comme étant peu fiable.

D'ores et déjà, le rapport d'étape pour l'année 1991 est chargé de questions auxquelles il faudra répondre. Elles suscitent aujourd'hui notre inquiétude et nourrissent l'angoisse d'une profession dont l'avenir est incertain.

C'est en effet dans le contexte d'une crise durable, à la fois conjoncturelle et structurelle, européenne et mondiale, dominée par l'érosion des prix agricoles et la disparité des charges, que s'inscrit le projet du budget qui nous est soumis.

A l'effort qu'il impose aux assujettis viennent se joindre nombre d'incertitudes liées à la montée des dépenses sociales, aux conditions de mise en œuvre d'une contribution sociale généralisée, au sujet de laquelle, monsieur le ministre, vous venez de nous apporter d'utiles précisions, enfin aux contraintes économiques et politiques qui pèsent sur le futur.

Mais il faut s'en tenir à la substance du B.A.P.S.A. dans son actuelle projection, telle que la commission des affaires sociales a pu l'examiner après les échanges qu'elle a eus avec vous, monsieur le ministre, alors qu'elle n'avait pas connaissance des nouvelles que vous venez d'annoncer à la Haute Assemblée.

Le montant des crédits nécessaires s'accroît de 4 460 millions de francs, et s'établit à hauteur de 81 milliards de francs. Cette hausse de 5,82 p. 100 - M. le rapporteur spécial l'a dit - est supérieure à celle qui est prévue pour le budget de l'Etat et à celle, déjà lourde, qui a été imposée à la profession dans les années précédentes.

Plus encore, les cotisations professionnelles, selon les interprétations que l'on peut en faire - à cet égard, il faut que l'on se mette d'accord sur les chiffres - augmenteront de 6,5 p. 100 à 7 p. 100 en moyenne - c'est du moins ce que nous avons constaté, soit une progression de 1 milliard de francs, alors que le montant de la participation de l'Etat, en tant que subvention d'équilibre, sera limité à 238 millions de francs.

Dans la perspective d'une année contrastée, marquée par les contradictions d'une réforme difficile, il s'agit bien, tant pour la profession tout entière que pour les sénateurs qui se sont penchés avec attention sur ce projet de budget, d'un réel désengagement.

Je ne rappellerai pas la consistance de cette réforme, dont le principe et la nécessité, sinon les modalités, restent justifiés. Permettez-moi seulement, monsieur le ministre, d'évoquer l'une des difficultés qui appellent la vigilance de la commission des affaires sociales.

Il apparaît tout d'abord que l'approche prévisionnelle de l'assiette des revenus est peu fiable, ainsi qu'en témoignent les enquêtes conduites par les caisses de mutualité sociale agricole. Une telle incertitude a des conséquences importantes sur l'appréciation de l'accroissement réel des taux de cotisation.

Par ailleurs, la coexistence de deux assiettes, dont une seule est constitutive de la retraite proportionnelle, montre que, bien souvent, les cotisations induites par la référence cadastrale augmentent alors que le nombre de points de retraite s'effondre en raison de la faiblesse des revenus.

En ce qui concerne l'assurance maladie, le déflatement intégral est inacceptable. Il peut entraîner une montée vertigineuse des cotisations Amexa.

J'aimerais une réponse de votre part sur ce point, monsieur le ministre, même si cela concerne certainement les revenus les plus élevés.

La courbe qui se dessine dans ce domaine, annonçant des augmentations de cotisations de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs, n'est pas convenable.

Enfin, la distorsion observée entre le champ fiscal et le champ social de l'assiette des revenus professionnels appelle un ajustement que le rapport d'étape devra préciser avant toute accélération éventuelle de la réforme.

Sur ces trois points, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Cependant, les errements constatés montrent à quel point le soutien de l'Etat est insuffisant dans la période de transition induite par la réforme.

De nouvelles mesures seront indispensables pour corriger d'injustes situations et alléger la charge de nombreux assujettis.

En tout état de cause, une hausse moyenne des cotisations de l'ordre de 7 p. 100, alors même que le basculement des taxes reste figé et que l'augmentation de la subvention d'équilibre de l'Etat n'atteint pas 3 p. 100, est tout à fait excessive. Voilà bien l'essentiel.

Je ne ferai pas de commentaires, mes chers collègues, sur les autres recettes du B.A.P.S.A., dont l'importance traduit bien le profond déséquilibre qui affecte le régime agricole.

La compensation démographique constitue désormais 30 p. 100 des recettes totales. S'y joignent la participation à la T.V.A., laquelle représente 91 p. 100 du produit des impôts et taxes affectés, ainsi que les ressources destinées aux prestations familiales, au remboursement de l'allocation aux adultes handicapés ou venues du Fonds national de solidarité.

En ce qui concerne les dépenses, un triple constat s'impose.

Tout d'abord, les prestations d'assurance vieillesse s'accroissent de 5,56 p. 100. Elles atteignent 55,5 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. Les crédits affectés à la retraite proportionnelle augmentent de 14 p. 100, accompagnant la revalorisation des pensions, il est vrai, monsieur le ministre, et l'évolution du nombre des bénéficiaires.

Par ailleurs, la montée continue des prestations d'assurance maladie témoigne d'une dérive inquiétante ; progressant de 7,5 p. 100, elles représentent 37 p. 100 des interventions publiques du B.A.P.S.A. Plus que jamais se trouve posé le problème d'une plus grande maîtrise, fondée sur la prévention et sur la discipline conventionnelle.

Enfin, la légère augmentation du volume des prestations familiales n'est due qu'à l'incidence du plan famille, car le nombre des bénéficiaires est en permanente décroissance.

Deux modifications importantes sont intervenues concernant les retraites : d'une part, la définition d'un barème progressif d'harmonisation, succédant aux tranches cadastrales et supprimant les effets de seuil ; d'autre part, la possibilité conditionnelle et limitée d'une répartition des points de retraite, proportionnellement aux revenus des coexploitants - un certain nombre d'agricultures pourraient en bénéficier.

En outre, trois mesures nouvelles doivent être mises en œuvre et n'apparaissent pas au B.A.P.S.A. : l'extension de l'assurance veuvage au bénéfice des exploitants agricoles ; la création d'une option volontaire d'assurance vieillesse au bénéfice des personnes qui ne relèvent plus du régime obligatoire ou qui exercent à l'étranger une activité agricole non salariée ; enfin, l'institution d'une retraite complémentaire facultative.

Certaines dispositions ont également amélioré les droits des assurés agricoles dans les domaines de la maladie, de la maternité et de l'invalidité.

Enfin, sous condition d'âge et d'état de santé, la vaccination antigrippale sera désormais prise en charge par le B.A.P.S.A. Encore faut-il craindre que le crédit prévu - 20 millions de francs - ne soit insuffisant et ne conduise à de nouvelles avances de trésorerie, ainsi qu'il en est déjà pour les crédits consacrés à la mise en œuvre du R.M.I.

J'en terminerai d'ailleurs, pour ce qui concerne les dépenses du B.A.P.S.A., en évoquant l'irritant problème de la dette provoquée par les besoins de trésorerie des caisses de M.S.A. En 1991, le montant des intérêts d'emprunt s'élèvera à 169 millions de francs, ce qui représente 460 000 francs par jour. Cette situation n'est pas satisfaisante, alors que le fonds de roulement théorique du B.A.P.S.A. s'élèverait à 3,2 milliards de francs. Je dis bien « théorique », car l'Etat se réserve la possibilité de réduire la subvention d'équilibre initialement inscrite, et votée, dès lors qu'un excédent apparaîtrait au terme d'un exercice.

Irritante, cette situation l'est d'autant plus qu'en 1990 l'excédent prévisionnel est estimé à 1 milliard de francs, en raison notamment d'un rendement plus élevé que prévu des cotisations professionnelles perçues sur les revenus : la base fiscale avait en effet été estimée à 40 milliards de francs, mais elle s'avère finalement supérieure.

Il serait légitime que cet excédent de 1 milliard de francs soit maintenu dans le régime agricole pour alléger la charge de la dette des caisses ainsi que la dette sociale des agriculteurs en difficulté. Sur ce dernier point, le report des cotisations ne peut qu'aggraver une situation déjà dramatique, puisque 200 millions de francs supplémentaires seraient, au minimum, nécessaires à un allègement réel. Cependant, j'ai pris acte avec intérêt, monsieur le ministre, de l'annonce que vous nous avez faite tout à l'heure concernant la mesure qui devrait être prise, en accord avec votre collègue de l'économie et des finances, au mois de juillet prochain.

Soulignerai-je que, d'une manière plus générale, la parité entre les régimes n'est toujours pas acquise ? Je pense notamment à l'exonération des cotisations maladie pour les retraités non imposables, à l'harmonisation des taux de prélèvement des cotisations maladie sur les retraites ou au cumul d'une pension de réversion et de droits propres pour les veuves.

Mais c'est surtout au niveau des prestations extralégales que les disparités sont le plus choquantes. Elles concernent l'aide ménagère aux personnes âgées, l'aide à domicile aux familles, l'aide pour garde d'enfant, les aides aux vacances et les cures thermales, etc. Ce problème fait l'objet de développement dans mon rapport écrit, auquel je me permets, mes chers collègues, de vous renvoyer.

Certes, il faut rappeler que l'action sanitaire et sociale relève de la compétence exclusive des conseils d'administration départementaux. Les prestations ne sont donc pas automatiquement, d'un département à un autre, de même nature, ni de même montant, ni assorties nécessairement des mêmes conditions.

Cependant, le poids des cotisations complémentaires ne saurait dépasser certaines limites ; de ce fait, la mutualité sociale agricole ne peut, à elle seule, assurer le versement de prestations d'un même niveau que celles du régime général. Il est donc plus que jamais souhaitable que soit envisagé un fonds d'action sanitaire et sociale alimenté par le B.A.P.S.A. et complété par l'Etat, au nom de la solidarité nationale.

De même, compte tenu du véritable dérapage des dépenses Amexa, il serait nécessaire de créer un fonds de prévention disposant de moyens suffisants. Là encore, monsieur le ministre, vous avez bien voulu en annoncer l'ébauche, et je vous en remercie.

Mes chers collègues, au terme de cette analyse lapidaire et non exhaustive, ma conclusion sera brève.

La commission des affaires sociales, au nom de laquelle je m'exprime, ne pense pas que le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 prenne la réelle mesure de la situation agricole actuelle. L'effort qui pèsera sur un grand nombre d'agriculteurs est excessif. Le soutien de l'Etat n'est pas à la hauteur des difficultés présentes et à venir.

L'annonce d'une progression moyenne de 5,1 p. 100 du revenu des agriculteurs en 1990 ne doit pas occulter les profondes disparités qui subsistent au sein de la profession, ni l'importance des défis qu'il lui faut relever.

Compte tenu des incertitudes liées notamment à la contribution sociale généralisée - mais vous avez, à ce sujet, levé une partie du voile - du fait des difficultés constatées dans la mise en œuvre d'une réforme des cotisations, difficultés qui risquent, dans la période de transition, de s'aggraver encore, et en raison des lenteurs observées dans l'amélioration de la parité entre les régimes, la commission des affaires sociales du Sénat, sur proposition de son rapporteur, en l'état des

connaissances qui étaient les siennes tout récemment encore, a émis un avis défavorable sur l'adoption du projet de B.A.P.S.A. pour 1991. Elle manifeste ainsi ses profondes inquiétudes quant aux orientations proposées et à l'insuffisance du soutien consenti par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 15 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 12 minutes ;

Groupe socialiste, 11 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

Je précise que, compte tenu des contraintes du débat budgétaire, je serai obligé de veiller scrupuleusement au respect de ces temps de parole.

La parole est à M. Prouvoeur.

**M. Claude Prouvoeur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention se limitera aux aspects essentiels du B.A.P.S.A. pour 1991. Son montant dépassera 81 milliards de francs, alors qu'il a atteint 76 milliards de francs en 1990 ; il va donc connaître une hausse de 5,82 p. 100.

Cette évolution, qui, à première vue, pourrait paraître satisfaisante, est, hélas ! sur de nombreux points très négative, surtout si l'on se réfère à la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent, cette année, nombre d'agriculteurs.

Notons, tout d'abord, que les dépenses du B.A.P.S.A. sont caractérisées par des pesanteurs structurelles très marquées : sur les 81 milliards de francs - de dépenses, près de la moitié - 44 959 millions de francs, est constituée de dépenses relatives à la vieillesse.

Une fois de plus, la baisse du rapport entre actifs et cotisants pèse lourdement à la hausse sur les dépenses d'assurance vieillesse et à la baisse sur les dépenses d'invalidité, les allocations de remplacement et les prestations familiales.

C'est bien l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui explique la part prépondérante prise par les dépenses de retraite, alors même que le montant des pensions reste bien faible : la pension d'un agriculteur ayant eu un revenu cadastral inférieur à 23 500 francs est actuellement inférieure de 16 p. 100 à celle d'un ancien salarié ayant bénéficié du même niveau de revenu.

En 1991, la revalorisation des pensions sera seulement de 3,6 p. 100 en moyenne annuelle, avec un décalage de trois mois ; il est donc clair que la situation n'est pas près de s'améliorer.

Autre problème non réglé mais dont la solution est imminente, nous affirmez-vous, monsieur le ministre, celui de l'assurance veuvage ; son extension, pourtant annoncée, n'a pas trouvé sa traduction budgétaire dans le B.A.P.S.A.

Le second grand facteur d'augmentation des dépenses du B.A.P.S.A. est plus conjoncturel dans sa nature mais il tend à jouer en permanence ; c'est le retour, depuis l'abandon du plan Séguin, à une croissance très rapide des dépenses de santé.

En 1991, leur montant s'élèvera à 29 368 millions de francs, soit 36,2 p. 100 du total des dépenses, avec une hausse galopante tout de même à 7,8 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1990 et à 6,1 p. 100 par rapport aux dépenses prévisibles de 1990 ; cette différence doit, paraît-il, être imputée à une sous-estimation de la base de 1989 lors de la préparation du budget pour 1990.

Quoi qu'il en soit, il semble que le Gouvernement ne s'est pas attelé sérieusement à ce problème de croissance, qui n'est pas seulement structurel.

Cette année, le B.A.P.S.A. prévoit la prise en charge du vaccin antigrippe pour les bénéficiaires âgés de plus de soixante-dix ans : bonne mesure ! Malheureusement, la somme qui y est affectée est si faible, 20 millions de francs, que l'on peut supposer, sans grand risque de se tromper, que seuls les premiers demandeurs pourront être satisfaits.

Par ailleurs, les caisses de M.S.A. versent un certain nombre de prestations extralégales, telles que l'aide ménagère aux personnes âgées, l'aide à domicile pour les familles, l'accueil de la petite enfance, à leurs ressortissants exploitants et salariés.

Pour des raisons techniques mais surtout financières, les caisses de mutualité sociale agricole ne peuvent verser ces prestations à un niveau identique à celui qui a été atteint par le régime général, alors même que le principe de parité des prestations a été posé à plusieurs reprises, notamment par la loi d'orientation agricole de juillet 1980.

Actuellement, ces prestations sont financées par un fonds d'action sociale alimenté par des cotisations additionnelles aux cotisations complémentaires.

Du fait de la réforme des cotisations, ces cotisations additionnelles vont disparaître. Afin d'atteindre la parité, ne serait-il pas possible d'alimenter le F.A.S par le B.A.P.S.A. pour ce qui concerne les exploitants, par l'état évaluatif pour les salariés agricoles, et ce dès 1991 ?

Certains députés, de la majorité comme de l'opposition, avaient d'ailleurs déjà proposé la budgétisation de ces prestations extralégales ; il existe donc, sur ce sujet, un large consensus.

Les dépenses d'invalidité augmentent très faiblement - de 4 millions de francs seulement - ne s'élevant ainsi qu'à 756 millions de francs ; notons, au passage, que cette faible augmentation est due non seulement à la baisse des effectifs, mais surtout à l'extrême modicité des pensions, modicité que l'on ne peut que regretter.

Dans le contexte particulièrement préoccupant dans lequel se trouve actuellement l'agriculture, il est une question que l'on peut légitimement se poser au sujet du B.A.P.S.A. pour 1991 : ce budget permet-il de baisser, ou tout au moins de stabiliser les charges sociales pesant sur les exploitants ? Il prévoit, au contraire, une hausse de 7 p. 100 des cotisations assises sur le revenu professionnel et sur le revenu cadastral.

Pour ce qui concerne les cotisations A.V.A. - assurance vieillesse agricole - et d'après les projections faites par vos propres services, monsieur le ministre, cette hausse atteindrait même 18 p. 100.

Eu égard à la situation particulièrement difficile, dramatique parfois, dans laquelle se trouvent nombre d'agriculteurs, on peut parler de hausse inacceptable, d'autant qu'avec la C.S.G. concoctée par M. Rocard ces charges seront encore alourdies.

On peut d'ailleurs s'interroger sur les conséquences de la C.S.G. pour les exploitants ; celle-ci leur serait en effet, d'après l'article 95 du projet de loi de finances, plus défavorable qu'aux salariés.

Les exploitants paieront en effet une contribution sociale généralisée assise sur la totalité de leurs cotisations sociales, sans pouvoir déduire la fraction de celles-ci qui pourrait être assimilée à la part salariale existant chez les salariés.

Par ailleurs, les mesures d'aides aux exploitants annoncées par le ministre paraissent tout à fait insuffisantes : le report de cotisations décidé ne pourra constituer une mesure efficace ; ce report, renouvelé d'année en année, risque, au contraire, d'aggraver leur situation.

Il serait préférable de prévoir un allègement supplémentaire de la dette pour les cotisations sociales. Pour l'année 1990, par exemple, à titre de mesure conjoncturelle, on pourrait alléger de 200 millions de francs supplémentaires, en plus des 100 millions initialement prévus, en prélevant sur les excédents du B.A.P.S.A.

Cela dit, d'une manière plus systématique, on pourrait prévoir, dès 1991, la constitution, dans le B.A.P.S.A., d'une réserve destinée aux agriculteurs en difficulté.

La participation de l'Etat au financement du B.A.P.S.A. progressera cette année de 2,6 p. 100 seulement, alors même que la contribution de la profession sera en hausse de 5,1 p. 100 et que le B.A.P.S.A. augmentera de 5,8 p. 100.

Le désengagement de l'Etat est donc particulièrement manifeste au moment où les agriculteurs seraient au contraire en droit de compter sur son aide.

Il aurait été souhaitable que le montant de la subvention de l'Etat évolue au moins dans les mêmes proportions que le B.A.P.S.A., ce qui représenterait 10 396 millions de francs, alors qu'il est seulement de 10 milliards de francs. Une telle participation aurait permis de modérer la hausse des cotisations.

Il faut aussi remarquer que la réforme des cotisations sociales et le démantèlement des taxes parafiscales affectées au B.A.P.S.A. et payées par les producteurs ont toujours été présentés comme deux opérations devant être menées simultanément.

C'est votre prédécesseur, monsieur le ministre, qui avait affirmé ici même, le 2 juin 1989 : « Le démantèlement des taxes parafiscales est lié à la mise en œuvre de la réforme des cotisations. Nous n'avons qu'une parole : nouveau système égale démantèlement des taxes parafiscales destinées à rééquilibrer le B.A.P.S.A. »

Le basculement des cotisations de l'assiette cadastrale vers l'assiette « revenus professionnels » se poursuivra et sera même accéléré en 1991.

Or, le lien établi par le Gouvernement entre la réforme de l'assiette et le démantèlement des taxes payées par les producteurs ne sera pas respecté. En effet, aucune mesure nouvelle de baisse des taxes n'est prévue dans le B.A.P.S.A. pour 1991 et les baisses répercutent, en réalité, des décisions prises en 1990. On peut constater qu'une fois de plus le Gouvernement ne tient pas ses engagements.

Dans un tel contexte, l'accélération de la réforme des cotisations doit-elle être approuvée ? Certes, il était entendu que la réforme souhaitée par la profession aboutirait à une hausse des cotisations, mais il incombe au Gouvernement de veiller, sous le contrôle du Parlement, à ce que cette hausse demeure compatible avec les possibilités des actifs au sein du secteur agricole.

Rappelons qu'un taux réel de progression de la masse des cotisations de 6,5 p. 100 se traduit au niveau individuel par une hausse moyenne de 7,2 p. 100 du fait de la baisse du nombre d'assujettis au régime des exploitants.

Avant de se prononcer sur une accélération de la réforme, il conviendra, je crois, d'examiner de manière très approfondie les conclusions du rapport d'étape au printemps prochain.

Voilà quelques-uns des éléments qu'il me semblait important de rappeler.

Pour conclure, je dirai que la trop grande hausse des cotisations, l'absence de nouvelles mesures concernant le démantèlement des taxes sur les produits et la très grande insuffisance des mesures prises hors B.A.P.S.A. pour alléger les charges sociales des exploitants en difficulté nous conduisent à donner un avis défavorable au projet de B.A.P.S.A. pour 1991. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1991 augmente de 5,82 p. 100 par rapport à 1990 et s'élève, au total, à plus de 81 milliards de francs.

Ce projet de B.A.P.S.A. pour 1991 se caractérise par deux éléments. Premièrement, les cotisations des agriculteurs sont en augmentation de 7,03 p. 100. Deuxièmement, aucun démantèlement supplémentaire des taxes sur les produits n'est prévu.

Ces propositions sont d'autant moins acceptables que l'exécution du B.A.P.S.A. pour 1990 fait apparaître un excédent de 1 milliard à 1,5 milliard de francs environ, excédent que le budget de l'Etat entend récupérer.

Cet excédent provient essentiellement de trois ressources. D'abord, le rendement de la T.V.A. sera supérieur aux prévisions en raison d'une inflation un peu plus forte que prévu. Ensuite, la compensation démographique sera, elle aussi, supérieure aux prévisions, car la démographie agricole se dégrade plus rapidement. Enfin, le rendement des cotisations appelées sur le revenu fiscal avait été sous-estimé.

Ces sommes ont été attribuées au B.A.P.S.A. Il est suggéré qu'elles soient affectées au fonds de roulement et qu'elles servent à supprimer le poste « intérêts », d'une part, à développer une politique d'aide aux agriculteurs en difficulté, d'autre part.

Monsieur le ministre, vous allez mettre, avez-vous annoncé tout à l'heure, une somme de 100 millions de francs à la disposition des agriculteurs en difficulté, et ce au mois de

juillet prochain. Je me permets alors de vous poser une question : que représentent 100 millions de francs à côté du milliard de francs net d'excédents, voire probablement plus ?

Nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable aux principes d'une augmentation des cotisations professionnelles de 7 p. 100. Par ailleurs, la difficulté à bien cerner les rendements de la nouvelle base fiscale a conduit votre ministère à ne pas distinguer les deux assiettes, mais à garder la présentation budgétaire habituelle.

Or, le chiffre de 7 p. 100 recouvre deux réalités : d'une part, l'augmentation des cotisations sur la base cadastrale ; d'autre part, l'augmentation des cotisations maladie et vieillesse sur la base des revenus professionnels.

Nous souhaitons de votre part, monsieur le ministre, que vous limitiez le plus possible l'augmentation des cotisations sociales ayant comme base le revenu cadastral tenant compte de l'application progressive de la nouvelle assiette sur les revenus.

Par ailleurs, nous souhaiterions qu'une part du fonds de réserve du B.A.P.S.A. puisse compenser l'augmentation prévue.

Monsieur le ministre, la réforme de l'assiette des cotisations sociales est prévue dans un délai maximal de dix ans. Actuellement et pour la deuxième année consécutive, le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 traduit l'application de cette réforme.

En 1991, 75 p. 100 des cotisations vieillesse seront assises sur le revenu professionnel avec, en contrepartie, une modification de la retraite proportionnelle, et 30 p. 100 des cotisations assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles seront assises sur le revenu professionnel.

Nous tenons à signaler par ailleurs que le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 traduit un accélération du rythme de la réforme par rapport aux hypothèses de travail retenues lors des travaux préparatoires.

L'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles devrait, par exemple, progresser de 10 p. 100 par an.

Monsieur le ministre, vous souhaitez une accélération de la réforme pour éviter les critiques portant sur l'augmentation des cotisations. Permettez-nous d'insister pour que se poursuive sans accélération l'application de cette réforme, et ce dans l'attente du rapport d'étape devant le Parlement en avril 1991.

En outre, malgré les engagements de démanteler les taxes sur les produits, le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 ne prévoit pas la poursuite de la suppression de ces taxes, dont le produit représente encore 956 millions de francs. Nous souhaitons qu'un tel démantèlement soit poursuivi.

Monsieur le ministre, nous réclamons une assiette de cotisations sociales qui corresponde à la réforme économique. Si la réforme de l'assiette des cotisations sociales était devenue une nécessité, il est en revanche indéniable que les modalités adoptées par la loi réglementaire comportent de graves imperfections et que la coexistence des deux systèmes aboutit au cumul de leurs inconvénients respectifs.

Ainsi, le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 prévoit une augmentation en masse des cotisations professionnelles de 7 p. 100, ce qui se traduira par des augmentations individuelles beaucoup plus fortes, notamment dans le secteur de l'élevage, dont l'assiette cadastrale est souvent très élevée.

De telles augmentations ne seront pas supportables et il y a lieu d'y remédier.

Quant à la mise en place de la réforme, elle doit s'accompagner d'un lissage des hausses de cotisations et d'une modification de la définition de l'assiette sociale, qui doit distinguer le revenu du travail du revenu du capital.

La baisse du nombre des cotisants, la dégradation du rapport entre les cotisants et les bénéficiaires de la branche vieillesse, la chute du nombre des maternités et la diminution des bénéficiaires des prestations familiales sont autant de facteurs qui continueront à peser sur le B.A.P.S.A. pendant encore quelques années. Le projet de B.A.P.S.A. pour 1991, comme celui de 1990, ne prend pas réellement la mesure de la situation agricole actuelle.

Nous sommes tous, cette année encore, et plus particulièrement cette année, profondément déçus et profondément inquiets des orientations retenues, lesquelles font craindre un véritable désengagement de l'Etat.

Nous espérons beaucoup de notre nouveau ministre de l'agriculture. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, les membres du groupe de l'union centriste défavorables à votre projet de B.A.P.S.A. pour 1991, ne pourront pas en adopter les crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles qui nous est soumis aujourd'hui se caractérise essentiellement par une hausse de 7,03 p. 100 des cotisations des exploitants agricoles. Cette augmentation se produit après celle de 1990, qui était déjà importante.

Elle est inacceptable, car elle vient au moment où les agriculteurs connaissent de très grandes difficultés. Ils en ont témoigné ces derniers mois par de nombreuses et puissantes manifestations. Elle est même d'autant plus inacceptable que les prix agricoles régressent tout comme les revenus. Nous reparlerons de ces questions lors du budget de l'agriculture.

Cette augmentation est aussi injustifiable parce que l'exécution du B.A.P.S.A. pour 1990 laisse apparaître un excédent de près d'un milliard de francs. Cette somme, qui était destinée aux agriculteurs, doit leur revenir. Elle ne doit pas retomber dans le pot commun du budget général de l'Etat. Elle permettrait, en effet, chacun en convient, d'annuler pour l'essentiel la hausse des cotisations, dont je viens de parler.

Monsieur le ministre, vous étiez encore parlementaire voilà peu de temps, président de votre groupe qui plus est. Vous savez donc que nous ne pouvons pas affecter les dépenses du Gouvernement et encore moins vous imposer d'affecter ce reliquat du B.A.P.S.A. pour 1990. En revanche, vous, vous pouvez le faire.

Après les discours en faveur des agriculteurs que vous avez tenus, ici même, voilà quelques semaines, je vous propose, pour mettre vos actes en accord avec vos propos, deux solutions.

La première consiste à profiter de la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour augmenter le B.A.P.S.A. des reliquats de cette année, annulant ainsi, pour l'essentiel, la hausse prévue des cotisations.

La seconde - c'est un moyen encore plus rapide - est de déposer en séance un amendement en ce sens, que mon groupe, soyez-en assuré, votera.

Je vous laisse le soin de choisir entre ces deux solutions.

Tout à l'heure, nous examinerons le budget de l'agriculture. Dans Paris, en banlieue et dans le milieu rural, des manifestations d'agriculteurs ont lieu depuis ce matin à l'appel du Modef, le mouvement de défense des exploitants familiaux agricoles. Elles font suite aux autres manifestations de ce mois-ci. J'assure ces manifestants du soutien du groupe communiste. Je suis d'ailleurs allé les saluer tout à l'heure avec mon ami Félix Leyzour sur la place du 18-Juin, près de la gare Montparnasse.

Monsieur le ministre, j'espère que vous pourrez les recevoir et je vous demande de répondre favorablement aux revendications qu'ils expriment.

Je souhaite maintenant aborder une question liée à l'équilibre du B.A.P.S.A. ; elle concerne la couverture sociale des agriculteurs. L'installation des jeunes agriculteurs pose, en effet, outre le problème de production, celui de l'équilibre de la couverture sociale des agriculteurs.

Pour résorber les déficits auxquels la France est confrontée et qui s'élèvent à environ 27 milliards de francs, il faudrait relancer la production et installer environ 100 000 nouveaux jeunes agriculteurs qui cotisent et qui participent à l'équilibre du B.A.P.S.A.

Au lieu de consacrer des sommes importantes à soustraire des terres à la production, il vaudrait mieux aider les jeunes agriculteurs qui s'installent en doublant la dotation qui leur est destinée. Il serait ainsi possible d'augmenter le B.A.P.S.A. pour qu'il soit équilibré, et les candidats à l'installation contribueraient à relancer la production.

Je reviendrai plus longuement sur ce point lors de l'examen du budget de l'agriculture proprement dit et de la discussion de l'amendement que nous avons déposé. En attendant, monsieur le ministre, je vous demande de nous

donner votre sentiment sur les deux principaux aspects que je viens d'évoquer. De la réponse que vous nous ferez dépendra notre vote sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des comptes de la nation a récemment annoncé une progression de 5,1 p. 100 du revenu moyen des agriculteurs pour 1990. Bien évidemment, ce chiffre doit être relativisé.

En effet, parmi les disparités qui existent au sein de la profession, je me dois ici de rappeler, une fois encore, la situation très défavorable des éleveurs bovins et ovins. C'est la troisième fois que je le fais, mais la situation est très grave.

Voici quelle était la tendance du marché de la viande le 20 novembre. Je vous lis un extrait du journal *La Creuse agricole*.

« Gros ovins :

« La conjoncture est très critique, notamment dans les vaches et la viande de fabrication, mais aussi dans les animaux de boucherie dont les cours ne peuvent pas être complètement découlés de la tendance générale. En animaux maigres, on n'est toujours pas dans une phase de redressement. Pour les animaux d'embouche, les acheteurs trient les meilleurs et renvoient les autres. En brouillard, les bruits de grève en Italie n'ont pas amélioré la situation et l'on est toujours sur une tendance défavorable.

« Ovins :

« Le marché ovin est apparu bien médiocre ces derniers jours. En volume, la viande ne manque pas et la pression des importations reste forte. Quelques agneaux de très bonne qualité bénéficient de leur rareté saisonnière pour maintenir plus ou moins difficilement leurs cours. Les cours sont toutefois entre 50 centimes et 1 franc inférieurs à l'an dernier.

« Veaux :

« En veaux de boucherie, la tendance immédiate reste prudente en dépit d'une petite amélioration récente, due à un léger déséquilibre de l'offre. »

Si je me livre à ce rappel, c'est que, parmi les charges des agriculteurs, les cotisations sociales sont importantes, lourdes. Comme vous avez eu raison, monsieur le ministre, de déclarer : « Cette notion d'accroissement moyenne de cotisation de 7 p. 100 n'a pas plus de signification que l'idée d'accroissement moyen du revenu agricole. Mais, il y a un an, le Parlement a voté une réforme très importante qui consiste, progressivement, à calculer les cotisations en tenant compte du niveau des revenus professionnels. Il nous faut donc abandonner ce raisonnement en masse pour raisonner progressivement sur la personne ».

Il y a là - chacun me l'accordera - une symétrie d'appréciation bien nécessaire entre la valeur de la cotisation moyenne et l'estimation du revenu moyen. Vous avez ajouté, monsieur le ministre : « La crise que traverse notre élevage me conduira à vous proposer, lors des débats que nous aurons dans le bilan de la réforme après un an de mise en place, une accélération de cette réforme ».

Mais, si j'en crois les prévisions de l'exécution du B.A.P.S.A. en cours, celui de 1990, un excédent paraît pouvoir être dégagé. Comme vous en avez manifesté l'intention tout à l'heure, j'espère que vous pourrez demander et obtenir que cet excédent soit réaffecté, pour une part significative, à l'agriculture, et spécialement à la diminution des charges de cotisations du B.A.P.S.A. pour 1991. Le président Laur avait souhaité, quant à lui, que l'allègement de la dette pour les cotisations sociales atteigne 200 millions de francs.

Je vous ai entendu tout à l'heure faire part des conversations que vous avez eues avec M. le ministre délégué, chargé du budget. Je souhaite, quant à moi, vous apporter toute l'aide dont vous pourrez avoir besoin pour obtenir encore plus. Je pense qu'il faudrait parvenir à affecter la moitié au moins de cet excédent à l'allègement des charges des agriculteurs. L'impact financier, certes, mais aussi l'impact psychologique d'une telle mesure seraient importants. Ses effets s'ajouteraient à l'enveloppe destinée aux agriculteurs en difficulté, qui atteint, elle, 475 millions de francs.

La symétrie voudrait que cette même somme soit dégagée sur les excédents du B.A.P.S.A. de 1990 en allègement de la dette. Je profite de l'occasion pour vous remercier, monsieur

le ministre, de la remise de cotisations de 2,1 millions de francs et du report de cotisations de 4,4 millions de francs dont ont bénéficié les agriculteurs de mon département. Je ne trouve pas que les reports de cotisations soient une mauvaise mesure. Vous avez eu raison de les accorder.

Quoi que certains en disent, la solidarité s'exerce bien au travers de ce projet de B.A.P.S.A. La subvention de l'Etat augmente de 238 millions de francs et atteint 10,8 milliards de francs. La compensation démographique génère une recette de 25 milliards de francs, en augmentation de 12,98 p. 100. Si on ajoute à la subvention d'équilibre la contribution aux prestations familiales, les remboursements du fonds national de solidarité et de l'allocation aux handicapés adultes, atteignant respectivement 1 540 millions, 6 350 millions et 620 millions de francs, sans omettre les 19 milliards de francs provenant de la T.V.A., on obtient une traduction réelle de la politique de solidarité.

Ainsi, avec un B.A.P.S.A. équilibré à 81 milliards de francs et dont les dépenses augmentent de 5,8 p. 100 par rapport aux prévisions de 1990, peut-on assurer la poursuite de l'harmonisation des retraites des agriculteurs avec celles des ressortissants du régime général. Vous avez fait état tout à l'heure d'une augmentation de 7,3 p. 100 ; les retraites proportionnelles augmenteraient, elles, de 14 p. 100.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez annoncé que, prochainement, un décret serait pris accordant aux agriculteurs la possibilité de se constituer une retraite complémentaire facultative, dont les cotisations seraient déductibles dans la limite d'un plafond, la gestion étant confiée à la mutualité sociale agricole.

Que l'on me pardonne d'insister sur l'aspect retraite du problème ; mais j'ai le privilège de vivre dans le département le plus vieux d'Europe, c'est-à-dire celui où le pourcentage de personnes de plus de soixante ans est le plus élevé ; par ailleurs, plus de 30 p. 100 de la main-d'œuvre active sont des agriculteurs.

Et puis, le poste « dépenses » de l'assurance vieillesse représente 55 p. 100 du B.A.P.S.A.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles, avec la mutualité sociale agricole, je souhaite qu'il soit possible d'envisager la mise en place d'un fonds d'action sociale pour régler, enfin, le problème du financement, en tant que prestations légales, de l'aide à domicile au profit des personnes âgées.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Michel Moreigne.** Le président Laur estime le coût de cette mesure à 500 millions de francs, qui pourraient figurer au B.A.P.S.A., et à 150 milliards de francs dans l'état évolutif pour les salariés.

C'est sans doute le médecin de campagne que j'ai été qui est sensible à la progression des dépenses d'assurance maladie et qui déplore que les prestations familiales, qui suivent la démographie agricole, hélas ! ne puissent, elles, progresser plus que les naissances ne le permettent ! Rassurez-vous, monsieur le ministre, votre responsabilité personnelle n'est pas en cause !

Pour les actions de prévention en milieu rural, la mutualité sociale agricole vous demande également qu'il soit procédé à la création d'un fonds.

Parmi les problèmes que je considère comme résolus, après les propos que vous avez tenus tout à l'heure, figure aussi celui de l'assurance veuvage.

Avec la mutualité sociale agricole, je pensais qu'il était nécessaire d'attendre le transfert intégral des cotisations sur le revenu fiscal pour ne pas modifier trop défavorablement le rapport actifs-inactifs et ne pas affecter la compensation démographique. Mais vous avez annoncé le dépôt d'un amendement au projet de loi de finances, dont l'application devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 1991, et qui tendrait à aligner sur le régime général la situation des veuves du régime agricole. Le coût de la mesure serait de 51 millions de francs. Je vous en remercie.

Je pense que ceux des membres de notre assemblée qui se sont déjà prononcés contre votre budget n'ont pas tenu compte de ces différentes informations que vous nous avez livrées. Il leur faudrait quand même réviser certaines de leurs appréciations après les propos que vous avez tenus et ne pas

rester figés sur les termes d'un rapport adopté en commission non pas dans la sagesse, non pas sous l'empire de la raison, mais plutôt sous l'empire d'une passion un peu trop aveugle.

**M. Raymond Courrière.** Dans le sectarisme !

**M. Michel Moreigne.** Cette année est très difficile, nous le savons tous, pour les agriculteurs, et je sais bien qu'il faut aussi penser à l'impact des autres cotisations que sont les cotisations de gestion.

A ce propos, une autre demande doit vous être présentée. Comme le souhaite le président Laur, ne pourrait-on faire varier d'un point, selon le souhait des conseils d'administration des caisses, le taux des cotisations de gestion, de façon à permettre une meilleure adaptation à la situation de chaque département ? Il ne faut pas oublier la solidarité manifestée en matière d'action sociale par les conseils généraux - on l'oublie souvent - lesquels, comme celui de mon département, financent à 30 p. 100 la prise en charge des assistantes sociales de la mutualité sociale agricole dans le cadre de la sectorisation.

Monsieur le ministre, c'est la quinzième ou seizième fois que j'essaie de renouveler devant le Sénat l'exercice, chaque fois plus difficile, consistant à commenter le B.A.P.S.A. Je ne suis pas certain, après ce que j'ai entendu, que ce projet de budget réponde aux vœux de tous. Je suis persuadé que vous le souhaiteriez meilleur vous-même, monsieur le ministre. Mais il faut faire front devant les difficultés et les nécessités. Je puis vous assurer que le groupe auquel j'appartiens vous fait confiance et vous remercie pour ce que vous avez apporté de positif dans ce projet.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots. Je me suis cru dans l'obligation d'insister - c'est mon devoir - dès le début de mon propos sur les problèmes des producteurs de viande. J'appelle votre vigilance également au profit des producteurs de lait de mon département, qui, récemment, vous ont adressé une demande de majoration de leurs quotas. Dans le même temps - et c'est un des paradoxes du monde agricole que je déplore - une laiterie neuve coopérative, du groupe Sodial, que préside M. Debatisse, envisage de quitter, pour un autre département, le site d'Auzances dans la Creuse. Quatre-vingts emplois se trouvent donc menacés. Les producteurs de lait, les agriculteurs et les coopérateurs sont inquiets. Une prime d'orientation agricole de 1 milliard de centimes a été versée, voilà trois ans, à cette coopérative.

**M. le président.** Monsieur Moreigne, veuillez conclure. Votre temps de parole est épuisé.

**M. Michel Moreigne.** Je conclus, monsieur le président.

Je demande donc à M. le ministre d'être très attentif à ce dossier. Il ne doit pas se faire le complice de ce qui se passe. Je suis certain d'ailleurs qu'il ne le sera pas. Il doit s'opposer à ce que l'on peut appeler, en la matière, un « déménagement du territoire ». (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plusieurs années de sécheresse consécutives, les limitations de la production, la baisse des prix des céréales, la chute sans précédent des cours ovins, bovins et maintenant porcins, les méventes et les charges élevées ont conduit nos agriculteurs à la désespérance. Et ce ne sont pas les décisions de la C.E.E. tendant à réduire de 30 p. 100 les aides à l'agriculture, ni le déroulement des négociations extérieures, malgré votre fermeté dans les discussions, monsieur le ministre, qui sont à même de redonner confiance en l'avenir et d'engager les jeunes à s'installer.

Pourtant, la compétence de nos agriculteurs, la valeur de leur travail et la qualité de notre industrie agro-alimentaire ont permis de dégager un solde de près de 51 milliards de francs en 1989 dans les échanges extérieurs français.

C'est tout à l'heure, lors de la discussion du budget de l'agriculture proprement dit, que mes collègues aborderont les mesures spécifiques et de grande ampleur à prendre, ainsi que celles, plus ponctuelles, qui visent à alléger les charges d'exploitation et qui relèvent de la compétence du Gouvernement : augmentation de l'enveloppe des prêts bonifiés - à ce sujet, je signale que, dans le département du Tarn, la file d'attente est de trente mois - suppression de la T.V.A. sur le fioul, diminution du foncier non bâti, etc.

Pour l'instant, je voudrais insister, après plusieurs de mes collègues, sur deux mesures d'ordre social qui se doivent d'être fortement améliorées dans le B.A.P.S.A., car tout budget de l'agriculture n'a de sens que s'il s'inscrit dans une politique à long terme ayant pour ambition la pleine intégration des agriculteurs dans la société française.

D'abord, je souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'amélioration de la retraite des agriculteurs.

L'I.N.S.E.E., dans un document publié récemment, a souligné la faiblesse dramatique des pensions des anciens exploitants et salariés agricoles.

Je rappellerai un seul chiffre : selon ce document, 10 p. 100 des retraites les plus faibles sont versés, dans plus des deux-tiers des cas, à d'anciens agriculteurs, tant hommes que femmes.

On en arrive à ce que d'anciens agriculteurs qui, pendant trente ou quarante ans, ont travaillé dix à douze heures par jour, perçoivent une retraite souvent inférieure à ce que d'autres, parfois leurs voisins, touchent au titre du R.M.I.

Je sais bien qu'une nouvelle législation permettra de régler le problème des retraites pour les nouvelles générations d'agriculteurs, les plaçant à parité avec les autres Français. Mais, sur cette nouvelle législation, je formule une interrogation. Comment concevrez-vous, monsieur le ministre, l'acquisition par les agriculteurs d'un nombre de points retraite, si celle-ci est uniquement fondée sur le bénéfice réel annuel de l'exploitation ? Qu'en sera-t-il pour les années déficitaires ? J'espère que des mesures seront prises à cet égard.

Par ailleurs, nous devons nous pencher sur la situation de ceux des agriculteurs qui n'ont pas accès à ce nouveau régime. A ce sujet, j'aimerais connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez proposer en leur faveur, de façon à trouver un début de solution à ce problème.

Puis-je rappeler qu'en raison d'une sous-estimation du rendement des cotisations nous nous trouvons, cette année, devant un excédent non utilisé de 1,1 milliards de francs au titre du B.A.P.S.A. ?

M. le ministre de l'économie et des finances a jugé bon d'intégrer cet excédent dans le budget général et vous-même, monsieur le ministre, avez annoncé à l'Assemblée nationale, le 30 octobre, que vous plaideriez « pour qu'une bonne partie de cette somme se retrouve dans le collectif budgétaire, au bénéfice, bien sûr, de l'agriculture. »

Pourquoi pas sa totalité ? Sinon, de quelle part bénéficiera réellement l'agriculture dans le collectif ? Et quelle en sera l'affectation précise ?

N'y a-t-il pas là de quoi venir en aide aux plus défavorisés des agriculteurs, notamment les exploitants et salariés agricoles retraités ?

Ne peut-on pas trouver un dispositif à l'intention de cette population d'agriculteurs exclus de la nouvelle législation, en tentant de rattraper leur retard par rapport à la situation des futurs retraités ?

Je sais qu'une telle action nécessite la mise en œuvre de sommes considérables. Pourquoi ne pas profiter de cette « manne » inattendue pour amorcer le processus de « comblement du fossé » ?

Ce n'est pas « en laissant tomber » les « exclus » de la réforme que l'on donne sens et espérance aux acteurs d'un secteur de l'économie qui souffre de bien d'autres maux.

Le second point de mon intervention, corollaire du premier puisqu'il s'agit encore et toujours de venir en aide aux retraités agricoles, porte sur l'insuffisance des moyens affectés aux prestations extralégales d'action sociale, notamment l'aide ménagère à domicile.

Retraités agricoles et non agricoles ne sont pas à parité dans ce domaine, et je redoute que le nouveau dispositif que vous avez évoqué à l'Assemblée le 30 octobre ne creuse encore le fossé.

Les agriculteurs, ainsi que la mutualité sociale agricole qui gère ces fonds d'action sanitaire et sociale, peuvent légitimement s'inquiéter de la réponse que vous avez faite au député Jean-Paul Charé.

Vous prévoyez, en effet, de remplacer la cotisation additionnelle, qui ne se justifiera plus en 1992 du fait de l'harmonisation des cotisations vieillesse, par un prélèvement sur les « cotisations complémentaires » afin de contribuer au financement des aides ménagères.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Delga !

**M. François Delga.** « L'importance de ce prélèvement », avez-vous précisé, doit « tenir compte des nécessités de financement des prestations légales du B.A.P.S.A. et de la ponction qui pourrait être effectuée sur les cotisations en vue de financer un fonds de prévention de certaines maladies ».

Si l'on vous comprend bien, monsieur le ministre, il n'y a pas de solidarité financière externe, les agriculteurs sont condamnés à payer seuls 100 p. 100 de l'aide ménagère sans qu'il soit tenu compte de la structure démographique très défavorable dans la population agricole. Dans le département du Tarn, par exemple, il y a trois retraités pour un actif.

Pour soulager la trésorerie de la mutualité sociale agricole et apporter une réponse à l'injustice dont sont victimes les salariés et les exploitants du monde agricole, il ne sert à rien de se boucher les yeux. Lorsqu'en 1992 la parité aura été atteinte entre cotisations des agriculteurs et des non-agriculteurs, il sera inévitable de faire appel massivement à la solidarité nationale.

Monsieur le ministre, en conclusion, permettez-moi de vous poser une question sur les deux points que je viens de traiter : quelles mesures prendrez-vous s'agissant des retraites et des aides ménagères ? Les agriculteurs ne peuvent plus attendre ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigaudière.

**M. Roger Rigaudière.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un sujet sur lequel devrait s'exercer la solidarité nationale au profit des agriculteurs - solidarité dont on parle davantage qu'on ne la voit s'appliquer - c'est bien celui des prestations sociales.

En effet, face au constat, sur lequel chacun s'accorde, d'une dégradation continue et rapide de la situation des agriculteurs, on pourrait très légitimement s'attendre, de la part du Gouvernement, à une mobilisation sans retenue ni précédent de moyens techniques et financiers propres à revitaliser ce secteur d'activités essentiel pour notre économie, notre environnement et notre culture.

Or, que constatons-nous à l'étude du projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1991 ?

Nous observons que, si ce budget est en hausse de 5,82 p. 100 par rapport à 1990, cette croissance est due principalement au financement professionnel - cotisations et taxes - qui représente plus de 20 p. 100 du budget total et au profit duquel - si j'ose dire - l'Etat se désengage.

En effet, le financement du B.A.P.S.A. par des sources extérieures à la profession agricole marque le pas.

Face à l'effort supplémentaire exigé des agriculteurs, la participation globale de l'Etat ne progresse, pour sa part, que de 4,1 p. 100 et une recette comme la subvention du budget général marque une hausse quasi nulle et dérisoire de 2,09 p. 100, même pas capable de compenser le taux de glissement des prix prévu pour 1991.

Hausse du budget ne veut malheureusement pas dire obligatoirement meilleure couverture sociale des assujettis.

Pour illustrer cette affirmation, qui peut paraître surprenante, je prendrai l'exemple des prestations vieillesse.

Les cotisations vieillesse sont celles qui accusent, dans le projet de budget, la croissance la plus forte entre 1990 et 1991 - plus 18 p. 100 - et ce en raison de la réforme qui est récemment intervenue sur l'assiette des cotisations vieillesse des non-salariés agricoles, désormais calculée pour partie sur les revenus professionnels, et qui a entraîné une modification du barème des points déterminant le montant des retraites.

L'incidence, pour les futurs retraités, est particulièrement fâcheuse.

A titre d'exemple, dans le Cantal, la moyenne des points acquis par les chefs d'exploitation diminue de 25 p. 100 entre 1989 et 1990. En 1989, 16 p. 100 des exploitants avaient acquis quinze points, soit la tranche minimale ; ils sont 40 p. 100 en 1990, soit 2,4 fois plus qu'en 1989 ; enfin, seulement 1,85 p. 100 des exploitants se situent en 1990 dans la tranche maximale.

Dans le même temps, le montant moyen des cotisations vieillesse par exploitation agricole est passé de 3 737 francs à 4 173 francs, soit une augmentation de près de 12 p. 100.

En considérant de tels résultats - et, bien entendu, sans remettre en cause le principe d'une réforme qui s'avérerait nécessaire - ne pourrait-on, monsieur le ministre, apporter des corrections au nouveau mode de calcul des cotisations de retraite ?

Je voudrais, par ailleurs, monsieur le ministre, attirer votre attention sur les difficultés financières que la mutualité sociale agricole connaît en raison du désengagement des pouvoirs publics.

Face à la crise économique grave à laquelle doit faire face l'agriculture, particulièrement dans des zones fragiles, la M.S.A. se doit, plus encore que jamais, d'assurer aux agriculteurs une protection sociale sans faille.

Cela signifie qu'elle doit être capable à la fois de régler les prestations périodiques - allocations familiales, prestations vieillesse - de façon régulière, mais aussi d'assurer le paiement des prestations maladie dans les meilleurs délais.

Ce n'est possible que si le paiement des cotisations par les agriculteurs est satisfaisant et si le financement extérieur, émanant des pouvoirs publics, est assuré en totalité, et de façon régulière.

Le financement professionnel étant rendu très aléatoire en raison de la crise de l'agriculture, il est évident que la continuité du financement extérieur prend une importance extrême.

Or cette continuité n'est pas toujours assurée dans les deux domaines des prestations R.M.I. et des cotisations dues par l'Etat au titre des allocations familiales, assurances sociales et accidents du travail. La M.S.A. doit souvent prendre en charge les paiements de ces prestations sur sa propre trésorerie en faisant, en quelque sorte, une avance à l'Etat.

C'est encore une raison pour moi d'évoquer le désengagement des pouvoirs publics.

Non seulement ce projet de B.A.P.S.A. ne prend pas en compte les légitimes préoccupations des agriculteurs, mais il va encore aggraver leur situation en alourdissant des charges auxquelles ils font déjà difficilement face.

Ces propositions budgétaires sont d'autant plus inacceptables que le budget de 1990 fait apparaître un excédent de 1 milliard de francs, dont on dit qu'il serait réintégré dans le budget général.

Je puis vous assurer que ce transfert, s'il était confirmé, serait extrêmement mal ressenti par les agriculteurs.

**M. Raymond Courrière.** C'est vrai !

**M. Roger Rigaudière.** En revanche, il me paraîtrait convenable que cet excédent soit pour partie affecté, en 1991, au fonds de roulement du B.A.P.S.A. - de manière à réduire le coût annuel des intérêts financiers - et, pour une autre partie, à l'allègement de la charge des cotisations sociales, réduisant ainsi la hausse que je dénonçais à l'instant.

Ce budget, qui aurait pu être pour vous, monsieur le ministre, l'occasion de démontrer les bonnes dispositions que vous proclamez en faveur des agriculteurs, n'inspire que déception et découragement. Il est démobilisateur pour l'ensemble du monde rural. Je souhaite qu'il ne libère pas d'autres énergies et d'autres moyens qui, eux, échapperaient à tout contrôle.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Roger Rigaudière.** A l'issue de mon intervention, vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, pour les différentes raisons que je vous ai indiquées, de mon intention de ne pas voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quand nous avons discuté et voté la loi d'adaptation agricole présentée par votre prédécesseur, M. Nallet - j'en étais le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - nous avions expressément prévu - j'y insiste - l'élaboration d'un rapport d'étape pour le printemps de l'année 1991.

Aujourd'hui, il semblerait que l'on aille trop vite et que l'on prépare des décisions sans tenir compte des propositions et conclusions de ce rapport d'étape du printemps prochain.

Je tiens, à cette tribune, à vous dire combien était important, pour nous, ce rapport d'étape. Dans mon esprit et dans celui de mes collègues du groupe de l'union centriste - mais aussi dans l'esprit des membres de la commission des affaires sociales - il ne s'agissait pas de rédiger un rapport de plus sur l'état de nos cotisations agricoles : il s'agissait, tout au contraire, de faire un premier bilan de l'application des dispositions votées en juin 1989 car, à l'époque - c'est encore difficile aujourd'hui - personne n'a pu nous dire quelles en seraient les incidences exactes.

J'attends de vous, monsieur le ministre, des clarifications sur ce sujet, et même des engagements précis, afin que soit respecté l'esprit des accords passés à l'époque.

Dans notre région, après cette première phase de la réforme, les cotisations ont augmenté d'une façon très importante.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur le problème des charges sociales, qu'ont bien décrit nos deux rapporteurs.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Je vous remercie !

**M. Jacques Machet.** D'abord, les cotisations augmentent de 7 p. 100. C'est trop ! Ensuite, le démantèlement des taxes, qui devait devenir automatique au cours des années d'application de la réforme, est, pour l'instant, stoppé.

Le dérapage des cotisations recouvre l'augmentation sur la base cadastrale et fiscale. Or, dans la présentation de votre projet de B.A.P.S.A., on ne distingue pas suffisamment nettement les deux assiettes. Quel est donc le rendement de cette nouvelle base fiscale ?

A ce propos, nous savons tous que le rendement des cotisations assises sur le revenu fiscal a dépassé les prévisions. Le bénéfice avait été sous-estimé, puisqu'il y a eu un excédent de recettes de 700 millions de francs, qui est retombé dans le budget général. Or, au lieu de garder une ligne de réserve, vous avez diminué la participation de l'Etat de 100 millions de francs. Toutefois, vous avez dit tout à l'heure que cette mesure serait remise au mois de juillet prochain.

Pour alléger les cotisations des exploitations particulièrement affectées par la crise, que faire ? Cette crise ne manquera pas de se traduire par des déficits d'exploitation, compte tenu de la détresse de nombre d'exploitants. A cet égard, je vous rappelle simplement pour mémoire, monsieur le ministre, la proposition que nous avons faite lors de la discussion de la loi d'adaptation agricole, visant à la prise en compte des déficits pour leur valeur réelle dans la moyenne des revenus. Comment peuvent être calculées les cotisations si l'on ne peut pas prendre en compte, sur trois années de référence, les déficits ?

Il reste trop d'incertitudes dans ce projet de budget. Avec les membres du groupe de l'union centriste, je suis donc défavorable à son adoption. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mesdames, messieurs les sénateurs, au cours de ce débat, les observations de vos rapporteurs, MM. du Luart et Louvot, et vos interventions ont porté principalement, d'une part, sur le financement du projet de B.A.P.S.A. pour 1991, en particulier sur l'évolution de la subvention budgétaire, sur la hausse des cotisations et sur la réforme de ces cotisations, d'autre part, sur ce que vous avez appelé l'insuffisance du régime agricole, notamment dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et dans le domaine des retraites.

Je vais essayer de vous apporter quelques réponses successivement sur ces deux sujets.

En ce qui concerne le financement du projet de B.A.P.S.A., vos rapporteurs, MM. du Luart et Louvot, et certains d'entre vous ont estimé trop faible l'augmentation de 2,60 p. 100 de la subvention budgétaire. M. du Luart a même parlé d'un « relatif désengagement » de l'Etat. Sur le plan de la sémantique, j'ai au moins apprécié le mot « relatif ».

Il ne faut pas perdre de vue que la subvention de l'Etat au B.A.P.S.A. - je le disais tout à l'heure - qui dépassera d'ailleurs les 10 milliards de francs en 1991, a nécessairement le caractère d'une subvention d'équilibre ; il est donc normal qu'elle varie compte tenu de l'évolution des autres ressources du B.A.P.S.A.

En outre, le concours de la solidarité nationale à ce budget ne se limite pas - vous en avez d'ailleurs parlé - à cette seule subvention. Il comporte également d'autres contributions, comme l'affectation d'une partie des ressources de la T.V.A., affectation qui augmentera, en 1991, de 4,7 p. 100 pour atteindre près de 19 milliards de francs.

Je ne pense donc pas que l'on puisse parler vraiment de « désengagement » des financements publics, puisque nous sommes unanimes à constater que le financement des prestations sociales agricoles reste assuré à près de 80 p. 100 - soit 65 milliards de francs sur 81 milliards de francs - par des ressources autres que les contributions des agriculteurs ; et je vous ai dit tout à l'heure que nous faisons ainsi appel, ce qui est normal, eu égard à la faiblesse moyenne des revenus, à la solidarité interprofessionnelle et à la solidarité nationale.

Toujours en ce qui concerne le financement du B.A.P.S.A., vos rapporteurs mais aussi plusieurs orateurs, notamment MM. Minetti et Moreigne, m'ont demandé s'il ne serait pas possible d'utiliser les excédents prévisibles du B.A.P.S.A. de 1990, à savoir 1,1 milliard de francs, pour limiter la hausse des cotisations des agriculteurs en 1991 ou pour réduire davantage les cotisations de ceux qui sont en difficulté. Je vous l'ai dit, nous connaissons les chiffres définitifs dans quelques semaines ; nous les subodorons.

Il serait tout de même discutable de profiter des seules plus-values conjoncturelles sur certains postes, comme les recettes de compensation démographique, pour diminuer nécessairement d'autant les cotisations attendues. La réforme de l'assiette des cotisations sociales nous conduit à raisonner un peu différemment.

La cotisation sociale agricole, comme celle des autres catégories sociales, ne peut pas être considérée comme un solde des dépenses et des financements extérieurs ; cela risquerait, à l'avenir, d'être dangereux. La cotisation sociale est plutôt une part fixe du revenu.

Un ensemble important de mesures d'allègement des charges, y compris un allègement de l'endettement social des exploitants agricoles en difficulté, a été décidé à la fin de septembre, en particulier en direction des producteurs de viande bovine et ovine, car ce sont ceux qui souffrent le plus en ce moment.

Par ailleurs, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1990, nous savons déjà qu'il sera proposé au Parlement de dégager la moitié de la somme considérée, soit 500 millions de francs, pour le fonds de garantie des calamités agricoles en vue de l'indemnisation des agriculteurs qui ont été touchés par la sécheresse de 1990.

Donc, en gros, la moitié des sommes récupérées sur la subvention d'équilibre retournent - tant mieux, cela me paraît bien normal - à l'agriculture.

Et le reste, me direz-vous ? Il servira à réaliser des apurements envers la Communauté. La Communauté nous rapporte, mais, parfois, elle nous coûte aussi ; il y a du bon et du moins bon.

Disons, en gros, que ces 1 100 millions de francs restent à l'agriculture, ce qui, après tout, est assez juste et moral.

Donc, comme vous le souhaitez, la solidarité nationale s'exerce et, bien sûr, elle doit continuer et continuera de s'exercer pour venir en aide aux agriculteurs qui connaissent de réelles difficultés.

MM. du Luart, Machet, Prouvoyeur et Robert m'ont interrogé sur le rythme du démantèlement des taxes B.A.P.S.A. sur les produits agricoles, regrettant que ce projet de budget ne prévoie pas pour 1991 de nouvelles réductions de ces taxes sur certains produits - céréales, betteraves, oléagineux. Ils m'ont demandé de confirmer l'engagement du Gouvernement que l'application de la réforme des cotisations s'accompagnerait du démantèlement progressif de ces taxes.

La diminution des taxes B.A.P.S.A. sur les produits agricoles est, vous en conviendrez, largement engagée. Les taxes sur les céréales et les oléagineux ont déjà été réduites de 15 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1989 et de 30 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1990 ; celle sur les betteraves a été abaissée de 12,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Il est vrai que ce projet de B.A.P.S.A. ne prévoit pas de nouvelles diminutions de ces taxes, mais c'est afin de ne pas alourdir, par contrecoup, les cotisations des agriculteurs, notamment celles des éleveurs.

En revanche, du fait des réductions effectuées en 1989 et en 1990, on constate une avance du démantèlement de ces taxes par rapport à l'application de la réforme des cotisations, c'est-à-dire par rapport au passage de celles-ci sur l'assiette constituée par les revenus professionnels. En effet, nous avons démantelé 45 p. 100 de taxes alors que, en 1991, 30 p. 100 de l'assurance maladie des exploitants agricoles sera calculée sur l'assiette fiscale.

Je confirme donc, sans ambiguïté, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'engagement du Gouvernement de continuer à démanteler progressivement les taxes B.A.P.S.A. sur les trois produits agricoles que je viens de citer, parallèlement à la mise en œuvre de la réforme et à la disparition complète de ces taxes au terme de cette réforme.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vos rapporteurs et plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de la hausse des cotisations prévue pour 1991 et m'ont interrogé sur les effets de l'application de la réforme des cotisations prévue par la loi du 23 janvier dernier.

La progression globale des cotisations prévue au B.A.P.S.A. de 1991 est cohérente avec l'évolution du revenu agricole moyen au cours des deux dernières années, à condition comme l'a déclaré, entre autres, M. Moreigne, qu'on ne s'en tienne pas aux moyennes, mais que l'on prenne bien en compte la situation des exploitations et des personnes.

Donc, cette réforme, je le répète, est cohérente avec l'évolution du revenu agricole moyen au cours des deux dernières années, en particulier avec l'accroissement prévisible, en 1991, de l'assiette constituée par les revenus professionnels par rapport à celle qui a été prise en compte en 1990, cette assiette devant automatiquement tenir compte des disparités de revenus, bien sûr.

Ainsi que je l'ai indiqué, le problème qui se pose est donc moins celui de l'augmentation moyenne des cotisations - nous savons bien que la protection sociale coûtera de plus en plus cher - que celui de la nécessité - nous y sommes - d'améliorer la répartition des charges entre les exploitants et de mieux proportionner les cotisations aux revenus.

D'ailleurs, les agriculteurs sont les premiers à déclarer qu'ils auront de plus en plus intérêt à ce que l'on connaisse la réalité des revenus, car on s'apercevra, alors, que les leurs sont « décrochés » par rapport à ceux de beaucoup d'autres Français.

C'est pour cette raison, conformément à ce qui a été prévu lors du vote de la loi du 23 février 1990, qu'il apparaît nécessaire de poursuivre, l'an prochain, le passage des cotisations vieillesse et des cotisations maladie sur la nouvelle assiette formée par les revenus professionnels, étant précisé que la part de ces cotisations qui sera calculée sur cette base et celle qui restera assise sur le revenu cadastral seront définitivement fixées au début de l'an prochain, après concertation avec la profession.

On m'a questionné aussi, notamment M. Machet, sur l'application ultérieure de la réforme. Certains, comme M. le rapporteur spécial, préconisent la prudence ; d'autres penchent pour une mise en œuvre plus rapide en raison des problèmes que pose fatalement la période de transition.

A cet égard, compte tenu des dates auxquelles les revenus fiscaux ont été disponibles et des délais nécessaires pour calculer les cotisations, il est encore un peu tôt pour avoir une vue complète des incidences de la réforme.

En revanche, au début de l'année prochaine, les caisses de mutualité sociale agricole nous auront fourni les renseignements nécessaires sur les revenus professionnels et sur les modifications de charges que le nouveau mode de calcul des cotisations entraînera pour les assurés.

Il nous sera ainsi possible d'établir et de présenter au Parlement le fameux rapport d'étape que prévoit la loi du 23 janvier 1990 sur le bilan de la première année d'application de la réforme. Il nous appartiendra d'en tirer les enseignements pour poursuivre la réforme. A ce moment-là, le débat sera intéressant et objectif.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** C'est seulement au vu de ces éléments d'information et après discussion, bien sûr, de ce rapport avec le Parlement qu'il conviendra de déterminer, en connaissance de cause, sur des bases assurées, le rythme ultérieur que nous voudrions donner à l'application de la réforme.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien ! C'est clair !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'en viens maintenant, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, aux questions qui ont trait aux prestations, en particulier aux retraites et à l'action sanitaire et sociale du régime agricole.

MM. Prouvoyeur et Delga, notamment, ont regretté la faiblesse des retraites agricoles. On ne peut que leur en donner acte ; c'est évident, on le sait !

Le faible niveau moyen des pensions servies aujourd'hui par le régime agricole s'explique principalement par le fait, malheureusement, que, ce régime ayant été créé seulement en 1952, les pensions versées aux actuels bénéficiaires n'ont pas été liquidées sur la base de carrières pleines, à savoir les trente-sept annuités et demie que l'on connaît, et que, en outre, elles ont été calculées, pour une fraction parfois importante des agriculteurs, sur la base de règles moins avantageuses qu'actuellement. Bien sûr, ce n'est pas régler le problème que de le dire ; c'est simplement du niveau du diagnostic.

Cette situation s'explique aussi par la petite dimension des exploitations qu'avaient les actuels retraités et, par conséquent, par la faiblesse qui en découle de leurs cotisations et par la faiblesse du nombre de points de retraite proportionnelle qu'ils ont pu acquérir.

Il ne faut pas oublier non plus que, du fait, notamment, de l'importance de la pluriactivité, un certain nombre d'agriculteurs ont passé une partie de leur vie active dans d'autres secteurs professionnels, où, heureusement, ils ont pu acquérir, auprès d'autres régimes de sécurité sociale, des droits à pension qui viennent s'ajouter au montant de leur retraite agricole. C'est vrai pour ceux qui ont une pluriactivité, mais cela ne règle pas le problème des autres, bien entendu.

Pour les futurs retraités, la montée en puissance du régime agricole va, enfin, remédier progressivement à certaines insuffisances graves que l'on constate aujourd'hui.

Ainsi, les personnes qui partent aujourd'hui à la retraite auront deux fois plus de points de retraite proportionnelle double que ceux qui ont pris leur retraite il y a, par exemple, une douzaine d'années.

Par ailleurs, surtout après l'abaissement de l'âge de la retraite, qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, sera ramené pour les agriculteurs aussi - ce n'est que justice - à soixante ans, des textes récents achèvent l'harmonisation complète des droits à la retraite des agriculteurs avec ceux des autres catégories professionnelles, le nombre maximum de points que peut acquérir annuellement un agriculteur venant d'être porté, vous le savez, de 60 à 76 points.

Je rappelle également que le décret qui a été publié le 27 novembre dernier met en place, pour les agriculteurs, un régime de retraite complémentaire adapté à leurs besoins. Ceux qui le souhaiteront pourront adhérer à ce régime, dont la gestion est confiée aux caisses de mutualité sociale agricole. Ils pourront se constituer des droits à retraite moyennant des cotisations qui sont fiscalement déductibles de leurs revenus.

MM. Louvot et Rigaudière m'ont interrogé sur l'incidence de la réforme sur le calcul des points vieillesse, dont je viens de dire quelques mots.

Effectivement, la mise en place progressive de la réforme de l'assiette des cotisations sociales a conduit, en 1990, à appeler les cotisations d'assurance vieillesse destinées au financement de la retraite proportionnelle, pour les deux tiers de leur montant sur l'assiette cadastrale et pour le tiers restant sur l'assiette constituée par les revenus professionnels. Telle est la situation actuelle.

En raison de l'application simultanée du nouveau barème de points de retraite proportionnelle, qui détermine en fonction des seuls revenus professionnels le nombre de points acquis chaque année par les chefs d'exploitation, certains exploitants ont acquitté, au titre de l'année 1990, une cotisa-

tion d'assurance vieillesse supérieure à celle qu'ils auraient versée si la cotisation avait été calculée uniquement sur leurs revenus professionnels.

Ainsi, quelques agriculteurs - moins de 500 selon mes services - qui avaient un revenu cadastral élevé leur donnant droit jusqu'alors à 60 points, ne pourront, en 1990, en acquérir que 15 de plus parce que leur revenu professionnel de l'année 1988 a accusé une baisse très sensible, alors même que leurs cotisations de 1990, calculées pour la majeure partie sur le revenu cadastral, restaient, elles, d'un niveau élevé.

Cette situation transitoire qui, à l'inverse, a pu se révéler avantageuse pour certains exploitants, a entraîné, au contraire, des iniquités assez profondes, et nous examinons actuellement la possibilité de prendre, par voie réglementaire, les dispositions nécessaires pour y remédier.

S'agissant de la création éventuelle d'un fonds de prévention d'assurance maladie - question posée, notamment, par MM. du Luart et Moreigne - je dirai que l'accroissement des dépenses d'assurance maladie constitue une raison supplémentaire de renforcer et de mieux coordonner les actions de prévention médicale.

La création, au sein du régime agricole, d'un fonds de prévention qui serait alimenté par les cotisations complémentaires d'assurance maladie des salariés et des non-salariés agricoles est donc tout à fait justifiée dans son principe. Sa mise en œuvre pourrait être effective dès l'application complète de la réforme aux cotisations Amexa. Des discussions ont d'ores et déjà été engagées entre le ministère de l'agriculture et les caisses centrales de mutualité sociale agricole en vue de définir les modalités de financement et de gestion de ce fonds et la nature des actions à retenir. Ce serait là certainement un progrès.

MM. du Luart, Louvot, Moreigne et Prouvoyeur ont attiré mon attention sur le problème particulier et sensible de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées.

Les caisses de mutualité sociale agricole consacrent actuellement, sur un budget d'action sanitaire et sociale de plus de 1 milliard de francs, 110 millions de francs au financement des prestations d'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées. Pour leur permettre de développer ces prestations a été créé, en 1981, comme vous le savez, un fonds additionnel d'action sociale, le F.A.A.S., dont les ressources - 44 millions de francs en 1990 - viennent s'ajouter à l'effort propre des caisses, soit un total de 155 millions de francs.

Pour que de nouveaux moyens de financement faisant appel à la solidarité nationale puissent être affectés au développement de ces prestations dont nous aurons de plus en plus besoin, il est envisagé de revoir, d'ici à 1992, les modalités de financement du fonds additionnel d'action sociale.

En 1992, les cotisations d'assurance vieillesse que paient les agriculteurs seront en effet harmonisées avec celles des autres catégories sociales et il devrait être possible d'augmenter progressivement les ressources de ce F.A.A.S. en diminuant la part des cotisations vieillesse qui est affectée au B.A.P.S.A. Cependant, il nous faudra déterminer des priorités si l'on veut, dans le même temps, créer un fonds de prévention dont on a parlé cet après-midi et qui serait lui aussi partiellement alimenté par un prélèvement sur les crédits du B.A.P.S.A.

Voilà les réponses que je voulais apporter aux questions qui m'ont été posées.

Le projet de B.A.P.S.A. pour 1991 est ce qu'il est, mais il marque, par rapport aux précédents, des avancées sociales certaines. J'espère qu'au cours des prochains exercices nous continuerons d'aller dans la bonne direction; le plus vite possible serait bien entendu le mieux. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 49 et 50 du projet de loi; puis j'appellerai en discussion l'article 84 ainsi que l'amendement n° II-12 rectifié bis, tendant à insérer un article additionnel après l'article 84.

#### Services votés

**M. le président.** « Crédits, 77 330 074 738 francs. »  
Sur ces crédits, la parole est à Mme Beaudeau.

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le B.A.P.S.A. prend-il enfin en compte la situation des agricultrices et leurs revendications ?

Au nom de mon groupe, j'insisterai avec force sur ce qu'est la vie de ces femmes aux conditions de travail pénibles, bénéficiant d'une protection sociale précaire et d'une retraite mal assurée.

Participer à la conduite, à la vie, à la gestion de l'exploitation confère à l'agricultrice une responsabilité, une place dans la vie sociale que l'Etat ne lui reconnaît toujours pas.

Cette place est d'autant plus importante que l'agriculture française s'enlise dans la crise. L'agricultrice doit travailler plus, et l'on sait que sa journée de travail est déjà bien plus longue que celle de la plupart des femmes et des hommes de notre pays. Nous constatons, d'ailleurs, que de plus en plus d'agriculteurs assurent seuls la vie de leur exploitation. De nombreuses raisons expliquent sans doute cette situation, mais l'absence de mesures sociales en faveur des agricultrices compte certainement pour beaucoup dans cet état de fait.

Votre politique, monsieur le ministre, et le projet de B.A.P.S.A. que vous nous présentez, non seulement ne répondent pas, une fois de plus, à l'attente des agricultrices, mais aggravent leur situation, et c'est cela qui provoque aujourd'hui notre inquiétude.

Votre projet de B.A.P.S.A. se traduit par une nouvelle hausse des cotisations et par un ralentissement de l'effort de l'Etat.

S'agissant des prestations familiales, leur montant diminue en valeur absolue et même relative. Seule la prestation logement augmente légèrement. En revanche, le complément familial, l'allocation jeune enfant, l'allocation parentale d'éducation, l'allocation aux adultes handicapés diminuent en crédits inscrits.

La baisse est de 6 p. 100 pour les prestations liées à la naissance et à la petite enfance.

Ainsi pourrez-vous, monsieur le ministre, accélérer la mise en jachère de nouvelles terres, la fermeture, voire la vente aux enchères, de nouvelles fermes, métairies, propriétés.

Au lieu d'aider le monde agricole à assurer son avenir, votre politique n'assure même pas l'égalité de la famille « agricole » avec les autres familles françaises.

La réduction des prestations liées à la naissance est grave. Le nombre d'agricultrices diminue. Pourtant, monsieur le ministre, l'occasion vous était offerte de pouvoir enfin revaloriser les prestations et, par-là, franchir une nouvelle étape vers l'égalité.

Par ailleurs, la situation de l'agricultrice en matière d'assurance maladie et de retraite n'est pas améliorée.

Si l'agricultrice est conjointe du chef d'exploitation, elle bénéficie, en sa qualité d'ayant droit, des prestations d'assurance maladie, mais elle n'a toujours pas droit à la pension d'invalidité.

En cas de maternité, elle ne perçoit pas d'indemnités journalières à ce titre. Des frais de remplacement peuvent être accordés si l'activité professionnelle est reconnue, mais avec un plafond, et le paiement d'un ticket modérateur. La durée de remplacement est de cinquante-six jours.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas nécessaire de supprimer enfin ces limitations et ces restrictions ?

En matière de retraite, un droit propre à une retraite forfaitaire existe, si le chef d'exploitation paie une cotisation individuelle d'assurance vieillesse. Mais elle est d'un montant dérisoire : 14 800 francs par an. Là encore, la prestation est humiliante pour la retraitée. L'arrêt de l'activité étant venu, l'agricultrice a-t-elle moins de besoins que les autres femmes ?

Si l'agricultrice acquiert le statut d'associée d'exploitation ou de coexploitante, elle peut, dans ce cas, bénéficier du droit à la retraite proportionnelle et du droit à la pension d'invalidité. Mais avec le mari agriculteur, il faut un revenu suffisant pour permettre à chacun d'acquérir un certain nombre de points correspondant aux revenus. Or ces revenus sont en baisse du fait de l'aggravation de la situation des exploitations familiales.

Monsieur le ministre, le projet de B.A.P.S.A. ne dit toujours pas un mot des disparités choquantes qui subsistent pour l'ensemble du monde agricole. J'en citerai quelques-

unes qui figurent d'ailleurs dans le rapport de M. Louvot, au nom de la commission des affaires sociales : l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités non imposables ; l'admission du cumul pension de réversion et droits propres à la retraite pour veufs et veuves ; la validation des années de captivité pour les anciens prisonniers de guerre ; les prestations extralégales.

Monsieur le ministre, pour les agricultrices le projet de B.A.P.S.A. reste trop injuste. Je vous demande donc de revoir vos propositions, car nous ne pouvons pas voter vos crédits tels que vous nous les proposez.

Je vous demande de rétablir le niveau des crédits pour les prestations enfance, de les majorer pour les prestations invalidité et maladie.

Mes chers collègues, vous parlez souvent du monde agricole, ...

**M. le président.** Veuillez conclure, madame Beaudou.

**Mme Marie-Claude Beaudou.** ... des exploitations, des agriculteurs..., mais vous oubliez trop souvent les agricultrices. Le débat d'aujourd'hui le prouve une fois de plus.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**Mme Marie-Claude Beaudou.** Elles méritent mieux, monsieur le ministre, que le sort que vous leur réservez.

Au-delà des raisons déjà avancées par mon ami M. Minetti, au nom du groupe communiste, nous voterons donc contre le projet de B.A.P.S.A. que vous nous proposez pour 1991.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits à l'article 49.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

#### Mesures nouvelles

**M. le président.** « II. - Crédits, 3 753 925 262 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 50.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

#### AGRICULTURE ET FORÊT

##### Article 84

**M. le président.** « Art. 84. - Le troisième alinéa de l'article 1106-3-1 du code rural est ainsi rédigé :

« Les dépenses afférentes au service de cette prestation sont financées par la cotisation prévue à l'article 1106-6. »

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il s'agit là d'une disposition visant à simplifier la présentation ; le Gouvernement demande donc au Sénat de bien vouloir l'adopter.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** A l'unanimité, la commission s'est déclarée favorable à l'adoption de cet article.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 84.

(L'article 84 est adopté.)

##### Article additionnel

**M. le président.** Par amendement n° II-12 rectifié bis, MM. de Raincourt et Dupont proposent d'insérer, après l'article 84, un article additionnel rédigé comme suit :

« L'article 1003-8-1 du code rural est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1003-8-1. - Le fonds additionnel d'action sociale est destiné à apporter aux caisses départementales et pluri-départementales de mutualité sociale agricole une

contribution supplémentaire leur permettant de servir à leurs ressortissants des prestations extra-légales équivalentes à celles dont bénéficient les ressortissants du régime des salariés du commerce et de l'industrie, notamment dans le domaine de l'aide à domicile aux personnes âgées et des aides aux familles.

« Ce fonds est alimenté par le B.A.P.S.A. en ce qui concerne les personnes non salariées agricoles et par l'état évaluatif pour les salariés ou anciens salariés agricoles.

« Les prestations extra-légales imputées à ce fonds sont définies par des arrêtés du ministre de l'agriculture et de la forêt. Les réserves du F.A.A.S. disponibles au 31 décembre 1990 demeurent affectées au nouveau fonds.

« Le budget du fonds est fixé annuellement par un arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre du budget au vu des propositions du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole et après avis du conseil supérieur des prestations sociales agricoles. Cet arrêté détermine également la répartition des crédits entre les caisses de mutualité sociale agricole.

« A l'occasion de l'examen du budget, un rapport est présenté au conseil supérieur des prestations sociales agricoles sur l'effort accompli par les caisses dans le cadre de leur action sanitaire et sociale concernant chacune des catégories de prestations concernées par le fonds, les actions qu'elles mènent à ce titre et l'utilisation des crédits mis à leur disposition par le fonds pour l'année précédente.

« Le fonds prévu au présent article est géré par la mutualité sociale agricole. »

La parole est à M. Dupont.

**M. Ambroise Dupont.** Nous avons longuement abordé la question des prestations extralégales. Je n'insisterai donc pas, après l'intervention des différents orateurs et de nos deux rapporteurs, sur les arguments qui justifient cet amendement que j'ai l'honneur de présenter en mon nom personnel et au nom de M. de Raincourt.

Chacun sait que, pour des raisons techniques et financières, le régime agricole ne peut verser ces prestations extralégales au même niveau que celui des autres caisses de sécurité sociale à l'ensemble des Français. Les mécanismes financiers nécessaires n'ont pas été mis en place, bien que cela ait été prévu par la loi d'orientation du 4 juillet 1980, reprise par la loi d'adaptation du 30 décembre 1988.

Actuellement, les prestations extralégales sont financées, pour le régime agricole, et seulement pour partie, par un fonds d'action sociale alimenté par des cotisations additionnelles aux cotisations complémentaires.

Ces cotisations additionnelles étant appelées à disparaître du fait de la réforme des cotisations, il est proposé d'utiliser le fonds d'action sociale pour atteindre la parité souhaitée en faveur des agriculteurs, mais en l'alimentant par le B.A.P.S.A., pour les exploitants, et par l'état évaluatif, pour les salariés agricoles.

Il conviendrait de prévoir que les réserves du fonds d'action sociale disponibles au 31 décembre 1990 demeureront affectées au nouveau fonds. M. le ministre a précisé qu'elles retourneraient naturellement à l'agriculture. Ce choix me semble excellent.

Pour garantir une bonne gestion de ce fonds, nous proposons de conserver les mécanismes actuels du contrôle, qui est exercé par le conseil supérieur des prestations sociales agricoles et par le ministre de l'agriculture.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** La commission des finances souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la loi de finances de 1980 avait institué un fonds additionnel d'action sociale destiné à apporter un complément de ressources aux caisses de mutualité sociale agricole pour permettre de développer les prestations d'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées.

Le financement de ce fonds est assuré, comme vous le savez, par une cotisation additionnelle à la cotisation complémentaire d'assurance vieillesse supportée par les exploitants agricoles.

Cet amendement tend, d'une part, à élargir l'objet de ce fonds à l'ensemble des prestations d'action sociale, ce qui, en soit, ne serait pas pour me déplaire, et, d'autre part, à le faire financer par le B.A.P.S.A. pour les non-salariés et par l'état évaluatif pour les salariés agricoles, c'est-à-dire par le régime général de sécurité sociale.

Cet amendement aurait donc pour effet notamment d'accroître les charges du B.A.P.S.A., dont l'équilibre est *in fine* assuré par la subvention budgétaire. Il pourrait donc tomber sous le coup de l'article 40 de la Constitution.

Comme je l'ai déclaré devant l'Assemblée nationale lors de l'examen de ce projet de budget - je vous apporte maintenant des éléments plus positifs - les caisses de mutualité sociale agricole éprouvent des difficultés, compte tenu de la moindre capacité contributive des agriculteurs et d'une structure démographique défavorable qui ne permet pas d'assurer aux personnes relevant du régime agricole des prestations individuelles d'un niveau équivalent à celui dont bénéficient les assurés des autres régimes.

Pour que de nouveaux moyens de financement faisant appel à la solidarité nationale puissent être affectés au développement de ces prestations, nous devons aller plus avant dans la mise en œuvre de la réforme des cotisations, qui tend à aligner progressivement l'effort contributif des exploitants agricoles sur celui des salariés.

L'harmonisation des cotisations d'assurance vieillesse des agriculteurs avec celle des autres catégories sociales devant être réalisée en 1992, je me suis engagé à réexaminer l'année prochaine les modalités de financement du fonds additionnel d'action sociale.

Au bénéfice de ces explications, je vous demande, monsieur Dupont, de retirer votre amendement, sinon, je serai obligé, et j'en serai désolé, d'évoquer le fameux article 40 de la Constitution. *Dura lex, sed lex!*

**M. le président.** Quel est maintenant l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Monsieur le président, cet amendement fait état de préoccupations que j'ai moi-même évoquées dans mon rapport écrit comme dans mon intervention. Mais, compte tenu des observations qu'a faites M. le ministre et des engagements précis qu'il a pris devant nous pour 1992, je souhaiterais que M. Dupont retire son amendement.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu, monsieur Dupont ?

**M. Ambroise Dupont.** Compte tenu des engagements de M. le ministre et du souhait de la commission des finances, je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-12 rectifié *bis* est retiré.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au budget annexe des prestations sociales agricoles.

Mes chers collègues, avant d'aborder l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt, je vous propose d'interrompre nos travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Agriculture et forêt

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt.

Outre M. le ministre et cinq rapporteurs, quarante orateurs sont inscrits dans la discussion de ce projet de budget, qui doit impérativement se terminer cette nuit.

La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, dans un récent débat sur la situation de notre agriculture devant la Haute Assemblée, et à l'occasion de la discussion du projet de B.A.P.S.A. pour 1991, qui a eu lieu tout à l'heure, nous avons évoqué la situation de l'agriculture, celle des agriculteurs, ainsi que les difficultés importantes que connaissent beaucoup d'entre eux.

Je souhaiterais, en préambule à la présentation de ce projet de budget, évoquer devant vous l'environnement international, notamment, les négociations conduites actuellement entre les partenaires européens, d'une part, et bientôt entre ces derniers et les pays tiers participant aux négociations du GATT dans le cadre de l'*Uruguay round*.

Le résultat de ces négociations aura, en effet, des conséquences à long terme pour les agricultures européennes et, bien entendu, pour la première d'entre elles, l'agriculture française.

Je rappelle que le cycle des négociations de l'*Uruguay round* avait été lancé en 1986, pour mettre un terme à la situation de tensions commerciales qui existait entre les principaux pays exportateurs sur le marché mondial.

C'est bien le contenu de cet engagement qui était l'enjeu des discussions que nous venons d'avoir au plan communautaire. Il ne s'agissait pas de savoir si nous devions participer aux négociations. Ce débat-là avait été tranché en 1986.

Il aurait été néfaste pour l'agriculture communautaire de pratiquer la politique de la chaise vide, à Genève, même au niveau des experts, car nous nous serions retrouvés le lundi 3 décembre prochain, en face d'une coalition de tous les pays qui auraient participé aux travaux de Genève.

Les discussions entre Européens furent difficiles parce que, soutenus en cela par d'autres pays, nous avons maintenu intégralement les principes de base que la proposition initiale de la Commission de Bruxelles risquait de remettre en cause. Je veux parler du respect d'un strict équilibre des engagements entre la Communauté économique européenne et les autres pays, ainsi que du maintien des instruments fondamentaux de la politique agricole commune.

Nous sommes parvenus, je le pense, à un accord qui exprime la volonté politique des pays de la Communauté de ne renoncer à rien de ce qui a permis à l'agriculture européenne d'accéder à l'une des toutes premières places sur le marché mondial.

Ainsi avons-nous tenu à ce que la capacité exportatrice de la Communauté, donc celle de la France, soit préservée.

La proposition initiale de la Commission de Bruxelles n'interdisait pas clairement aux négociateurs, qui se réunissent à partir de lundi prochain à Bruxelles - car c'est la Commission qui mène la négociation - de conclure un accord séparé sur les subventions à l'exportation. Les ministres européens ont précisé cette interdiction dans le mandat qu'ils ont donné à la Commission. C'était pour la France une exigence majeure.

L'autre point essentiel de cet accord concerne l'amélioration du volet externe de la proposition initiale, ce qu'il est convenu d'appeler la tarification.

La Commission envisageait, en effet, une baisse automatique de 30 p. 100 des droits perçus à l'importation d'ici à 1996. Baisser automatiquement les droits à l'importation de 30 p. 100, c'était plus redoutable que d'accepter une baisse du soutien global de 30 p. 100.

En clair, si nous avions laissé passer cette proposition, cela aurait pu conduire, dans certaines situations de marché, à une protection extérieure insuffisante, avec toutes les conséquences qui en auraient résulté sur le niveau de nos prix.

Nous n'avons pas voulu accepter cette proposition, parce que nous étions déterminés à conserver la maîtrise de nos choix.

Si les baisses de soutien peuvent s'obtenir en jouant sur les prix, elles peuvent aussi se réaliser en développant la mise hors culture et la jachère.

Nous ne voulions pas être obligés de poursuivre des baisses de prix au-delà du raisonnable.

Pour cela, il fallait s'assurer que la protection communautaire serait intégralement respectée. Quand je parle de recours à la jachère, comme vous, je préfère la jachère industrielle à la jachère pure et simple.

Ensuite, troisième composante clef de cet accord, tout compromis au GATT sur la protection aux frontières sera strictement subordonné - par le mandat que nous avons donné à la Commission - au rééquilibrage de cette protection. Cela signifie, par exemple, que les produits de substitution des céréales, comme le soja ou les farines de maïs, ne devraient plus entrer en franchise de droits, comme c'était le cas depuis 1962.

A cette époque, alors que nous voulions faciliter les importations d'arachide en provenance du Sénégal, nous avons vu entrer en France les sojas américains.

Nous avons donc été très fermes sur les quantités qui seraient admises sous contingent, en refusant la proposition d'augmentation de 8 p. 100 faite par la Commission.

Enfin, je rappellerai que, pour la plupart des secteurs de production, la moitié du chemin est déjà parcourue en ce qui concerne la baisse du soutien. Comme elle s'y était engagée au moment de la mise en place des stabilisateurs, la Communauté a pris en compte, dans son offre de négociation, les efforts qu'elle a demandés à ses producteurs depuis 1986. C'était un point essentiel.

Il existe en France, comme dans l'ensemble de la Communauté, des zones défavorisées : 40 p. 100 du territoire français est déjà classé en zone défavorisée.

Or notre pays ne peut accepter pour son économie et sa politique d'aménagement rural que les agriculteurs de ces régions soient les sacrifiés des négociations du GATT.

C'est pourquoi le Conseil a décidé du principe d'un programme de mesures d'accompagnement destiné à assurer un avenir viable et des revenus équitables pour ces agriculteurs en garantissant la compétitivité de l'agriculture européenne.

Des propositions seront formulées à l'issue des négociations GATT par la Commission dans ce sens. Nous en discuterons ensemble le moment venu.

Bien sûr, l'accord de Bruxelles est une proposition. Comme telle, elle doit encore être soumise au feu de la négociation. C'est sur ce point que nous ne serons jamais assez vigilants.

Les Etats-Unis s'attaquent, aujourd'hui, à nos exportations. Ils veulent nous reprendre des parts de marché vitales. Ils poussent devant eux les pays du groupe de Cairns, groupe très indifférencié, puisqu'il comporte des pays de grande agriculture, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et des pays qui sont au bord du tiers monde, comme le Chili et la Colombie. Ces pays du groupe de Cairns réclament le libre accès au marché communautaire.

Je soulignerai également que les Etats-Unis poussent souvent devant eux les pays en voie de développement, alors que la France est l'un des pays au monde qui, proportionnellement, fait le plus pour l'aide aux pays en voie de développement et pour la réduction de la dette du tiers monde.

Dans les rencontres que j'ai eues avec le président de la commission des finances du Sénat des Etats-Unis, M. Bentsen, et surtout avec le secrétaire d'Etat à l'agriculture des Etats-Unis, M. Clayton Yeutter, j'ai fait valoir les droits des hommes et des femmes qui constituent les communautés rurales au sein de l'Europe.

A l'issue d'une discussion qui ressemblait plus à une partie de base-ball qu'à une conversation « franche et loyale », selon l'expression diplomatique, entre ministres, M. Clayton Yeutter a employé cette formule extraordinaire : « M. Delors et vous devez choisir entre une agriculture de type soviétique - on voit ce que cela a donné ! - et une agriculture capitaliste ».

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Il ne manque pas d'air !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Avouez que c'était tailler la route à coups de serpe et que son propos ne faisait pas dans la nuance. Comme si l'agriculture - nous l'avons tous dit sur toutes les travées de cette assemblée et sur tous les bancs de l'autre - pouvait être abandonnée aux seules lois du marché, surtout lorsque le marché tourne à la loi de la jungle ! Comme s'il ne fallait pas prendre en compte le poids des solidarités humaines !

La bataille qui sera livrée dans quelques jours à Bruxelles sera rude. La cohésion de la Communauté sera certainement gravement mise à l'épreuve. Mais nous devons tout faire pour que cette cohésion se manifeste comme à la veille des négociations.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Dieu vous entende !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** La position de la Communauté a pour elle aujourd'hui la cohérence, la clarté et l'équité. Je doute que le libéralisme dogmatique, c'est-à-dire sauvage, affiché par certains de nos partenaires, puisse résister longtemps, au moins sur le plan des idées et de la logique, aux propositions concrètes et équilibrées que nous faisons. En effet, certains pays feraient preuve d'une grande incohérence s'ils réclamaient de la Communauté une déréglementation de son marché quand ils se gardent bien de faire la moindre ouverture sur des pans entiers de leur économie, sans doute les plus sensibles, à savoir les services, le textile et les communications, mais aussi en matière agricole.

Au cours du mois écoulé, la Communauté a apporté la démonstration de sa solidarité et le mandat donné à nos négociateurs de la Commission est clair et ne devrait souffrir la moindre concession sans contrepartie équivalente de nos partenaires.

Mais dire que la bataille sera rude, c'est un euphémisme, quand on sait qu'aujourd'hui les Etats-Unis souhaitent renouveler l'accord sur le maïs conclu en 1986 avec l'Espagne au moment de l'entrée de celle-ci dans la Communauté européenne et nous menacent, si nous n'acceptons pas la reconduction de cet accord au début de 1991, de mesures de rétorsion, à hauteur de 400 millions de francs. Ils ne brandissent cette menace de rétorsion que parce que la Communauté a souhaité que le dossier « maïs » soit joint à l'ensemble des dossiers en discussion à Bruxelles, à partir de lundi, dans le cadre de l'*Uruguay round*.

Voilà donc une bataille qu'il faudra suivre avec une grande attention et au cours de laquelle il faudra faire preuve de solidarité.

J'en viens maintenant à proprement parler au projet de budget pour 1991.

Ce projet de budget, que j'ai déjà eu l'honneur de présenter devant vos commissions, s'élève à 38,4 milliards de francs. Il est en progression de 2,3 p. 100 par rapport à 1990, progression moindre que le taux de l'inflation.

Cette évolution, alors que l'ensemble du budget de l'Etat progresse de 4,8 p. 100 et que la prévision de hausse des prix pour 1991 atteint 2,6 p. 100, appelle des explications si l'on ne veut pas s'en tenir au seul effet d'optique.

La progression d'un budget apprécié globalement n'a pas toujours grande signification. Permettez-moi donc de vous inviter à étudier plus en détail les postes dont la dotation est en recul et à analyser cette diminution de crédits. Nous examinerons ensuite les priorités retenues par le ministère de l'agriculture et de la forêt qui apparaissent dans ce projet de budget pour 1991.

Voyons d'abord les postes qui, formellement, sont en recul.

En premier lieu, s'agissant des dépenses en capital, vous n'aurez pas manqué, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, d'être frappés par la diminution des crédits de paiement : 25 p. 100 par rapport à 1990. Vous noterez toutefois que les autorisations de programme progressent de 2,2 p. 100. Mais j'ajoute immédiatement, et je pense que vous partagerez mon appréciation, que tout le problème est souvent de rapprocher les crédits de paiement et les autorisations de programme. Il est, en effet, important, lorsque l'on prévoit des dépenses, de pouvoir dégager les crédits correspondants.

L'évolution des crédits de paiement ne traduit donc pas forcément un désengagement de l'Etat en matière d'investissement dans le domaine agricole, sous les réserves que je viens d'exprimer. Elle révèle simplement une mise à niveau des crédits de paiement, rendue nécessaire par des surdotations passées eu égard au rythme où ils sont consommés. Mais le problème est bien d'accélérer la consommation des crédits.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Certes ! Mais alors, que fait votre ministère ?

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Cette mesure est une mesure de gestion scrupuleuse des ressources publiques. Encore une fois, elle n'hypothèque en rien les actions d'investissement. Encore faut-il qu'elle ne les retarde pas trop !

Ainsi, la progression des dépenses ordinaires, c'est-à-dire hors dépenses en capital, est quant à elle plus satisfaisante, puisqu'elle représente 3,5 p. 100 par rapport à 1990, chiffre qui traduit déjà beaucoup mieux la réalité du budget du ministère de l'agriculture.

Cette évolution est pourtant affectée par la diminution d'un certain nombre de postes, cette diminution s'expliquant par des éléments de nature strictement mécanique ou technique, sur lesquels je vous invite à réfléchir.

Il en va ainsi des crédits destinés à la statistique. Ce chapitre avait été doté afin de permettre la réalisation du recensement général de l'agriculture. Celui-ci étant achevé, on enregistre tout naturellement un recul de 36,5 millions de francs de ces crédits.

Dans le même esprit, le chapitre « Lutte contre les maladies des animaux » avait été pourvu d'un crédit destiné à un programme spécifique d'éradication de la leucose bovine. Ce programme ayant été mené à bien, ces crédits disparaissent forcément de la ligne budgétaire.

Par ailleurs, les crédits consacrés à l'I.V.D., l'indemnité viagère de départ, connaissent une diminution de 109 millions de francs - dont 37 millions en réduction des moyens du fonds d'action rural - pour de simples raisons démographiques. En effet, la pyramide des âges des agriculteurs évolue de telle manière que les demandes d'I.V.D. sont spontanément en recul.

Enfin, la baisse du montant prévu au projet de budget pour 1991 pour la dotation aux jeunes agriculteurs - 73 millions de francs - provient d'un ajustement de nature technique. Le retour communautaire - les restitutions - au titre des années antérieures est en effet en augmentation en 1991, et c'est une bonne chose. En outre, le calendrier des versements de cette dotation a été modifié pour mieux répondre aux besoins des jeunes exploitants agricoles. Cet aménagement conduit mécaniquement à une diminution de crédits pour 1991. Cette évolution ne révèle donc pas un moindre engagement de l'Etat en matière de politique d'installation des jeunes, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Si j'ai souhaité insister sur ces aspects techniques de la construction du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt, c'est pour attirer votre attention sur le fait que l'évolution modérée de sa dotation globale n'est pas en contradiction avec l'expression d'un certain nombre de priorités. Ce sont ces priorités que je vais vous présenter maintenant.

Le présent projet de budget est articulé autour de quatre types d'actions prioritaires, à savoir la solidarité, le renouveau du secteur public, l'environnement et la promotion de la qualité, ainsi que l'enseignement et la recherche.

Un effort de solidarité marque en effet ce projet de budget.

Il ressort, en premier lieu, du montant de la subvention de l'Etat en faveur du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Nous en avons déjà parlé, sans, je l'avoue, nous mettre forcément d'accord. Je ne reviendrai cependant pas sur le B.A.P.S.A., dont nous venons de débattre.

J'insisterai cependant une nouvelle fois sur le montant de la subvention de l'Etat : 11,6 milliards de francs, en progression de 238 millions de francs, et 12,2 milliards de francs si l'on prend en compte la participation de l'Etat au financement de l'allocation aux adultes handicapés. C'est, de très loin, le plus gros chapitre du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt.

Les crédits destinés aux agriculteurs en difficulté traduisent également l'effort de solidarité que poursuit le ministère.

Ainsi, dans la suite des actions conduites en 1989 et en 1990, 500 millions de francs seront consacrés en 1991 aux agriculteurs en difficulté. Ce chiffre a été porté de 475 millions de francs à 500 millions de francs en première lecture à l'Assemblée nationale par l'adoption d'un amendement du Gouvernement.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est moins que la subvention versée à l'Opéra de Paris !

**M. Louis Mermaz,** ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette somme pourra être affectée à divers types d'opérations, telles les primes de départ - 1 400 ont été attribuées en 1989 - la réinsertion professionnelle, l'indemnité annuelle d'attente, la mesure de préretraite prévue pour les agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans, l'aide à l'analyse économique des exploitations, qui peut déboucher sur un

allègement de la dette agricole, et, bien sûr, les actions de reclassement et d'adaptation des exploitations. Ces dernières actions, qui comportent des mesures de désendettement et d'étalement des charges, entrent maintenant dans les programmes européens d'aide au revenu agricole.

En 1989, 45 000 agriculteurs avaient déposé un dossier en vue d'obtenir les aides prévues par ce dispositif.

Le troisième volet de cet effort de solidarité tient aux dispositions adoptées en faveur de l'élevage, en particulier de l'élevage en montagne.

Ainsi, l'indemnité spéciale montagne, aide accordée aux éleveurs de montagne, a été revalorisée de 4 p. 100. Le nombre des animaux ouvrant droit à cette aide a été porté de quarante à cinquante unités de gros bétail. L'enveloppe prévue atteint ainsi 1,5 milliard de francs.

Dans le même ordre d'idée, la prime à la vache allaitante, prime accordée à l'origine aux seuls élevages tournés vers la production de viande, a été étendue aux troupeaux bovins mixtes, ceux qui sont destinés à la production de lait et de viande, pour la partie du cheptel correspondant à l'activité de production de viande. Ce sont 670 millions de francs qui seront consacrés à cette action en 1991, en augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1990.

Enfin, les crédits en faveur de l'aide alimentaire se sont élevés à 13 millions de francs, soit une progression de 5,1 p. 100 par rapport à 1990. Cette aide permettra l'envoi de 200 000 tonnes de céréales environ aux pays les plus défavorisés, ainsi que d'autres produits, notamment de la poudre de lait, des huiles végétales, comme vous le savez, la France est un des grands pays industrialisés qui fait proportionnellement le plus pour l'aide alimentaire.

Deuxième priorité que traduit ce projet de budget, l'action de rénovation du service public. Le ministère de l'agriculture et de la forêt s'est en effet résolument engagé dans la voie de la rénovation du service public. Le projet de budget que je vous soumetts lui donne une traduction budgétaire.

Ainsi, un effort tout particulier apparaît en matière de formation professionnelle, dont les crédits augmentent de 20,5 p. 100.

En matière de fonctionnement des services, un programme de déconcentration a été lancé pour améliorer l'efficacité du service rendu au public. Il y a probablement tout à gagner à rapprocher, lorsque cela est possible, les tâches de gestion de l'agent économique auquel elles s'adressent.

Cette orientation s'accompagne d'une globalisation des crédits de fonctionnement et de matériel. Ce projet de loi de finances propose, en effet, de regrouper l'intégralité de ces crédits sur un seul chapitre budgétaire, le chapitre 34-97, permettant une plus grande souplesse et une meilleure efficacité dans leur gestion en éliminant certaines rigidités qui ont pu nuire à une activité efficace.

En contrepartie, un contrôle de gestion assurant la transparence de l'utilisation de ces moyens sera mis en place. Ces mesures s'accompagnent d'un renforcement des moyens existants de 30 millions de francs, soit une progression de 6,4 p. 100, permettant leur mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes.

De plus, un effort particulier sera réalisé pour l'amélioration des bâtiments administratifs, qui en ont souvent un grand besoin ; 32 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus à cet usage.

Un tel effort de rénovation doit s'accompagner des nécessaires mesures en faveur des agents du ministère : revalorisation des bas salaires à l'occasion de la refonte de la grille de la fonction publique ; progression de 19 p. 100 des crédits de l'action sociale ; octroi de 36 millions de francs consacrés à l'harmonisation des rémunérations complémentaires engagée en 1990.

En outre, une soixantaine de « projets de service » sont en préparation et la création de cinq centres de responsabilité est envisagée à titre expérimental.

Afin de faciliter la réalisation de ces projets, un fonds de rénovation a été créé ; il est doté de 5 millions de francs.

Pour conclure sur ce point, auquel les agriculteurs sont très sensibles, car, dans le monde actuel, ils ont besoin d'avoir à leur disposition des services d'Etat modernes, actifs et dynamiques, j'ajouterai que cet effort de rénovation du service public devra s'accompagner d'une politique active de communication interne et externe, non pour dresser des louanges

au ministère pour ses actions mais pour faire connaître les outils qu'il met à la disposition du monde rural et des agriculteurs.

Cet effort devra s'accompagner également d'une volonté de dialogue social et d'amélioration de l'accueil de tous ceux qui s'adressent à nos services.

La troisième priorité à laquelle s'attache ce projet de budget est l'accompagnement de l'effort des agriculteurs en matière de protection de l'environnement et de promotion de la qualité des produits.

Les moyens dégagés par le présent projet de loi de finances visent quatre types d'actions :

Le premier concerne la promotion de la qualité de l'alimentation : 15 millions de francs sont inscrits au projet de budget pour 1991 pour permettre la réalisation d'un inventaire des contaminants dans les aliments, pour aider à la pratique de l'agriculture biologique et pour favoriser le développement de la certification des produits, ce qui est l'une des conditions pour mieux affronter la concurrence.

A cela, s'ajoute un renforcement des effectifs chargés du contrôle sanitaire. Quarante emplois sont créés à cet effet ; or, dans les circonstances actuelles, nous avons besoin de renforcer les moyens du contrôle vétérinaire.

J'ai d'ailleurs demandé ce matin l'instauration à nos frontières d'un contrôle systématique des importations de viande bovine en provenance de l'Allemagne, car nous avons des doutes sérieux sur la qualité des viandes qui sont actuellement importées. Le troupeau allemand étant atteint de leucose, les Allemands se sont engagés à abattre un million de vaches malades. Cette maladie n'a pas de conséquence pour la consommation. Des tonnages importants doivent d'ailleurs être envoyés en U.R.S.S. ; mais nous avons l'impression, du fait de la désorganisation des circuits dans ce pays, que ces tonnages de viande se reportent sur le seul marché communautaire, d'où les difficultés accrues que nous éprouvons après deux années de sécheresse.

J'ai envoyé ce matin une instruction aux préfets pour que des contrôles systématiques et généralisés soient mis en place ; nous avons d'ailleurs reçu l'approbation de la Communauté, qui se disposerait, mardi, à prendre les mêmes dispositions au niveau communautaire.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Très bien !

**Plusieurs sénateurs du R.P.R. et de l'union centriste.** Enfin !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les crédits de l'Institut national des appellations d'origine augmentent de 15,3 millions de francs, soit de 47 p. 100. Cet institut se voit ainsi doté des moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la loi du printemps 1990, qui a étendu ses compétences à l'ensemble des produits agricoles d'appellation d'origine ; c'est là une carte vitale pour le développement de nos exportations.

Le deuxième axe d'action concerne la lutte contre les pollutions liées aux productions agricoles.

S'agissant des productions végétales, l'effort portera sur l'amélioration des conditions des traitements phytosanitaires, une rationalisation des fumures et une protection de l'eau - la profession y est d'ailleurs tout à fait disposée.

Pour les productions animales, l'accent sera mis sur l'expérimentation en matière d'utilisation des effluents et sur l'amélioration de leurs conditions de stockage et de traitement.

Cela s'accompagnera d'un programme d'information des agriculteurs sur ces divers points.

Ces actions seront réalisées grâce à des crédits en augmentation de 29 millions de francs, s'agissant des dépenses ordinaires, et de 35 millions de francs pour les crédits d'investissements.

La troisième ligne d'action résulte de notre volonté, d'une part, de maîtriser l'extension des friches qui, en France, sont aujourd'hui proportionnellement moins importantes que dans d'autres pays de la Communauté, ce qui est bien, et, d'autre part, d'assurer une bonne gestion de l'espace rural.

Le renforcement de l'indemnité spéciale montagne mentionnée plus haut permet de compenser les handicaps propres à certaines zones et favorise ainsi le maintien d'une activité agricole dans les régions particulièrement fragiles et menacées.

J'ai d'ailleurs, de ce point de vue, l'intention de proposer à Onilait, l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, le rétablissement de la subvention de 60 millions de francs, dite « qualité du lait en montagne ».

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Ah ! Voilà !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** En outre, les crédits nationaux affectés aux programmes communautaires d'extensification sont portés à 236 millions de francs, en hausse de 12 p. 100 par rapport à 1990. Ces programmes permettent la mise en place d'une activité agricole orientée vers un schéma moins productiviste, adapté aux zones où peut se poser le problème de la préservation du patrimoine rural.

Enfin - c'est le quatrième axe d'action - la protection de l'espace naturel, en particulier du domaine forestier, qui est l'un des plus grands et l'un des plus beaux d'Europe, est un souci nettement exprimé par ce projet de budget.

Les moyens consacrés à la protection de la forêt méditerranéenne sont maintenus à 100 millions de francs pour la cinquième année consécutive, et des dispositions préventives doivent être prises au cours du premier trimestre de 1991.

De façon globale, en incluant le fonds forestier national, ce sont 1 200 millions de francs de dépenses ordinaires et 725 millions de francs d'autorisations de programme qui sont consacrés à la protection et à la valorisation de la forêt française.

La quatrième priorité - et non la moindre - qui ressort de ce projet de budget est accordée à l'enseignement et à la recherche.

L'enseignement public a bien sûr bénéficié de cet effort ; mais nous n'avons pas oublié non plus l'enseignement privé.

En matière d'emplois d'enseignants, tout d'abord, 110 postes ont été créés, dont 28 pour l'enseignement supérieur. A ceux-là s'ajoutent la transformation de 450 emplois en fonction de l'élévation du niveau de la qualification des enseignants.

Par ailleurs, 58 millions de francs sont consacrés à la mise en œuvre des mesures visant à la parité des conditions de travail et de rémunération inscrite dans la loi de 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public. Ce sont donc 45 millions de francs pour l'enseignement technique agricole et 13 millions de francs pour l'enseignement supérieur qui seront consacrés à ces mesures d'ordre statutaire et indemnitaire.

D'autres mesures contribueront à améliorer la situation des personnels, à hauteur de 58 millions de francs également, en ce qui concerne notamment la mise en place du statut des enseignants chercheurs et l'amélioration de la situation des personnels non enseignants. Le projet de budget comportait seulement deux postes supplémentaires de personnel A.T.O.S.S., le personnel administratif, technique, ouvrier, social, de santé et de service. Dans le cadre du plan d'urgence qui vient d'être arrêté, ce sont trente agents de plus qui seront recrutés.

Les subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole public et d'action pédagogique sont en augmentation de 35 millions de francs, soit une progression de 24 p. 100 par rapport à 1990. De même, les autorisations de programme, investissements de l'Etat et subventions d'investissement destinés à l'enseignement public confondus, progressent de 20 p. 100.

Au total, les crédits destinés à l'enseignement public s'accroissent de 9,4 p. 100, sans compter les mesures prises dans le plan d'urgence.

S'agissant des établissements privés, ils bénéficient d'une dotation supplémentaire de 53 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de crédits de 3,8 p. 100 par rapport à 1990. Ainsi le soutien financier de l'Etat aux établissements de l'enseignement agricole privé sous contrat se montera-t-il à 1,4 milliard de francs pour 1991.

Cette progression est moindre que pour l'enseignement public, me direz-vous. Les choses ne sont pas si simples qu'il y paraît. En réalité, l'effort en faveur de l'enseignement privé est comparable à celui qui est réalisé pour l'enseignement public : cette augmentation de 3,8 p. 100 masque, en fait, un accroissement de 10 p. 100 du montant de la subvention par élève et une diminution des effectifs éligibles à la mesure.

Cette dotation atteint ainsi 6 000 francs par élève pour un interne contre 5 700 francs en 1990, 3 000 francs pour un externe contre 2 700 francs en 1990.

S'agissant des enseignants du secteur privé, ils sont maintenant, pour la grande majorité d'entre eux, dans la situation de contractuels de droit public. Ils sont donc directement rémunérés par l'Etat par référence aux échelles indiciaires de corps équivalents de la fonction publique et ils bénéficient de l'essentiel des mesures de revalorisation de la fonction enseignante résultant de la loi d'orientation sur l'éducation.

Pour les établissements à rythme approprié, les maisons familiales, une revalorisation de la subvention à l'élève, qui doit intervenir pour 1992, pourrait être aménagée dès 1991. Les crédits inscrits au projet de budget - 427 millions de francs, en progression de 6,8 p. 100 - pourraient en effet permettre cette augmentation, eu égard à une certaine diminution du nombre d'élèves. Ce point est actuellement examiné en concertation avec l'union nationale des maisons familiales.

Enfin, les crédits de la recherche inscrits au projet de budget du ministère de l'agriculture et de la forêt - la France est à la pointe de la recherche agronomique - progressent de 7,4 p. 100, en raison principalement de l'évolution des crédits d'investissement qui augmentent de 12,6 p. 100.

Trois axes ont été retenus s'agissant de la recherche.

Le premier concerne le développement de la formation par la recherche dans les écoles d'ingénieurs et de vétérinaires, afin de favoriser l'ouverture vers les secteurs économiques, l'esprit d'innovation et d'initiative : les crédits consacrés à cette action augmentent de 13 p. 100.

Le deuxième axe est constitué par le programme « Aliment 2000 », dont les crédits augmentent de 5,4 p. 100. Ce programme porte sur les thèmes suivants : la qualité, la nutrition, la toxicologie, la biotechnologie, les transformations et le marketing.

Enfin, le troisième axe est le programme « Agriculture demain », qui se préoccupe de la liaison production-transformation, de la recherche de nouveaux débouchés, de la compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles.

S'ajoute à cela, enfin, la subvention de 11 millions de francs au centre national d'études vétérinaires et alimentaires, qui contribue à la recherche dans le domaine de la qualité des aliments.

Telle est, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la physionomie sous laquelle se présente ce projet de budget pour 1991.

J'espère vous avoir exposé avec une certaine clarté que ce chiffre d'évolution de 2,3 p. 100 masque, en fait, un recul de certains postes budgétaires pour des raisons essentiellement techniques, alors que des chapitres particulièrement sensibles connaissent au contraire, heureusement, une progression importante, à la mesure des priorités retenues.

Vous avez été probablement frappés dernièrement, mesdames, messieurs les sénateurs, par un autre chiffre, qui traduit une évolution qui, en première analyse, peut paraître tout à fait paradoxale : je veux parler de l'évolution d'un certain « revenu agricole moyen par exploitation » ; on nous a parlé d'une progression de plus de 5 p. 100 prévue pour 1990. Cet accroissement, alors que chacun a encore en mémoire les difficultés rencontrées par les agriculteurs dans la période récente, la sécheresse et la crise du marché des viandes, dont je viens de parler, surprendra à juste titre. Ce chiffre, nous dira-t-on, est significatif de la diversité de l'agriculture française. Il y a certes dans ce pays, heureusement, des agriculteurs prospères.

La France est le deuxième pays agricole au monde. Elle dispose d'une agriculture globalement dynamique. Elle est exportatrice. En 1990, l'excédent agricole sera, d'après nos prévisions, de 53 milliards de francs, soit 5 milliards de francs de plus qu'en 1989.

Si nous devons, certes, nous féliciter de ces résultats globaux, ils ne sauraient cependant nous faire oublier les disparités profondes et cruelles qui existent au sein de l'agriculture. Selon l'activité dominante de l'exploitation, le revenu dit « moyen » des statisticiens varie de un à six ; là est tout le problème !

Ce revenu est faible pour l'élevage bovin. Il est plus élevé - on le sait - pour la viticulture de qualité. Ce revenu dit « moyen » varie selon que les exploitations sont situées dans une zone défavorisée ou dans des départements de grande culture mieux dotés. Le revenu peut varier, là, du simple au

quintuple ; bien entendu, la taille de l'exploitation, le niveau d'endettement de l'agriculteur, les difficultés des jeunes agriculteurs récemment installés et ayant emprunté pour se moderniser, doivent entrer en ligne de compte.

Si cette description n'est pas faite, la prise en compte du chiffre du revenu moyen est un exercice à la limite dangereux, car il pourrait induire en erreur tant l'opinion publique que les pouvoirs publics.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le projet de budget qui vous est présenté vise à répondre à des situations multiples.

La priorité en faveur d'un certain nombre d'actions de solidarité, que j'ai déjà évoquée, révèle l'effort réalisé en faveur des agriculteurs les moins favorisés. Cet effort se trouve dans la dotation des crédits aux offices agricoles : 3,8 milliards de francs. Cette dotation demeure stable mais, dans ce total, la part correspondant à des dépenses communautaires diminue ; tant mieux pour nous ! Ainsi, la marge de manœuvre pour conduire des actions nationales s'accroîtra de 48 millions de francs, qui permettront d'accompagner les évolutions des diverses productions au cours de l'année 1991.

A cela s'ajoute l'aménagement, attendu depuis si longtemps, de la taxe sur le foncier non bâti que vous avez voté lors de la discussion de la première partie de ce projet de loi de finances. Vous le savez, l'intention du Gouvernement était de procéder au cours de cette discussion à un allègement de taxe en faveur d'une catégorie d'agriculteurs pour laquelle le poids de cet impôt est particulièrement sensible ; le ministre chargé du budget en avait pris l'engagement d'abord devant l'Assemblée nationale.

L'orientation que vous avez retenue - l'allègement de la taxe pour les revenus les moins élevés - me convient, à moi, tout à fait dans son principe.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Reste maintenant à examiner la question du niveau que doit atteindre cette diminution.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Nous comptons sur vous !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** On compte sur moi, mais je ne suis pas tout seul ! Il faut que nous le fassions ensemble. Quand je dis « nous », je veux parler à la fois du Gouvernement et du Parlement - et ce n'est pas forcément du côté du Parlement qu'il y aura le plus de difficultés. (*Sourires.*)

Reste donc à régler le problème du niveau. Depuis que M. Charasse s'est présenté devant le Sénat, j'ai eu avec lui, disons-le, des discussions « serrées » sur ce sujet.

Se pose aussi un problème technique. Comment cette opération peut-elle être réalisée ? En effet, cette taxe étant acquittée par les propriétaires fonciers, une difficulté se présente si l'on veut que l'allègement profite à l'exploitant, lorsque celui-ci est fermier ou métayer.

Il faudra donc trouver un mécanisme qui satisfasse à cette double contrainte technique et politique. J'espère que nous y parviendrons ; en tout cas, les services du ministère de l'économie et des finances sont en train de « transpirer » sur cette question !

Les autres priorités retenues dans ce budget témoignent d'une volonté de préparer l'avenir pour le bénéfice de l'ensemble des agriculteurs.

L'amélioration du service rendu par l'administration aux agriculteurs sera un de ces éléments.

Les dépenses en faveur de l'environnement et de la qualité favoriseront l'engagement de notre agriculture dans une voie toujours plus moderne, respectueuse de l'environnement et répondant aux attentes des consommateurs. C'est là un grand atout pour la France sur le marché communautaire et même au-delà.

La très vive progression des crédits en faveur de la formation et de l'enseignement agricole, enfin, permettra d'améliorer la qualification des agriculteurs - comme eux-mêmes et les jeunes le demandent - et les mettra en situation de répondre à la concurrence de nos partenaires européens et des pays tiers.

Dans un monde où les progrès technologiques sont constants, la formation des femmes et des hommes est, en effet, capitale et les agriculteurs veulent pouvoir bénéficier d'un haut niveau de qualification.

Je conclurai en rappelant que le soutien public ira bien au-delà du budget de ce ministère.

L'ensemble des dépenses publiques en faveur de l'agriculture comprend ainsi notamment : les fonds interministériels, comme le fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural, le fonds d'intervention pour l'aménagement de la montagne ; des crédits d'autres ministères, comme les subventions versées aux organismes de recherche tels que l'institut national de la recherche agronomique ou le centre national du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts, autrement dit le Cemagref ; les trois comptes spéciaux du Trésor que sont le fonds forestier national, le fonds national d'adduction d'eau et le fonds des haras ; le financement public du budget annexe des prestations sociales agricoles, dont nous venons de débattre ; surtout, la masse des crédits consacrés par la France au financement des dépenses agricoles communautaires.

Considéré dans son ensemble, l'effort public en faveur de l'agriculture s'élève ainsi à 143 milliards de francs, en progression de 5,8 p. 100 par rapport à 1990.

Cependant, pour que ces crédits soient consommés dans les délais les plus courts et pour que de nouveaux résultats soient obtenus, nous en avons tous conscience, il faut aujourd'hui sensibiliser l'opinion française et les pouvoirs publics à la crise du monde agricole et au fait que notre agriculture est un atout extraordinaire pour la France, à condition que nous soutenions tous les agriculteurs.

Ceux-ci doivent en effet se battre. Or ils ne peuvent le faire dans l'incompréhension et la solitude, car leur combat, je l'ai dit, est celui de la nation tout entière ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'agriculture et de la forêt pour 1991 n'apporte pas d'espoir à un monde agricole en proie à une grave crise économique et sociale, qui est aussi une crise d'identité.

Inadapté à la situation actuelle de l'agriculture, ce projet de budget poursuit et amplifie le désengagement de l'Etat du secteur agricole.

Les crédits, portés à 38 420 millions de francs, progresseront l'an prochain moins qu'en 1990, 2,3 p. 100 contre 3,5 p. 100, soit nettement moins que les dépenses publiques, 4,8 p. 100, et que l'inflation, 2,7 p. 100.

J'observe que ce projet de budget, à l'Assemblée nationale, a été seulement majoré de 650 000 francs, à la suite d'un redéploiement de crédits de 59 millions de francs, somme ridicule quand on connaît l'insuffisance de ce budget. Face à cela, je ne peux que déplorer le peu de cas que le Gouvernement fait du Parlement, et pas seulement du Sénat, mes chers collègues.

Désormais, ce budget ne représenterait plus que 2,9 p. 100 du budget de l'Etat et 4,3 p. 100 des dépenses civiles totales de l'Etat.

Les crédits nouveaux sont essentiellement concentrés sur quelques priorités : la protection sociale, l'enseignement agricole et le service public. Ces priorités absorbent, en effet, la quasi-totalité des crédits supplémentaires alloués au ministère de l'agriculture par la loi de finances, soit 618 millions de francs.

De ce fait, les crédits consacrés au secteur agricole productif sont pratiquement reconduits à leur niveau de 1990 ; les mesures nouvelles sont financées par redéploiement interne, M. le ministre vient de nous l'expliquer. L'effort de l'Etat pour ce secteur productif est donc quasiment nul. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

La globalisation, au sein du budget de l'agriculture, des crédits destinés à la protection sociale, à l'enseignement agricole, à la recherche, à l'aménagement rural, par exemple,

aboutit à mettre en concurrence des aides à caractère économique et des aides à caractère social ou éducatif. Cette concurrence, mes chers collègues, est fatale au secteur productif de l'agriculture.

Sur les 63 milliards de francs de crédits nouveaux ouverts sur les différents budgets des services civils de l'Etat, seulement 618 millions de francs, soit 0,97 p. 100, sont affectés à l'agriculture. C'est moins que « pas grand-chose », mes chers collègues : cela montre la réalité de l'effort réalisé par l'Etat pour les agriculteurs.

Sur ces 618 millions de francs, 256 millions sont absorbés par la protection sociale, nous l'avons vu tout à l'heure, 187 millions sont destinés à l'enseignement agricole, 116 millions sont consacrés au service public, 19,3 millions sont alloués à la forêt ; le solde disponible après toutes ces affectations, soit 39,7 millions de francs, est consacré aux actions économiques en faveur de l'agriculture. Vous le voyez, mes chers collègues, le soutien apporté à l'agriculture est très relatif !

Le financement de la protection sociale revêt un caractère inéluctable qui s'impose au Gouvernement, car il résulte d'une évolution largement commandée par la dégradation de la démographie agricole et la dérive des dépenses de santé, sur lesquelles le ministre de l'agriculture n'a aucune prise. Il est donc difficile de dire qu'il s'agit d'une priorité du Gouvernement. Je dirai plutôt qu'il s'agit du poids de la fatalité.

Je me contenterai de rappeler que les crédits de la protection sociale atteindront 12,6 milliards de francs en 1991, car nous avons déjà examiné cette question à l'occasion de la discussion du B.A.P.S.A.

L'enseignement agricole bénéficiera de crédits en augmentation de 6,95 p. 100. Le budget de l'enseignement et de la formation agricoles s'élèvera à 4,48 milliards de francs ; toutefois, cette évolution s'impose, elle aussi, en grande partie au ministre de l'agriculture, car les crédits nouveaux financent des mesures ayant pour objet d'étendre à l'enseignement agricole les dispositions prévues par la loi d'orientation sur l'éducation.

C'est ainsi que 92,4 millions de francs permettront de revaloriser la fonction enseignante dans les mêmes conditions que pour les autres enseignants. Ce n'est que justice ! L'application à l'enseignement agricole des mesures prévues pour l'enseignement scolaire n'est en effet que pure équité ; c'est l'inverse qui aurait constitué une injustice !

Certes, il faut noter que, à côté de ces mesures, il est prévu de créer 110 emplois d'enseignant et de transformer de 250 autres emplois pour les adapter aux besoins réels.

Pour l'enseignement agricole privé, les crédits progresseront de 3,7 p. 100, pour s'établir à 1,4 milliard de francs. L'application de la loi Rocard du 31 décembre 1984 serait maintenant complète et la subvention par élève se situerait au même niveau que celle qui est versée dans l'enseignement public. La réalité de ces assertions est cependant contestée par la fédération agricole privée. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des assurances sur ce point, afin qu'il n'y ait pas de malentendu ?

En outre, la réduction des crédits de paiement risque de compromettre la modernisation des établissements de l'enseignement privé. Ceux-ci ne pourront réaliser que les travaux les plus urgents en matière de sécurité.

La marge de manœuvre disponible, après le financement de ces priorités non agricoles, pour poursuivre la modernisation de l'agriculture et son adaptation est extrêmement limitée, puisque - je l'ai déjà signalé - seulement 39,7 millions de francs sont dégagés pour accroître les crédits des actions économiques. L'essentiel des ajustements opérés est gagé par des économies.

Le recours au crédit est limité par la faiblesse des enveloppes de prêts bonifiés. Les files d'attente se sont reconstituées tant au niveau de la réserve d'antériorité gérée par le Crédit agricole qu'au niveau des quotas concurrentiels gérés par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Les demandes non satisfaites représentent une attente de près de trois mois pour les prêts aux jeunes agriculteurs, de vingt-cinq mois pour les prêts à la modernisation, de quatre mois pour les prêts à l'élevage de douze mois pour les prêts spéciaux aux productions végétales.

Il est indispensable que des moyens soient dégagés pour faire face aux engagements. Pourquoi, monsieur le ministre, les crédits afférents à la charge de bonification du Crédit

agricole demandés pour 1991 ont-ils été réduits à l'Assemblée nationale, sur proposition du Gouvernement, pour gager des ouvertures de crédits sur d'autres chapitres ? Voilà une question précise, à laquelle, je l'espère, vous ne manquerez pas de répondre.

Les moyens des offices permettant de régulariser et d'orienter les marchés sont quasiment reconduits à hauteur de 3,85 milliards de francs. Cette reconduction me paraît être un mauvais calcul pour plusieurs raisons.

Ne pas adapter les capacités d'adaptation des filières à un environnement de plus en plus concurrentiel risque de pénaliser les productions nationales face à la concurrence étrangère, de leur faire perdre des parts de marché et de multiplier les crises conjoncturelles sur les marchés, comme c'est le cas pour les viandes.

L'Oniflor, l'office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, ne disposera pas de moyens suffisants pour moderniser et restructurer les filières et pour entamer un plan de développement de l'horticulture.

L'Onilait, l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, ne disposera pas de crédits suffisants pour poursuivre la restructuration laitière.

L'Ofival, l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture - en cas de crise porcine, n'aura pas les moyens nécessaires pour y faire face, car les enjeux de la restructuration et de la qualité exigeront de mobiliser des crédits importants dans les filières bovine et ovine.

La suppression de l'aide à la qualité du lait en montagne, au motif qu'un plan de restructuration est mis en œuvre dans les zones de montagne et défavorisées en complément du plan de rachat communautaire dans les zones de plaines, ne serait pas acceptable.

Cette aide bénéficie, en effet, à toutes les zones et à tous les producteurs de montagne ; son abandon conduirait inéluctablement à une restructuration de la collecte, au détriment des zones les plus défavorisées. C'est pourquoi j'ai pris acte avec satisfaction de la décision dont vous nous avez fait part à l'instant, monsieur le ministre, de rétablir les 60 millions de francs correspondants. Il faudra cependant nous expliquer par quel redéploiement vous allez pouvoir procéder à ce rétablissement.

Par ailleurs, le désengagement de l'Etat sur les investissements d'avenir se poursuit ; je dirai même qu'il s'accélère.

Malgré l'enjeu que représente le développement du secteur de la transformation et de la commercialisation de la production agricole, les autorisations de programme sont ramenées de 400 millions à 320 millions de francs, soit une diminution de 20 p. 100, et les crédits de paiement de 444 millions à 300 millions de francs.

Les travaux d'hydraulique agricole subiront également le désengagement de l'Etat, alors qu'ils constituent un outil privilégié pour la maîtrise de l'eau et le développement agricole. Les crédits de paiement s'élèveraient à 184 millions de francs, soit une baisse de 51 p. 100, et les autorisations de programme seraient simplement reconduites.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire les raisons de cette réduction des crédits alors que notre pays vient de traverser deux années consécutives de sécheresse ?

Les grandes sociétés de développement régional, dont l'activité est centrée sur les aménagements hydrauliques, verront leurs moyens quasiment reconduits à leur niveau de 1990.

Enfin, la taxe perçue par mètre cube d'eau pour alimenter le fonds national pour le développement des adductions d'eau a été augmentée de deux centimes par le Sénat au moment du vote sur la première partie du projet de loi de finances, et ce malgré l'avis défavorable du Gouvernement et alors que cette hausse avait été limitée à un centime à l'Assemblée nationale.

Le ministre délégué chargé du budget ne mesure pas l'ampleur des besoins qui sont importants, mais il est vrai qu'il faut accélérer le rythme des paiements.

Une des façons d'y parvenir consiste à raccourcir les chemins administratifs des crédits, qui partent de votre ministère et qui transitent par la région avant de revenir au département. Cette piste, que j'aimerais voir aboutir, mérite d'être approfondie.

Les actions d'adaptation de l'appareil agricole, destinées à assurer dans les meilleures conditions le maintien d'un nombre suffisant d'exploitations susceptible de procurer un revenu convenable, connaîtront une évolution contrastée.

Les crédits dévolus aux jeunes agriculteurs régressent de 9,5 p. 100. Ils sont ramenés à 702 millions de francs du fait de la nouvelle réglementation.

Les dotations affectées à l'indemnité viagère de départ seraient réduites de 72 millions de francs en raison de l'abaissement de l'âge de la retraite et de l'évolution de la démographie. Il n'y a rien à redire à cela.

Les moyens consacrés aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont reconduits.

Les crédits relatifs au retrait de terres arables et à l'extensification seraient augmentés de 25 millions de francs, mais cet ajustement risque d'être insuffisant.

Les crédits prévus pour le dispositif « agriculteurs en difficulté » étaient réduits de 25 millions de francs dans le projet de loi de finances, mais cette réduction a été gommée à l'Assemblée nationale sur l'initiative même du Gouvernement. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer les motifs de ce revirement ?

Enfin, je relève l'ouverture d'un crédit de 14 millions de francs pour financer des actions pilotes de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'article 19 du règlement communautaire.

La modernisation des exploitations n'est pas épargnée par la réduction de crédits. Il est envisagé, l'année prochaine, de supprimer les aides aux bâtiments d'élevage en zones défavorisées. Monsieur le ministre, êtes-vous sûr que ces aides n'ont plus de signification économique quand on constate que le niveau des demandes reste soutenu ? Pourquoi ces crédits seraient-ils recentrés seulement sur l'aide aux bâtiments d'élevage situés dans les zones de montagne ?

Pourquoi également réduire de 10 millions de francs les aides de démarrage aux groupements et à la tenue de comptabilité de gestion ?

S'agissant de la gestion de l'espace rural, l'indemnité spéciale dans les zones agricoles défavorisées serait revalorisée de 4 p. 100 pour toutes les espèces et pour toutes les zones. Quant à l'aide à la mécanisation en montagne, la ligne budgétaire est supprimée, et une partie seulement des crédits est reprise sur le chapitre de la modernisation des exploitations.

Votre commission des finances s'est interrogée sur cette modification. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous éclairer ? Cette aide permet pourtant d'harmoniser les conditions de production avec celles de la plaine en réduisant la disparité des prix de revient.

La situation est la même avec l'aide en faveur des améliorations pastorales et des aménagements et équipements collectifs en montagne et en zones défavorisées. Elle n'apparaît plus en tant que telle dans le budget. Pouvez-vous nous rassurer sur la permanence d'une telle aide ?

Enfin, j'en viens à la forêt.

Si les crédits réservés à la mise en valeur de la forêt sont en hausse, celle-ci est essentiellement « optique », car elle résulte de la budgétisation des dépenses précédemment financées par la voie de fonds de concours.

En revanche, la suppression d'un crédit de 5 millions de francs au chapitre 44-92 pour la production forestière compromet l'action des centres régionaux de la propriété forestière, dont le financement est assuré essentiellement par une subvention imputée sur ce chapitre et par le versement de 4,5 p. 100 du fonds forestier national, qui est lui-même supprimé avec la réforme de la taxe unique sur les produits forestiers.

Mes chers collègues, votre rapporteur spécial s'interroge sur l'avenir des centres régionaux de la propriété forestière si aucune mesure n'est prise pour remédier à leur situation. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour permettre à ces centres de poursuivre leur action déterminante pour les progrès de la forêt au moment où la surface boisée augmente dans notre pays grâce en particulier à l'action des contrats de plan Etat-régions ?

Le désengagement de l'Etat du secteur agricole, observé au travers de ces développements, se traduit par un effondrement des dépenses d'investissement. Le budget d'équipement ne représente plus que 1,1 milliard de francs ; il diminue de 396 millions de francs, soit de 25 p. 100.

Vous avez déclaré que cette baisse résultait essentiellement de l'existence de crédits non consommés et qu'elle ne remettrait pas en cause l'exécution des programmes en cours. Mais, monsieur le ministre, pourquoi les crédits de paiement votés par le Parlement ne sont-ils pas consommés ? Etes-vous sûr, lorsque le rythme des paiements reprendra, que vous ne manquerez pas de crédits de paiement ? Votre collègue du budget vous a-t-il donné des garanties sur leur rétablissement le moment venu ? Si ces crédits sont bien disponibles, pourquoi ne pas les avoir utilisés au mois de septembre pour financer des mesures d'aides aux agriculteurs en difficulté ? Le budget de l'Etat n'est-il pas une forme d'expression de la solidarité nationale ?

Monsieur le ministre, pourriez-vous, sur ces différentes questions, compléter notre information ? Vous le savez, le budget d'investissement permet de préparer l'avenir.

Telles sont les lignes directrices du budget de l'agriculture et de la forêt pour 1991. Il faut regretter que les aides à caractère économique ne soient pas adaptées à la fois aux enjeux et aux difficultés auxquels sont confrontés l'agriculture et la filière agroalimentaire dans son ensemble.

Les entreprises agricoles doivent effectuer un effort considérable d'adaptation aux nouvelles conditions du marché. Cet effort serait considérablement plus facile à réaliser pour les agriculteurs s'ils savaient que l'Etat est disposé à fournir le même effort dans les domaines concernés. Hélas ! cela nous Cela ne nous paraît pas être le cas.

Pourtant, vous voulez et nous voulons une agriculture compétitive dans une économie ouverte. Pour cela, il faut installer de jeunes agriculteurs grâce à une politique de prêts bonifiés adaptés. Il faut accorder aux agriculteurs l'exonération intégrale de la T.V.A. sur le fioul dès 1991. Il faut également renforcer la déduction pour investissement, ce que le ministre du budget se refuse à faire. Cela nous paraît d'autant plus illogique qu'il réalise un effort louable pour l'industrie. Alors, tous ensemble, sortons l'agriculture de son ghetto !

Vous voulez et nous voulons aussi que l'agriculture concoure à la gestion de l'espace rural. Il faut donc favoriser le développement d'une agriculture extensive dans certaines régions et, pour cela, moderniser et alléger l'impôt foncier non bâti, qui crée une disparité importante entre nos agriculteurs et ceux de la Communauté économique européenne.

Sur tous ces points, le Sénat a fait des propositions. Il attend de voir la suite qui leur sera réservée.

La crise de l'agriculture trouve aussi en partie son origine dans le contexte international, qu'il s'agisse des implications de la politique agricole commune, des menaces liées aux négociations du GATT - vous y avez fait allusion tout à l'heure et nous vous en remercions - ou des conséquences de l'intégration des régions de l'est de l'Allemagne dans la Communauté européenne.

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, les grands pays développés doivent, à mon sens, impérativement répondre à la question suivante : quels doivent être la place, le rôle, les ressources et les fonctions de l'agriculture dans notre société du XX<sup>e</sup> siècle ? Le GATT n'est qu'un aiguillon extérieur destiné à contraindre nos responsables politiques à prendre enfin leurs responsabilités. Dès solutions qui seront apportées à ces dossiers dépend l'avenir de notre agriculture. Le Sénat y sera particulièrement attentif.

Enfin, je voudrais souligner le danger d'une lecture trop rapide des comptes prévisionnels de l'agriculture pour 1990.

Elle laisse à penser que le revenu de tous les agriculteurs progresse de 5 p. 100, alors que cette hausse moyenne est due essentiellement à deux catégories d'exploitations : la viticulture, pour 27,2 p. 100, et l'arboriculture, pour 47,5 p. 100. Mais vous l'avez tout à fait reconnu tout à l'heure dans votre commentaire, et je vous en sais gré.

Les évolutions sont négatives dans la quasi-totalité des autres productions. Les baisses de revenu les plus marquantes concernent les exploitations céréalières, en partie à cause des stabilisateurs, et l'agriculture générale. Pour l'élevage - secteur qui nous tient particulièrement à cœur actuellement - hors indemnité sécheresse cumulée des deux années 1989 et 1990, le revenu serait négatif. Cela explique le malaise vécu par la grande majorité des agriculteurs, malaise qui n'est pas très souvent ressenti ni compris par les non-ruraux.

C'est pourquoi, au-delà de cette prise de conscience, il faut que le Gouvernement se donne les moyens de faire face à la situation exceptionnelle que connaît notre agriculture. C'est parce que le budget pour 1991 ne s'oriente pas dans cette voie que la commission des finances vous demande de ne pas adopter les crédits de l'agriculture et de la forêt pour 1991. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pluchet, rapporteur pour avis.

**M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le ministre, vous avez le redoutable privilège de vous retrouver devant le Sénat, pour la deuxième fois en moins de deux mois, afin de défendre la politique agricole qu'entend mener le Gouvernement et, aujourd'hui, présenter votre budget.

Ce budget nous paraît malheureusement quelque peu « déphasé » par rapport à la crise que traverse le monde agricole, déphasage dont rend bien mal compte le chiffre récent de l'évolution du revenu agricole, à savoir 5 p. 100 pour 1990.

Au moment où ce chiffre a été publié et encore à l'instant à cette tribune, vous avez tenu, monsieur le ministre, à dire qu'il ne s'agissait que d'une moyenne recouvrant des situations très contrastées entre les productions et surtout entre les régions. Pensons aux zones défavorisées ! Pensons à la moyenne montagne !

**M. Joseph Caupert.** Très bien !

**M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis.** Cela ne représente, il faut l'expliquer, que la variation d'un solde d'exploitation qui doit assurer un revenu à la famille et permettre le financement du capital nécessaire à la poursuite de l'exploitation. C'est là où les charges qui pèsent sur les exploitants pour la transmission de l'outil de travail prennent toute leur importance.

Si l'on regarde la progression du revenu depuis 1977, on s'aperçoit qu'elle est inférieure, en francs constants, à 1 p. 100 sur cette longue période. Les agriculteurs font cadeau de leurs gains de productivité. Est-ce acceptable ?

Si j'ai parlé de « déphasage », monsieur le ministre, c'est que l'ampleur de la crise révélée cet été par la sécheresse, pour la deuxième fois en deux ans, et par l'effondrement des cours de la viande aurait nécessité que les pouvoirs publics manifestent clairement dans ce budget leur volonté de conduire une politique agricole ambitieuse.

Or la hausse des crédits par rapport à 1990 est modeste : 2,3 p. 100 en francs courants. Pour la troisième année consécutive, les crédits inscrits au budget de l'agriculture augmentent moins que l'ensemble des budgets de l'Etat.

Il est vrai que ces crédits ne représentent qu'un peu plus du quart de ce qu'il est convenu d'appeler « l'ensemble des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'agriculture et à la forêt » - on cite le chiffre de 143,5 milliards de francs - indicateur plus favorable qui est fréquemment mis en avant, mais qui doit être manié avec précaution.

Ces dépenses n'ont, en effet, pour plus de la moitié d'entre elles, qu'un rapport lointain, voire aucun rapport, avec l'agriculture productive.

A la lecture de l'excellent rapport que notre collègue M. Chaumont a présenté sur les relations financières avec les Communautés européennes, sans méconnaître le principe de solidarité entre les Etats membres, on s'aperçoit que la contribution de la France au budget de la C.E.E. est de plus en plus grande. Or les versements de l'Etat français à ce budget ne doivent pas tous être considérés comme des aides directes à l'agriculture française.

Si l'on retient les chiffres qui sont fournis par l'I.N.S.E.E. dans les comptes nationaux de l'agriculture et qui mesurent les subventions d'exploitation, on parvient à une aide d'un montant d'à peine plus de 10 milliards de francs en 1989, ce qui est bien loin des chiffres très supérieurs annoncés ici ou là.

Cet indicateur imparfait a cependant le mérite de mettre clairement en évidence les spécificités du secteur agricole français : le poids du financement de la protection sociale, la dépendance à l'égard de décisions prises dans des enceintes

extranationales, notamment communautaires. Cette double contrainte devrait conduire à rendre d'autant plus déterminée la politique strictement nationale en faveur de ce secteur.

Cette détermination est d'autant plus nécessaire que la situation internationale est préoccupante, avec la crise du Golfe, les conséquences de l'ouverture à l'Est et la négociation du GATT.

L'issue de ces négociations sera déterminante pour l'évolution des marchés mondiaux et la capacité de la Communauté à rester une grande puissance agricole autosuffisante et exportatrice.

Comment ne pas être inquiets quand on sait que la proposition faite par la Communauté de réduire de 30 p. 100 ses mesures de soutien est considérée comme totalement insuffisante par les Etats-Unis ?

Les perspectives communautaires apparaissent, elles aussi, quelque peu « brouillées ». Après avoir été « l'aile marchante » de la construction européenne, la politique agricole commune hésite aujourd'hui à la croisée des chemins.

Le défi originel de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité d'approvisionnement a été relevé, avec le succès que l'on sait, par les agriculteurs. La réorientation de la P.A.C. dans les années quatre-vingt dans le sens d'une maîtrise des coûts budgétaires et d'une meilleure allocation des dépenses avait été acceptée, la maîtrise des productions devant garantir la stabilité des prix. Aujourd'hui, les coûts sont maîtrisés, les stabilisateurs instaurés pour les principales productions, et les prix ne cessent de baisser !

La Communauté n'indique plus de direction claire à l'agriculture : elle réoriente une partie des aides et soutiens vers des actions rurales autres qu'agricoles, dans le cadre d'une meilleure prise en compte de l'aménagement rural et de l'environnement, et elle envisage de développer les aides directes au revenu.

Je dis « elle envisage », mais n'est-ce pas déjà la réalité ? Prenons l'exemple de l'élevage ovin. En montagne, où cet élevage est pratiqué seul et contribue à lutter contre la friche, lorsque les cours de cette viande rejoignent les prix qui étaient pratiqués il y a vingt ans, quand la prime à la brebis atteint 180 francs, l'agriculteur ne devient-il pas un assisté, ce qu'il refuse catégoriquement ?

Les perspectives nationales, enfin, sont, elles aussi, confuses.

Alors que, d'après des sondages récents, les Français ont globalement une bonne image des agriculteurs, ces derniers supportent mal d'être désignés comme des perpétuels mécontents, des assistés ou des pollueurs.

Les agriculteurs sont prêts à renforcer le rôle traditionnel qu'ils jouent en matière de protection de l'environnement, d'entretien de l'espace rural et des paysages. Encore faut-il leur indiquer clairement sur quelles bases ils pourraient continuer à assurer ces fonctions qu'ils exercent traditionnellement depuis des siècles.

J'en viens à l'examen des dotations du seul budget de votre ministère.

On constate, tout d'abord, que la hausse de 2,3 p. 100 résulte de celle des dépenses ordinaires en crédits de paiement, les dépenses en capital, de leur côté, diminuant de plus du quart.

Les crédits devraient néanmoins permettre, nous avez-vous indiqué, de préparer l'avenir et de financer quatre actions prioritaires : la solidarité, l'environnement, l'enseignement et le renouvellement du service public.

La commission des affaires économiques ne s'est pas prononcée de façon détaillée sur les crédits consacrés à l'enseignement et à la recherche, traditionnellement du ressort de la commission des affaires culturelles. Je laisse le soin de le faire à notre collègue Albert Vecten.

On peut néanmoins relever que l'augmentation de 10 p. 100 de l'action consacrée à l'enseignement, à la formation et au développement agricoles finance, en fait, la nécessaire application de la loi de 1984 et du plan Jospin de revalorisation des salaires des enseignants.

La politique de renouvellement du service public et les moyens qui lui sont consacrés n'appellent pas de réflexions particulières de la part de votre rapporteur. On peut difficilement y voir, me semble-t-il, une priorité du ministre de l'agriculture

puisque'il s'agit de mettre en application les directives arrêtées par le Premier ministre et qui concernent l'ensemble des ministères.

Pour matérialiser la priorité reconnue à l'environnement et à la qualité des produits, une augmentation sensible a été accordée à la dotation de l'I.N.A.O., l'institut national des appellations d'origine, et aux crédits consacrés au contrôle sanitaire des végétaux ; en revanche, les crédits qui sont alloués à la prophylaxie animale sont en diminution.

S'agissant de l'environnement, si les crédits consacrés au retrait des terres et à l'extensification augmentent de 12 p. 100, si une nouvelle ligne, dotée de 14 millions de francs, est créée pour financer les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, il ne s'agit là, en fait, que du rattrapage, heureux mais tardif, du retard pris par la France. En tout état de cause, les sommes prévues paraissent nettement insuffisantes pour affirmer une politique prioritaire en faveur de l'environnement. De même, rien de spécifique n'est prévu dans le projet de budget pour développer l'utilisation, tellement attendue par la profession, des biocarburants - éthanol et diester - dont l'apport à la protection de l'environnement n'a pas encore été pris en compte.

S'agissant de la solidarité, votre commission a été frappée de la différence d'intensité entre l'effort accompli par l'Etat, d'une part, et par les agriculteurs, d'autre part, en matière de protection sociale.

La contribution du budget au B.A.P.S.A. augmente de 2,1 p. 100, c'est-à-dire moins que la moyenne des différents postes, alors que les cotisations des agriculteurs augmentent d'environ 7 p. 100.

Je voulais évoquer la question du démantèlement des taxes sur les produits. Vous y avez répondu tout à l'heure. Je ne suis pas certain que vos propos aient donné satisfaction aux membres de la commission. Toutefois, nous avons pris acte de votre déclaration.

Si le financement du régime des prestations sociales agricoles est considéré effectivement comme une priorité, ce n'est pas le ministère qui en supporte le poids, mais bien plutôt la profession elle-même.

De son côté, l'aide aux agriculteurs en difficulté, complétée par le régime des aides transitoires au revenu agricole, sera simplement reconduite à son niveau de 1990.

Il s'agit là de mesures malheureusement indispensables, dont on peut difficilement soutenir qu'elles préparent l'agriculture de demain.

En ce qui concerne les zones défavorisées, on constate des évolutions contradictoires.

Les interventions spéciales dans les zones défavorisées passeraient de 1 350 millions à 1 433 millions, soit une hausse de 6 p. 100, sous l'effet de la revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne et de l'augmentation du nombre d'unités de gros bétail primables.

Dans le même temps, la ligne d'aide spécifique à la mécanisation en montagne est supprimée et fondue au sein du chapitre « bâtiments d'élevage », qui connaît lui-même une diminution des crédits qui lui sont affectés.

De même, les crédits consacrés aux actions de promotion des produits de qualité et de sélection animale en zones de montagne ou défavorisées stagnent en francs courants, et les crédits consacrés aux investissements pastoraux et à la petite hydraulique en montagne sont regroupés au sein d'un nouveau chapitre, dont les crédits de paiement chutent d'un tiers.

Le bilan sur ce point est donc très contrasté.

Je dirai à présent un mot de la bonification.

Si les crédits de bonification augmentent de 9,6 p. 100, c'est sous l'effet mécanique de l'évolution du différentiel entre les taux d'intérêt et le coût de la ressource.

Plus significatif est le montant de l'enveloppe de prêts bonifiés à l'agriculture fixée par les pouvoirs publics : celle passe de 13,8 milliards de francs à 14,3 milliards de francs, soit une hausse de 3,6 p. 100.

La majorité des enveloppes spécifiques sont simplement reconduites. Il semble que leurs montants ne permettront pas de résorber les « files d'attente ».

Au 31 décembre dernier, le Crédit agricole chiffrait à 4 milliards de francs le volume des prêts en « file d'attente ». Selon les prévisions, il atteindrait 5 milliards de francs en 1990.

Pour l'obtention de certaines catégories de prêts, les agriculteurs doivent attendre plus d'un an. D'après l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, dans certains départements, les délais d'attente pour les plans d'amélioration matérielle sont supérieurs à trois ans.

A cet égard, il convient de s'inscrire en faux contre certaines déclarations ministérielles tenues au cours de l'été dernier, qui tendaient à ramener la crise agricole à une « simple » crise de surendettement, dont serait responsable le Crédit agricole. Faut-il rappeler que l'agriculture est une « industrie lourde », fortement capitalistique, qui a besoin de beaucoup investir, que l'endettement, en francs constants, s'est stabilisé depuis une dizaine d'années et que, rapportées à la valeur ajoutée brute, les charges financières restent contenues ? Les nécessaires mesures prises en faveur de l'allègement de la charge financière supportée par certains agriculteurs ne doivent pas servir de prétexte au désengagement de l'Etat face au besoin de modernisation et d'adaptation des exploitations agricoles, surtout dans un contexte de hausse des taux réels.

Les crédits des offices sont reconduits en francs courants, ce qui conduira à de nécessaires redéploiements des crédits pour financer les actions envisagées.

Au titre des évolutions en réduction, la baisse des crédits d'indemnité viagère de départ s'explique par l'évolution démographique. En revanche, celle des dotations aux jeunes agriculteurs, si elle correspond pour partie à l'adaptation technique résultant d'un retour communautaire accru, repose aussi sur l'estimation que le nombre attendu d'installations se stabilisera en 1991, alors qu'il avait crû au cours des deux dernières années.

Plus graves sont les réductions de crédits opérées en matière d'aménagement foncier et d'hydraulique - elles atteignent 50 p. 100 en crédits de paiement - de financement des bâtiments d'élevage et d'exploitation, de politique industrielle. Il s'agit, dans ces trois domaines, d'un véritable désengagement de l'Etat.

La part des travaux d'hydraulique directement financé par le ministère est passée de plus de 20 p. 100 du total, en 1984, à 15 p. 100, en 1988.

Il ne semble pas, sur ce point, que les dotations budgétaires tirent les conséquences des sécheresses successives, et notamment de la nécessité de construire des retenues nouvelles. Ce n'était vraiment pas le moment de réduire les crédits consacrés à ce chapitre.

C'est donc le désengagement de l'Etat qui marque la politique du Gouvernement dans le domaine agricole.

Pour apporter l'aide nécessaire à nos agriculteurs, le Sénat a amendé la loi de finances. Le seul point important qui a été accepté par le ministre du budget, parmi les suggestions présentées par la commission des finances, concerne les diminutions de la charge du foncier non bâti. Nous ne pourrions pas en rester là.

Monsieur le ministre, compte tenu de leur évolution, la commission des affaires économiques et du Plan a refusé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** Monsieur Pluchet, veuillez ne pas quitter la tribune. Je vous donne à nouveau la parole pour remplacer M. Arreckx, rapporteur pour avis.

**M. Alain Pluchet,** en remplacement de M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural). Monsieur le président, je vais en effet présenter brièvement le rapport de mon collègue M. Maurice Arreckx relatif à l'aménagement rural.

L'aménagement rural dépend, bien évidemment, de la politique suivie en matière d'aménagement du territoire. On en connaît toutes les insuffisances par rapport à une situation qui ne cesse de se dégrader.

Le récent recensement confirme qu'une vingtaine de départements se dépeuplent, alors que d'autres, au contraire, s'équipent, s'industrialisent, en un mot s'enrichissent, tant il est vrai qu'ils sont plus attractifs que les départements en perte de vitesse.

Cela illustre le devoir de solidarité, de rééquilibrage, qui est de la compétence de l'Etat. A département pauvre correspondent communes rurales peu soutenues et processus de désertification plus accentué.

Sur le plan des régions, des départements, nous pouvons constater qu'à une échelle évidemment plus réduite existent ces mêmes disparités exigeant les mêmes devoirs, les mêmes remèdes pour harmoniser les chances de tous.

C'est toujours autour des villes, des grandes agglomérations que se concentre le maximum d'équipements et d'activités, et c'est vers les secteurs plus éloignés que se posent avec plus d'acuité les problèmes d'aménagement rural.

Les communes rurales se composent de moins en moins d'agriculteurs et de plus en plus de retraités, d'artisans, de commerçants et de fonctionnaires de services publics. Souvent, les résidences secondaires deviennent des résidences principales à l'heure de la retraite, ne serait-ce que par économie.

Ce constat, ce diagnostic établi, quelle politique faut-il mettre en place, si ce n'est celle qui consiste à maintenir dans les communes rurales les services publics - naturellement les postes, perceptions, écoles, banques - à y maintenir ou y créer les commerces de base, à y développer des activités sportives, culturelles, de loisirs, qui supposent évidemment les équipements correspondants ?

Il faut des voies de communication convenables, une ouverture de chaînes de télévision ; il faut, en un mot, que la vie à la campagne devienne possible pour ceux qui, à l'heure de la retraite, choisiront d'y trouver le calme, le repos, la détente.

Pour cette politique d'aménagement rural qui interpelle l'Europe, l'Etat, les collectivités locales, de quels moyens disposons-nous ?

Sur le plan communautaire, la France ne bénéficiera en cinq ans, au cours de la période 1989-1993, que de 960 millions d'ECU, soit de 6 à 7 milliards de crédits. C'est fort peu, vu l'ampleur du problème.

Sur le plan national, si le budget fait apparaître ce qu'en commission on décrit comme un « certain frémissement », force est de constater qu'on est encore très loin, trop loin, de la création d'un grand ministère de l'aménagement et de l'environnement qui coordonnerait, après l'avoir définie, une véritable politique de rééquilibrage et de solidarité entre tous les ministères - agriculture, tourisme, culture, commerce, etc. - qui interviennent peu ou prou dans ce domaine.

De toute évidence, de la part du Gouvernement, très sollicité par des problèmes qu'il considère comme prioritaires ou plus urgents, ce budget marque un intérêt, mais non un engagement dans une politique réaliste et nécessaire à long terme.

Le rapport examine ensuite les dotations de la politique d'aménagement rural. Il s'intéresse aux dotations de plusieurs fonds d'intervention.

Si la dotation du F.I.D.A.R. passe à 389 millions de francs en 1991, les deux tiers du montant sont contractualisés dans le X<sup>e</sup> Plan, et cette dotation diminue en francs constants depuis 1985.

Pour le F.I.A.M., des crédits de 20 millions de francs sont inscrits ; c'est la même somme qu'en 1990.

Le F.R.I.L.E., créé en 1988, est doté de 250 millions de francs, comme en 1990. La moitié de ces crédits ont été mobilisés en zone rurale, dont 10 p. 100 pour des dossiers strictement agricoles.

Enfin, pour le F.I.A.T., il est créé une ligne nouvelle « petits projets », dotée de 30 millions de francs en crédits de paiement ; ceux-ci ont été portés à 90 millions de francs par l'Assemblée nationale.

En effet, le seuil d'éligibilité de la prime à l'aménagement du territoire excluait de fait les implantations industrielles en zones rurales.

Un chapitre traite ensuite du financement des infrastructures électriques et hydrauliques.

En ce qui concerne l'électrification, il faudrait prévoir un plan quinquennal doté de 18 750 millions de francs pour porter remède à la situation des abonnés mal desservis en électricité.

Un paragraphe concerne l'adduction d'eau et l'assainissement. On sait l'importance que revêt l'eau pour les années à venir. Elle doit être en quantité suffisante et de bonne qualité. Or 8,5 milliards de francs par an seraient nécessaires pendant dix ans pour satisfaire les besoins des communes rurales.

Un paragraphe traite également des sociétés ou des compagnies d'aménagement régional. Elles assurent une part importante de la politique hydraulique et de l'aménagement rural et interviennent dans le regroupement des exploitations et en faveur des zones rurales fragiles. Leur budget est reconduit à l'identique en 1991.

Enfin, un paragraphe est relatif à la politique forestière.

La forêt constitue pour notre pays une richesse non négligeable ; il faut donc la protéger et l'entretenir.

Si la plupart des forêts sont parfaitement exploitables, d'autres, comme la forêt méditerranéenne, le sont relativement peu, mais jouent un rôle irremplaçable, sur le plan tant écologique que touristique.

La forêt méditerranéenne, avec sa dominante de résineux, est évidemment très sensible. Elle a pratiquement toujours brûlé, et ce malgré des moyens de prévention et de lutte sans cesse accrus.

Le débroussaillage, fort onéreux, ne peut être réalisé que par les collectivités : le coût à l'hectare est assez similaire à la valeur de la forêt.

La forêt est privée à 70 p. 100, domaniale pour 10 p. 100, et 20 p. 100 dépendent des collectivités.

Les moyens aériens constituent, dans la lutte contre les incendies, un atout irremplaçable. Il est indispensable que le Gouvernement ne nous prive pas de cet outil qui a fait ses preuves.

Les crédits du ministère de l'agriculture et du fonds forestier national pour conduire cette politique sont de 1 342 millions de francs, en progression de 4,6 p. 100.

En conclusion, par rapport à ce qu'il faudrait faire dans une planification raisonnable qui associerait l'Europe, l'Etat, les régions, les départements - voire les communes - ce budget est un budget en « trompe-l'œil », un budget de misère, et ce malgré les efforts méritoires du ministre.

En le refusant aujourd'hui, nous ne condamnons pas votre bonne volonté évidente. Nous sommes persuadés que vous partagez notre inquiétude croissante, d'autant plus que les partenaires naturels du Gouvernement que sont les collectivités territoriales voient leurs moyens de financement diminuer de jour en jour par suite de transferts de charges de plus en plus importants qui stérilisent leur budget.

Puisse notre vote négatif être perçu comme un appel de détresse d'une France rurale qui veut vivre et s'adapter à la modernité. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis.

**M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agricoles et alimentaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année, l'avis consacré par la commission des affaires économiques et du Plan aux crédits des industries agroalimentaires conduit à des appréciations nécessairement contrastées.

A ne considérer que les résultats à l'exportation, tout paraît aller pour le mieux. Année après année, le solde commercial agroalimentaire établit un nouveau record. Ce sont ainsi plus de 50 milliards de francs d'excédents que les industries agroalimentaires ont apporté en 1989 à l'économie nationale.

Alors que la balance des produits industriels continue de se creuser, les industries agroalimentaires contribuent à contenir notre déficit dans des proportions acceptables.

Au sein de notre économie, les industries agricoles et alimentaires pèsent aussi d'un poids décisif : premier secteur industriel, elles représentent ainsi 17 p. 100 de la production, et près de 14 p. 100 de la valeur ajoutée et de l'investissement.

Il ne semble pas, curieusement, que les pouvoirs publics et l'opinion aient toujours une claire conscience de cette place. Il est ainsi fait, bien souvent, un plus large écho à l'obtention de nouveaux contrats pour notre aéronautique civile qu'à la progression régulière, mais moins médiatique peut-être, de nos exportations agroalimentaires. C'est regrettable !

Les résultats de 1989 confirment la situation originale qu'occupe l'agroalimentaire dans l'industrie française. Il s'agit, à bien des égards, d'un secteur « contrecyclique ».

Après avoir été, dans une certaine mesure, à l'abri de la récession, son taux de croissance relativement modéré le place aujourd'hui en retrait par rapport à la croissance du reste de l'industrie.

Cette spécificité de l'évolution des industries agroalimentaires peut s'expliquer notamment par le fait que la consommation alimentaire des ménages, débouché prépondérant de ces industries, est moins sensible aux variations de revenu que les achats d'autres produits manufacturés.

On constate donc, en 1989, une croissance modeste de la production - 1,4 p. 100 en volume contre 4,8 p. 100 pour le reste de l'industrie - et un rattrapage des prix des produits alimentaires.

Avec un taux annuel de 4,5 p. 100, ce rattrapage est supérieur à celui qui est observé dans les autres secteurs de l'industrie et pour l'ensemble des biens et des services.

Il s'agit là d'une rupture avec la tendance des dernières années, qui voyaient les prix des industries agricoles et alimentaires progresser moins vite que la moyenne.

La poursuite de l'effort d'investissement se traduit par une augmentation de 5 p. 100 en volume, contre 8,7 p. 100 pour le reste de l'industrie.

Il est à noter que, depuis 1985, l'investissement en volume des industries agricoles et alimentaires progresse moins vite que celui du reste de l'industrie.

On constate, malheureusement, une diminution des effectifs salariés de 0,7 p. 100, soit 572 000 personnes, dont 86 000 non-salariés.

Je voudrais maintenant souligner l'apport décisif de l'agroalimentaire dans le rééquilibrage de notre balance commerciale.

Après une année 1988 particulièrement bonne, l'année 1989 est une année record pour le commerce extérieur des industries agroalimentaires. Avec 27,6 milliards de francs et une progression de 28 p. 100 sur l'année précédente, le solde excédendaire du commerce extérieur de ces industries masque cependant de fortes disparités.

Ce sont les produits traditionnellement excédentaires, les céréales, les produits laitiers, le sucre, les vins et les boissons, qui expliquent les bons scores de l'année 1989.

On note, au contraire, une augmentation du déficit pour ce qui est des conserves et du secteur des viandes.

Je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit pour l'examen détaillé de ce solde secteur par secteur et selon les destinations géographiques.

Reste posé le problème de la mauvaise spécialisation à l'exportation de nos industries agroalimentaires.

Sur les aspects internationaux, je me contenterai de relever que le « panorama » est en train de changer : effets de la crise du Golfe, qui, avec la baisse du dollar, contrarie nos exportations ; incertitudes sur l'issue des négociations du GATT ; évolution des pays de l'Est aux effets incertains en matière agroalimentaire.

S'agissant des problèmes internes, j'en relève deux principaux : le poids de la grande distribution et la nécessité de soutenir l'effort de recherche.

Il importe, en effet, de réduire les délais de paiement de la part de la grande distribution. Ceux-ci sont estimés à cinquante-huit jours en France, contre moins de trente jours dans les pays de l'Europe du Nord, notamment en Allemagne.

Les principaux groupes de distribution obtiennent des délais de paiement proches de quatre-vingts jours, qui leur permettent de financer la croissance de leurs implantations sans fonds propres. Cette situation aboutit à consacrer indirectement une part de l'autofinancement des industries agricoles et alimentaires aux investissements de la distribution. Elle contribue à freiner l'adaptation et l'extension de l'outil industriel de ce secteur.

Sur le second point, de nombreuses études ont récemment mis en évidence l'insuffisance de la recherche dans le secteur des industries agricoles et alimentaires.

La dépense de recherche, pour ces industries, représente seulement 0,7 p. 100 de la valeur ajoutée, alors que, dans l'industrie, la moyenne s'établit à 3,6 p. 100.

Les dépenses totales de recherche s'élevaient, en 1989, à 1,2 milliard de francs, pour près de 600 milliards de francs de chiffre d'affaires. L'exemple de Nestlé est bien connu, qui consacre à la recherche 1 milliard de francs pour 170 milliards de francs de chiffre d'affaires.

L'effort de recherche publique est, quant à lui, estimé à 1 milliard de francs.

Là est le véritable enjeu des années à venir, bien plus que dans l'évolution des crédits de politique industrielle.

Outre une modification de la nomenclature budgétaire, cette année voit encore ces crédits se réduire.

Par rapport à 1990, les crédits de politique industrielle passent ainsi de 400 millions de francs à 320 millions de francs en autorisations de programme - soit une baisse de 20 p. 100 - et de 444 millions de francs à 300 millions de francs en crédits de paiement, soit une baisse importante, de 32,5 p. 100.

Cette situation doit cependant être replacée dans le cadre plus général de l'évolution de ce secteur.

Globalement, la situation financière des industries agro-alimentaires s'est progressivement améliorée au fil des années, même si des crises conjoncturelles ont pu frapper tel ou tel secteur.

Il est significatif que les entreprises agroalimentaires cotées en bourse aient réalisé des performances d'un niveau comparable, voire supérieur à l'ensemble des industries. Ainsi, la plupart des entreprises de ce secteur peuvent désormais réaliser leurs investissements de modernisation ou de développement sans aides publiques.

De plus, recentrées sur les secteurs reconnus prioritaires, les aides publiques, complétées par l'apport du F.E.O.G.A.-orientation, y conservent un réel caractère incitatif.

La commission des affaires économiques considère, enfin, qu'il serait erroné de se focaliser sur les seuls crédits du ministère de l'agriculture. Tout autant que lui, les ministères de la recherche et de la technologie, de l'industrie et de l'aménagement du territoire ont un rôle à jouer dans le soutien de notre industrie agroalimentaire.

D'ores et déjà, les aides gérées par la D.A.T.A.R. et l'aide à l'innovation gérée par le ministère de la recherche représentent, en 1988-1989, la moitié des crédits consacrés à la politique industrielle.

Il faut bien reconnaître que les crédits concernant la politique industrielle ne représentent, désormais, qu'une part modeste de l'effort consenti par l'Etat en faveur des industries agricoles et alimentaires. Ces aides spécifiques ne représentent plus aujourd'hui que 1,6 p. 100 de l'investissement du secteur, contre 3,2 p. 100 en 1984.

Leur réduction apparaît comme un mauvais indicateur de l'effort réel consenti par les pouvoirs publics - et, au premier plan, par le ministère de l'agriculture et de la forêt - en direction des industries agricoles et alimentaires.

L'enjeu, aujourd'hui, est bien plutôt celui de la poursuite et de l'accentuation de l'effort de recherche, que n'appréhendent pas les crédits spécifiques inscrits au budget de l'agriculture.

La recherche dans le secteur agroalimentaire doit être une priorité absolue. On sait que la concurrence se fera, demain, sur la qualité totale des produits, sur la capacité à s'adapter aux nouveaux modes culturels de consommation. Sur ce point, en dépit d'un rattrapage récent, beaucoup reste encore à faire.

Les enjeux de l'agroalimentaire de demain paraissent cependant avoir été compris par les pouvoirs publics. Avec l'adoption de la récente loi sur les appellations d'origine contrôlées, la panoplie des signes distinctifs de qualité se trouve opportunément renforcée. Peut-être ces signes de reconnaissance sont-ils un peu trop nombreux. Ils n'en permettent pas moins à notre industrie agroalimentaire, dont tout un pan est tourné vers ces produits « ciblés », d'affronter la concurrence en faisant reconnaître sa spécificité.

L'effort poursuivi en matière de normalisation, de qualité et de certification d'entreprise va, lui aussi, dans le bon sens.

Enfin, on ne peut que se réjouir de voir le différend entre les coopératives et les industries « privées » en passe d'être réglé par le dépôt d'un projet de loi qui recueille, apparemment tout au moins, l'assentiment des différentes parties.

Un effort encore plus affirmé en faveur de la recherche, englobant bien évidemment la recherche nutritionnelle, donnerait enfin à nos industries agroalimentaires leurs atouts dans la compétition qui se joue.

Ces considérations ont conduit la commission des affaires économiques à vous proposer, en espérant des jours meilleurs, de donner un avis favorable à l'adoption de ces crédits. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis.

**M. Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les lois de juillet et de décembre 1984 ont permis de donner un nouveau départ à l'enseignement agricole. Après des débuts un peu difficiles, leur application s'est accompagnée d'un effort budgétaire appréciable. Vos deux prédécesseurs, monsieur le ministre, s'y sont attachés avec une constance que nous avions saluée, et qui a commencé à porter ses fruits. Nous espérons que vous poursuivrez dans cette voie.

Notre agriculture a déjà fourni des efforts d'adaptation dont on méconnaît encore trop souvent l'ampleur, et aussi le succès. Et ce n'est pas fini, car les aléas climatiques sont peu de chose au regard des changements de cap bruxellois !

Le monde agricole est aujourd'hui soumis à des exigences bien contradictoires : tantôt produire plus, tantôt produire moins, mais toujours exporter davantage, améliorer la compétitivité de l'agriculture, tout en préservant l'environnement et le peuplement des zones rurales.

Un des plus sûrs moyens de préparer ce monde agricole à relever ces défis toujours renouvelés, c'est d'investir dans l'enseignement agricole. Ce dernier a d'ailleurs fait preuve, lui aussi, d'une remarquable capacité de progrès. Mais il faut lui donner des moyens à la hauteur des ambitions qu'on lui propose.

J'admets bien volontiers, monsieur le ministre, que, dans votre budget, l'enseignement et la formation font l'objet d'un traitement privilégié : les crédits correspondants augmentent, en effet, de près de 7 p. 100.

Mais j'observe aussi que cette progression est nettement inférieure à celle de l'an dernier, qui n'était en rien excessive pour permettre à la fois l'application des lois de 1984 et celle de la loi d'orientation de 1989.

Je m'inquiète donc de ce ralentissement qui ne permettra qu'un progrès inégal vers les objectifs retenus.

Comment, en effet, se répartissent les crédits, dont le total s'élève, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, à quelque 4 186 millions de francs ?

On relève, d'abord, la stagnation, en francs constants, des crédits d'aide aux familles : 375 millions de francs environ. Si cette stagnation, comme on nous l'a assuré, ne s'accompagne d'aucun recul dans la parité avec les bourses de l'éducation nationale, elle paraît néanmoins surprenante, et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous en donniez les raisons.

Les crédits de l'enseignement public progressent, eux, de 11,4 p. 100 en crédits de fonctionnement, soit une augmentation équivalente à celle qui a été observée l'an dernier. Le poste le plus important est, de loin, celui des dépenses en personnel - 2 227 millions de francs sur 2 425 millions de francs. L'augmentation constatée traduit, pour l'essentiel, l'incidence des mesures de revalorisation. En revanche, les créations de postes reculent. Vous nous en avez annoncé 111, mais il faut rappeler que, l'an dernier, nous en comptions 222.

Quant aux dépenses d'investissement, elles diminuent de près de moitié en crédits de paiement, ceux-ci étant réduits à 24 500 000 francs. L'évolution des autorisations de programme - près de 72 millions de francs, en hausse de 13 p. 100 - est plus satisfaisante.

Mais cela ne fait tout de même pas beaucoup pour poursuivre la modernisation de l'enseignement technique et pour accompagner la constitution de « pôles d'excellence » dans l'enseignement supérieur !

L'éducation nationale vient, on le sait, d'obtenir des « ralonges » de crédits substantielles : je voudrais qu'on n'oublie pas, non plus, l'enseignement agricole. Ses problèmes ne sont

pas les mêmes, certes, mais les déficits accumulés en matière de création de postes d'A.T.O.S. - même si je relève avec satisfaction l'annonce de la création de trente postes, l'importance de l'auxiliariat, la rénovation indispensable des internats, la diversification des formations, les exigences de l'animation rurale justifient aussi, me semble-t-il, un effort supplémentaire.

J'en viens à la formation continue et à l'animation rurale.

Les crédits augmentent de 4 millions de francs pour atteindre quelque 92 millions de francs. Mais les mesures nouvelles ne profiteront qu'aux stages de formation des jeunes agriculteurs et à l'apprentissage. Je ne discute pas ces priorités, mais je regrette la stagnation, par exemple, des crédits de l'animation rurale et de la formation des femmes. Il me semble, pourtant, qu'il ne faut négliger aucune chance d'améliorer la qualification de ceux qui vivent et travaillent en milieu rural.

En ce qui concerne les crédits d'aide à l'enseignement privé, il s'élèveront au total, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, à 1 387 720 000 francs, soit une augmentation de 3,4 p. 100 seulement par rapport au budget voté de 1990.

Je sais bien, monsieur le ministre, que ce faible taux d'accroissement s'explique en partie par la surévaluation de certains crédits prévus l'an dernier, en particulier pour la contractualisation des enseignants des établissements à temps plein, puisque 703 millions de francs étaient prévus et que 625 millions seulement devraient être effectivement consommés.

Il demeure que le montant et la répartition de ces crédits évoluent de manière très peu satisfaisante. J'y reviendrai tout à l'heure. Pour l'instant, je m'en tiens à l'énoncé des chiffres. Ils sont d'ailleurs parlants.

En ce qui concerne l'enseignement technique, 681 600 000 francs sont prévus pour la rémunération des enseignants des établissements à temps plein, en augmentation de presque 10 p. 100 par rapport au montant prévisionnel des dépenses en 1990.

Les subventions de fonctionnement, dont l'évolution est un peu difficile à apprécier compte tenu du passage du temps plein à l'alternance pour certains établissements, resteront, de toute façon, insuffisantes au regard des exigences de la loi de 1984.

Elles se répartissent de la façon suivante : 197 100 000 francs, en hausse de 10 p. 100 environ, pour les subventions à l'élève des établissements à temps plein, c'est-à-dire ceux qui relèvent de l'article 4 ; 458 millions de francs pour les aides aux établissements à rythme approprié, qui relèvent de l'article 5, soit 1,8 p. 100 seulement d'augmentation.

Enfin, les aides à l'investissement connaissent une nouvelle et sévère régression : elles baissent de 5 millions de francs à 3 millions de francs en crédits de paiement. Avouez, monsieur le ministre, que c'est dérisoire ! Les autorisations de programme augmentent un peu - elles s'élèvent à 6 750 000 francs au lieu de 5 millions de francs - mais elles ne retrouvent même pas leur niveau de 1987, qui était de 7 millions de francs.

Les aides à l'enseignement supérieur sont relevées de 8,5 p. 100 pour les subventions de fonctionnement, qui s'élèveront à 58 560 000 francs. Mais les subventions d'investissement sont, elles aussi, « en voie de disparition ». Elles sont, en effet, réduites de moitié : 1 million de francs en crédits de paiement.

Monsieur le ministre, nous avons souligné, l'an dernier, que la poursuite de la rénovation de l'enseignement agricole public et privé, qui a très bien démarré, demanderait, pendant plusieurs années encore, un effort soutenu.

Je retrace, dans mon rapport écrit, les progrès accomplis en matière de rénovation des formations et des diplômes, d'élévation des niveaux de formation. Ils sont importants, mais beaucoup reste à faire.

Même s'il se situe dans la droite ligne d'évolutions déjà engagées, le premier schéma prévisionnel des formations, qui vient d'être publié pour les années 1991-1992 et 1992-1993, le démontre clairement. Et je crains que le budget pour 1991 ne soit pas à la hauteur des besoins.

En ce qui concerne l'enseignement public, la poursuite de la revalorisation de la situation des enseignants est un sujet de satisfaction. En revanche, pour les A.T.O.S., les mesures

nouvelles résultent surtout de la mise en œuvre du plan « Durafour », même s'il y a un progrès puisque, pour les mesures indemnitaires, je relève une augmentation de 5 500 000 francs et, pour la formation continue, de 5 400 000 francs. Mais il n'y a toujours pratiquement pas de créations de postes : seulement sept emplois de techniciens et d'ingénieurs de laboratoire et, bien sûr, les créations de postes que vous nous avez annoncées tout à l'heure.

Je relève aussi que, pour l'enseignement supérieur, le statut des enseignants-chercheurs, annoncé depuis plusieurs années, n'est toujours pas publié, bien que les transformations de postes correspondantes aient été prévues cette année. Mais cela dit, vous nous avez annoncé tout à l'heure que ce serait fait prochainement.

Nous n'avons pas non plus d'information nouvelle sur la création du pôle d'enseignement supérieur et de recherche qui doit regrouper les formations supérieures de la région parisienne : l'institut des sciences et des technologies du vivant. Pouvez-vous confirmer, monsieur le ministre, que le Gouvernement veut voir ce projet aboutir et que le choix du site interviendra bien au début de 1991 ?

En revanche, la constitution des quatre pôles prévus en province, à Rennes-Nantes-Angers, à Toulouse, à Montpellier et à Dijon, progresse.

J'insiste, enfin, sur la nécessité de renforcer, à tous les échelons, la coopération entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale pour créer des formations communes, ouvrir des « passerelles » et, surtout, de développer une réflexion et des actions communes sur le problème de la revitalisation du milieu rural. En effet, si l'enseignement et la formation abandonnent les zones rurales, la désertification s'accélérera inévitablement.

Pour ce qui est de l'enseignement privé, si des évolutions positives sont à souligner, deux graves sujets de préoccupations demeurent : l'évolution des aides aux établissements en alternance et la dégradation accélérée des aides à l'investissement.

Je relèverai, tout d'abord, les aspects positifs, le premier étant la contractualisation des enseignants des établissements à temps plein, qui semble se mettre en place de façon satisfaisante. Elle intéresse près de 4 000 enseignants.

Je me félicite aussi qu'ait été retenue notre suggestion de constituer une commission chargée d'évaluer les coûts à l'élève de l'enseignement public et d'étudier les moyens d'assurer, par le biais des subventions à l'élève, la parité prévue par la loi. J'espère que cette « mise à plat » permettra, dans des délais raisonnables, la mise à niveau des subventions.

Le troisième point positif, c'est que les comités régionaux de l'enseignement agricole sont, enfin, en train d'être constitués, trop tard malheureusement pour avoir pu être consultés sur le premier « schéma prévisionnel national des formations », qui fait un peu figure, d'ailleurs, de répétition générale en attendant le prochain plan.

Les comités régionaux de l'enseignement agricole devraient, en revanche, être consultés sur la prochaine rentrée scolaire. Voilà, monsieur le ministre, une mesure d'application des lois de 1984 que nous aurons attendue longtemps !

J'en viens aux deux préoccupations majeures qui subsistent.

La première, c'est l'évolution des aides forfaitaires aux établissements en alternance. Ces subventions sont calculées en fonction d'une norme théorique d'encadrement, sur la base du coût moyen d'un enseignant contractuel. En attendant la montée en charge de la contractualisation, le traitement de référence est, lui aussi, théorique. Il n'évolue, depuis 1988, qu'en fonction du point d'indice. De nombreux établissements sont donc dans une situation critique.

Si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, la réforme devrait être réalisée en 1991. Mais de quelle façon ? Certes, si ce n'est pas le cas, il y aura un mieux en 1992, lorsque les conséquences de la contractualisation et de la revalorisation se feront sentir. Mais, si rien n'est fait rapidement, de nombreux établissements seront contraints de fermer. De toute façon, il faut le dire, le mode de calcul des subventions prévu en 1988 a fait la preuve de son irréalisme.

Il faut donc absolument qu'il soit révisé, ne serait-ce que parce que les « normes d'encadrement théorique » ne correspondent plus du tout à la réalité de l'enseignement agricole

rénové, qui a largement augmenté - jusqu'à 25 p. 100 - le nombre d'heures de formation qui doivent être assurées aux élèves des établissements en alternance.

Je sais que des négociations en vue de la révision des taux d'encadrement sont en cours, mais il faudrait qu'elles aboutissent très vite. Vous devriez disposer dès l'an prochain, monsieur le ministre, de crédits de report qui permettraient d'amorcer le financement de cette révision.

Notre seconde préoccupation, c'est, évidemment, l'évolution catastrophique des aides à l'investissement. Il est clair que la lente disparition des aides à l'investissement - car c'est bien de cela qu'il s'agit - est contraire à l'intention du législateur de 1984.

Nous avons voulu, à l'époque, donner aux établissements les moyens de fournir leur part de l'effort de modernisation de l'enseignement agricole, eux qui scolarisent, faut-il le rappeler ? la majorité des élèves de l'enseignement technique agricole et qui remplissent une mission de service public.

Nous sommes loin du compte ! Ne pourriez-vous, au moins, enrayer, l'an prochain, la dégradation des crédits de paiement, monsieur le ministre ?

En conclusion, monsieur le ministre, nous ne pouvons pas accepter de voir se ralentir le mouvement que nous avons contribué à lancer en adoptant les lois de 1984 et que nous avons essayé de soutenir budget après budget.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole pour 1991 tels qu'ils figurent dans le projet de loi de finances.

Mais elle n'a pas voulu que cet avis négatif fût sans appel. Elle m'a donc chargé de vous demander des assurances précises, d'une part, sur une prompte révision du mode de calcul des subventions versées aux établissements pratiquant l'enseignement en alternance et, d'autre part, sur un relèvement des crédits d'aide aux investissements de l'enseignement privé.

Si vous pouvez, monsieur le ministre, prendre devant nous, sur ces deux points, le ferme engagement que nous espérons, la commission des affaires culturelles s'en remettra à la sagesse du Sénat. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 74 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 76 minutes ;

Groupe socialiste, 75 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 70 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 36 minutes ;

Groupe communiste, 26 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 22 minutes.

La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le ministre, je ne vous surprendrai probablement pas en vous disant, tout à trac, que je n'exprimerai aucune espèce d'appui à votre budget. Je ne m'abstiendrai pas, je voterai contre, et sans état d'âme.

En effet, ce budget est vous le savez d'ailleurs sans aucun rapport avec l'importance des problèmes qui vous sont posés dans l'immédiat.

La crise est vive. Les statistiques nationales qui viennent d'être publiées sont ressenties comme une provocation par l'ensemble de la profession agricole. Votre seule réponse sérieuse, vous l'avez donnée à la télévision, en une phrase superbe : « Il ne faut plus perdre un seul agriculteur. »

Mais, monsieur le ministre, où sont vos moyens ? Où est votre volonté ? Où est votre stratégie ?

Je crains que ce ne soit, d'ailleurs, un parlementaire de votre propre majorité, député de mon département - vous ne m'en voudrez pas de ne pas me souvenir à quel courant il appartient, la finesse de mon analyse ne va pas jusque-là ! *(Sourires.)* - ...

**M. Fernand Tardy.** Regardez donc chez vous !

**M. Paul Girod.** ... qui a dit, textuellement, s'adressant à des agriculteurs et parlant de votre ministère et de votre majorité : « Pour les discours oui, mais on ne fait rien après. Je suis d'accord sur ce que vous dites. Tout cela est vrai et, en même temps, rien ne bouge. » Il a raison !

Il est vrai que quelques heures avant de s'exprimer avec ces mâles accents, il s'était contenté, pour les agriculteurs, d'une rallonge de 650 000 francs, somme dont la médiocrité a été soulignée par notre rapporteur spécial il y a quelques instants.

Que sont, en effet, trente francs par agriculteur ? Quand on pense que ce budget a été préparé alors que la crise n'était pas encore à son maximum ! Nous savons aujourd'hui que le cours de la viande tombe de 15 p. 100 par mois. Alors, trente francs par agriculteur... Mais passons !

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez dressé un tableau des négociations en cours que, pour ma part, j'ai trouvé navrant. Vous avez dû accepter une véritable reculade à Bruxelles. Elle fut sans gloire, même si elle était, peut-être, inévitable. Le problème est de savoir si elle s'inscrit ou non dans une perspective.

D'ailleurs, le 9 octobre dernier, à cette tribune, je vous demandais où était votre perspective. Et, pour toute réponse, je n'ai obtenu qu'une petite phrase, lancée à la télévision. C'est un peu mince !

Savez-vous, monsieur le ministre, que vous êtes à la tête de la seule agriculture d'Europe de l'Ouest qui, avec soixante-dix ares cultivables par habitant, soit contrainte de s'adresser au marché extérieur pour écouler la moitié de sa production ?

Car c'est l'Europe que les gouvernements d'avant 1981 ont construite qui a permis l'écoulement de la production de l'époque dans des conditions satisfaisantes.

Savez-vous que nous sommes maintenant confrontés directement à un marché international où l'on se livre au dumping et qui ne concerne d'ailleurs que de faibles proportions de la production mondiale ? L'agriculture française ne peut se battre que sur les marchés extérieurs mais votre budget ne crée pas les conditions favorables.

S'agissant des débouchés intérieurs, agro-industriels notamment, pas un mot dans ce que vous avez dit, pas un seul projet du Gouvernement ne prouve que vous en ayez compris l'importance.

Qu'il s'agisse des énergies renouvelables ou des matières premières, où est la politique, où est la perspective, où sont les espoirs qu'une agriculture en crise peut légitimement demander au gouvernement en place ? Pas dans ce budget !

Alors, monsieur le ministre, je vous le dis sans joie mais fermement : ne soyez pas trop étonné du vote de sanction qu'émettra, tout à l'heure, je pense, le Sénat et qu'en tout cas j'émettrai, à titre personnel. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'agriculture et la forêt.

Il reste trente-sept orateurs à entendre. Puisque nous devons impérativement terminer l'examen de ce projet de budget cette nuit, je leur lance un appel pressant afin qu'ils respectent leur temps de parole.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le ministre, étant donné le nombre des intervenants, je ne dresserai pas le bilan de l'action du ministère de l'agriculture et de la forêt, dont vous avez la charge depuis peu de temps. Je me bornerai à évoquer trois problèmes importants.

Les crédits du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1991 sont en progression de 2,3 p. 100 seulement en francs courants. Cela correspond, en francs constants, à une baisse des crédits de 0,3 p. 100, puisque l'inflation prévue pour 1991 sera de 2,6 p. 100, en étant optimiste.

Ces évolutions placent d'emblée l'agriculture parmi les secteurs non prioritaires de la politique économique, l'ensemble des dépenses du budget de la nation progressant de 4,8 p. 100.

C'est un budget, monsieur le ministre, sans réelle priorité à l'exception des dépenses de fonctionnement et, dans une moindre mesure, de l'enseignement.

C'est un budget qui ne permettra pas de résoudre les problèmes conjoncturels et structurels qui se posent aujourd'hui à l'agriculture.

C'est un budget qui marque le désengagement de l'Etat dans le secteur agricole.

En 1991, le budget du ministère de l'agriculture ne représentera plus que 3 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Pour rendre ce projet de budget plus conforme aux besoins réels du secteur agricole, il faut le doter, hors subventions au B.A.P.S.A. et hors enseignement agricole, de crédits supplémentaires d'un montant de 900 millions de francs au moins, dont 200 millions de francs pour les offices, 250 millions de francs pour les zones défavorisées, 100 millions de francs pour la prophylaxie animale et plus de 350 millions de francs pour les dépenses en capital.

Cette proposition permettrait de pallier les insuffisances les plus criantes et ferait évoluer le budget du ministère de l'agriculture de la même manière que l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire de 4,8 p. 100. Cet effort prouverait aux agriculteurs la détermination des pouvoirs publics en leur faveur.

Monsieur le ministre, nous attendons des précisions de votre part sur ce point.

Je voudrais, ce soir, évoquer trois grands problèmes qui me tiennent particulièrement à cœur :

S'agissant des producteurs de lait, soumis depuis plus de six campagnes à l'étau des quotas, ils voient, aujourd'hui, le prix du lait baisser. Les seules perspectives ouvertes par la Commission consiste en une nouvelle diminution du niveau des quantités maximales garanties que d'aucuns évaluent déjà à 4 p. 100.

Le système de la mise en œuvre des quotas laitiers a généré des difficultés tenant, pour l'essentiel, à la volonté d'atteindre plusieurs objectifs à la fois, alors que ces derniers - économiques, sociaux ou relatifs à l'espace naturel - sont contradictoires, mais tenant également aux tensions conjoncturelles d'approvisionnement des entreprises.

Un assouplissement des contraintes rigides sur les volumes dans certains cas pourrait permettre de dépasser certaines de ces difficultés.

Viser une sortie du système des quotas nécessite, cependant, la poursuite de l'effort de restructuration de la production. La sortie du système des quotas passe par une négociation internationale.

Il n'est pas acceptable que les efforts faits par la Communauté économique européenne pour contraindre sa production incitent, compte tenu du renchérissement des prix mondiaux, les producteurs des pays à faibles coûts de production à relancer leur production, et les producteurs sous quotas à augmenter leurs quotas.

Au regard de la crise actuelle, il apparaît que les bouleversements les plus aigus ont concerné le secteur des viandes. Plus que toute autre production, ce secteur est devenu progressivement le terrain privilégié des distorsions de concurrence, successivement monétaires, fiscales et sanitaires.

Dans le secteur de la viande bovine, l'effet de ces dérèglements a été d'autant plus important que la filière est devenue plus vulnérable depuis l'instauration des quotas laitiers et d'une politique très restrictive d'élimination des excédents.

Pour réduire à terme les dépenses de gestion du marché, le nouveau règlement prévoit une limitation des possibilités d'intervention, avec une procédure d'achats par adjudication.

Ces nouvelles données de la politique communautaire ont induit, pour les éleveurs français, dans un environnement général de libéralisation des échanges et d'allègement de la protection aux frontières, des baisses importantes des prix, sans compensation au niveau de leur revenu.

Aujourd'hui, l'avenir de ces productions demeure suspendu à une révision des mécanismes de marché, désormais incapables d'assurer un revenu aux producteurs.

Le dérèglement du marché des viandes résulte des conséquences de l'ouverture à l'Est, qui a provoqué un apport nouveau de marchandises sur les marchés communautaires. Cette offre, qui s'est manifestée à des prix extrêmement bas, est déconnectée de toute rationalité économique.

Monsieur le ministre, en mai dernier, en Bretagne, les bêtes de réforme étaient vendues à 19,50 francs le kilogramme ; aujourd'hui, nous ne trouvons même plus preneur à 13 francs le kilogramme. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les éleveurs voient l'avenir avec sérénité ?

L'absence de mesures communautaires d'envergure visant à prendre en compte cette nouvelle conjoncture laisse isolé le dispositif national d'aide, qui mêle, dans ses objectifs, des compensations à la sécheresse et des mesures en faveur de la viande bovine.

Ma troisième observation portera - vous vous en doutez, monsieur le ministre - sur les négociations du GATT ; le principal risque pour l'agriculture européenne est de se faire imposer de l'extérieur un libéralisme dont on mesure, aujourd'hui, non seulement l'inefficacité, mais aussi les dangers.

J'ai entendu et lu vos déclarations, monsieur le ministre. Vous semblez relativement optimiste, ce qui n'est pas du tout notre cas : nous appartenons à une catégorie de responsables politiques ou professionnels qui préféreraient la rupture à un mauvais accord du GATT.

Le GATT doit avoir pour objet de remettre en ordre les marchés mondiaux, et non de provoquer une dérégulation meurtrière qui profiterait aux Etats-Unis.

A condition qu'il soit aussi global que possible et parfaitement équilibré, la Communauté peut signer un engagement de limitation de ses soutiens à l'agriculture. Mais il faut par dessus tout qu'elle refuse de négocier la politique agricole commune instrument par instrument.

L'accord du GATT ne doit pas obérer les choix de la politique agricole de l'Europe. En revanche, il doit aller plus loin qu'un simple engagement sur les soutiens, afin de permettre un rééquilibrage des marchés mondiaux. Cela signifie qu'il faut s'orienter, au niveau mondial, vers une gestion concertée des stocks et vers une plus grande coordination dans les politiques de mise en production. Ce n'est qu'à ce prix que l'offre pourra être ajustée de façon que les cours mondiaux s'établissent à des niveaux plus conformes par rapport aux coûts de production.

En ma qualité de rapporteur pour avis du projet de budget du commerce extérieur, j'ai déjà signalé à cette tribune que l'analyse de notre commerce extérieur démontrait à nouveau l'apport considérable du secteur agroalimentaire - environ 50 milliards de francs d'excédents. Or, ce dernier pourrait être mis en cause par une mauvaise prise en compte tant des problèmes des entreprises agricoles, qui ne seraient pas traités comme les autres entreprises françaises, que des intérêts fondamentaux de la France dans les négociations du GATT.

Jusqu'à présent, la politique agricole commune n'a pas débouché sur une politique agroalimentaire à l'échelle européenne. Pourtant, face aux restructurations qui se développent dans ce secteur, une véritable stratégie agroalimentaire européenne devient une urgence, intégrant les équilibres régionaux, le problème de l'emploi et celui de l'aménagement du territoire.

La crise agricole qui se manifeste aujourd'hui est le résultat de la remise en cause des organisations communes de marché depuis 1984.

Depuis cette date, la Communauté économique européenne a acquis un crédit en terme de baisse des soutiens vis-à-vis des autres parties contractantes du GATT, notamment des Etats-Unis. Ces dernières, pour faire pression sur la Commu-

nauté, n'ont cessé de renforcer leur arsenal depuis l'ouverture des négociations à Punta del Este, notamment à travers leur programme de soutien aux exportations.

Il est grand temps, monsieur le ministre, que la Communauté fasse valoir l'effort réel qu'elle a entrepris. Il est temps également de parvenir à un accord équilibré visant à créer des conditions plus ordonnées pour le commerce international des produits agricoles et alimentaires, au moyen d'un meilleur équilibre de marché et d'une plus grande stabilité des monnaies et des prix au niveau mondial.

Enfin, je me permettrai de condamner, avec bon nombre de mes collègues, l'accord intervenu le 6 novembre dernier en ce qui concerne l'offre agricole de négociations communautaires.

Si vous y avez certes mis du vôtre, vous n'avez cependant plus la négociation entre les mains. Cette offre remet fondamentalement en cause le principe de la préférence communautaire, plaçant dix millions d'agriculteurs sous le joug d'un marché mondial sans foi ni loi, qui les condamne à disparaître.

Dans ces conditions, toutes les bonnes intentions des autorités communautaires concernant l'avenir du monde rural européen sont autant de leurres que la profession agricole française ne peut que dénoncer.

Cet accord catastrophique illustre par ailleurs, une fois encore, le pouvoir de la Commission au détriment des gouvernements nationaux, notamment de la délégation française. Monsieur le ministre, nous attendons votre réponse sur ce point.

En conclusion, je me permettrai de redire que l'agriculture française a besoin de nouvelles perspectives, il faut reconstruire une politique agricole digne de ce nom, il faut mettre en place un plan économique et social qui s'attache non pas aux seuls effets de la crise agricole actuelle, mais à ses racines mêmes, et ce non seulement pour que les agriculteurs puissent vivre décemment de leur travail, mais aussi pour donner un peu d'espoir aux jeunes qui attendent quelque chose. Enfin, il faut des mesures cohérentes pour compenser les handicaps régionaux et favoriser la restructuration des exploitations.

Pour l'heure, monsieur le ministre, il importe de prendre des mesures d'urgence pour sauver le revenu et pour redresser la trésorerie des exploitations agricoles françaises, en raison de l'effondrement des cours ; par ailleurs, un projet à long terme est nécessaire pour qu'à l'avenir des jeunes croient encore à leur métier. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le ministre, depuis que vous êtes en charge du ministère de l'agriculture, force est de constater que vous n'avez pas été avare de belles paroles pour les agriculteurs.

Hélas ! les actes ne suivent pas. En témoigne le projet de budget que vous nous présentez, qui est un véritable projet de budget de misère qui compromet l'avenir de cet important secteur économique de notre pays.

Il est tellement en décalage par rapport aux besoins et à la situation actuels que, pour la première fois depuis l'instauration de la V<sup>e</sup> République, il n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale.

Avec une progression de 2,3 p. 100 seulement en francs courants, il progresse moins que l'inflation ; il y a donc recul de fait des crédits.

Cela est d'autant plus vrai que ce sont les crédits destinés à tout ce qui prépare l'avenir d'une agriculture forte qui sont les plus affectés par ce recul, qu'il s'agisse des crédits d'investissement pour les industries agroalimentaires, pour l'hydraulique, ou ceux qui sont destinés à la dotation « installation jeunes agriculteurs » ou à la prophylaxie animale.

Monsieur le ministre, j'ai attentivement écouté vos explications sur cette réduction qui, selon vous, n'en serait pas une. Nous savons tous ce que sont les autorisations de programme et les crédits de paiement. S'il est vrai qu'il faut toujours accélérer la consommation des crédits, j'ai du mal à saisir comment on va faire plus avec moins de crédits.

Avec ce projet de budget, monsieur le ministre, vous montrez bien que, pour le Gouvernement, l'agriculture n'est pas un secteur prioritaire ; vous acceptez de sacrifier ce secteur et d'hypothéquer gravement son avenir.

Alors que la situation actuelle appelle un budget de redressement, vous nous proposez un budget d'accompagnement du déclin de l'agriculture.

Pourtant, les manifestations de ces derniers mois et le profond mécontentement qui persiste auraient dû vous alerter sur les graves difficultés que rencontrent les exploitants familiaux. Et que l'on ne m'oppose pas les chiffres publiés sur le revenu brut des agriculteurs. Ils sont une véritable provocation.

Comment, en effet, oser prétendre que les revenus des éleveurs de bovins ont augmenté de 5,1 p. 100 quand on voit le marasme qui règne sur le marché de la viande, que l'on constate que les prix ont déjà baissé de plus de 8 p. 100 depuis le début de l'année et qu'ils continuent de baisser ?

La situation des producteurs de lait n'est pas meilleure. Ceux-ci subissent à la fois les réductions de production et la baisse du prix du lait. Quand les quotas ont été instaurés, M. Rocard, alors ministre de l'agriculture, déclarait que la limitation de la production était la contrepartie nécessaire à la garantie des prix. Aujourd'hui la réduction de la production se conjugue avec la réduction des prix.

Que dire de l'inclusion dans le revenu des indemnités sécheresse ? Ce n'est guère honnête, tant elles ont été infimes au regard des dégâts subis et, surtout, tant elles ont été longues à venir, ce qui a posé d'énormes problèmes de trésorerie à des dizaines de milliers d'agriculteurs.

Inclure dans le revenu brut le produit de la décapitalisation du cheptel n'est guère mieux, tant il est vrai qu'un éleveur qui réduit son troupeau diminue d'autant ses sources de revenus futurs.

Sans doute n'est-on pas mécontent, ici et là, de chercher, à travers la publication de tels chiffres, à brouiller les cartes et à justifier la politique actuelle vis-à-vis du monde agricole. Tenter d'opposer aux agriculteurs, dont les revenus seraient supérieurs à ce qu'ils disent, d'autres catégories sociales dont les revenus n'ont pas progressé est sans doute « politicien » mais n'est pas de bonne politique.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, n'offre pas les moyens d'apporter les bonnes réponses à la très grave crise que traverse l'agriculture.

Aujourd'hui, les agriculteurs ne peuvent pas assurer le financement de leurs investissements sans s'endetter lourdement. Au moment où les taux réels sont très élevés, il est de plus en plus indispensable que l'agriculture puisse bénéficier d'une politique dynamique de financement.

En raison de l'insuffisance globale des enveloppes fixées pour 1990, les files d'attente se sont allongées.

C'est le cas en Bretagne comme dans d'autres régions. Les organisations professionnelles estiment qu'il va manquer près de 3,5 milliards de francs, cette année, pour répondre aux demandes.

Même si l'enveloppe augmente un peu en 1991, elle est loin, très loin, de correspondre aux besoins pour résorber les files d'attente et satisfaire les besoins d'une véritable modernisation de notre agriculture. Quand on connaît l'importance des sommes à investir, la lenteur des rotations du capital en agriculture et les incertitudes du temps, qui commandent également dans l'activité agricole, il est clair que les taux d'intérêt des prêts pour les agriculteurs qui s'installent ou se modernisent devraient être ramenés en dessous de l'inflation.

Compte tenu de la pyramide actuelle des âges, il est indispensable, pour disposer d'une agriculture moderne, d'avoir une grande politique d'installation.

Vous faites l'inverse, monsieur le ministre, en réduisant de près de 10 p. 100 l'enveloppe de la dotation « installation des jeunes ».

Pour ce qui est des industries agroalimentaires, il est pour le moins paradoxal que notre pays, qui a la plus importante production agricole en Europe, soit dépassé depuis deux ans par l'Allemagne, dans ce domaine industriel.

Ce n'est pas avec un recul de 32 p. 100 des crédits d'investissement destinés à ce secteur que la tendance pourra être inversée.

Au moment où notre élevage traverse une crise grave, il n'est pas acceptable que la dotation en faveur des offices reste stable. Il n'était pas non plus tolérable que l'aide à la

qualité du lait en zone de montagne soit supprimée. Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous demandiez à l'Onilait de la rétablir. Nous vous en donnons acte. Il est donc toujours utile que les producteurs protestent !

On peut dire aussi qu'une progression de 2,4 p. 100 des dépenses d'intervention et d'orientation nationale proposées pour l'Ofival constitue une véritable provocation pour les éleveurs, compte tenu de l'ampleur de la crise qui les frappe.

Une agriculture moderne, c'est aussi des exploitants bien préparés, bien formés. Cette année, après deux années de stagnation, les crédits destinés à l'enseignement agricole, dans votre projet de budget, sont en progression. Mais ils partent d'un niveau tellement bas qu'ils sont encore loin de répondre aux besoins d'un véritable enseignement agricole, qui prenne bien en compte la réalité de l'agriculture et qui, pour cela, doit s'élargir aux secteurs liés à l'agriculture.

Le mouvement des lycéens a fait apparaître l'importance des besoins d'équipement et d'encadrement. Ces besoins existent aussi dans les établissements d'enseignement agricole. Ils concernent tant les personnels que les salles spécialisées et les équipements sportifs. Les dotations supplémentaires en postes de personnel A.T.O.S.S. vont aussi, avez-vous dit tout à l'heure, monsieur le ministre, profiter à l'enseignement agricole, après le puissant mouvement des lycéens qui a commencé à faire bouger les choses.

La stagnation des crédits destinés aux bourses pour l'enseignement agricole va encore pénaliser les enfants des petits et moyens paysans, qui ne pourront pas, de ce fait, avoir accès à un enseignement pourtant indispensable.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, se situe dans le droit-fil de ceux de vos prédécesseurs. Il poursuit, en les aggravant, les orientations prises avec vos partenaires de la C.E.E., orientations qui visent à éliminer toujours plus d'agriculteurs français, pour favoriser des agricultures concurrentes, les multinationales de l'industrie agroalimentaire et les Etats-Unis.

Bien sûr, il restera des agriculteurs ! Certains d'entre eux gagneront même de l'argent ; mais, à côté de ces îlots de richesse, subsisteront des océans de difficultés, de déprime, d'abandon, de vastes secteurs dans lesquels la dynamique sera cassée. Globalement, c'est toute notre agriculture et, avec elle, tout ce qui fait le tissu rural de notre pays qui se trouvent affaiblies.

Si, ici et là, des entreprises nouvelles voient le jour, il n'empêche que des milliers d'emplois sont supprimés chaque année dans les industries agroalimentaires. Le nombre des commerçants et des artisans ruraux diminue également sans cesse.

Les services publics dans les zones rurales disparaissent. On nous dit : l'activité d'ensemble se réduisant, le service public doit « s'adapter, se réorganiser, se regrouper ». Bien souvent, cela signifie : « disparaître ». Or, avec la disparition du service public, c'est tout le cadre de vie des ruraux qui se dégrade, ce qui conduit à d'autres départs : c'est la spirale de l'abandon !

Ainsi, la désertification gagne certaines régions, avec des conséquences graves comme les incendies de forêts, l'érosion des sols, alors même que la concentration à laquelle sont poussés les producteurs dans d'autres régions pose de sérieux problèmes d'environnement, problèmes dont les solutions sont à la fois complexes et onéreuses.

C'est l'ensemble de cette situation touchant la vie agricole et la vie de tous les ruraux qui a conduit ces derniers et leurs élus à participer aux puissantes manifestations des agriculteurs, au cours de ces derniers mois.

A l'opposé de ces orientations, de cette politique, d'autres choix sont possibles. En plaçant au cœur de nos préoccupations la satisfaction des besoins humains, il est nécessaire de développer une agriculture dynamique, reposant sur des exploitations familiales modernisées et prospères.

Il n'est pas question de revenir vingt ou vingt-cinq ans en arrière, mais on peut promouvoir et développer une agriculture productive plus économe en engrais, en produits phytosanitaires et en eau, une agriculture plus autonome, non pas repliée sur elle-même, mais valorisant les richesses de notre pays au lieu de recourir aux importations. Cette agriculture doit utiliser l'ensemble du territoire.

Si la fonction première de l'agriculture est de nourrir les hommes, elle peut aussi, comme elle l'a toujours fait, mais aujourd'hui en répondant aux besoins de notre époque, développer des cultures permettant de répondre, pour partie, à nos besoins en énergie.

Mettre en place une telle agriculture suppose une volonté politique. Autrement dit, il faut cesser de se plier aux diktats des Américains.

Les quelques garanties que vous demandez en contrepartie de votre acceptation de réduire de 30 p. 100 les aides européennes à l'agriculture ne seront que chiffon de papier face aux appétits américains, et notre agriculture continuera de prendre des coups.

Il fallait s'opposer à ces mesures ! Il n'est pas encore trop tard pour le faire. Il faut imposer le respect des intérêts de la France, tout en restant, bien entendu dans le cadre des accords internationaux.

Le respect de la préférence communautaire permettrait de faire rentrer plus de 40 milliards de francs en taxant les produits de substitution aux céréales et les matières grasses végétales qui entrent aujourd'hui en Europe libres de droit de douane. Le respect de la solidarité financière éviterait de verser 15 milliards de francs chaque année au Royaume-Uni.

En voilà de l'argent pour améliorer le revenu des agriculteurs !

Pour améliorer leur revenu, il faut aussi diminuer les charges de production, en commençant par supprimer les distorsions de concurrence qui pénalisent nos producteurs, qu'il s'agisse de la T.V.A. sur les carburants agricoles ou de la taxe sur le foncier non bâti.

Sur ce dernier point, les choses ont bougé, mais il ne faudrait pas qu'une accumulation de raisons techniques vienne retarder la mise en application de la mesure qui a été adoptée. Je le dis avec d'autant plus d'insistance que toutes les mesures communautaires qui pénalisent nos agriculteurs sont appliquées avec célérité, mais qu'il faut de nombreuses luttes pour qu'ils bénéficient de certains avantages, dont disposent depuis des années les autres agriculteurs européens.

Cela traduit bien, de la part des gouvernements qui se sont succédés, une volonté, une politique de réduction de la place de l'agriculture dans notre pays, en Europe et dans le monde.

Votre budget est la traduction de cette politique. Il ne répond pas à la gravité de la situation actuelle, il n'est pas à la hauteur des ambitions qui devraient être celles d'un grand pays agricole comme le nôtre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 38,5 milliards de francs, soit une augmentation de 2,3 p. 100 par rapport à 1990, tel est le montant du budget présenté par le ministère de l'agriculture pour 1991.

**M. Philippe François.** C'est-à-dire zéro !

**M. Fernand Tardy.** Encore faut-il immédiatement ajouter qu'il ne s'agit là que des actions classiques du ministère de l'agriculture et que ne sont pas incluses les mesures à caractère exceptionnel.

Notre collègue M. Moreigne a traité excellentement du B.A.P.S.A., pour lequel la part de financement des agriculteurs a été stabilisée à 20 p. 100. Je n'y reviendrai donc pas. Je ne reviendrai pas non plus sur la situation de l'agriculture française, qui a fait l'objet, voilà quelques semaines, d'un grand débat à la Haute Assemblée.

Quels sont les principaux points positifs de ce budget ?

En ce qui concerne la politique de solidarité, outre l'effort portant sur le B.A.P.S.A., nous notons une aide aux agriculteurs en difficulté de 500 millions de francs, qui devrait permettre de poursuivre l'effort en faveur des exploitants lourdement endettés et d'intensifier les programmes de soutien aux revenus.

L'indemnité spéciale de montagne est dotée de 1,4 milliard de francs. Cette aide est revalorisée de 4 p. 100 pour les destinataires et son plafond est porté de quarante à cinquante unités de gros bétail, mesures significatives pour les exploitants des zones difficiles.

Enfin, l'aide alimentaire internationale est augmentée de 5,1 p. 100.

Il convient de mentionner des mesures prévues en faveur de l'enseignement et de la recherche agricoles, notamment dans l'enseignement public : la création de 182 emplois, dont 154 pour le technique et vingt-huit pour le supérieur ; la transformation de 450 emplois accompagnant l'élévation du niveau des qualifications. S'agissant des personnels, 58 millions de francs sont consacrés à l'application de la loi d'orientation sur l'éducation et 326 transformations d'emplois sont prévues pour les A.T.O.S.S.

Un effort exceptionnel est consenti pour le fonctionnement des établissements et pour la formation des enseignants.

Les crédits destinés à l'enseignement privé augmentent de 53 millions de francs, ce qui permet la pleine application de la loi de 1984.

Enfin, les dotations pour la recherche augmentent de 7,4 p. 100, en s'articulant sur trois programmes principaux : « formation par la recherche », « aliment 2002 » et « agriculture de demain ».

La protection de l'environnement et la promotion de la qualité des produits font l'objet de crédits spécifiques.

Les actions portant sur la qualité sont dotées d'un complément de 15 millions de francs et de quarante emplois supplémentaires sont créés dans les services vétérinaires.

L'institut national des appellations d'origine, l'I.N.A.O., voit ses crédits augmentés de 15,3 millions de francs, soit une progression de 47 p. 100.

Le renforcement de l'I.S.M., déjà signalé, participe à la limitation de la déprise agricole et à la gestion de l'espace.

Les crédits nationaux pour les programmes communautaires de retrait des terres sont augmentés de 12 p. 100.

La lutte contre les pollutions liées aux productions agricoles bénéficie d'une augmentation des crédits : de 29 millions de francs en dépenses ordinaires et de plus de 35 millions de francs en autorisations de programme.

La préservation du patrimoine foncier et de l'espace national recouvre trois types de mesures : soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'espace naturel, restauration des terrains en montagne et protection de la forêt, qui bénéficient de crédits augmentés respectivement de 14 millions de francs, 13 millions de francs et 7,5 millions francs.

Enfin, la rénovation du service se traduit par un vaste mouvement de déconcentration, avec des services renforcés. Un effort particulier est fait pour l'amélioration des bâtiments administratifs : 32 millions de francs supplémentaires y sont consacrés en autorisations de programme.

Le personnel n'est pas oublié dans ce chapitre : revalorisation des bas salaires, progression des crédits d'action sociale, poursuite de l'harmonisation des rémunérations complémentaires engagées en 1990.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les points positifs de ce budget de l'agriculture. Quelles en sont les faiblesses ?

Force est de constater qu'il évolue moins rapidement que le budget de l'Etat. De ce fait, on ne peut le qualifier de prioritaire, bien que vous nous ayez apporté des apaisements, monsieur le ministre, sur les diminutions techniques dont il fait l'objet.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Il est d'accord avec moi !

**M. Fernand Tardy.** En ce qui concerne les prêts, nous voudrions attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les délais d'attente des prêts P.A.M., qui, dans certains départements, sont supérieures à trois ans. Il ne semble pas que les crédits envisagés puissent résorber ce retard.

De même, les difficultés constatées sur certains marchés, la nécessité de poursuivre la restructuration des fichiers et d'engager de nouvelles actions vont rapidement poser des problèmes compte tenu de la minceur des crédits des offices.

Nous avons quelques inquiétudes quant à la poursuite de notre politique de restructuration industrielle, dont les crédits sont largement amputés, notamment en ce qui concerne les aides aux investissements et les travaux de modernisation des abattoirs.

L'hydraulique agricole, dont on a maintenu les crédits existants, n'est pas traitée comme une priorité en dépit des graves sécheresses que nous venons de subir.

Enfin, les mesures destinées aux bâtiments d'élevage, dont les crédits sont réduits depuis deux années, ne seront plus appliquées aux zones défavorisées. Je voudrais, monsieur le ministre, que, sur ce sujet, vous nous apportiez quelques explications, tant il est vrai que l'action de modernisation la plus importante en montagne est la restauration de ces bâtiments.

En fin de compte, il s'agit d'un budget non prioritaire, ce qui vous a obligé, monsieur le ministre, à faire des choix. Ces choix, nous les trouvons bons.

L'effort public en faveur de l'agriculture ne se limite d'ailleurs pas aux seuls crédits inscrits à ce budget puisque les dépenses publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt vont atteindre 143 milliards de francs, en raison, notamment, d'une progression sensible et continue des versements provenant de la C.E.E. et des autres ministères aux exploitations agricoles et aux exploitants.

Je voudrais, en terminant, attirer votre attention, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur la nécessité absolue, vitale, d'engager rapidement la réforme du foncier non bâti, vieille revendication paysanne. Cette taxe est injuste et elle entrave la nécessaire extensification des productions animales, surtout dans les zones difficiles et déshéritées.

Je n'ignore pas que, lors du vote de la première partie du projet de loi de finances, grâce à un amendement d'origine sénatoriale, une première avancée a été réalisée dans ce domaine et que les agriculteurs les plus défavorisés vont bénéficier d'une exonération totale ou partielle suivant les zones. Cependant, cette mesure, qui va dans le bon sens, n'est applicable que pour 1991.

Il faut que, au cours de cet exercice, cette question soit étudiée et fasse l'objet d'un projet de loi.

Vous aurez compris, monsieur le ministre, le sens des réserves que le groupe socialiste a faites sur le budget de l'agriculture.

Nous avons apprécié votre fermeté lors des dernières négociations internationales. Nous vous demandons de continuer dans cette voie. La France, première nation agricole de l'Europe, doit entraîner ses partenaires à résister aux exigences des autres nations, notamment des Etats-Unis d'Amérique, engagées dans les négociations de l'*Uruguay round*. La survie de notre agriculture dépend, en définitive, de l'attitude des représentants de notre pays à la table de ces négociations. Nous vous faisons confiance.

Le groupe socialiste du Sénat soutiendra votre politique et votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dupont.

**M. Ambroise Dupont.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les contradictions en agriculture sont grandes et nombreuses : baisse des prix, sécheresse, distorsions de concurrence sont le lot de tous les agriculteurs français et, pendant ce temps, l'agriculture contribue à équilibrer la balance commerciale de la France ; contradiction aussi entre une agriculture de qualité pratiquant des prix bas et l'impossibilité d'équilibrer une exploitation sans intensifier toujours plus sa production ; contradiction entre le reproche de surendettement et la nécessité d'investir pour préparer l'agriculture de demain ; contradiction entre la hausse apparente du revenu agricole et les différences qu'elle recouvre ; distorsions des conditions de production ou d'aide entre les différents pays de la Communauté et le nôtre ; enfin, impossibilité où nous sommes de supporter la tendance d'un alignement de nos prix sur les prix mondiaux.

Chacun sait tout cela. Mes collègues l'ont très bien dit et vous-même, monsieur le ministre, en êtes convaincu.

Pourtant, ce ne sont pas les mesures prises au mois d'août en faveur des élevages ovin et bovin touchés par la sécheresse ou bien même le programme d'aide en faveur des exploitations en situation fragile élaboré au mois de septembre qui peuvent rassurer une profession à laquelle on annonce une réduction de 30 p. 100 du soutien interne dans le cadre de la politique agricole commune et la diminution des protections aux frontières communautaires.

Ces négociations du GATT - tout le monde en a parlé - ne doivent en aucun cas devenir un instrument de démantèlement de la politique agricole commune. Tel en est bien l'enjeu, que nos voisins européens ont également perçu. Les manifestations de Genève sont là pour en témoigner.

Ce n'est pas non plus votre projet de budget, monsieur le ministre, qui peut rassurer nos agriculteurs. Il traduit cependant des efforts en matière d'enseignement, de formation, de recherche, d'environnement, de sauvegarde de l'espace rural, efforts qui vont dans le bon sens.

En revanche, sur les autres chapitres, il est décevant.

Préoccupantes sont les dépenses au titre de la subvention pour le B.A.P.S.A., que notre collègue M. du Luart vient de si bien analyser.

Les autres postes qui font l'objet de réductions de crédits ou qui sont tout simplement insuffisamment dotés sont en contradiction avec l'état de la conjoncture agricole, notamment en matière de politiques socioculturelles.

Vous avez expliqué la diminution de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs. Je ne sais pas si elle est vraiment satisfaisante et si nous n'aurions pas pu utiliser plus efficacement les retours du F.E.O.G.A. ou les fonds ou crédits que nous y consacrons.

Il est incompréhensible que les dotations en matière d'aménagement foncier et hydraulique soient réduites de 51 p. 100 en crédits de paiements, alors que nous venons de vivre deux années de sécheresse.

Surprenante aussi est la baisse des crédits pour les agriculteurs en difficulté, baisse qui est due à la non-consommation des crédits précédents.

Pour faciliter l'adaptation des exploitations fragilisées par la réforme de la politique agricole commune, le programme communautaire d'aides transitoires aux revenus sera étendu à toutes les productions dès janvier 1991. Là encore, la faiblesse de la dotation permettra-t-elle d'optimiser les opportunités communautaires ?

Il en va de même pour le gel des terres et pour l'environnement, encore faudrait-il que ce gel des terres ne serve pas à augmenter les importations de produits qui sont concurrents des nôtres et qui ne sont pas communautaires.

En matière de politique socio-structurelle communautaire, plus l'effort budgétaire intérieur est important, meilleurs sont les cofinancements et leurs résultats.

Dans ce domaine, les comparaisons sont difficiles à établir avec nos partenaires de la C.E.E. Mais il serait intéressant et important de pouvoir chiffrer le volontarisme des Etats en la matière, c'est-à-dire les sommes que chaque Etat engage pour des actions éligibles au titre des fonds structurels. On pourrait alors mieux cerner la pertinence de l'aide communautaire en matière de structures, d'aménagement du territoire pour des actions au profit de l'agriculture.

Les difficultés nées de la crise agricole et des conséquences de la réforme des fonds structurels sont connues.

La concentration des interventions vers des régions au sein de pays moins développés que le nôtre a pour effet de diminuer considérablement le « taux de retour » français. La référence aux moyennes communautaires nous écarte de nombreuses aides.

Du fait de l'unification allemande, les cinq Länder de l'ancienne R.D.A. vont profiter, dès 1991, de tous les fonds structurels. Il se produira aussi une baisse du niveau des moyennes communautaires nous écartant toujours plus des concours européens.

De plus, la structure même de nos exploitations familiales, à mi-chemin entre l'agriculture compétitive et celle de cueillette, ne nous permet pas de bien bénéficier des concours de l'Europe.

Sans vouloir faire de comparaisons impossibles, je constate que, dans tous les pays voisins, on cherche des solutions pour aider l'agriculture.

Le soutien direct revient au goût du jour. Plus question de soutien aux prix, qui baissent constamment - c'est le soutien à caractère économique - mais aide à la personne - c'est le soutien social - qui, dans le grand pays producteur qu'est la France, laisse parfois en grande difficulté les exploitations les mieux structurées.

Au Royaume-Uni, c'est l'environnement qui justifie les aides communautaires, c'est aussi le cas aux Pays-Bas. En Allemagne, c'est le régime de sécurité sociale particulier à l'agriculture qui permet les aides. En Suisse, c'est à la fois la confédération et les consommateurs qui assurent à leurs agriculteurs un revenu satisfaisant.

Il nous faut trouver des solutions spécifiquement françaises.

Si la réglementation européenne ne nous permet pas de bénéficier de telles aides, faisons valoir que, pour être un pays mieux pourvu par la nature, nous avons également des obligations d'aménagement du territoire et obtenons le droit d'assumer nos difficultés nées de ces politiques et de leur respect par la France alors même que nous avons le sentiment que tous ne jouent pas le jeu.

Ne peut-on faciliter la reprise des terres par ceux qui en ont le courage ou le goût ? Vous l'avez dit : aidons la production de qualité. Supprimons aussi le plus possible de charges ou de taxes qui grèvent l'agriculture. La loi sur les appellations d'origine contrôlées va dans le bon sens, mais ses effets seront longs à se faire sentir. Vont aussi dans le bon sens la diminution de la part départementale et régionale du foncier non bâti et la déductibilité de la T.V.A. sur le fioul agricole. Quant au statut de l'agricultrice et de la famille de l'agriculteur, on peut l'améliorer.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra bien déterminer la place que nos agriculteurs doivent avoir. C'est en effet une profession qui est indispensable à tous et dont les progrès ont fait disparaître l'importance.

Or, monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez ne me paraît pas répondre à cette grande question qui, je vous l'accorde, est plus simple à poser qu'à résoudre.

Vous avez souhaité que nous ne perdions plus un agriculteur. Mais, là encore, les difficultés du moment que votre budget ne permet pas de résoudre auront pour effet de compromettre durablement la position des agriculteurs en France.

La marge est étroite entre la nécessité de garder nos parts de marché et les prix de revient de nos produits, entre les décisions communautaires et les besoins de notre agriculture. Mais notre agriculture a toujours su s'adapter. Elle est compétente et courageuse. Elle attend des orientations durables et une défense efficace.

Je ne doute pas de votre volonté. Toutefois, je crains que ce budget ne soit pas suffisant pour surmonter la baisse des prix, la crise qu'elle entraîne ou encore les contradictions de l'époque. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Grandon.

**M. Jean Grandon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous le savez, l'agriculture française vit actuellement une crise grave. Elu d'un département qui connaît de nombreuses difficultés, mais qui reste néanmoins privilégié comparativement à d'autres départements où la vie est plus rude, je souhaite vous faire part du sentiment des agriculteurs d'Eure-et-Loir sur le budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre.

Le budget de votre département ministériel pour 1992 est sans ambition particulière. En effet, hormis les dépenses de fonctionnement, aucune priorité n'est définie. Une fois de plus, le désengagement de l'Etat est indiscutable.

L'investissement diminue : les dépenses en capital, en crédits de paiement, baissent de 25 p. 100, soit 1 139 200 000 francs au lieu de 1 535 800 000 francs en 1990. Elles représentent 2,9 p. 100 des dépenses du budget de l'agriculture alors qu'elles atteignaient 4,10 p. 100 en 1990.

Il est navrant de constater que votre budget augmente de 2,3 p. 100 en francs constants, alors que les dépenses de l'Etat augmentent, elles, de 4,8 p. 100. Ce budget représente moins de 3 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Telle est bien la démonstration, sans équivoque, du désengagement dont je parlais voilà un instant. Vos explications sur cette analyse m'obligeront, monsieur le ministre.

Je souhaite maintenant vous entretenir de problèmes plus ponctuels, qui sont autant d'interrogations pour nos agriculteurs, producteurs de lait et de viande.

Les producteurs de lait sous tutelle des quotas ne peuvent plus supporter la baisse continue du prix du lait.

La Communauté économique européenne a des intentions pour le moins inquiétantes ; je pense notamment à la baisse du niveau des quantités maximales. Qu'il me soit permis de vous demander de bien vouloir veiller attentivement à cette évolution, peu encourageante pour les producteurs de lait.

Le chute des cours de la viande est préoccupante pour nos éleveurs, en Eure-et-Loir comme sur l'ensemble du territoire, vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre. Je pense que la crise de l'élevage a des causes structurelles.

Il existe des distorsions de concurrence entre les pays communautaires. Elles sont de nature fiscale, monétaire et sanitaire. A vous de les analyser et d'en tirer les conclusions pour y porter les remèdes qui s'imposent.

Je n'omettrai pas, bien sûr, de vous entretenir du facteur important qu'est la réunification des deux Allemagnes, et plus particulièrement l'intégration de la R.D.A. au contexte européen.

Le marché est-allemand est assujéti aux pays de la C.E.E. Il s'en est suivi, par répercussion, des baisses des cours de la viande dans les pays membres.

J'ai pris bonne note de la décision prise ce matin. Mais pourquoi avoir attendu aussi longtemps ? Pourquoi avoir attendu l'effondrement total des cours de la viande bovine, entre autres, pour prendre une telle décision ? Monsieur le ministre, vous devez surveiller de telles évolutions et évaluer les risques. Nos agriculteurs éleveurs sont très sensibles au moindre dérapage. Quels sont, sur ce dossier, vos projets d'intervention devant la commission de Bruxelles ?

En ce qui concerne le foncier non bâti, j'ose espérer que l'amendement de la commission des finances, qui a été voté à l'unanimité par le Sénat et qui institue un dégrèvement pour les exploitants agricoles, restera en l'état dans le texte définitif. Je me réjouis des propos que vous avez tenus dans votre introduction, et je prends acte de la satisfaction que vous procure la décision de notre assemblée.

Une autre affaire est à suivre : celle des taux d'intérêts dans le cadre des emprunts octroyés aux agriculteurs, dont la solution définitive est de permettre à l'agriculture française de bénéficier du financement par prêts bonifiés. Aujourd'hui, 5 milliard de francs de demandes de prêts sont en attente ! Pour combien de temps le sont-elles encore ?

Je ne peux pas terminer cette intervention sans souligner les efforts entrepris par nos agriculteurs pour sauvegarder l'environnement sur fond d'agriculture performante. Hier, leur action avait pour objectif non seulement d'améliorer les résultats économiques, mais aussi de préserver le milieu naturel, alors que l'on peut craindre aujourd'hui une impossibilité d'intégrer les surcoûts liés à la préoccupation de l'environnement dans un contexte de baisse des prix.

Pour conclure, je reprendrai les propos tenus récemment par un éminent représentant du monde agricole : « En jouant la carte du progrès, les agriculteurs ont marqué leurs ambitions et démontré leur capacité à s'adapter à la demande d'une société déjà légitimement exigeante. Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui les accompagner dans l'intérêt général du pays. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gruillot.

**M. Georges Gruillot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la présentation générale du projet de loi de finances pour 1991, on peut remarquer avec satisfaction une priorité indiscutable : « l'économie française doit s'adapter sans délai à l'évolution internationale ».

Or, au-delà de cette introduction séduisante, il apparaît manifestement, à la lecture de votre projet de budget, monsieur le ministre, que l'agriculture n'a pas été retenue au nombre des priorités gouvernementales.

Vous ne vous êtes pas donné les moyens de servir vos ambitions. Voilà sans doute une constatation qui ne sera pas de nature à rassurer un monde agricole en proie à une grave crise d'identité.

Certes, monsieur le ministre, je veux bien reconnaître la situation ingrate qui est la vôtre aujourd'hui : vous défendez un budget que vous n'avez pas préparé. Votre prédécesseur n'a-t-il pas, d'ailleurs, estimé avoir gagné au change ?

Au moment même où s'impose une redéfinition des objectifs et des modèles de développement agricole, tout votre budget reflète une sorte de résignation passive aux bouleversements économiques, sociaux et culturels que connaît la paysannerie.

Après une « révolution silencieuse », l'agriculture subit aujourd'hui une révolution difficile, douloureuse et sauvage, parce que le Gouvernement ne remplit pas le rôle d'accompagnement des changements ni de référence pour une société dont il précipite le sentiment d'abandon.

Vous reconnaîtrez avec moi qu'il est plus facile de préférer le palliatif au long terme, et plus électoraliste de privilégier les précautions tactiques aux grands desseins.

Or, pour reprendre une formule célèbre, il s'agit de maîtriser le changement pour ne pas subir le chambardement !

Ni insérée dans l'option para-industrielle qui caractérise les pays du nord de la Communauté, ni bénéficiaire d'une orientation socio-structurelle qui privilégie les pays méditerranéens, notre agriculture évolue en tentant de conjuguer au mieux ses disparités internes, abandonnant ses atouts à un malthusianisme communautaire motivé par des contraintes budgétaires et entretenant ses faiblesses par une politique nationale sans cohérence économique, parce que sans vision d'avenir.

Or vous savez bien que l'agriculture, plus que tout autre volet de notre économie, ne peut se concevoir que dans la durée.

Votre budget, pour la troisième année consécutive, augmente moins que l'ensemble des dépenses de l'Etat : 2,3 p. 100, contre 4,8 p. 100 en francs courants. En francs constants, il enregistre une baisse, dont l'ampleur dépendra du taux de l'inflation.

Votre budget, pour la troisième année consécutive, ne suscite aucun motif d'espoir, puisqu'il traduit un désengagement de l'Etat dans tous les domaines importants pour l'avenir de notre agriculture.

En effet, alors que le pays vient de traverser deux années de sécheresse, les crédits d'investissement sont à la baisse. Les aides à la modernisation poursuivent une dégringolade - le mot n'est pas trop fort - que ne cesse de dénoncer le syndicalisme paysan.

A titre indicatif, le délai d'obtention, dans mon département, de prêts spéciaux à la modernisation dépasse aujourd'hui seize trimestres. Quant à la dotation aux jeunes agriculteurs, véritable peau de chagrin, ses caractéristiques sont telles que nous sommes autorisés à vous demander si le Gouvernement souhaite encore que de jeunes agriculteurs s'installent.

A cela, il convient d'ajouter - et c'est significatif - le sort réservé aux fonds spéciaux d'intervention en milieu rural, qui, bien que ne figurant pas dans votre budget, accusent eux aussi une stagnation pour le moins regrettable.

Faut-il rappeler que le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M. ont été mis en place pour favoriser le développement des zones rurales les plus défavorisées ?

Enfin, si l'ensemble des secteurs d'activité bénéficie de mesures d'allègement des charges fiscales, l'agriculture, là aussi, fait exception. Je ne doute pas que vous saurez nous en donner les raisons.

En considérant l'ensemble des dispositions budgétaires intéressant l'agriculture, il est difficile, monsieur le ministre, de percevoir la plus petite lueur qui permettrait de redonner espoir en l'avenir à nos agriculteurs.

Nous sommes en droit de nous demander si le Gouvernement a vraiment pris en considération les propos tenus ici même, le 9 octobre dernier, lors du débat agricole, en voyant le peu de profit qu'il a su tirer des témoignages pertinents de nos collègues parlementaires.

Avez-vous véritablement conscience des conséquences financières liées à deux années consécutives de sécheresse ? Pouvez-vous même imaginer les irréversibles effets qu'elles ont causé dans la société rurale tout entière ?

Avez-vous véritablement conscience des disparités croissantes entre régions, entre les agriculteurs eux-mêmes, entre les agriculteurs et les autres professions ? Ces derniers sont-ils, oui ou non, condamnés par le Gouvernement à une sorte de marginalisation sociale ?

**M. Philippe François.** Très bien !

**M. Georges Gruillot.** Elu sur le thème de la « France unie », le Président de la République semble impuissant à imaginer une politique de lutte contre une société française à

deux vitesses. Car, quelles que soient les prévisions de l'I.N.S.E.E. annonçant un revenu agricole en hausse de 5 p. 100, le revenu moyen des agriculteurs ne cesse de décroître.

Que signifie, en effet, un indice qui prend en compte tout à la fois les revenus des céréaliers de la Beauce, des viticulteurs de Château-Yquem, des horticulteurs de l'Orléanais, des maraîchers du Vaucluse et des éleveurs de montbéliardes du massif du Jura ?

Ces derniers, après des années d'investissement pour produire de plus en plus intensivement, dans le matériel, la recherche génétique, la prophylaxie, ont vu cette année leur revenu diminuer de près de 3 p. 100.

En outre, il me paraît un peu hâtif de conclure, au vu de ces chiffres, que les paysans n'ont aucune raison de se plaindre par rapport aux autres acteurs de l'économie. En effet, on procède à une assimilation très discutable entre le résultat brut d'exploitation et l'équivalent en salaire de l'exploitant.

Comment justifier l'absence de volonté du Gouvernement à apporter des solutions aux bouleversements conjoncturels du moment ? Je veux parler, notamment, du désordre des marchés.

Comment se résoudre à accepter l'absence de réponse aux nouveaux défis posés par les bouleversements politiques et économiques de l'Europe de l'Est ?

Comment se résoudre à accepter une absence quasi totale de stratégie quant aux conséquences à attendre des négociations du GATT ?

La « force tranquille », monsieur le ministre, serait-elle devenue, dix ans après, une tranquille faiblesse ?

Allez-vous vous résigner à la baisse de 30 p. 100 des soutiens internes telle qu'elle est proposée par la Commission de Bruxelles ?

A la lumière du dernier bulletin d'information de votre ministère, on peut en effet le craindre et l'on peut douter de votre volonté politique, de votre détermination à défendre notre production agricole, notre avenir agricole, et, par là même, nos agriculteurs.

A l'occasion du débat agricole d'octobre dernier, plusieurs de mes collègues ont attiré votre attention sur le devenir de la politique agricole commune et sur leurs inquiétudes quant à l'affirmation de la France comme puissance verte.

Je crois nécessaire de rappeler ici notre attachement profond aux principes fondateurs de la politique agricole commune, tels qu'ils figurent en toutes lettres dans le traité de Rome, et notre acharnement à défendre les intérêts français.

Pour nous, « être européens », c'est affirmer que seule une France forte et respectée peut valablement apporter quelque chose à la construction européenne, et c'est donc avant tout restaurer l'autorité de la France à Bruxelles.

Quand nous sommes entrés dans le Marché commun, c'était pour jouer au bridge avec des gentlemen. Aujourd'hui, nous jouons au poker menteur avec des businessmen, et nous conservons notre candeur européenne.

Il n'y aura pas de réforme de la politique agricole commune qui vaille, il n'y aura même plus de politique agricole commune du tout si le Gouvernement français ne prend pas conscience de cette nouvelle situation.

Le problème est simple, monsieur le ministre, et peut se résumer en quatre grandes questions.

La préférence communautaire doit-elle être abandonnée ?

L'agriculture doit-elle toujours servir de monnaie d'échange pour favoriser les exportations de produits industriels ?

L'agriculture est-elle un secteur désuet voué à une extinction progressive ?

La politique agricole commune doit-elle cesser d'être le ciment de l'Europe ?

Pour nous, monsieur le ministre, la réponse à ces questions est claire : c'est non !

La préférence communautaire est un impératif absolu. Car, à défaut, nous trouverons toujours dans le monde un pays qui produira moins cher que nous chaque denrée agricole. Sans préférence communautaire forte, nous serons vite exclus du domaine agricole, comme nous l'avons été dans le domaine de l'informatique et de l'électronique. Mais cette préférence a un coût, et il faut savoir qui est prêt à le payer.

L'agriculture doit cesser de servir de monnaie d'échange. Elle a déjà donné pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pour les pays méditerranéens, pour se concilier les bonnes grâces des Etats-Unis, dans les années cinquante et soixante.

Demain, nous serons obligés de payer pour les pays de l'Est, du fait de leur production de denrées agricoles à bas prix. Le grenier à blé de l'Europe est-il la Beauce, ou l'Ukraine demain ?

L'agriculture n'est pas un secteur désuet, mais au contraire un véritable secteur d'avenir, pour ses productions de masse, bien sûr, mais aussi ses productions de qualité.

Que serait, pour le touriste étranger, une France sans les produits du terroir ?

C'est un secteur d'avenir si l'on veut bien s'en donner les moyens, monsieur le ministre, avec tout ce que nous laissons entrevoir les recherches en biotechnologies ; l'agriculture est source de matières premières pour notre industrie, une source de carburants tels que diester ou éthanol.

C'est un secteur d'avenir, enfin, pour sa participation indispensable à la sauvegarde de notre environnement, quoi qu'en dise votre collègue M. Lalonde, et pour son rôle irremplaçable dans l'aménagement de l'espace et la qualité de notre cadre de vie.

Je n'en veux pour preuve que l'énorme succès remporté récemment par le beau livre de Claude Michelet, *l'Appel des Engoulevants*, où le village de Saint-Libéral, avec toutes les valeurs qu'il incarne, ne mourra pas grâce à ses paysans.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous refusons pour notre agriculture une politique de la mort lente, une politique consistant à mettre socialement sous perfusion les agriculteurs pour, ensuite, débrancher le tuyau lorsque la population agricole sera descendue à 2 p. 100 ou 3 p. 100 de la population active.

Enfin, la politique agricole commune doit demeurer le ciment de l'Europe. L'agriculture n'a-t-elle pas été, durant ces trente dernières années, le véritable fer de lance de la construction européenne ? Pourquoi ne pourrait-elle pas devenir un outil privilégié de coopération de l'Europe avec les pays en voie de développement ?

Un traité est un ensemble indissociable : si l'on en retire un élément, l'équilibre est rompu.

Vous connaissez, comme moi, l'adage : « Les meilleurs traités sont ceux qui sont conclus entre des arrières-pensées. » Eh bien, quand on connaît les arrières-pensées de certains de nos partenaires, cela doit nous faire frémir !

Je vous cite l'exemple suivant, qui me paraît être tout à fait révélateur : alors que l'ensemble des acteurs de la filière viande française - éleveurs, responsables d'abattoirs et autres - se voient soumis à un règlement draconien en matière de production et de contrôles sanitaires, comment peut-on accepter que les abattoirs allemands, à la faveur d'un artifice juridique, refusent de recevoir les inspecteurs vétérinaires de la C.E.E., alors que ces derniers ont effectué soixante contrôles en France au cours de l'année 1990 ?

L'attitude des Allemands procède d'une stratégie de conquête des marchés à long terme, quelles que soient, par ailleurs, les réglementations communautaires.

Ignorant, pour une large part, les dispositions applicables en matière de salubrité et bénéficiant de mesures de protection et d'exportation plus souples que leurs homologues français, les abattoirs allemands de Munich, Karlsruhe ou Stuttgart, pour ne citer que les principaux, exercent une concurrence déloyale et peuvent attendre l'ouverture du grand marché européen de 1993 avec sérénité.

En effet, parmi leurs principaux concurrents potentiels situés à proximité de la frontière, les abattoirs de Mulhouse et de Dijon sont déjà fermés et celui de Colmar, par manque de moyens, est dans une situation difficile.

Un tel comportement de la part d'un Etat prétendant partenaire n'est pas tolérable. Pourtant, il met l'accent sur une des raisons profondes de la crise agricole française.

En effet, l'agriculture ne souffre pas seulement de difficultés conjoncturelles ou climatiques. Ce qui lui manque, aujourd'hui, c'est une véritable politique d'intégration économique, coordonnant les actions sectorielles et favorisant un partenariat économique et technique au sein des grandes filières.

Je regrette, monsieur le ministre, que votre budget ne soit que le reflet d'une idée un peu paresseuse de ce que peut être une bonne politique agricole.

Il ne peut que nous confirmer dans notre sentiment d'une aggravation régulière, des problèmes agricoles, qu'il serait devenu impossible de conjurer.

C'est pourquoi il me paraît dangereux de prendre pour de simples péripéties les étapes successives du déclin du monde agricole. Le Gouvernement doit opérer d'urgence une reconversion idéologique et entreprendre un redressement de grande envergure.

Faute de guérir par les onguents, le moment est venu d'utiliser les grands moyens, car les agriculteurs ont cessé de croire aux discours lyriques et aux châtiments œcuméniques, aux accommodements et aux arrangements permanents.

Mais avez-vous, monsieur le ministre, l'envie et l'authentique capacité de le faire ? Vous m'autoriserez à en douter.

Je ne crois pas que vous ayez la volonté de maîtriser l'avenir d'un secteur économique et d'un groupe social dont vous vous êtes toujours refusé à prendre en compte la spécificité dans notre système socio-économique.

Vous n'avez pas voulu comprendre la signification profonde de leurs récentes manifestations. Vous n'avez pas su mesurer combien ils se sentaient les mal-aimés de la nation. Au contraire, vous avez subtilement tenté de les discréditer aux yeux de l'opinion publique en utilisant des médias bienveillants.

Mais c'est vrai que, déjà, vos prédécesseurs avaient tenté de diviser l'unité syndicale en jouant le jeu des représentations minoritaires !

Qui croire, monsieur le ministre ? M. Nallet, qui annonce la disparition d'un paysan sur trois, ou vous-même, qui promettez le maintien du million d'exploitants actuels ?

L'agriculture paraît ne plus être une carte économique pour le parti socialiste, quels qu'en soient, par ailleurs, les courants.

Et pourtant, a-t-on le droit de négliger une activité économique qui dégage un excédent de 55 milliards de francs, qui se place au premier rang des agricultures européennes et au deuxième rang mondial derrière les Etats-Unis ?

Pour ne pas savoir se débarrasser d'idéologies périmées, pour ne pas avoir imaginé les moyens d'exception qui auraient permis à nos agriculteurs d'être reconnus socialement, pour ne pas avoir tiré courageusement les conséquences de prévisions qui n'avaient rien de très ésotérique, vous laissez se dégrader l'agriculture française ; peut-être même accélerez-vous un processus de disparition.

Là où devait être l'espoir, vous n'avez su, en fait, que précipiter un sentiment contagieux d'abandon. Votre absence de politique concourt à la désintégration de la société paysanne et, je le crains fort, de la société française tout entière.

Les agriculteurs et les ruraux sont, dans leur très grande majorité - vous le savez - les gardiens des vertus traditionnelles qui, aujourd'hui - les événements récents dans les banlieues urbaines sont venus le rappeler tristement - semblent tellement manquer à notre société.

Vous me permettez de citer ici Antoine de Saint-Exupéry, qui, de Casablanca, écrivait à sa mère : « Le vert est une nourriture morale qui entretient la quiétude. Les fauves doivent uniquement leur caractère ombrageux à ce qu'ils ne vivent pas à plat ventre dans la luzerne. »

Monsieur le ministre, votre budget sans ambition nous propose comme unique objectif la gestion d'un certain immobilisme qui bannit de son horizon tout grand dessein pour notre agriculture. Il nous révèle aussi la volonté du Gouvernement de méconnaître les réalités profondes de la terre, d'ignorer ce qui fait un peu l'âme de la France de toujours.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe du R.P.R., auquel j'ai l'honneur d'appartenir, ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, au cours de la discussion générale du budget de l'agriculture, les sénateurs sont nombreux à intervenir pour rappeler les graves et légitimes préoccupations des agriculteurs et, parallèlement, pour proposer des solutions à leurs problèmes.

Les élus que nous sommes exercent, ce faisant, leur mandat. Mais, au-delà de ce mandat, nous tentons de servir les intérêts d'une profession dont le soutien est essentiel, plus particulièrement dans les zones moyennement ou très défavorisées.

Il en est ainsi depuis fort longtemps mais, au cours de la dernière décennie, la situation s'est singulièrement aggravée.

Le dernier recensement est, malheureusement, trop significatif. En effet, comment parler encore de ruralité non seulement au service des quelques ruraux qui occupent encore ces territoires, mais aussi de tous ceux qui devraient naturellement en bénéficier, alors que le nombre d'habitants au kilomètre carré n'est plus que de trois à cinq ?

Si trois grands facteurs influencent aujourd'hui la conjoncture agricole, à savoir la crise du Golfe, la persistance de la sécheresse et le dérèglement du marché du bétail et des viandes, la mesure des tensions qui se manifestent dans ce secteur d'activité ne peut être prise qu'au regard de la fragilisation financière des exploitations, qui n'a cessé d'augmenter depuis 1983, et de la chute des prix de la quasi-totalité des produits agricoles.

Masquées, dans un premier temps, par la baisse du prix des consommations intermédiaires, les conséquences de ces baisses de prix apparaissent aujourd'hui. C'est dans ce contexte qu'il faut mesurer les effets des trois facteurs que je viens d'évoquer.

La C.E.E. est le cadre dans lequel est inscrite depuis trente ans l'évolution de l'agriculture française. C'est plus que jamais vrai dans la perspective du marché unique de 1993.

Mais la dimension rurale a été absente de la politique agricole commune comme de la politique agricole française dans ces années où les impératifs de production étaient prioritaires.

Les mécanismes communautaires étaient avant tout axés sur le soutien et l'orientation des productions, le soutien des actions de reconversion que supposait le développement de cette politique et la diminution des actifs agricoles qu'elle entraînait.

Même dans la période récente, où le financement des excédents agricoles devenait difficilement supportable par le budget communautaire et où étaient décidées les premières mesures de limitation des productions, les mécanismes les plus significatifs d'une politique structurelle à dimension rurale ne connaissaient pas de réorientation significative.

S'agissant de l'agriculture de production, les décisions qui sont prises à Bruxelles le sont dans la perspective du marché unique européen. Elles concernent principalement l'agriculture compétitive ou en recherche de compétitivité. Leurs effets risquent d'être très sélectifs.

Le monde rural n'est pas « à part ». Les zones rurales françaises, comme les autres régions, se trouvent ouvertes sur l'économie européenne, sur l'économie mondiale et doivent pouvoir faire face à la concurrence.

Une économie rurale nouvelle capable d'affronter l'avenir doit combiner les impératifs de l'économie, de la solidarité et de l'aménagement du territoire. C'est dire qu'une politique de développement rural beaucoup plus active devrait être mise en œuvre rapidement et coordonnée avec les actions de la Communauté européenne dans ce domaine, afin d'optimiser les chances de réussite.

La nécessité de maintenir un tissu économique et social dans les régions rurales, de conserver l'environnement naturel, de sauvegarder les paysages et de préserver, enfin, un certain modèle d'agriculture et de vie est essentielle.

L'adaptation du secteur agricole à un contexte économique beaucoup plus contraignant impose la mise en œuvre, au niveau national, d'une politique volontariste d'accompagnement.

Cela signifie : alléger les charges de structures, réviser l'impôt foncier non bâti, réviser l'assiette des cotisations sociales - c'est en cours - faciliter la transmission des exploitations, susciter de nouveaux projets d'entreprise, soutenir l'effort d'élévation du niveau de formation des actifs du secteur, appliquer à l'agriculture une fiscalité au service de sa modernisation, assurer un financement stable de l'agriculture, conduire une politique volontariste d'installation dans tous les secteurs d'activité, et particulièrement dans les zones fragiles, pour éviter une véritable effondrement de la population active dans les zones difficiles, et, enfin, faire évoluer les services en milieu rural.

Je veux, pour terminer, évoquer le problème de la production ovine, qui me tient particulièrement à cœur, puisque je représente un département qui comporte des zones fragiles, avec de nombreux éleveurs de moutons.

Dans le secteur de la viande ovine, il n'y a pas de soutien communautaire au produit comme pour la viande bovine. Le système de quantité maximale garantie avec stabilisateur mis en place apparaît totalement aberrant dans la mesure où il concerne une production déficitaire en Europe.

De plus, il ne permet aucune garantie de revenus puisque tout accroissement du troupeau communautaire induit une diminution des garanties pour les producteurs. En matière de régulation du marché, le stockage privé s'avère totalement inadapté aux réalités du marché.

Ces nouvelles données de la politique communautaire ont entraîné, pour les éleveurs français, dans un contexte général de libéralisation des échanges et d'allègement de la protection aux frontières, des baisses importantes de prix, sans compensation au niveau de leurs revenus.

En ce qui concerne le cas spécifique de l'organisation commune de marché de la viande ovine, la mécanique infernale du stabilisateur induit une baisse du soutien au revenu proportionnelle à l'augmentation de la production.

Il s'agit de remettre en cause le principe même de cette organisation commune de marché et de faire des propositions d'aménagement telles que la mise en place d'un correctif de consommation et d'un butoir au stabilisateur.

A l'heure actuelle, il reste plus que jamais nécessaire de dénoncer fortement les distorsions monétaires liées aux baisses de la livre et de trouver une compensation en attendant l'entrée de cette monnaie dans le système monétaire européen.

Monsieur le ministre, je me permettrai de dire une nouvelle fois à cette tribune qu'il est temps de définir une véritable politique de production du mouton en France, une politique qui permette à nos éleveurs de vivre raisonnablement et décemment de leur profession.

La production ovine a, devant elle, un avenir trop incertain aujourd'hui, notamment dans les régions défavorisées, où elle constitue souvent le dernier rempart avant la désertification. Elle est, en effet, est l'une des rares productions qui soient adaptées à nos zones fragiles. Or, le nombre des producteurs de moutons diminue d'une façon inquiétante d'année en année.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour redonner foi aux jeunes agriculteurs qui souhaitaient s'installer pour se consacrer à la production ovine ?

Je ne reviendrai pas sur le problème des négociations du GATT, mes collègues du groupe de l'union centriste l'évoqueront largement. Mais, monsieur le ministre, je vous ai adressé, le 15 novembre dernier, un courrier à ce sujet, auquel je souhaiterais que vous répondiez aujourd'hui. La phase finale des négociations du GATT aura lieu début décembre : quelles sont vos intentions, monsieur le ministre ? Les principes fondamentaux de la politique agricole commune seront-ils sauvegardés ?

En conclusion, je me permettrai de souhaiter, monsieur le ministre, que vous engagiez une véritable action de réhabilitation de l'élevage, notamment ovin.

Dois-je rappeler que la France possède d'indiscutables atouts potentiels en matière d'élevage ? Ce sont, principalement, notre espace naturel, varié et disponible, et nos races, qui sont adaptées aux différents terroirs et qui peuvent valoriser au mieux cet espace.

La situation actuelle est révélatrice de l'incapacité de l'organisation commune de marché à réellement réguler et organiser le marché de la viande ovine.

Nous attendons, monsieur le ministre, des réponses concrètes de votre part sur ce dossier très préoccupant. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Votre projet de budget, monsieur le ministre, progresse moins que l'inflation.

Vous faites bien là la démonstration que, pour votre gouvernement, l'agriculture n'est pas un secteur prioritaire et que, bien au contraire, vous acceptez de la sacrifier, elle qui

se porte déjà assez mal, comme en ont témoigné les puissantes manifestations des agriculteurs et des ruraux de ces derniers mois et encore aujourd'hui.

J'ai participé à diverses manifestations des agriculteurs. Leur cri ? Où allons-nous ? Tous traversent une véritable crise d'identité, en particulier les jeunes.

En Provence, les producteurs de légumes et de fruits assistent à une hausse vertigineuse de leurs coûts d'exploitation tandis que, sous l'effet des importations du nord comme du sud de l'Europe, les cours sont déprimés.

Le 18 novembre dernier, j'étais sur la Canebière avec les éleveurs d'ovins de toute ma région. Eux aussi, c'est un cri de détresse qu'ils ont lancé : « L'existence même de notre élevage est menacée ! »

Le recul de notre agriculture entraîne la désertification de nos campagnes et, avec la mise en friches des zones défavorisées, leur déshumanisation.

En Provence, cette politique se résume en un mot : incendies.

Le mouton apparaît donc comme le dernier rempart avant le désert.

Le nouveau règlement ovin doit être revu et cesser de favoriser les gros moutonniers anglais et les multinationales du mouton.

Oh ! je le sais bien, vous allez m'objecter que le revenu agricole brut a augmenté. Mon ami Félix Leyzour a dit tout ce qu'il fallait penser de cette pantalonnade, qui, je le sais, n'a pas été, au départ, de votre fait.

Quand les viticulteurs du Midi, y compris ceux qui ont fait de gros efforts de qualité, sont dans une situation de plus en plus difficile, en raison, notamment, des importations de vins italiens et de la baisse des aides au stockage, c'est encore une provocation inadmissible !

Mais, surtout, comment oser parler de hausse des revenus des viticulteurs, si, pour calculer ces revenus, vous incluez les primes à l'arrachage ?

Nous avions un vignoble réputé dans le monde entier, nous sommes en train de devenir structurellement déficitaires, et certaines régions sont déjà dans l'impossibilité de répondre à la demande étrangère.

Quel sombre avenir vous préparez, en outre, pour l'agriculture en refusant la mise en œuvre d'une grande politique d'équipement hydraulique !

Dans le budget que vous présentez, vous diminuez, en fait, les crédits destinés à l'hydraulique ; il n'y a d'ailleurs strictement rien de prévu pour la Provence. C'est purement scandaleux, au moment où pour la deuxième année, consécutive, voire la troisième dans certaines régions, la sécheresse a montré l'urgence de mettre en place une grande politique nationale de l'eau.

Depuis 1976, les parlementaires communistes réclament une telle politique. Je me suis exprimé ici même à plusieurs reprises sur cette question, mais les différents gouvernements qui se succèdent depuis quinze ans sont restés sourds à nos avertissements, comme si la sécheresse, catastrophe naturelle, devaient les aider à éliminer plus vite encore les exploitations familiales.

Avec les autorités communautaires, votre gouvernement pousse au développement d'une agriculture productiviste, forte consommatrice d'eau, mais vous ne donnez pas aux agriculteurs les moyens de disposer de l'eau dont ils ont besoin. Non pas que l'eau manque dans ce pays, mais ce sont les moyens nécessaires pour créer les réserves indispensables au développement de l'agriculture qui font défaut.

Voyons maintenant l'aménagement rural.

Les crédits du F.I.D.A.R. sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1989 : ils sont en grande partie contractualisés et très insuffisants.

Les crédits du F.I.A.M. sont strictement reconduits pour la troisième année consécutive, mais restent trop faibles pour pouvoir jouer un rôle important dans ces zones.

La dotation pour les indemnités compensatoires de handicaps augmente réellement de 4 p. 100, alors qu'une revalorisation de 10 p. 100 serait indispensable.

Les aides à la mécanisation et les subventions aux bâtiments d'élevage sont en fort recul.

L'indemnité spéciale de montagne n'est toujours pas accordée aux éleveurs qui construisent des bâtiments pour l'élevage hors sol, alors qu'ils sont conduits à réaliser plus d'investissements que les éleveurs des régions de plaine.

De mes conversations récentes avec des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône, adhérents aussi bien du M.O.D.E.F. que du C.D.J.A., je déduis que tous font les mêmes remarques sur ce qu'ils ont appelé leur « parcours à l'installation ».

Ils revendiquent, notamment, l'allègement et la simplification des démarches administratives, une meilleure diffusion de l'information, l'allègement des charges de transmission de l'outil de travail, une augmentation en nombre et en volume des dotations aux jeunes agriculteurs, ainsi qu'un accès plus facile au foncier, notamment par la démocratisation des S.A.F.E.R.

J'aurai d'ailleurs, malgré l'heure tardive - ou matinale - l'occasion de présenter un amendement à ce sujet.

Toujours à propos du foncier, je rappelle que, sous les différents ministres de l'agriculture, de MM. Rocard et Guillaume à M. Nallet, j'ai à maintes reprises posé la question de l'impôt foncier non bâti et celle du budget des communes rurales, qui est liée.

La semaine dernière, nous avons encore posé cette question à MM. Bérégovoy et Charasse. Tous, depuis des années, répondent : nous étudions... Après dix ans, ils doivent être sans doute fort savants !

Je sais bien que nous avons adopté la semaine dernière un amendement qui fera avancer les choses ; mais, enfin, il faut se décider à agir réellement, notamment en faveur des communes situées dans des zones difficiles ; il faut en même temps assurer les budgets communaux et en finir avec l'impôt foncier actuel. Sinon, ce sera le désert, et personne ne veut de cette solution.

Tout le montre, monsieur le ministre, vous avez choisi de sacrifier les zones défavorisées et les zones de montagne, et vous faites tout pour y parvenir.

J'ai rappelé, au début de mon intervention, le rôle des moutons dans la prévention des incendies de forêts. Mais je suis obligé de constater que ce budget ne comporte aucune mesure allant dans ce sens.

Votre budget en témoigne, vous vous inscrivez dans les choix fondamentaux de la Communauté économique européenne, qui visent à éliminer toujours plus d'agriculteurs français pour favoriser des agricultures concurrentes de la nôtre - on a assez parlé des Etats-Unis pour que j'insiste pas sur ce point.

D'autres choix sont possibles si l'on fait de la satisfaction des besoins humains le centre des préoccupations.

Je parlai à l'instant de l'élevage ovin. Pour résorber notre déficit dans ce secteur, il faut installer 10 000 bergers. Cela suppose de donner plus de moyens aux jeunes pour s'installer, mais surtout de relever les prix du mouton.

L'agriculture doit participer à l'aménagement harmonieux du territoire et à la protection de l'environnement. C'est possible si l'on arrête cette fuite en avant dans l'agriculture productiviste, qui désertifie certaines régions et en pollue gravement d'autres.

Mes collègues du groupe communiste et moi-même attendons des réponses à nos questions et nous souhaitons, bien entendu, l'adoption des amendements que nous vous présenterons. Nous jugerons, alors, de l'attitude à adopter à l'égard de votre budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berchet.

**M. Georges Berchet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture n'est pas satisfaisant, on l'aura dit souvent ce soir.

Avec une hausse en francs courants de 2,3 p. 100, soit, en fait, en francs constants, une baisse de l'ordre de 1 p. 100, selon l'inflation prévue en 1991, ce budget, qui ne mobilise que 3 p. 100 du budget général, ravale l'agriculture au rang d'un secteur banalisé, non prioritaire, voire sacrifié.

Au-delà des effets d'optique, ce budget sans réelle priorité marque un désengagement de l'Etat ; pourtant, mis à part le cas de certaines productions, la situation aujourd'hui est dramatique au plan tant conjoncturel que structurel.

Les charges, déjà excessives, continuent à s'alourdir alors que, dans le même temps, les entreprises non agricoles bénéficient d'allègements fiscaux et d'un soutien à l'investissement.

Pourquoi cette exclusion ? Pourquoi ne faites-vous pas preuve de la même considération à l'égard des entreprises agricoles, monsieur le ministre ?

Rien n'est prévu pour la déduction, même progressive, de la T.V.A. sur le fioul.

La taxe sur le foncier non bâti, spécialité française qui reste contraire aux objectifs de la politique agricole commune, est injuste, inadaptée et beaucoup trop lourde. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour convaincre M. Charasse de faire avancer le dossier. Nous vous y aiderons.

Il n'est pas plus prévu de déduction pour favoriser l'autofinancement.

Le problème de la transmission des exploitations revêt une acuité de plus en plus grande, compte tenu de l'évolution démographique de la population agricole, et aucune mesure n'est esquissée pour le traiter. De surcroît, la hausse des cotisations sociales est de 7 p. 100.

Parallèlement, on assiste à une véritable débâcle des revenus avec la chute des cours, dans le département de la Haute-Marne comme ailleurs.

Le prix de la vache de réforme, produit incontournable de la production laitière, baisse de plus de 30 p. 100.

De même, les cours du taurillon, qui bénéficie de l'intervention, chutent de 15 p. 100.

Les veaux issus de souche laitière sont commercialisés à 600 francs, quand ils trouvent un acheteur, au lieu de 1 200 francs l'an dernier. Les ventes de moutons sont également affectées d'une baisse de 15 à 20 p. 100.

Tout cela est dû à un manque de réalisme et à des importations massives en provenance des pays de l'Est et bientôt d'Allemagne si vous ne réussissez pas à élever des barrières, pour ne pas dire des barrages, sanitaires efficaces.

Le prix du lait lui-même connaît une baisse sensible et l'on voit naître une véritable guérilla avec les industriels.

En ce qui concerne les quotas laitiers, c'est le doute et l'incertitude, que vous pourriez d'ailleurs faire disparaître rapidement, monsieur le ministre.

Dans le département de la Haute-Marne, 6 p. 100 des références disparaissent par suite de cessation d'activité, moitié en zone défavorisée dépendant de Paris et moitié en zone dite de plaine, relevant des fonds européens.

Il est impératif que ces références libérées soient réaffectées dans le département d'origine en direction des producteurs petits ou moyens, mais le quota devrait dépendre d'une définition locale et des caractéristiques climatiques et agronomiques, ainsi que de l'économie de chaque secteur.

Paradoxalement, et à défaut d'information, l'installation des jeunes est rendue impossible en l'absence de litrages disponibles, et les candidats à la cessation ne savent plus s'ils doivent se préparer à céder leur livraison ou, au contraire, poursuivre leur activité.

Tout cela, vu de la France profonde, n'apparaît pas sérieux et crée le désarroi.

Le financement des aides économiques est tout aussi imprévisible et chaotique.

Les contingents de prêts bonifiés sont insuffisants. Dans ce département, les files d'attente s'allongent.

Les délais sont de douze mois en 1990, et seront de deux ans en 1991, pour les prêts spéciaux de modernisation liés au plan d'amélioration matérielle, et surtout pour les prêts production végétale.

Ils sont de neuf à douze mois actuellement pour les prêts « jeunes agriculteurs », alors qu'on enregistre quatre départs pour une seule installation.

En attendant, les demandeurs sont obligés de faire appel à des prêts d'attente à 10 p. 100 et 11 p. 100.

Il y a vraiment de quoi désespérer les agriculteurs les plus dynamiques et décourager les agriculteurs plus jeunes qui croient encore à un avenir dans cette profession.

Jamais la situation n'a été aussi dramatique pour les exploitations familiales de polyculture. Cela mènera à la ruine à brève échéance et à l'anéantissement du milieu rural en termes d'aménagement du territoire.

La France devra rapidement prendre des mesures à caractère social, accompagnées d'un plan social, si l'on veut, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, assurer aux agriculteurs un avenir viable et des revenus satisfaisants.

Les aides modulées, diversifiées en fonction des types de structures d'exploitation, de la nature des produits, des caractéristiques physiques, agronomiques et climatiques plus ou moins favorables des secteurs de production, sont devenues nécessaires.

Ce sera inévitablement une agriculture à deux vitesses : l'une de compétitivité, l'autre de subsistance et de maintenance du milieu rural en termes de vie décente, d'équilibre sociologique et de lutte contre la désertification.

Il convient de mettre en application rapidement ces orientations avant qu'il ne soit trop tard.

Hier, on évoquait le pétrole vert. Aujourd'hui, ce sont le marasme et la désespérance.

Votre fermeté au plan international est appréciée, mais certains se demandent s'il y a encore un ministère de l'agriculture, tant son absence est grande en matière d'aménagement rural, malgré les fortunes diverses des différents fonds.

Il est à craindre que le rapprochement des directions départementales de l'agriculture et des directions départementales de l'équipement, expérience tentée dans un souci d'efficacité, dit-on, ne soit l'amorce d'une fusion rampante.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous soyez entendu par le Gouvernement, car vous semblez avoir rapidement mesuré la dégradation de l'activité agricole.

Les lois du marché mondial et la dérive de la politique agricole commune ne peuvent justifier, à elles seules, la condamnation à la faillite de milliers d'agriculteurs alors que tant d'individus meurent de faim. *(Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia.

**M. Aubert Garcia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sur le projet de budget de l'agriculture n'aura pas pour objet de reprendre les revendications des agriculteurs malheureux dans nos départements du Sud-Ouest, si ce n'est pour souligner qu'ils le sont un peu plus encore depuis que les médias ont publié le bilan positif de l'agriculture française. Une fois de plus, le trouble et le doute sont jetés dans l'esprit des Français. Une fois de plus, l'amertume et la colère grandissent dans le cœur de nombreux agriculteurs, dont le pouvoir d'achat diminue, cette année encore, de 5 à 10 p. 100.

Cependant, même dans des départements comme le Gers, que je représente ici, il est - c'est heureux - au moins une culture que le soleil et la sécheresse n'effraient pas, et même valorisent, c'est la vigne.

On observe que, depuis deux ans, alors que sévit une terrible sécheresse, les vins et spiritueux ont dégagé un solde positif croissant, qui atteint, en 1989, presque la moitié de l'excédent commercial des industries agricoles et alimentaires.

Ne se pose-t-il pour autant dans ce secteur aucun problème ? Ce serait trop beau et quelques inquiétudes se font jour. Je voudrais, monsieur le ministre, vous en faire part sous la forme de trois questions très brèves.

La première concerne la distillation obligatoire, à propos de laquelle, dans notre département, on ne sait encore rien sur les modalités de son application pour la saison en cours.

Ma deuxième question porte sur les vins de pays. Alors que, pour les vins d'appellation d'origine contrôlée, quelle que soit, dans une certaine limite, la production, 92 hectolitres par hectare sont garantis comme devant être agréés, il en va différemment pour les vins de pays, pour lesquels si la limite de 92 hectolitres par hectare est dépassée, une loi du tout ou rien supprime complètement la reconnaissance de vin de pays.

Il faut donc, à l'extrême, considérer que, lors d'années de riche et de grande production, tous les producteurs dépassant les 92 hectolitres à l'hectare, il pourrait n'y avoir aucun vin de pays agréé.

Cette situation est grave et paradoxale, vous voudrez bien le reconnaître, monsieur le ministre. Que comptez-vous faire à ce sujet ?

Ma troisième question a trait aux crédits qui étaient inscrits depuis 1981 dans le budget de l'agriculture et qui concernaient les petits producteurs de calvados, de cognac et d'armagnac. Vous reconnaissez le Sud-Ouest. Il ne s'agissait pas de crédits importants, mais ils étaient utilisés à titre d'intervention temporaire et ne devaient pas être pérennisés.

Toutefois, leur suppression porterait un tort important aux petits producteurs qui distillent moins de 200 hectolitres.

Le moment ne me paraît donc pas venu de les abandonner. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, à ce propos ? *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Serge Mathieu.

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne, j'en suis certain, ne me contredira si j'affirme ici que l'agriculture française traverse actuellement un moment difficile.

Aussi nombre d'agriculteurs, endettés, prisonniers des quotas ou victimes d'importations étrangères s'interrogent-ils avec angoisse sur leur avenir et sur celui de leurs enfants.

Leurs ennuis ayant été aggravés, dans de nombreuses régions, par la sécheresse qui a sévi cette année encore, ils ont, de plus en plus, le sentiment d'être incompris.

Il est vrai que, si l'on en croit les chiffres, l'agriculture ne paraît pas constituer l'une des priorités de l'action gouvernementale, puisque votre projet de budget pour 1991, monsieur le ministre, ne suit même pas le taux d'inflation prévisible.

Si l'on veut redonner l'espoir aux agriculteurs et mettre fin à cet exode rural, qui, chaque année, s'amplifie, ainsi que le font cruellement apparaître les résultats du dernier recensement de la population, plus aucun retard n'est permis dans la mise en œuvre des mesures qui s'imposent.

Seules des mesures concrètes, rapides et précises sont susceptibles de rendre aux exploitants agricoles de nos provinces la sérénité qui doit leur permettre d'assurer les productions de qualité nécessaires à l'alimentation des Français, tout en contribuant largement à l'équilibre de notre commerce extérieur.

Eu égard à la brièveté du temps de parole dont je dispose, je n'insisterai pas sur le détail de ces mesures qui concernent tant la fiscalité dans ses différents aspects que la protection sociale, la réduction des charges, l'installation des jeunes, la diminution de l'endettement ou encore l'aménagement foncier, sans parler de la suppression des quotas et de la limitation des importations.

Je limiterai donc mon propos à trois domaines particuliers : la situation de la viticulture, celle de l'enseignement agricole et l'avenir des biocarburants.

Mon intervention portera sur ce secteur de notre agriculture dont nous avons débattu récemment à propos de l'examen du projet de loi « sensible » relatif à la lutte contre la consommation excessive de tabac et d'alcool ; je veux parler de la viticulture.

Mon propos traitera plus particulièrement de la viticulture de qualité constituée par les vins d'appellation d'origine contrôlée, les A.O.C., les vins de qualité supérieure, les V.D.Q.S. et les vins de pays.

Ces vins, regroupés sous la dénomination générique de vins de qualité produits dans des régions déterminées, les V.Q.P.R.D., représentent un atout essentiel pour notre agriculture et apportent une contribution décisive à l'économie des régions de production, comme à l'équilibre de notre balance des paiements.

En 1989, la production de vins de qualité a progressé de 13 p. 100 pour atteindre 23 millions d'hectolitres, soit près de 40 p. 100 de la récolte.

Tout permet de penser que l'on assistera à une évolution comparable en 1990, étant précisé que la récolte totale de vins est estimée par l'Onivins à 65 millions d'hectolitres.

A l'exportation, les vins d'A.O.C. représentent près de 85 p. 100 de la valeur totale de nos ventes à l'étranger, qui ont atteint 13 millions d'hectolitres en 1989, soit 29,2 milliards de francs.

S'agissant des vins d'A.O.C., la Champagne accentue sa position de *leadership*, avec 6,7 milliards de francs à l'exportation ; le Bordelais exporte 2 millions d'hectolitres représentant un montant de 4,5 milliards de francs ; ma région du Beaujolais a vendu à l'étranger, en 1989, pour 4 milliards de francs de sa production.

Nos principaux clients, s'agissant de nos ventes de vins d'A.O.C., sont l'Allemagne pour 24 p. 100 ; le Royaume-Uni pour 19 p. 100 ; la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas pour 19 p. 100 ; les Etats-Unis pour 6 p. 100.

J'ai tenu, mes chers collègues, à vous donner le détail de ces chiffres pour illustrer l'importance, dans nos échanges extérieurs, des vins de qualité.

Il convient de souligner que ces performances à l'exportation sont réalisées sans aucune aide aux exploitants, ni nationales, ni communautaires.

L'effort de productivité et de promotion de la qualité réalisé par les producteurs explique la bonne tenue du revenu des viticulteurs spécialisés dans les vins d'A.O.C. : le revenu brut d'exploitation dans la viticulture de qualité aurait augmenté de 25,3 p. 100, selon les données prévisionnelles de la commission des comptes de l'agriculture de la nation.

Ces bons résultats ne sauraient nous dissuader d'évoquer plusieurs problèmes auxquels se trouve confrontée la viticulture de qualité.

Je citerai, tout d'abord, l'harmonisation des droits de consommation et de circulation applicables aux vins, dans la perspective de l'ouverture du grand marché unique, le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Concernant les droits d'accises, on ne peut que regretter que les propositions de la Commission de Bruxelles ne constituent pas réellement une fourchette. En effet, il est proposé une augmentation des taux les plus bas sans réduction des taux les plus élevés.

On peut certes accepter la structure de taxation proposée - différenciation entre boissons fermentées et boissons distillées - mais on ne peut manquer de formuler certaines inquiétudes sur la distinction artificielle opérée entre vins tranquilles et vins effervescents.

A la lumière des propositions formulées par Mme Scrivener, on ne peut que percevoir une incertitude sur l'harmonisation des taux de T.V.A. et sur les options qui pourraient être retenues en matière de taxation des boissons alcoolisées.

En outre, il me paraît nécessaire de contester une fiscalisation excessive des boissons alcoolisées sous couvert de préoccupations de santé publique, ces mesures ayant déjà fait la preuve de leur inefficacité.

Je crois devoir, par ailleurs, attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le traitement réservé aux vins doux naturels, qui risque de mettre en péril l'économie vinicole de toute une région.

S'agissant des exportations, il faudrait, monsieur le ministre, que vous demeuriez vigilant, afin que les Etats-Unis n'interdisent pas l'importation de vins français sous des prétextes sanitaires, tels que l'utilisation, par nos producteurs, de certains fongicides.

Je crois opportun de réaffirmer, en matière de plantations, la nécessité, pour toutes les appellations d'origine contrôlée, de s'étendre de manière raisonnée, sans suivre strictement et immédiatement les mouvements conjoncturels des ventes.

Tous les défenseurs des vins d'A.O.C. se réjouissent que la loi du 2 juillet 1990 relative aux appellations d'origine contrôlée ait mis en place un dispositif de protection des terroirs d'A.O.C. contre les prélèvements excessifs ou intempestifs réalisés au profit d'autres activités.

Je vous rappelle que ces dispositions s'inspirent d'une proposition de loi déposée au Sénat en 1987 par plusieurs de nos collègues membres du groupe d'études de la viticulture de qualité.

En ce qui concerne nos organisations interprofessionnelles viticoles, il me paraît essentiel, monsieur le ministre, que vous fassiez admettre par les instances communautaires que les interprofessions sont des instruments d'organisation de la filière qui ne portent pas atteinte au principe de la transparence entre opérateurs, ni à celui de la concurrence.

Je me garderai de rouvrir le débat sur la publicité des boissons alcoolisées. Cependant, je persiste, comme nombre de mes collègues, à considérer que les vins de qualité doivent faire l'objet, en matière de publicité, d'une réglementation spécifique.

Enfin, monsieur le ministre, je vous demande de faire usage de votre autorité politique auprès des instances communautaires, afin que la région viticole de Bourgogne soit classée en zone B, et non plus en zone C1, au regard de la

réglementation de l'enrichissement des vins, afin de permettre une augmentation du volume alcoolométrique de 2,5 degrés, au lieu de 2 degrés actuellement.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, notre viticulture de qualité se porte bien ; elle contribue à l'équilibre de notre balance des paiements ; elle participe au développement des économies régionales. Il importe que la Communauté économique européenne et les pouvoirs publics de notre pays accompagnent cet essor de la viticulture de qualité et n'entravent pas son développement par des réglementations restrictives ou par des dispositions fiscales dissuasives.

J'en viens maintenant à l'enseignement agricole. Comme dans toutes les professions, une politique de formation appropriée et efficace est plus que jamais indispensable de nos jours dans les domaines tant agricoles que para-agricoles, afin d'assurer de meilleures qualifications, gages aussi d'un meilleur équilibre et d'une meilleure qualité des productions.

Cette formation ne peut être assurée que par un enseignement performant, disposant donc de moyens suffisants.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1991, qui nous est soumis, présente, à cet égard, certains aspects positifs.

L'enseignement agricole bénéficie d'une priorité concrétisée par une augmentation de ses crédits de l'ordre de 8 p. 100, encore que ce taux soit inférieur à celui de l'augmentation des crédits de l'éducation nationale - 9 p. 100 - et plus encore à celui de l'accroissement des crédits de l'emploi et de la formation professionnelle - 12,5 p. 100.

En outre, un certain nombre d'emplois sont créés et la situation des différentes catégories de personnels se trouve quelque peu améliorée.

La satisfaction que procurent ces éléments positifs d'appréciation se trouve cependant atténuée par des constatations moins agréables, s'agissant notamment de la stagnation des crédits affectés tant aux bourses scolaires qu'aux stages agricoles.

A propos des bourses, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le vif mécontentement des familles imposées sur la base du bénéfice réel agricole en ce qui concerne les critères d'attribution retenus cette année.

Mais je voudrais surtout insister sur la situation des établissements d'enseignement privé, dont les crédits sont en augmentation de 3,8 p. 100 seulement, et singulièrement sur l'enseignement par alternance en milieu rural, assuré par les maisons familiales rurales, qui jouent un peu partout en France un rôle irremplaçable dans la formation des jeunes ruraux.

Le dynamisme de ces établissements, leur rôle dans l'installation des jeunes agriculteurs et leur contribution à la formation méritent attention et considération.

Sans doute la loi du 31 décembre 1984 a-t-elle enfin garanti le respect de la diversité des enseignements agricoles, ainsi que la spécificité des maisons familiales, et établi les relations entre celles-ci et l'Etat.

Mais le décret du 14 septembre 1988, en sous-évaluant et en bloquant les critères de financement des maisons familiales rurales, aboutit aujourd'hui à creuser de nouveaux écarts entre les différentes formes d'enseignement agricole.

Un rattrapage est à présent nécessaire, qu'il s'agisse de l'augmentation des normes d'encadrement, de la taille du groupe de base pour le calcul du financement dans les zones défavorisées ou du forfait d'internat, dont la création est particulièrement souhaitable.

Je souhaite, monsieur le ministre, que les différents problèmes ainsi posés trouvent rapidement une solution.

Pour conclure mon propos concernant l'enseignement agricole, je tiens à me faire l'interprète de demandes formulées par les élèves des lycées agricoles, à l'occasion des derniers mouvements revendicatifs que l'on sait. Ils réclament notamment la reconnaissance du brevet de technicien agricole au niveau du bac, ainsi que l'attribution du statut étudiant aux élèves des classes préparant au brevet de technicien supérieur et, en toute hypothèse, à tous ceux âgés de vingt et un ans, afin de leur permettre de bénéficier des prestations d'une mutuelle étudiante.

Dans un tout autre domaine, j'aimerais vous demander, monsieur le ministre, quelle est actuellement la position du Gouvernement en ce qui concerne la production et l'utilisation des biocarburants agricoles.

Cette question a déjà été souvent évoquée et il était admis, semble-t-il, que le bio-éthanol ne pouvait être rentable qu'à partir du moment où le prix du baril de pétrole dépasserait vingt-cinq dollars.

Ce cap est malheureusement franchi depuis le mois d'août dernier ; il devrait donc être possible d'envisager sérieusement, maintenant, un recours à ce carburant de substitution, dont diverses expériences prouvent l'intérêt de son utilisation, particulièrement dans les transports en commun urbains.

Entre autres avantages, dont celui d'être moins polluants pour l'environnement, les carburants issus de produits agricoles pourraient également constituer un moyen non négligeable de revitaliser certaines zones rurales en y créant des emplois.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je tenais à vous présenter à l'occasion de la discussion de votre projet de budget. Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien y porter. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Husson.

**M. Roger Husson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la gravité de la situation de l'agriculture française n'a bien évidemment échappé à personne. Les manifestations de cet été démontrent, à l'évidence, le profond malaise qui secoue le monde paysan et l'urgence qu'il y a à trouver des solutions efficaces pour sauver notre agriculture.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne peux naturellement pas examiner complètement les causes de ce malaise. Aussi, je me limiterai à évoquer certains problèmes spécifiques qui ont retenu mon attention.

Permettez-moi de passer rapidement sur les données chiffrées que MM. les rapporteurs ont excellemment rappelées tout à l'heure.

Néanmoins, j'insisterai sur le fait que ce présent projet de budget ne prend en compte aucun des problèmes posés par la crise agricole, ce qui, pour le moins, est surprenant, pour ne pas dire inconséquent.

En effet, la constatation qui s'impose est double : ce budget ne résoudra aucune des difficultés conjoncturelles et structurelles de l'agriculture ; par ailleurs, il consacre le désengagement de l'Etat dans le secteur agricole productif. Cela me paraît fâcheux et inopportun.

Certes, monsieur le ministre, il y a l'Europe ; mais sans vouloir nous débarrasser de la politique agricole commune, nous nous devons de constater objectivement qu'elle précipite la disparition de notre agriculture, ce qui est inacceptable. Le fait que chacun des douze partenaires tente d'obtenir le plus possible ne me paraît pas nouveau ; mais il est préoccupant de voir l'incurie de l'Europe en matière de contrôles des produits extérieurs à la Communauté.

Je veux bien que la Commission édicte des règles, bien que les conditions ne me paraissent pas satisfaisantes ; mais alors, qu'elle se dote au moins des moyens de les faire respecter, ce qui n'est nullement le cas en ce moment !

Monsieur le ministre, notre solidarité doit avoir des limites, en particulier lorsque les intérêts vitaux de notre pays sont en jeu. Tel est le cas des importations massives de viande en provenance des pays de l'Est.

Je connais bien la Pologne et la Roumanie ; mais les conditions d'exploitation du bétail sont les mêmes ailleurs, y compris dans l'ex-R.D.A. Vous savez aussi bien que moi que ces pays provoquent une concurrence sévère ; de surcroît, la qualité de la viande y est des plus contestable.

Or, que constatons-nous ? Les frontières communautaires sont de véritables passoires et nos agriculteurs sont victimes de cette situation inadmissible. Nous ne pouvons encore longtemps être à peu près les seuls à respecter les règles, sans quoi la colère légitime du monde paysan ne fera que s'accroître.

Sur le plan pratique, il n'y a pas d'autre solution que l'intervention rigoureuse du Gouvernement français afin d'obtenir, dans les plus brefs délais, que la politique agricole commune soit réellement commune !

Cela suppose naturellement une véritable volonté politique que je ne discerne pas dans la façon dont vous agissez à Bruxelles. La dernière discussion relative aux subventions n'a fait que renforcer mon inquiétude, car, réellement, vous avez cédé un peu vite, monsieur le ministre.

Pour conclure sur ce chapitre européen, je dirai que le temps me paraît venu de redéfinir la politique agricole commune dans son ensemble, afin qu'elle tienne compte non seulement de l'évolution de l'agriculture, mais surtout de la formidable révolution que la chute du mur de Berlin a provoquée.

Nos agriculteurs doivent recevoir de Bruxelles aides et encouragements et non plus seulement des quotas et des pénalités. Pour cela, monsieur le ministre, aidez-les à se sortir de cette eurocratie tatillonne qui frise parfois le ridicule.

Dans le deuxième volet de mon intervention, je souhaiterais aborder quelques problèmes importants qui relèvent de votre compétence directe, monsieur le ministre.

Tout d'abord, parlons des dispositions que l'on pourrait trouver dans une loi de finances et qui ne seraient que la simple transposition à l'agriculture des mesures mises œuvre au profit des autres entreprises françaises.

C'est le cas du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée, au lieu de 4 p. 100. Il en coûtera 3,3 milliards de francs au budget de l'Etat, en 1992 ; mais cela ne doit pas nous empêcher d'envisager une mesure similaire sur le foncier non bâti, qui représente une véritable taxe professionnelle pour les agriculteurs.

Sachez simplement, monsieur le ministre, que je suis favorable à une telle disposition, qui a déjà fait l'objet de larges débats au sein de notre assemblée. Je me félicite naturellement de l'amendement voté par le Sénat dans la première partie de la loi de finances, qui démontre bien notre volonté de faire avancer ce dossier de façon significative.

Ensuite, je constate que, pour améliorer la compétitivité des entreprises et pour encourager l'investissement, le taux de l'impôt sur les sociétés passe de 37 p. 100 à 34 p. 100, ce qui est positif. Mais où est le corollaire de cette mesure pour les entreprises agricoles ?

En conséquence, monsieur le ministre, envisagez-vous de réduire l'impôt sur les bénéfices réinvestis dans l'exploitation et de relever la déduction pour autofinancement des agriculteurs soumis au bénéfice réel ?

J'aborderai un autre problème, monsieur le ministre, qui touche non seulement mon département, la Moselle, mais aussi presque tout le pays : c'est celui de la crise ovine.

Cette crise peut se résumer en quatre points précis.

En premier lieu, la chute des cours est constante, de 15 p. 100 à 20 p. 100 aux mois de mai et juin.

En deuxième lieu, la consommation française enregistre une hausse de 7 p. 100 sur les six premiers mois de l'année.

En troisième lieu, la France a importé 13 p. 100 de plus de viande ovine sur les six premiers mois de l'année, dont 89 p. 100 de plus en provenance d'Irlande. Ajoutons à cela que les prix de ces importations sont en forte baisse, ce qui n'arrange en rien les producteurs français qui se trouvent ainsi pénalisés.

Enfin, en quatrième lieu, il faut bien constater une baisse de la garantie des éleveurs, puisque chacun a pu observer une perte due au stabilisateur sur la prime compensatrice ovine.

Monsieur le ministre, les producteurs d'ovins traversent un drame terrible et nombre d'entre eux sont au désespoir, parce qu'ils se sentent abandonnés des pouvoirs publics. Le Gouvernement doit agir très vite, tant à l'échelon européen, pour obtenir une renégociation globale de l'organisation commune du marché de la viande ovine, qu'à l'échelon français, pour redonner un revenu à l'éleveur de moutons.

Vivre de son travail, en 1990, ne me paraît pas être une revendication inacceptable. Or, cela devient de plus en plus difficile à réaliser pour un agriculteur français !

J'en viens maintenant au dernier point que je souhaitais aborder à propos de ce projet de budget pour 1991. Il concerne la revalorisation des personnels de l'enseignement agricole.

Ainsi que vous le savez certainement, monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. Nallet, avait signé, le 21 juin 1989, un relevé de conclusions portant sur la revalorisation de ces personnels, en particulier sur l'intégration des adjoints d'enseignement dans le corps des professeurs certifiés.

A cet effet, le ministre de l'époque s'était engagé au total sur 194 emplois à la rentrée de 1989 et sur 194 emplois à la rentrée de 1990, ces intégrations devant se poursuivre jusqu'en 1998.

Or, monsieur le ministre, votre collègue M. le ministre chargé du budget n'a proposé que 64 emplois en 1989 et autant en 1990. Vous voyez donc que nous sommes loin du compte. Mais votre intervention nous a quand même quelque peu rassurés.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui ce que vous comptez faire pour que les termes de cet accord soient pleinement respectés ? Nous avons déjà obtenu des explications sur ce point, mais je pense que vous nous en donnerez d'autres.

Voilà donc, monsieur le ministre, ce que je tenais à dire aujourd'hui, tout en rappelant l'extrême importance de l'agriculture pour notre pays. Le maintien d'une intense activité agricole conditionne la survie du monde rural et participe pleinement au développement d'une meilleure écologie au service de notre environnement.

Nous devons donc œuvrer pour que la France ne se désertifie pas, afin que nos terroirs demeurent sources de vie.

Enfin, comment peut-on laisser ce que nous appelions voilà peu « l'or vert », la richesse française, se décomposer ainsi sous nos yeux ? Comment peut-on laisser une tradition millénaire, qui a fait notre force, se diluer dans des intérêts communautaires des plus contestables ?

J'avoue, un peu naïvement, que je croyais le Gouvernement capable d'apporter de véritables réponses aux problèmes qui suscitent la colère de nos paysans. Malheureusement, ce budget démontre que vous ne les avez pas entendus et encore moins écoutés. Leur drame quotidien ne peut durer sans que personne ne bouge pour apaiser les angoisses terribles de ceux qui, jour après jour, s'enfoncent dans les dettes parce que le Gouvernement refuse de les aider.

Monsieur le ministre, prenez aujourd'hui les dispositions nécessaires qui sont de votre ressort et si, pour sauver notre agriculture, il faut passer au-dessus de Bruxelles, faites-le. Croyez-moi, nous serons alors nombreux à vous suivre !

Pour l'heure, je me refuse à cautionner, en votant ce budget, une politique qui consacre la lente disparition du monde rural français et qui enfonce chaque jour un peu plus nos agriculteurs dans la misère et le désespoir ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviendrai ce soir également au nom de notre collègue Jean Huchon, qui a été obligé de regagner son département. Si nous ne sommes pas issus de la même région, nous vivons la même foi en notre profession, étant tous deux agriculteurs à part entière. Je vais donc essayer de vous faire part de ses préoccupations en même temps que des miennes et de traduire les états d'âme qui sont vécus dans nos milieux ruraux.

Monsieur le ministre, vous nous présentez votre premier budget en tant que responsable de ce grand ministère. Le 9 octobre dernier, à cette tribune, nous vous exposions nos problèmes. C'était, pour vous, la découverte de leur ampleur. Certes, ce budget a été préparé en grande partie par votre prédécesseur. Cependant, monsieur le ministre, c'est votre fonction qui m'interpelle, au-delà du respect que m'inspire votre personne. Nous faisons confiance à vos facultés d'adaptation puisque, vous nous l'avez dit très simplement, c'était votre désir de diriger ce grand ministère.

M. Jean Huchon souhaitait d'abord souligner combien l'incompréhension dont font preuve l'opinion publique et les médias est mal vécue dans nos milieux ruraux. En effet, quelle catégorie sociale ou professionnelle autre que l'agriculture laisserait publier des chiffres aussi tronqués et trompeurs que ceux qui ont été donnés par le C.E.R.C. et l'I.N.S.E.E. sur le revenu professionnel des agriculteurs en 1990 ?

L'opinion publique, à qui ces chiffres étaient destinés, est bien incapable de juger en connaissance de cause. De plus, tout a été fait pour que la situation d'une partie importante de l'agriculture soit perçue sous un jour déformé et même falsifié, vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, dans votre intervention liminaire. Parmi les éleveurs, les chiffres communiqués - 5,1 p. 100 d'augmentation du revenu ! - ont provoqué, d'abord un éclat de rire, puis une immense colère.

Le budget que vous nous présentez donne-t-il à votre ministère les moyens de faire le pas nécessaire au moment où va se présenter une situation nouvelle, c'est-à-dire l'Europe de 1993 ? Permettez-nous d'en douter !

Est-ce que la politique européenne va consister, pour l'agriculture, dans l'application pure et simple de cours internationaux qui ne sont que le résultat d'une absurde braderie, où interfèrent le déséquilibre des monnaies, la surproduction mondiale, les nombreux systèmes fiscaux et bancaires, le protectionnisme pratiqué même par ceux qui en sont les adversaires, par exemple les Etats-Unis ?

Avec beaucoup de nos collègues, nous souhaitons que l'Europe devienne une réalité ! Des négociations fermement conduites doivent faire disparaître des distorsions de situations insupportables.

A cet égard, je citerai la concurrence désordonnée des viandes est-allemandes, qui se poursuit et qui amène sur le marché des produits à prix dérisoires. Vous avez fait état dans votre intervention des décisions de contrôle qui ont été prises ce matin, et je vous en remercie. Mais que de dégâts, déjà !

Je citerai également le régime fiscal allemand, l'utilisation, dans de nombreux pays de la C.E.E., des anabolisants dans des conditions irrégulières mais aimablement tolérées, l'utilisation de taux de changes avantageux pour importer à bas prix la production des ovins de la zone *sterling*.

Celles et ceux qui vivent de la production ovine sont ruinés. Imaginez, en particulier, les jeunes éleveurs qui ont souscrit un plan de développement ! C'est pour eux et leur famille un véritable drame !

Je dois également vous faire part de la très grande inquiétude ressentie par les intéressés devant le sort qui va leur être réservé dans les négociations du GATT. Ils craignent fort que leurs intérêts ne soient sacrifiés sur l'autel d'un accord international, dont on ne manquera pas de leur dire qu'il était la seule solution possible et que c'est un grand succès diplomatique !

Ce sentiment d'abandon, notre monde agricole l'éprouve en silence, en attendant sans doute de l'exprimer beaucoup moins pacifiquement...

J'ai déjà exprimé le doute que je ressens quant aux possibilités du budget de relever le défi de 1993. Il est stagnant dans des domaines où il devrait assurer la compétitivité et la performance !

D'autres que moi ont déjà longuement insisté sur ses insuffisances ; je n'y reviendrai pas, soulignant seulement que l'avenir d'une profession, importante par le rôle qu'elle joue dans la vie journalière des populations, mais aussi en raison de l'énorme part qu'elle prend dans le résultat de notre commerce extérieur, mérite le soutien attentif de l'ensemble de notre gouvernement.

J'évoquerai aussi, pour mémoire, le rôle de l'agriculture dans l'occupation du territoire, dans l'entretien de la nature. C'est un sujet qui nous inquiète, qui mérite votre vigilance et qui appelle des décisions de votre part.

Il est une action de votre ministère dont les crédits connaissent une hausse significative, c'est l'enseignement. C'est une heureuse nouvelle ! Toutefois, nous serons attentifs à ce que la part occupée par l'enseignement privé et les maisons familiales rurales se voit confortée par l'application intégrale de la loi de 1984 et qu'en particulier soient distingués les crédits pour l'enseignement public, les aides à l'enseignement privé et la participation au financement des maisons familiales d'éducation et d'orientation.

Mon collègue et ami Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, spécialiste de ce sujet, vous a posé les vraies questions que soulève cet enseignement. Nous attendons vos réponses.

Après avoir tenté d'exprimer le plus fidèlement possible les soucis de mon collègue Jean Huchon, soucis que je partage pleinement, j'en viens aux problèmes qui me tiennent plus particulièrement à cœur.

Je reviendrai brièvement sur le B.A.P.S.A., pour vous poser, si vous le permettez, monsieur le ministre, une question un peu personnelle. Vous qui arrivez avec des yeux neufs, quel est votre sentiment profond sur le B.A.P.S.A. ? Devra-t-il, un jour, se fondre dans le régime général de la sécurité sociale ?

Monsieur le ministre, le principal défaut de votre budget est qu'il manque de perspective. Il n'offre aucun espoir à une profession qui en a pourtant grandement besoin. J'irai plus loin : la plupart des agriculteurs, notamment les jeunes, sont dans l'attente d'une grande ambition, d'un grand dessein, d'un contrat de confiance, pour les vingt ans qui viennent.

Pour avoir exercé cette profession moi-même pendant quarante ans et être encore tous les jours au contact des agriculteurs, j'ai l'absolue certitude qu'ils sauront se montrer à la hauteur. Aujourd'hui, il faut leur proposer autre chose que des quotas, des limitations de production et des baisses de revenu.

Je suis profondément persuadé, je vous l'ai déjà dit le 9 octobre dernier, que nous pourrions mettre ensemble sur pied un grand programme de transformation industrielle des produits agricoles.

Prenez un exemple parmi tant d'autres : l'éthanol. Je suis plus que jamais convaincu, en cette période où la guerre menace dans le Golfe, que l'éthanol est particulièrement d'actualité. A ce sujet, je précise que, après avoir personnellement déposé un premier rapport auprès de M. Delors, le 27 avril 1989, je me propose, comme je vous l'ai déjà indiqué lors du débat sur l'agriculture, d'en déposer un autre dans les semaines qui viennent. Bien entendu, vous en serez destinataire.

Dans ce nouveau rapport, je demande qu'un vaste programme de transformation industrielle soit mis en place. Nous avons déjà pris, en ce domaine, tant de retard ! Les Américains, animés par George Bush, ont commencé lorsque le prix du pétrole était bien plus bas. Aujourd'hui, leur production d'éthanol est lancée.

Il nous faut faire démarrer au plus vite une unité, puis dix unités de production de 20 000 tonnes de diester par an, afin de mettre à la disposition de l'agriculture un carburant d'origine agricole. De même que, hier, nous consacrons des hectares à l'avoine de nos chevaux, nous consacrons aujourd'hui des hectares de nos exploitations au colza, dans toutes les régions de France. Le survol de notre pays, au mois de mai, nous le confirme, avec ces superbes mosaïques jaunes que nous apercevons parmi les plaines toute vertes du printemps.

Si les informations que notre collègue M. Michel Souplet et moi-même avons recueillies sont exactes, vous présiderez demain, monsieur le ministre, une réunion importante au ministère de l'agriculture sur la taxation des carburants d'origine végétale.

Je ne saurais trop vous demander que la détaxation prévue pour l'éthanol soit étendue aux E.T.B.E. - 3 p. 100 d'éthanol, 3 p. 100 de méthanol. Je crois également savoir que les pétroliers et les motoristes ont donné, si je puis dire, leur « feu vert », ce qui va dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement puisqu'il s'agit d'un carburant propre et renouvelable.

Cela signifie aussi, il faut le proclamer, l'indépendance énergétique.

Nous serons extrêmement vigilants sur les suites que votre collègue M. Charasse donnera à cette proposition. Nous avons les hommes, nous avons les moyens : ne manque que la volonté politique du Gouvernement.

Monsieur le ministre, rien de tout cela n'apparaît dans votre projet de budget. Je le répète, on n'y trouve pas la marque d'une foi en l'avenir de la France agricole. Celle-ci y semble seulement soumise à une fatalité. L'aspect qu'offrent ce soir les tribunes du public nous le confirme. Lors de la discussion du projet de B.A.P.S.A., les années antérieures, il y avait du monde dans les tribunes ! Tout à l'heure, il n'y avait que deux personnes ! Les responsables agricoles n'étaient pas là : c'est un signe qui ne trompe pas !

Je m'inscris en faux, monsieur le ministre, contre cette fatalité et, ce soir, mon collègue Jean Huchon et moi-même voulions vous dire que, déçus, nous sommes défavorables à votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lenglet.

**M. Charles-Edmond Lenglet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'exception des crédits consacrés à l'enseignement, à la formation et au développement agricoles, qui progressent de 10,3 p. 100, ce n'est

pas avec ce budget que le Gouvernement pourra répondre à l'attente des paysans français et résoudre les problèmes conjoncturels et structurels qui se posent à l'agriculture.

Je vous le dis d'autant plus aisément, monsieur le ministre, que ce n'est pas vous qui l'avez préparé et que vous êtes conscient de ses insuffisances.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je limiterai mon intervention à quelques points précis, me bornant à survoler les problèmes évoqués par les orateurs précédents.

Parmi les dépenses de fonctionnement, on doit regretter que les effectifs du ministère de l'agriculture diminuent cette année de 150 postes, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt étant particulièrement touchées. Déjà, dans certains départements, dont le mien, certains postes ne sont pas pourvus. Ces services auront donc beaucoup de mal à remplir leurs missions, alors que celles-ci ont tendance à s'alourdir compte tenu de la mise en œuvre des nouvelles mesures communautaires, qu'il s'agisse de la gestion des quotas laitiers, du retrait des terres ou de l'extensification bovine. Il est devenu impératif que l'érosion des personnels, notamment techniques, des directions départementales de l'agriculture soit stoppée.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les subventions d'investissement sont en décroissance de 400 millions de francs. Les secteurs les plus touchés sont l'aménagement foncier, l'hydraulique, qui voit ses crédits baisser de 51 p. 100, les bâtiments d'élevage et les industries agricoles et alimentaires.

Il est regrettable que le ministre de l'économie et des finances ne mesure pas l'ampleur des besoins malgré la nécessité d'accélérer la modernisation et la compétitivité de notre agriculture.

Sur le dossier important des biocarburants, qui a été brillamment évoqué il y a quelques instants par mon collègue M. Machet, qu'il s'agisse de l'éthanol ou du diester, avez-vous convaincu votre collègue des finances, monsieur le ministre, de la nécessité d'inscrire ces nouveaux produits sur la liste des carburants autorisés et de ne pas les assujettir à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui représente 1,60 franc par litre ?

Malheureusement, je n'ai pas trouvé dans votre budget les moyens financiers qui devraient permettre le développement des études et de la production de ces biocarburants.

L'augmentation de un centime de la taxe sur le mètre cube d'eau affectée au fonds national pour le développement des adductions d'eau est nettement insuffisante alors que le coût des travaux et les besoins des communes rurales en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement ont été multipliés par quatre depuis quinze ans. Compte tenu des investissements à réaliser d'urgence, il est indispensable d'augmenter la redevance pour qu'elle soit plus en rapport avec les besoins.

Pour l'hydraulique, après deux années de sécheresse, la reconduction en autorisations de programme est bien insuffisante eu égard aux difficultés que pose la gestion de l'eau et qu'il est urgent de prendre en compte.

Les crédits d'investissement pour les industries agroalimentaires régressent de 80 millions de francs, ce qui n'aidera pas ces industries particulièrement fragiles à bien se comporter sur les marchés internationaux face aux multinationales de ce secteur.

La reconduction de la dotation au chapitre de l'orientation des productions et de la gestion des marchés va se traduire, en fait, par une diminution des crédits d'orientation nationale.

Je voudrais également appeler votre attention sur l'insuffisance de l'enveloppe des prêts bonifiés. Alors que l'agriculture attire de moins en moins de jeunes, ceux qui s'installent doivent faire appel à des prêts d'attente à court terme, qui alourdissent encore leurs charges. Il est indispensable que l'enveloppe des prêts bonifiés allouée à l'agriculture soit substantiellement augmentée si l'on veut éviter les files d'attente.

Dans un tout autre domaine, au moment où vos services préparent un projet de loi sur le financement du fonds national de garantie des calamités agricoles, qui a subi, lui aussi, les effets des sécheresses que nous avons connues ces cinq dernières années, je voudrais rappeler que la procédure actuelle d'indemnisation est trop lourde et que les agriculteurs perçoivent les indemnités beaucoup trop longtemps

après le sinistre. Un système d'avances à taux nul permettrait à la procédure d'être plus expéditive et à l'aide d'être plus efficace.

Enfin, certains sinistres présentent un caractère exceptionnel. C'est le cas de l'inondation, survenue en février 1990, de 2 500 hectares de bas champs de la côte picarde par la mer. Dans ce cas précis, ce n'est pas seulement la récolte d'une année qui est perdue, ce sont aussi celles des deux ou trois années suivantes. En effet, l'eau de mer, qui s'est profondément infiltrée dans le sol, l'a durablement stérilisé. La procédure actuelle ne permet pas de tenir suffisamment compte des pertes subies. Je souhaite donc que la réforme en cours d'étude prenne en compte ce type de situation.

Dans un domaine voisin, ne pourrait-on, enfin, envisager un mécanisme fiscal permettant aux agriculteurs de constituer une provision pour risques climatiques ?

Revenons à l'actualité. Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous dire notre inquiétude, à la veille des négociations finales du GATT, face à la détermination des Etats-Unis et aux moyens qu'ils sont prêts à mettre en œuvre pour reprendre à l'Europe une part des marchés mondiaux et obtenir des droits d'entrée plus importants sur le marché européen, qui est le plus grand marché viable du monde.

Certes, l'opiniâtreté des autorités françaises a permis, dans une première phase, d'éviter le pire, mais nous sommes inquiets de voir les intérêts de notre pays défendus par des négociateurs de la Communauté européenne trop sensibles aux sirènes d'outre-Atlantique.

Comme vous l'avez justement souligné vous-même, en particulier au début de votre intervention, il s'agit d'un enjeu fondamental pour l'économie française tout entière, notamment pour notre économie céréalière, atout majeur de notre commerce extérieur. Seule une détermination très forte de la France amènera nos partenaires de la Communauté à résister aux pressions des Américains. Tenez bon ! C'est l'avenir de notre agriculture qui est en jeu. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roujas.

**M. Gérard Roujas.** L'avenir de l'agriculture est un enjeu majeur pour notre pays, vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre.

Dans un contexte particulièrement difficile, ce n'est pas la publication d'un chiffre par l'I.N.S.E.E. qui peut nous rassurer. Ce chiffre, relatif à la hausse des revenus des agriculteurs, cache mal une étonnante disparité de situations, qu'elle soit d'origine géographique ou autre.

Malheureusement, il pleut toujours sur ceux qui sont mouillés, si vous me permettez une image qui peut paraître audacieuse par les temps qui courent.

En disant cela, je pense bien évidemment aux agriculteurs de ma région, qui ont rarement fait partie des « privilégiés » de l'agriculture et pour qui la sécheresse de ces deux dernières années n'a été qu'une calamité supplémentaire.

Pour le seul département de la Haute-Garonne, sur trois productions essentielles - soja, tournesol, maïs - la diminution en 1990 du produit brut départemental d'exploitation serait de l'ordre de 184 millions de francs par rapport à 1989, année qui était déjà calamiteuse. On assiste donc à l'aggravation d'une situation déjà très compromise.

Il est certain que tout ne dépend pas du Gouvernement. Je note avec satisfaction les efforts qui sont faits dans le projet de budget pour 1991.

Le sort de notre agriculture dépend bien des décisions prises à Bruxelles et, surtout, de celles qui seront prises à Genève à la fin du mois de décembre.

J'ai noté avec satisfaction les priorités du budget que vous nous proposez, notamment en ce qui concerne le B.A.S.P.A., et le renforcement des moyens de l'enseignement agricole.

J'aurais souhaité cependant que l'on pût s'engager très rapidement dans le sens d'une réforme du foncier non bâti, lequel pèse aujourd'hui trop lourdement sur les agriculteurs.

C'est un dossier difficile puisqu'il aura nécessairement des répercussions sur les revenus des collectivités locales, plus particulièrement sur ceux des communes rurales. C'est toutefois une des conditions essentielles pour préserver la vie des zones rurales, pour lesquelles il est plus que jamais nécessaire de développer une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.

A ce propos, certaines voix se sont fait entendre pour demander que l'aménagement du territoire dépende du ministère de l'agriculture, Je suis personnellement favorable à une telle proposition.

Sans l'agriculture, le tissu rural de notre pays se dégradera inexorablement.

Parallèlement, il est indispensable de mettre en place une grande et ambitieuse politique de l'eau. Il s'agit là d'investissements à réaliser en collaboration avec les collectivités territoriales.

Mais j'aurais préféré que le Gouvernement maintint son effort en la matière afin d'accélérer la mise en place d'une politique indispensable à des régions comme celle que je représente.

Je l'ai dit voilà un instant : le sort de l'agriculture française se joue aussi à Bruxelles et plus encore à Genève, où se dérouleront les discussions relatives au GATT.

Vous défendez et vous défendrez avec acharnement, je le sais, notre agriculture. Cette certitude est en elle-même un réconfort.

Certes, la Communauté économique européenne a pris une position commune en vue des négociations de Genève, à savoir une réduction de 30 p. 100 des soutiens à l'agriculture européenne, dont on sait qu'elle sera obtenue par une baisse des prix garantis et une baisse des protections aux frontières.

Mais cette proposition est loin de la demande formulée par les Etats-Unis d'une baisse de 75 p. 100 des soutiens internes.

Tous les pays apportent un soutien à leur agriculture, les Etats-Unis les premiers. En outre, la fluctuation du dollar n'est-elle pas une subvention à l'exportation ?

Les Etats-Unis veulent obtenir du GATT une baisse sensible des obstacles non tarifaires aux échanges et la disparition pure et simple des « restitutions » d'ici à l'an 2000.

La politique agricole menée par les Américains étant différente de la nôtre, une telle proposition, si elle était acceptée, serait beaucoup plus contraignante pour l'Europe que pour les Etats-Unis, qui viennent négocier « à condition que cette négociation leur soit favorable ».

J'aborderai plus en détail le problème du maïs grain, qui fait vivre en France 200 000 agriculteurs et qui a rapporté 11 milliards de francs à la balance commerciale française.

Pour les producteurs de maïs, la réduction de 30 p. 100 des soutiens à l'agriculture entraînera une baisse de prix, d'ici à 1995, en francs courants, de l'ordre de 11 p. 100 au minimum, à condition toutefois que la production reste stable.

Aussi est-il d'autant plus indispensable que l'accord conclu entre la C.E.E. et les Etats-Unis en 1986 ne soit pas renouvelé. Cet accord de quatre ans arrive donc à son terme. Il donnait, je vous le rappelle, un droit d'accès privilégié au maïs américain dans la péninsule ibérique.

Il s'est traduit par des exportations forcées de maïs américain ainsi que de produits de substitution de céréales, dont la moitié en *corn gluten feed*.

Se trouvant ainsi en position excédentaire, l'Espagne a participé au gonflement des stocks de report européens.

Il faut donc en finir avec cet accord préjudiciable aux intérêts des producteurs français de maïs, comme il faut en finir avec le monopole d'approvisionnement en céréales du Portugal obtenu par les Etats-Unis.

Je ne terminerai pas mon intervention sans aborder le dossier des oléagineux et protéagineux.

Pour ce qui est du soja, par exemple, les quantités maximales garanties sont fixées à 1,3 million de tonnes pour l'Europe des Douze. Les pénalités entraînées par des quantités si limitées auront des conséquences graves sur les prix de la production pour 1990.

A moyen terme, il est nécessaire que la C.E.E. ne s'interdise pas de développer la production de soja, dont l'enjeu est important, qu'il soit écologique, agronomique, économique ou stratégique.

Il est important sur le plan écologique, car, toutes les études le démontrent, le soja a un effet positif sur la réduction de la teneur en nitrate des sols dans lesquels il est cultivé.

Il est important sur le plan agronomique, car il permet le rééquilibrage de l'assolement.

Il est important sur le plan économique, car, pour les régions de production comme la miennne, il constitue un enjeu vital pour le développement d'entreprises de transformation sur les lieux de production. Je pense aux huileries, aux tourteaux, aux farines extrudées, etc.

Il est important sur le plan stratégique, car l'Europe des Douze est le premier acheteur mondial de graines ou de tourteaux. Ces importations représentent l'équivalent de vingt-cinq à trente millions de tonnes de soja.

La Communauté doit mettre en œuvre une réforme significative de l'organisation commune des marchés. Le Gouvernement doit, parallèlement, s'engager dans une politique d'allègement des charges indispensable à l'amélioration de la compétitivité du secteur oléoprotéagineux.

Voilà, monsieur le ministre, les questions que je voulais aborder et sur lesquelles je souhaiterais connaître votre sentiment.

Avant d'en terminer, permettez-moi de vous faire part d'une petite réflexion.

De 1981 à 1986, Mme Edith Cresson, alors ministre de l'agriculture, a organisé des états généraux de l'agriculture auxquels j'ai participé. La grande majorité de la profession agricole a refusé la discussion sur les quotas et les quotas sous le prétexte que ces propositions étaient trop étatiques et pas assez libérales.

Aujourd'hui, j'ai entendu des discours tout à fait inverses... huit ans après ! De 1986 à 1988, le ministre de l'agriculture du gouvernement Chirac - j'ai oublié son nom, en tant qu'agriculteur... il était, je crois, président de la F.N.S.E.A. - n'a eu d'autre souci que de privatiser la « banque verte », privant ainsi les agriculteurs d'un support très important.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Absolument !

**M. Gérard Roujas.** Il laisse l'Espagne importer du maïs américain, ce qui fut certainement préjudiciable pour le Midi de la France.

**M. Emmanuel Hamel.** Quelle injustice vis-à-vis de M. Guillaume !

**M. Gérard Roujas.** Aujourd'hui, monsieur le ministre, malgré certains discours qui me font penser que beaucoup de sénateurs ont la mémoire courte,...

**M. Emmanuel Hamel.** On se souvient de ce qu'il a fait pour l'agriculture !

**M. Gérard Roujas.** ... je reste persuadé qu'avec vos qualités et vos convictions vous défendrez l'agriculture. Je vous fais confiance et je voterai votre budget. *(Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui se situe dans un contexte particulièrement difficile pour notre agriculture.

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner le mois dernier, lors du débat qui s'est tenu dans cette enceinte : la crise qu'elle traverse est une crise profonde et structurelle.

Au cours des nombreux contacts que nous avons établis avec les organisations représentatives de la profession, au niveau tant départemental que national, nous avons fortement senti la nécessité de redonner espoir et confiance à nos agriculteurs découragés. Or, monsieur le ministre - nous le regrettons - votre budget ne peut répondre à cette attente fondamentale.

Le budget doit être le reflet d'une politique à long terme et d'une volonté d'intégrer pleinement le monde agricole à la société française. Monsieur le ministre, si vous avez eu l'occasion d'affirmer une telle volonté, nous avons bien peu de signes tangibles d'une politique à long terme !

S'élevant à 38,4 milliards de francs, votre budget est en hausse de 2,3 p. 100. Cela serait peu si l'on ne prenait pas en compte les 143,5 milliards de francs consacrés à l'agriculture qui figurent dans l'ensemble des dépenses de l'Etat, marquant ainsi une progression de 5,8 p. 100.

L'an dernier, à l'occasion de nos débats budgétaires, votre prédécesseur M. Henri Nallet avait rappelé les principaux axes de la politique agricole pour la décennie à venir. Il avait en particulier cité la modernisation et la productivité du sec-

teur. En ce domaine, la place de la formation des agriculteurs reste un des éléments fondamentaux de la valeur ajoutée de leur activité.

Je me félicite de l'affectation de 4,3 milliards de francs aux dépenses d'enseignement, de formation et de développement. J'insiste simplement sur la nécessité d'adapter les formations offertes aux diverses réalités régionales.

Les aléas climatiques de l'année 1990 ont confronté les agriculteurs aux conséquences fâcheuses d'une seconde sécheresse, plus importante que celle de 1989. Ses effets se sont conjugués avec la crise grave traversée par les producteurs de viandes bovine et ovine.

Le soutien de la collectivité nationale s'est avéré essentiel pour répondre aux situations les plus dramatiques. On touche ici à une dimension indispensable de toute politique agricole : la solidarité.

Le plan d'aide exceptionnelle défini par le ministère comporte deux volets principaux : les mesures prises en août en faveur des élevages bovin et ovin touchés par la sécheresse, d'une part, le programme d'aide en faveur des exploitations en situation fragile, d'autre part.

L'ensemble de ces mesures représenterait une dépense de 3 038 millions de francs, dont 1 540 millions de francs à la charge de l'Etat. Je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir quelques précisions sur ces mesures.

Le premier point concerne les éleveurs bovins et ovins : qu'en est-il de la mise à disposition de céréales à prix réduit, de la prise en charge des frais financiers de l'aménagement de la dette, des avances exceptionnelles de trésorerie.

Votre prédécesseur avait accepté, devant notre groupe sénatorial de l'élevage, de veiller à l'accélération de leur application. Etes-vous en mesure de dresser, aujourd'hui, un bilan d'ensemble de leur mise en œuvre, en ce qui concerne tant leurs bénéficiaires que leur efficacité ?

Par ailleurs, où en êtes-vous, sur le plan communautaire, de la demande de la France concernant le relèvement du plafond d'intervention, actuellement fixé à 220 000 tonnes ?

Le second point a trait aux exploitations en situation fragile.

Le fonds de restructuration de la dette bancaire des agriculteurs, doté de 1,4 milliard de francs -, dont 200 millions de francs mobilisables immédiatement - et alimenté par le Crédit agricole, a été mis en place et géré au niveau départemental. Quels premiers enseignements pouvons-nous tirer de cette création ?

Nous nous sommes, par ailleurs, félicités, ainsi que la profession elle-même - tout en regrettant le caractère tardif de cette initiative - de l'annonce, pour 1991, d'un projet de loi modifiant les procédures d'indemnisation des calamités agricoles.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser où vous en êtes de cette préparation, et quels sont les grands axes retenus ?

Je souhaiterais, en outre, obtenir des éclaircissements concernant l'imputation budgétaire de ces deux plans. Prendra-t-elle le canal des réserves disponibles des offices par produit et des dotations pour bonification des exercices à venir, ainsi que vous l'avez précédemment indiqué ?

Je ne voudrais pas quitter ce sujet sans appeler votre attention sur l'exemple du département de l'Isère. D'après mes informations, les indemnités sécheresse de l'année 1989 auraient été réglées vers le 20 novembre de la présente année. Pouvez-vous m'apporter une confirmation sur ce point ?

Par ailleurs, sauf omission de ma part, je n'ai pas obtenu de réponse à la question que je vous avais posée le 9 octobre dernier concernant le classement de l'Isère dans la liste des départements bénéficiaires des aides exceptionnelles contre la sécheresse pour 1990.

Modernisation et productivité, solidarité. J'ajouterai compétitivité.

Un des axes de la politique agricole nationale doit veiller à éliminer les distorsions de concurrence, en particulier sous forme d'allègement des charges pesant sur le secteur. Nos agriculteurs sont en situation de surimposition par rapport aux autres pays européens. De plus, le rapport entre l'impôt foncier et la production agricole est plus élevé en France qu'ailleurs.

Grâce à l'initiative du Sénat et de son rapporteur général, M. Roger Chinaud, les agriculteurs devraient pouvoir bénéficier, en 1991, d'une mesure de dégrèvement de leur cotisation

à la part départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti. Je vous sais gré, monsieur le ministre, de nous avoir donné, cet après-midi, certaines assurances à ce sujet.

Une telle mesure, de nature à redonner espoir à une profession désespérée, figurera, je l'espère - et je le crois -, parmi les dispositions définitives de la loi de finances.

La dimension européenne et mondiale des enjeux économiques fait peser des contraintes et des menaces sur notre agriculture nationale.

Si je prends l'exemple de la viande bovine, dont nous avons débattu longuement le 9 octobre, la crise a des origines structurelles : reprise de la production en Europe, consommation de viande de bœuf en baisse, offre supérieure à la demande, entraînant une baisse des prix. L'intervention communautaire n'a pas permis de faire remonter les cours.

Cette crise a été aggravée par des problèmes conjoncturels, parmi lesquels on peut citer des importations supplémentaires en provenance des pays de l'Est - notamment l'Allemagne de l'Est - que l'on évalue à 800 000 têtes.

Il apparaît, d'après mes informations, que, hélas ! cette baisse des prix se poursuit. Mais les précisions que vous nous avez données tout à l'heure sont de nature à nous faire prendre conscience que vous êtes désormais particulièrement attentif à ce dossier. Une fois encore, monsieur le ministre, je vous en sais gré.

D'une manière générale, il ne faut pas réduire la réforme de la politique agricole commune à la seule diminution des quantités produites.

Deux principes peuvent être retenus : la régulation de la production doit faire l'objet d'une approche par produit ; une politique de maîtrise de la production ne peut pas se passer d'une politique d'aides compensatrices au revenu.

Cette politique peut être acceptée si elle est considérée comme une phase transitoire entre l'actuelle période de déséquilibre et une période de nécessaire rééquilibrage.

Il ne saurait être question d'envisager une situation d'assistance pour les agriculteurs concernés par ce type de mesures.

Le 6 novembre dernier, les ministres de l'agriculture de la C.E.E. ont posé les bases de la négociation qui s'engagera en décembre, à Genève, sur le futur accord du GATT.

Ils ont retenu la proposition de la commission de réduire de 30 p. 100 la protection aux frontières d'ici à 1996, en décidant que la réduction de la protection externe ne devrait pas être déconnectée de l'évolution des prix de soutien intérieurs. Cette décision a été présentée comme indispensable pour sauvegarder la préférence communautaire. Vous avez eu l'occasion de nous le rappeler tout à l'heure, monsieur le ministre.

Elle a cependant suscité l'inquiétude de la profession agricole. Ce mandat de négociation ne concède-t-il pas trop aux intérêts de nos partenaires commerciaux, en particulier les Etats-Unis et les pays du groupe de Cairns ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser sous quel délai seront connues les mesures d'accompagnement préparées par la Commission européenne ?

Tels sont les points que je souhaitais aborder devant vous, monsieur le ministre, et sur lesquels je serai à l'écoute de vos réponses. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. César.

**M. Gérard César.** Permettez-moi, monsieur le ministre, au moment où nous débattons du budget de votre ministère, d'évoquer des questions qui intéressent directement les agriculteurs et les ruraux et, par-delà eux, l'ensemble de la nation. Elles portent sur la relation entre l'agriculture et l'environnement.

Je présenterai ensuite quelques réflexions sur la réforme des calamités, ainsi que sur le rapprochement entre D.D.E. et D.D.A., qui nous inquiète.

Monsieur le ministre, agriculture et environnement mobilisent votre ministère, puisque vos services, tant au niveau national qu'au niveau local, participent très largement à l'application de la politique nationale en matière d'environnement.

Mon intervention trouve aussi sa justification à la suite des campagnes de presse menées ces derniers mois et qui ont eu pour cible essentielle les agriculteurs, pour des raisons sur lesquelles je ne souhaite pas m'attarder aujourd'hui. Le débat n'a d'ailleurs porté, pour l'essentiel, que sur les questions de

qualité de l'eau, et plus particulièrement sur son enrichissement en nitrate, dans la perspective de la discussion du projet de loi sur l'eau qui sera présenté au Parlement prochainement.

Vous êtes, monsieur le ministre, l'interlocuteur privilégié de la profession agricole. Votre action devrait, me semble-t-il, se situer à deux niveaux.

En premier lieu, vous devrez aider directement l'agriculture à répondre à la nouvelle conjoncture économique difficile qui se prépare, tant à Bruxelles que dans le cadre des négociations du GATT. Vous devez donc soutenir une agriculture dynamique et compétitive.

En second lieu, vous devez mettre en place, dans le cadre de votre budget, des moyens financiers et techniques et des actions d'accompagnement pour aider l'agriculture à produire mieux et à répondre aux problèmes d'environnement qui concernent directement la gestion de l'eau et de l'espace rural, et plus largement la santé des hommes.

Les agriculteurs ont montré, depuis de nombreuses décennies, leur attachement à la gestion de l'espace et à la qualité de leur environnement. La profession a toujours eu le souci de répondre à l'attente de nos concitoyens, mais elle souhaite que soient mis à sa disposition les moyens nécessaires sans qu'elle soit seule à en supporter le coût.

Pour la gestion de l'espace, en particulier celle des terres qui seront libérées par l'agriculture, la réponse ne doit pas être le seul fait des agriculteurs, même s'ils en seront les principaux acteurs, car cette préoccupation ne relève pas du métier de l'agriculteur - chef d'entreprise - mais plutôt d'une nouvelle activité permettant de répondre aux besoins de l'aménagement du territoire et de la préservation de notre patrimoine naturel.

Le contexte de baisse continue des prix des produits agricoles en France impose à l'agriculture d'améliorer simultanément la qualité de ses produits et sa productivité.

C'est pourquoi, avec la profession, je suis convaincu que le développement, voire l'existence des entreprises agricoles dépendent directement de la révision de la politique agricole actuelle.

Cette démarche économique doit parfaitement intégrer la démarche « environnementale » qui nous interpelle actuellement, mais elle ne peut être confondue avec les préoccupations légitimes exprimées sur le devenir des zones rurales en cours de désertification.

Pour les entreprises agricoles, les progrès de productivité ne seront acquis, tout en préservant l'environnement, que si des moyens importants sont mobilisés dans des secteurs tels que la recherche, la modernisation des outils de production, la maîtrise des facteurs de production, et en particulier la maîtrise de l'eau.

Sur ces différents points, votre budget doit répondre à l'attente de la profession agricole et, en fin de compte, de l'ensemble des Français.

Malheureusement, après deux années terribles de sécheresse, les crédits inscrits pour la création de nouvelles ressources en eau et le développement de l'irrigation connaissent une diminution de l'ordre de 50 p. 100. Leur montant doit être reconsidéré si l'on veut maintenir bon nombre d'exploitations du sud de la France et les aider dans leur modernisation et leur adaptation économique.

Il me paraît difficile de demander aux entreprises agricoles d'améliorer leur productivité et de diminuer dans le même temps les aides à la modernisation et à la mobilisation de la ressource en eau et à l'irrigation : la maîtrise de l'eau restera toujours le premier facteur déterminant pour la qualité de la production.

De même, les crédits de votre ministère destinés à la bonification des prêts aux jeunes agriculteurs et au financement des plans d'amélioration matérielle des exploitations doivent permettre de satisfaire les besoins recensés dans des délais raisonnables, c'est-à-dire ne dépassent pas trois à quatre mois.

Par ailleurs, la réponse à l'attente de nos concitoyens pour rétablir les équilibres écologiques et préserver l'environnement passe, en premier lieu, par un effort accru au niveau de la recherche et des transferts de technologie. Ce sont là les premiers points clés d'une agriculture compétitive et respectueuse des équilibres naturels fondamentaux.

La recherche doit fournir à l'agriculture et aux industries agroalimentaires des matériels génétiques améliorés, plus résistants et répondant au souci légitime de la qualité, ainsi que des techniques culturales et d'élevage plus économes limitant, voire supprimant les atteintes à l'environnement et des procédés d'élaboration des produits transformés garantissant leur haute valeur biologique pour les consommateurs. Elle doit aussi proposer des méthodes de recyclage, de traitement et d'élimination des pollutions engendrées par ces activités.

J'ajoute qu'un sondage, réalisé dernièrement par B.V.A. pour les chambres d'agriculture, révèle que 51 p. 100 des Français estiment que les agriculteurs sont soucieux de l'environnement. Hélas, ils étaient 61 p. 100 voilà un an. C'est une donnée qu'il faut absolument méditer !

La conclusion de mon propos sur les relations entre agriculture et environnement sera pour rappeler que le débat de fond est celui de la qualité de la vie que nous voulons préparer pour nos enfants.

Les agriculteurs, plus que bon nombre d'autres catégories professionnelles, sont prêts à relever le défi de la qualité et à participer aux efforts importants que nous devons engager pour préserver la santé des hommes.

Pour cela, ils demandent à être rassurés sur leur avenir, dans le cadre d'un véritable projet de développement. Mais un dialogue est nécessaire avec les organisations professionnelles agricoles. Il faut rassembler toutes les énergies, toutes les compétences et tous les moyens à la hauteur de l'enjeu, pour apporter de vraies réponses à un secteur soumis à la compétition économique mondiale.

L'espace rural ne sera entretenu que par les hommes - et donc avec les productions - et, pour un monde rural vivant, il faut une agriculture forte.

Une réflexion sur la réforme du régime de garantie des calamités agricoles, qui date de 1964, est actuellement en cours. L'une des missions du fonds de garantie est l'indemnisation des dommages causés par les calamités. Elle peut être définie comme la gestion solidaire d'un risque économique.

La gestion solidaire sous-tend l'idée de financement et d'indemnisation solidaire.

Le financement est assuré à la fois par l'Etat et par la profession agricole. Ce double financement doit être conservé, en affirmant la double solidarité.

La participation de la profession ne repose, depuis 1964, que sur l'activité de production, par le biais de la taxe additionnelle sur les contrats d'assurance s'y rapportant.

Le fonds de garantie n'indemnise que la perte constituée par la quantité de produits détruits par le sinistre.

Abordons maintenant, monsieur le ministre, un problème concret. La société Geosys et des missionnaires de votre ministère, mis à contribution pour évangéliser les responsables agricoles, n'ont fait que retarder l'attribution des justes indemnités aux sinistrés, tant et si bien que la sécheresse de 1989 n'est pas encore réglée à ce jour. Et la sécheresse de 1990, sera-t-elle réglée en 1992 ? en 1993 ?

**M. Auguste Cazalet.** Très bien !

**M. Gérard César.** Pour les risques assurables, le maintien d'une incitation financière est indispensable, plus particulièrement pour les jeunes agriculteurs nouvellement installés, comme nous l'avons fait en Gironde, avec le conseil général.

Pour les risques non assurables, il faut prévoir des dispositions fiscales permettant aux entreprises de provisionner, avant impôt, des réserves pour aléas climatiques.

En conclusion, monsieur le ministre, il est indispensable de confirmer la parité du financement avec l'Etat, de responsabiliser davantage les acteurs départementaux par un système de financement décentralisé pour les sinistres les plus faibles, mais surtout - c'est le souhait de tous - d'accélérer, dans l'équité, les procédures, qui sont vraiment trop longues.

Aller vite dans le règlement des sinistres, c'est aussi une volonté politique, monsieur le ministre !

Enfin, dernier point, après la partition des directions départementales de l'agriculture au profit des conseils généraux, qu'en est-il du projet de rapprochement entre la direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture, qui est envisagé dans quinze départements ?

Sur un certain nombre de points, il apparaît souhaitable de traiter en commun des dossiers concernant l'avenir du monde rural.

Mais, dans la mesure où le travail en commun s'avérerait positif, que deviendrait votre ministère s'il ne peut plus s'appuyer sur la direction régionale de l'agriculture et de la forêt et la direction départementale de l'agriculture, qui seraient devenues exsangues ou même n'existeraient plus ?

Comment seront représentés les agriculteurs au sein du Gouvernement lors des discussions à Bruxelles et au GATT ?

Monsieur le ministre, les agriculteurs et les élus veulent non pas d'une annexe du ministère des finances, mais d'un vrai ministère de l'agriculture, de la forêt et de l'espace rural. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blaizot.

**M. François Blaizot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la menace de récession qui pèse sur l'activité agricole, la stagnation de la population dans les zones rurales et même, souvent, sa régression nous ont été parfaitement décrites dans les rapports qui nous ont été présentés, notamment dans les excellents rapports de nos collègues Alain Pluchet sur l'agriculture et Maurice Arreckx sur l'aménagement rural.

L'évolution des crédits qui, en 1991, seraient affectés tant à l'agriculture qu'à l'aménagement rural les ont conduits à nous proposer d'adopter une attitude défavorable à l'égard de votre budget, monsieur le ministre.

Il s'agit de rien de moins que de savoir si la bataille pour la modernisation de l'agriculture française, qui a remporté de si remarquables succès dans la période 1950-1980, et si l'effort pour la revitalisation des zones rurales, qui avait réussi, dans la même période, à enrayer l'exode rural, constituent toujours des objectifs prioritaires.

Dans les propos, il semble bien qu'il en soit ainsi ; mais, au travers du budget, c'est le contraire qui apparaît. Or une politique n'est crédible que si elle se donne les moyens de sa réussite.

Je ne reprendrai pas, bien entendu, les éléments parfaitement clairs et complets que nous ont apportés les rapports. Je veux cependant rappeler l'ensemble du dispositif d'investissement dont nous disposons pour l'agriculture et l'aménagement rural, car c'est, en définitive, des investissements qui leur seront consacrés que dépendra l'avenir des secteurs concernés.

Pour la production agricole, je distinguerai, d'abord, les investissements directs des agriculteurs sur leur exploitation. Pour une large part, ils sont tributaires des prêts du Crédit agricole, qui concernent le budget dans la mesure où ils bénéficient d'une bonification d'intérêts.

L'enveloppe des prêts bonifiés enregistrera une croissance de 3,6 p. 100, à peu près égale à l'inflation, passant de 13,8 milliards de francs à 14,3 milliards de francs, principalement au bénéfice des prêts spéciaux d'élevage, qui progresseront de 200 millions de francs, et des prêts aux jeunes agriculteurs, qui augmenteront, eux, de 300 millions de francs.

La bonification s'accroît d'un taux sensiblement supérieur, à savoir 11,2 p. 100, pour atteindre 407 millions de francs, mais il s'agit, pour l'essentiel, de l'effet mécanique de la croissance des taux d'intérêt.

En définitive, la situation actuelle va être reconduite en ce qui concerne les prêts aux agriculteurs. Il faut savoir qu'elle entraîne une file d'attente dans les caisses régionales qui ne pourra évidemment que s'allonger, pour un montant de l'ordre de 5 milliards de francs.

Elle sera par ailleurs alourdie dans la mesure où les aides annexes subissent également des diminutions. On peut déplorer, notamment, la diminution de 73 millions de francs de la dotation destinée aux jeunes agriculteurs et celle de 72 millions de francs de l'indemnité viagère d'attente.

En définitive, les moyens d'investissement propres des agriculteurs n'augmentent pas.

Il est particulièrement regrettable qu'un effort plus sensible ne soit pas fait en faveur de l'installation des jeunes, qui est capitale. En effet, nous sentons, actuellement, se dévaliser la substance même de l'agriculture parce qu'il n'y a pas suffisamment de jeunes qui s'installent pour entreprendre ce métier d'agriculteur.

Si on ne les y encourage pas, nous assisterons bientôt à un véritable appauvrissement de la population agricole, et notre pays se trouvera dans l'incapacité d'exploiter convenablement le potentiel agricole considérable qui est le sien.

J'en viens aux aides budgétaires aux investissements, qui figurent aux titres V et VI du budget ainsi que dans les comptes spéciaux. Elles diminuent, en 1991, de 9,5 p. 100 par rapport à 1990.

On est effrayé, monsieur le ministre, quand on constate que la part de l'investissement dans le budget de l'agriculture est passée de 16 p. 100 en 1977 - c'était déjà insuffisant - à 5,3 p. 100 en 1991, c'est-à-dire à peu près rien.

Il faut insister sur le fait qu'il n'y a pas de branche économique qui puisse progresser et se moderniser avec un investissement à peu près nul. Quand on se souvient de ce qu'était l'investissement dans l'agriculture voilà seulement vingt-cinq ou trente ans, les chiffres que je viens de citer sont véritablement désarmants.

Ne pouvant reprendre un à un tous les chapitres, je veux insister sur celui dont la dotation est la plus misérable, le chapitre 61-44 : - « Aménagement foncier et hydraulique agricole » - pour lequel les autorisations de programme sont reconduites, mais les crédits de paiement réduits de 50 p. 100, comme plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi.

A un moment où l'aménagement foncier a une telle incidence sur la productivité de l'agriculture et où les insuffisances de notre équipement hydraulique ont été cruellement mises en évidence par la sécheresse des deux dernières années, de telles réductions sont proprement inexplicables.

Certes, il est juste de dire que les crédits d'aménagement foncier et hydraulique ne figurent pas, pour l'essentiel, dans le chapitre 61-44 du ministère de l'agriculture, que la majorité d'entre eux sont déconcentrés au bénéfice des départements à l'intérieur de la D.G.E. départementale deuxième part.

Mais, à ce niveau, notre satisfaction n'est pas plus grande. De 1985 à 1989, pour la France entière, la deuxième part de la D.G.E. départementale est passée de 635 millions de francs à 738 millions de francs en francs courants, soit, en francs constants, une diminution de 7,6 p. 100.

Toujours dans le domaine des aides budgétaires à l'agriculture et à son équipement, il convient de prendre en grande considération les interventions en faveur des industries agro-alimentaires.

Les dotations prévues passent, en autorisations de programme, de 400 millions de francs à 320 millions de francs, accusant une baisse de 20 p. 100 et, en crédits de paiement, de 444 millions de francs à 300 millions de francs, soit une baisse de 32,5 p. 100. Il s'agit, d'ailleurs, d'une baisse continue puisque ces crédits ont diminué de moitié en cinq ans, bien qu'ils concernent des opérations aussi importantes que la prime industrielle d'orientation agricole, les crédits prévus aux contrats de plans, les crédits alimentant les fonds régionaux d'aide au conseil et les crédits pour les abattoirs.

Cependant, monsieur le ministre, on entend dire constamment et partout que nos industries agro-alimentaires sont déficientes et que cette déficience est particulièrement dommageable pour l'économie agricole. Comment y remédiera-t-on si les crédits d'investissement diminuent constamment ?

Les mesures prises en faveur de l'espace rural ont, d'année en année, une place toujours plus réduite dans le budget du ministère de l'agriculture.

Les fonds spéciaux destinés à l'électrification, à l'adduction d'eau, à l'assainissement, sont, par bonheur, alimentés par des ressources affectées ; ils conservent donc à peu près leur niveau.

Les interventions ordinaires pour l'aménagement rural, qui concernent les zones fragiles dans le cadre des contrats de plans, sont revalorisées de 10,5 p. 100 par rapport à 1990, mais restent inférieures de 20 p. 100 à ce qu'elles étaient en 1989. Les dotations du F.I.D.A.R. sont revalorisées en crédits de paiement, mais diminuent en autorisations de programme et sont inférieures, en francs courants, à ce qu'elles étaient même en 1983.

Les moyens accordés à la modernisation de l'agriculture et à la revitalisation de l'espace rural ne permettent donc pas, raisonnablement, d'être optimiste.

Il ne s'agit pas, par une telle constatation, de cultiver un esprit chagrin. Une réalité à laquelle je crois, pour ma part, profondément, c'est la capacité de l'agriculture à s'affirmer comme un secteur très dynamique de l'économie française et l'aptitude de notre espace rural à constituer le facteur d'équilibre à la société urbaine démesurée que nous voyons se concentrer dans certaines zones géographiques de notre pays est à notre portée, pour peu que l'on mette en œuvre une politique dynamique dans ces domaines.

Les sommes à investir, monsieur le ministre, ne seraient pourtant pas considérables. A ce sujet, certains chiffres méritent d'être médités : ainsi, l'économie de crédits budgétaires sur l'hydraulique et l'aménagement foncier sera d'environ 180 millions de francs en 1991 ; or, la seule sécheresse de 1990 aura coûté 15 milliards de francs à l'économie agricole et 2,7 milliards de francs au budget de l'Etat ! N'aurait-il pas mieux valu investir un peu plus, un peu plus tôt pour ne pas subir de telles calamités ?

En matière d'aménagement de l'espace rural, au moins dans les zones qui ne sont pas d'une extrême fragilité, le problème se limite à la modernisation des conditions de vie - accès, revitalisation des bourgs, équipements collectifs pour la vie courante, écoles, santé, équipements sportifs, culturels, de loisirs. Modernisons tout cela, et les zones rurales prospéreront comme par enchantement !

L'aménagement rural ne relève pas du miracle, mais simplement d'une politique continue d'investissements, afin que nos populations rurales trouvent chez elles les conditions de vie qui les y retiendront.

Les dépenses à engager sont sans commune mesure avec celles que l'on est bien obligé d'accepter pour les villes, faute d'avoir pris, en temps voulu, les mesures d'équilibre d'un bon aménagement du territoire !

Mais, monsieur le ministre, s'il ne s'agissait que de crédits, peut-être pourrait-on encore se rassurer sur l'avenir parce que les crédits de votre ministère, notamment en matière d'équipement, sont devenus si modestes qu'il ne serait pas nécessaires de consacrer une dotation importante de crédits supplémentaires pour qu'ils atteignent un niveau suffisant. Ce n'est donc pas tellement la dépense qui a dû poser problème dans les discussions que vous avez certainement eues avec vos collègues chargés de veiller à l'équilibre financier du budget.

Le problème me paraît beaucoup plus grave et plus profond : il nous apparaît qu'au sein du Gouvernement on n'a plus confiance dans l'avenir de l'agriculture, ni dans celui de l'espace rural. On ne pense pas qu'il faille consacrer à ces deux domaines ces efforts, même minimes, qui suffiraient pourtant à leur redonner toute leur vitalité. C'est là la constatation qu'on est obligé de faire en lisant ce budget. Elle est profondément inquiétante.

Observons au surplus que, faute pour l'Etat d'assumer sa juste part, les conseils généraux, bien qu'ils n'aient pas ces interventions au nombre de leurs compétences, ressentent tellement le besoin d'agir qu'ils s'efforcent d'apporter aux communes les compléments de financement indispensables.

Dans mon département, plus de 15 millions de francs de crédits sont consacrés chaque année par le conseil général à ces actions.

Mais c'est là encore une négation du pacte sur lequel a été bâtie la décentralisation, cette négation s'ajoutant à beaucoup d'autres.

Pour les collèges, l'aide sociale, les routes nationales, l'enseignement supérieur, les départements s'épuisent à la tâche. Ils ressentent la nécessité de ces interventions comme une évidence et y consacrent tous leurs efforts, même si cela dépasse le cadre de leurs compétences.

Monsieur le ministre, en terminant, je me tournerai vers vous : le maintien d'une agriculture dynamique et prospère est indispensable ; la revitalisation est possible dans la grande majorité de nos zones rurales.

Il faut y consacrer des crédits d'investissement qui, sans être démesurés, pourraient changer complètement le devenir de ce pays.

Nous sommes sur la pente inverse. La situation risque d'être la source des plus graves désordres. Il n'est que temps de la redresser.

Mais, cette année encore, le projet de budget qui nous est présenté n'adopte pas cette orientation et c'est ce qui fait que, pour ma part, je ne puis y adhérer. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Compte tenu du temps qui m'est imparti - et dont je réprovoque l'inadmissible brièveté, peu en rapport avec l'importance du sujet - je ne puis me livrer à une critique en profondeur de votre projet de budget, monsieur le ministre.

Au reste, je commencerai mon propos en vous félicitant d'avoir eu le courage de faire connaître dans la presse, et ce soir encore à la tribune, les sentiments que vous inspire l'information parue dans le journal *Le Monde* relative à l'augmentation du revenu des agriculteurs. C'est le type même d'information qui risque de conduire nos braves agriculteurs à l'échec.

Pourtant, vous ne leur proposez pas grand-chose d'autre, et le peu que vous leur proposez, ils le ressentent comme un désengagement de l'Etat dans presque tous les domaines : l'action sociale, les investissements, l'aménagement foncier, les dotations pour l'installation des jeunes agriculteurs...

M. Charasse, dans cette enceinte, déclarait récemment qu'il serait plus intelligent d'installer moins d'agriculteurs. Peut-être a-t-il raison, mais, dans ce cas, il faut que le Gouvernement affiche clairement la politique qui convient en prévoyant les mesures d'orientation des jeunes et de reconversion des plus anciens qui s'imposent.

En toute hypothèse, cette philosophie du désengagement ne résiste pas à une analyse objective de la situation actuelle.

Avec la modernisation qu'elle a connue, l'agriculture serait devenue, pour beaucoup d'observateurs, un secteur de production comme les autres, organisé en entreprises véritablement implantées sur le marché et capables de financer rationnellement les facteurs nécessaires à leurs modes de production.

La politique agricole ne doit pas se réduire à une politique économique sectorielle qui laisserait de côté les « canards boiteux ». Je voudrais être certain que vous partagez ce point de vue, monsieur le ministre. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous répondiez à un certain nombre de questions, que la situation de l'agriculture de notre pays rend cruciales. Je vous les avais posées le 9 octobre dernier, vous n'y avez pas répondu. Je les repose aujourd'hui.

Les pouvoirs publics tentent-ils de mettre en place des critères afin d'aider sélectivement, peu à peu, une certaine catégorie d'agriculteurs ?

Ces critères sont-ils ceux de la compétitivité, du revenu, de l'usage raisonné de l'espace, du respect des équilibres territoriaux naturels, ou bien du vote utile ?

Faut-il favoriser la concentration ou la diversification de la production ou des formes sociales qui l'assurent ?

Les agriculteurs insérés dans le grand marché seront-ils de véritables entrepreneurs, aptes, par leurs propres productions à affronter le marché mondial ou resteront-ils tout simplement des paysans ?

Monsieur le ministre, répondre à ces questions, c'est conclure à la nécessité de repenser votre budget.

Les réponses que vous apporterez sont d'autant plus importantes que la restructuration qui s'est opérée depuis vingt ans a modifié complètement les contours du monde agricole ; aujourd'hui 10 p. 100 d'agriculteurs réaliseraient 50 p. 100 de la valeur de production. De plus en plus, les chefs d'exploitation travaillent seuls, souvent à temps partiel, tandis que certains se tournent vers des activités non agricoles, même rurales, comme le tourisme vert.

Monsieur le ministre, si vous souhaitez encourager cette pluriactivité, il faut alors revoir rapidement le problème de la couverture sociale et adopter une fiscalité nouvelle et spécifique.

Je vous demande aujourd'hui, dans le cadre de cette discussion budgétaire, de vous prononcer, au nom du Gouvernement, sur la pluriactivité.

Devant la spoliation et l'appauvrissement dont est victime l'agriculture aujourd'hui, ne nous annoncez pas, monsieur le ministre, une troisième sécheresse : celle des mesures budgétaires et fiscales !

A cet égard aussi, des réponses à des questions précises valent mieux que des discours sur de grands chiffres.

Il faut que s'instaure une solidarité plus grande entre agriculteurs, entend-on de tous côtés ! Certes, encore faut-il que l'Etat organise cette solidarité.

A ce sujet, êtes-vous décidé à accepter que des provisions pour risques climatiques, par exemple, permettant aux chefs d'entreprise agricole de surmonter plus aisément les années difficiles, soient constituées en un fonds de réserve ?

Qu'en est-il du projet de loi promis par votre prédécesseur, M. Henri Nallet, concernant l'indemnisation pour les calamités climatiques ? Aurons-nous, enfin, une caisse, une vraie caisse de calamités ?

Enfin, monsieur le ministre, êtes-vous décidé à réduire les charges sociales et fiscales qui pèsent sur l'agriculture et qui sont son principal ennemi ?

Voilà quelques-unes des questions que je souhaitais vous poser. De vos réponses, de leur caractère concret, dépendra mon vote sur ce budget, qui, vous l'avez compris, ne me satisfait pas dans sa forme actuelle.

Si votre budget n'est pas amélioré, j'y verrai un signe supplémentaire du peu de cas que les pouvoirs publics font du monde rural.

Michel Serres, originaire de mon département de Lot-et-Garonne, écrivain, et tout récent académicien, écrit : « Le plus grand événement du XX<sup>e</sup> siècle reste sans conteste la disparition de l'agriculture comme activité pilote de la vie humaine en général et des cultures singulières. »

Monsieur le ministre, je voudrais que nous travaillions ensemble à le détromper, et que tous ceux qui, au Gouvernement, sont concernés à un titre ou à un autre par la question agricole puissent, sous l'égide du Président de la République et du Premier ministre, concourir à sa solution, comme cela a été fait récemment pour les lycéens. D'avance, je vous remercie. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture est en plein changement et, dans le fond, nos méthodes de travail également, à cette différence près que les agriculteurs, eux, ont l'habitude de travailler uniquement le jour, du lever au coucher du soleil, tandis que nous faisons exactement l'inverse. Ce n'est peut-être pas la meilleure des méthodes !

Mais venons-en au fait : le revenu agricole moyen a progressé au cours des deux dernières années et la France est la deuxième puissance agricole du monde, son agriculture rapportant à sa balance commerciale 50 à 60 milliards de francs !

Nous ne pouvons que nous en féliciter, car ces chiffres devraient signifier qu'aucun agriculteur et aucune agriculture n'est en difficulté.

Toutefois, la réalité est très disparate. Si certains prospèrent, beaucoup d'autres, en revanche, se voient imposer des baisses constantes de prix, et donc de revenus, des hausses de charges, des quotas ou des quantités maximales garanties trop rigoureuses, sans se sentir responsables des excédents qu'on leur reproche.

Les agriculteurs de l'Ariège, et plus largement tous les agriculteurs des zones de montagne, voire de piémont ou de coteau, font dans leur très grande majorité partie de ces agriculteurs qui souffrent, se découragent et finissent par disparaître.

Il faut ajouter à cela la sécheresse de ces deux dernières années, qui, malgré les aides apportées, n'a fait qu'aggraver leur situation.

Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, sera-t-il de nature à régler en partie les difficultés que rencontrent les agriculteurs ? Nous le souhaitons et je vous donne acte, monsieur le ministre, de la volonté de solidarité qu'il manifeste.

Cette volonté se traduit, notamment, par des mesures positives, telles que la revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne de 4 p. 100 dès 1990 et le relèvement du plafond primaire de quarante à cinquante unités de gros bétail. Le renforcement des crédits destinés à la promotion et au

contrôle de la qualité des produits ou au financement de la prime au maintien du troupeau allaitant va dans le même sens.

En revanche, je suis beaucoup plus réservé sur les crédits alloués à la modernisation des exploitations.

La chute importante des crédits pour les bâtiments d'élevage et la mécanisation en montagne va interdire l'accès des zones défavorisées au bénéfice de ces aides.

Mais je voudrais plus particulièrement aborder trois points, qui conditionnent le maintien et la sauvegarde du patrimoine rural et de l'accueil de proximité.

Dans des domaines comme les services publics lourds, tels que l'hydraulique, l'électrification rurale ou l'assainissement, il faudrait des programmes faisant jouer la solidarité au plan national. Nous comptons beaucoup sur vous, monsieur le ministre, et sur le Gouvernement pour les obtenir et les mettre en œuvre, en liaison étroite avec les collectivités locales.

Ces services traditionnels, nous avons nous-mêmes, élus, tendance à les oublier parce que nous sommes habitués à en disposer et que toutes nos actions sont dominées par la nécessité d'innover pour réussir. Or, il faut le reconnaître, on n'a pas le sentiment d'innover quand on étend, quand on renforce ou quand on perfectionne la distribution d'eau, d'électricité ou l'assainissement. Et pourtant, c'est la base de l'aménagement.

Tout effort tendant à ce que j'appellerai le « maintien de sauvegarde » est voué à l'échec si nous n'assurons pas, en qualité comme en quantité, la disponibilité de l'électricité, de l'eau potable et le ramassage des ordures ménagères.

Parallèlement, tout effort tendant à recréer les conditions d'un développement de proximité passe par la création d'activités de production sur des sites où, jusqu'à présent, il n'y avait pas de demande de forte puissance d'électricité, ni d'exigence d'eau potable, ni nécessité d'assainir, ni obligation de collecter les déchets.

Tous les problèmes de desserte ne peuvent trouver de solution que moyennant des investissements d'autant plus lourds que toutes les normes de conception, de construction et d'exploitation évoluent uniformément dans le sens du renchérissement.

Les normes de potabilité de l'eau se sont considérablement durcies. Les obligations d'assainissement se sont amplifiées. La tenue mécanique des lignes électriques rurales obéit à des contraintes de plus en plus sévères. Quant au ramassage et à l'élimination des ordures ménagères, entre la réglementation qu'on lui impose et les moyens financiers dont il dispose, l'élu local ne trouve plus de solution.

Nous attendons tous le résultat des inventaires qui ont été effectués, cette année, par votre ministère, ou avec sa participation durant l'année 1990. Nous espérons qu'on en tirera les conclusions allant dans le sens de notre appel à la solidarité.

Ainsi, l'inventaire général des besoins en investissements pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communes rurales devrait permettre de mieux mesurer les besoins annuels.

On estime, aujourd'hui, à 8,5 milliards de francs l'effort annuel devant être consenti en moyenne d'ici à la fin de la décennie : trois milliards de francs pour la poursuite et l'achèvement de la desserte, un milliard de francs pour les dessertes nouvelles au titre de l'adduction d'eau et 4,5 milliards de francs pour l'assainissement.

Il est donc urgent de consentir au fonds national pour le développement des adductions d'eau des moyens suffisants qui permettent d'obtenir une majoration des autorisations de programme.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que nous ne demandons pas ces crédits « pour nous faire plaisir », comme cela a été dit récemment.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Germain Authié.** Il n'est pas possible de suivre certains discours selon lesquels il n'y a qu'à doubler le prix de l'eau pour se procurer les crédits nécessaires. Les distorsions du prix de l'eau telles qu'elles apparaissent aujourd'hui sont suffisamment défavorables aux zones rurales pour qu'on n'aille pas les aggraver encore.

Je peux porter témoignage que, dans la majeure partie des départements ruraux, les élus et les services à leur disposition savent avec quelle parcimonie la structure de nos distributions rurales a été conçue pour satisfaire des besoins élémentaires avec des moyens techniques et financiers qui pouvaient être mis en commun à l'époque déjà lointaine de leur réalisation.

Nous savons, enfin, combien difficiles sont les réalisations afférentes à l'assainissement qui se sont surajoutées d'une façon de plus en plus impérative et coûteuse aux programmes d'adduction d'eau potable.

C'est en raison de cette connaissance profonde et partagée que j'exprime le souhait que votre ministère s'implique, tout particulièrement, dans l'atteinte de nos objectifs concernant les équipements publics dont il est question dans mon propos.

Concernant l'électrification rurale, nous espérons que vous parviendrez à faire entendre raison à ceux qui prétendent que, maintenant, le courant électrique est partout et que les programmes financés ou soutenus par le fonds d'amortissement pour les charges d'électrification ne sont donc plus nécessaires.

La demande de puissance a changé d'ordre de grandeur et, de plus, elle se déplace. Telle est la réalité.

Voilà seulement quelques années, un usager pouvait exiger une puissance de l'ordre de 10 kilowatts au maximum. Aujourd'hui, nos lignes rurales doivent faire face à des demandes individuelles pouvant aller jusqu'à 250 kilowatts, ce qui implique un renforcement radical et rapide du réseau. Cela vaut pour toute nouvelle création d'activité économique dans l'espace rural.

On estime, pour les cinq prochaines années, à 10 milliards de francs les investissements destinés à la résorption des abonnés mal desservis - tous ceux qui, comme moi, représentent les zones rurales le savent - et à 8,5 milliards de francs les investissements nécessaires pour suivre l'augmentation de la consommation. Il faudrait donc mobiliser, annuellement, 3,75 milliards de francs pour l'électrification rurale.

En conséquence, nous espérons, monsieur le ministre, que vous obtiendrez que le fonds d'amortissement pour les charges d'électrification soit autorisé à engager un programme en augmentation en 1991, même si E.D.F. n'est pas toujours d'accord, car ce fonds dispose des moyens nécessaires. Vous pouvez être assuré de notre soutien.

Pour le problème très préoccupant de la gestion des déchets, nous avons besoin d'un effort budgétaire direct du ministère de l'agriculture.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, nous sommes sous la contrainte d'un alignement progressif sur les normes européennes. Celles-ci sont elles-mêmes alignées sur ce qui se fait dans les pays surindustrialisés.

Or, la France rurale est vaste et, en rapport, peu peuplée. Il est absolument impossible d'imposer à ceux qui résident dans ces zones des efforts d'autofinancement permettant de s'aligner sur ceux que s'imposent par nécessité les pays industrialisés qui en ont les moyens.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que m'inspire votre projet de budget sur les quelques points particuliers que je viens d'évoquer brièvement.

Il tente de concilier les revendications légitimes des agriculteurs et les impératifs nationaux dans un contexte difficile.

Je souhaite que la réflexion et l'action se poursuivent afin d'arriver à une meilleure approche et une meilleure maîtrise des difficultés que rencontre la France agricole.

Comme vous l'avez déclaré, monsieur le ministre, votre projet de budget tente de faire face aux besoins immédiats et veut préparer l'avenir.

Considérant qu'il est de l'intérêt de tous de conserver une agriculture solide, seule garante du maintien d'un milieu rural vivant, je soutiendrai votre action. Avec mes amis du groupe socialiste, je voterai le projet de budget tel qu'il nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pépin.

**M. Jean Pépin.** Monsieur le ministre, l'heure du budget, c'est l'heure de vérité. C'est le moment, en effet, où se matérialisent les intentions réelles, les volontés vraies. C'est l'heure où nous sommes loin des discours d'intention.

Permettez-moi de vous faire part, à ce sujet, de mon jugement sévère.

Quelle réponse votre projet de budget apporte-t-il à la situation de l'agriculture française en proie à des incertitudes sur l'avenir et à un contexte présent très difficile ?

Quelle réponse votre projet de budget apporte-t-il aux aspirations exprimées par les agriculteurs, qui supportent depuis plusieurs années des aléas conjoncturels les frappant durement ?

Quelle réponse votre projet de budget apporte-t-il à la crise structurelle, je dirai même existentielle, qui atteint le monde de l'agriculture ?

Cette réponse est, à la vérité, médiocre et dépourvue de toute ambition pour l'agriculture de la France.

Je sais que, fort opportunément, vient d'être communiqué le résultat du revenu national agricole, dont la progression moyenne par exploitation est estimée, pour 1990, à 5 p. 100.

C'est une manière de détourner, en quelque sorte, l'opinion de la réalité des choses. Si tel est bien le résultat global, encore faudrait-il mener l'analyse plus à fond pour mesurer à qui profite réellement ce résultat, pour reconnaître qu'il y a, en France, plusieurs types d'agriculture, pour ne pas se voiler la face derrière ce résultat globalement satisfaisant certes, mais qui cache des misères et des drames dans nombre d'exploitations agricoles à terme menacées, si rien de mieux que ce que vous proposez n'est entrepris.

En fait, monsieur le ministre, votre projet de budget n'est satisfaisant ni dans sa masse ni dans sa structure.

Il est insuffisant dans sa masse puisqu'il ne progresse globalement que de 2,3 p. 100, c'est-à-dire, comme certains de mes collègues l'ont souligné, moins rapidement que l'inflation, le budget de l'Etat et celui de l'année dernière.

Pourtant, l'année 1990 aura été l'une des plus difficiles. Elle aura été marquée par des manifestations d'agriculteurs qui ont voulu traduire leur désarroi et, dans beaucoup de cas, leur désespoir.

Pourtant, l'année 1990 aura vu le Parlement réclamer et obtenir un débat général sur l'agriculture.

Je cherche vainement, monsieur le ministre, une réponse tangible lorsque je constate cette maigre progression des crédits de 2,3 p. 100, qui n'est qu'une marque de recul.

Cependant, le mal serait moindre, si la structure du projet de budget traduisait une stratégie destinée à corriger ou à atténuer l'insuffisance de la masse. Malheureusement, il n'en est rien.

Peu de priorités sont affichées. Lorsque c'est le cas, les marges de manœuvre sont très faibles puisque les dépenses supplémentaires à cet effet se limitent, cette année, à moins de 300 millions de francs.

La priorité affichée en matière de solidarité nationale se heurtera-t-elle à l'évolution des cotisations sociales agricoles, pour lesquelles est prévue une rapide augmentation en 1991 ? A titre d'exemple, l'augmentation sera de 11 p. 100 dans mon département de l'Ain.

Par ailleurs, l'Etat se désengage des investissements d'avenir. C'est peut-être le fait le plus grave.

Les crédits de la politique agro-industrielle enregistrent une baisse de 20 p. 100 en 1991, alors qu'ils ont été divisés par deux, en francs constants, entre 1984 et 1990.

Les crédits destinés à l'hydraulique sont en simple reconduction et ne peuvent répondre aux problèmes posés par la gestion de l'eau.

Alors que le Gouvernement souhaite favoriser l'investissement des entreprises par le biais de la fiscalité, aucune mesure positive n'est proposée en ce sens dans votre projet de budget.

Quant à l'agriculture de montagne, à part l'indemnité spéciale montagne qui progresse, les autres actions telles que celles qui portent sur les bâtiments d'élevage et la modernisation agricole sont dotées de crédits en chute libre.

Non, ce projet de budget n'est pas satisfaisant ! Sa structure ne traduit nullement la volonté d'un effort particulier pour des actions dont l'agriculture a besoin dans la réalité du quotidien.

Dans ces conditions, que penser des crédits de fonctionnement interne au ministère lui-même, en progression, eux, de 8,5 p. 100, s'ils sont comparés à la modique progression globale des crédits de 2,3 p. 100 ?

Qu'en penser, en comparaison, de la chute libre des crédits d'investissement de 25,8 p. 100 ?

Qu'en penser en comparaison des crédits d'aménagement foncier et d'hydraulique en chute, eux, de 50 p. 100 ?

Non, monsieur le ministre, votre projet de budget ne traduit pas une réelle priorité, à l'exception des dépenses de fonctionnement propres au ministère et à l'enseignement.

C'est un projet de budget triste, qui marque le désengagement de l'Etat dans le secteur agricole, je dirais même son éloignement de la réalité des choses : augmentation des cotisations sociales de 7 p. 100 et de 11 p. 100, je le rappelle, dans mon département ; diminution des crédits d'investissement de 25 p. 100 ; stagnation des crédits destinés aux offices pour l'action sur les filières.

C'est un projet de budget qui ne permettra pas de résoudre les problèmes conjoncturels et structurels que connaît aujourd'hui notre agriculture, ni même d'apporter un début de solution.

En 1991, il ne représentera plus que 3 p. 100 des dépenses de l'Etat : c'est une misère, en même temps qu'une peau de chagrin.

Bref, il devrait faire preuve d'une plus grande rigueur interne, être mieux connecté avec d'autres actions de l'Etat, être plus au fait de la réalité du terrain.

Pour ne pas être exhaustif, mais simplement mesuré, je souhaiterais que ce projet de budget intègre quatre mesures.

La première mesure concernerait l'allègement, voire l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; cette mesure apporterait, sans lourdeur administrative particulière, une aide substantielle et immédiate aux agriculteurs en difficulté.

La deuxième mesure consisterait à accroître dès maintenant les possibilités de déduction de la T.V.A. sur le fioul à usage agricole, autre mesure dont la mise en œuvre pourrait être immédiate et ne présenterait pas de difficulté administrative particulière ; en effet, il faut simplifier et agir vite, monsieur le ministre.

Une troisième mesure porterait sur l'enveloppe de prêts bonifiés, en particulier pour les jeunes agriculteurs et pour les P.A.M., les prêts d'amélioration matériels, qui devrait être plus fortement augmentée dès 1991.

Savez-vous que la liste d'attente pour les P.A.M., qui était de deux mois, voilà un an, est de deux ans aujourd'hui ? Il s'agit là d'une lacune à résorber immédiatement, car les jeunes agriculteurs à qui des prêts bonifiés avaient été annoncés, sont contraints, suite à la lenteur d'attribution de ces prêts, de contracter des prêts d'attente à 10 p. 100 ou 11 p. 100, qui déstabilisent leurs plans de financement et les mettent en situation d'échec, alors même que ces mesures ont pour objet de les aider. Tout se passe alors comme si la méthode avait pour objet de les « étouffer dans l'œuf ».

La quatrième mesure viserait à ne pas modifier le fonds forestier national dans la forme que vous avez prévue, puisqu'il s'agit d'une fiscalisation supplémentaire, formule en totale contradiction avec une politique économique qui devrait alléger les charges des entreprises.

Du fait de la modification prévue, les entreprises du bois se verraient injustement sanctionnées par cette charge supplémentaire, qui réduirait d'autant leur compétitivité.

Tout cela, monsieur le ministre, ne me paraît pas acceptable, et je le regrette. Je vous demande de corriger ce point par des modifications dans la structure de votre projet de budget ou par l'obtention de crédits supplémentaires.

En l'état actuel des choses, nous constatons que le projet de budget du ministère de l'agriculture est insuffisant par sa masse et mauvais par sa structure ; il n'a pas de véritable priorité qui marquerait une stratégie à la recherche d'un réel résultat économique et humain et, par certains aspects, il se place en contradiction avec des règles affirmées par ailleurs comme de grandes orientations de politique économique ; pour tout dire, il s'agit d'un projet de budget décevant qui, loin d'affirmer une réelle ambition de la France pour son agriculture, traduit le désengagement de l'Etat.

C'est un projet de budget que, pour toutes ces raisons, je ne voterai pas, monsieur le ministre, dans sa contexture actuelle. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Doublet.

**M. Michel Doublet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne faut pas se voiler la face : l'agriculture française traverse une crise très grave. Les deux années de sécheresse que nous venons de vivre n'ont été que le révélateur d'un malaise structurel profond.

Le budget général de la France est en progression de 4,8 p. 100, alors que celui du ministère de l'agriculture et de la forêt n'augmente que de 2,3 p. 100 en francs courants - nombre de mes collègues l'ont dit avant moi. Cette augmentation, compte tenu d'un taux d'inflation estimé à 2,6 p. 100, se traduit en fait par une baisse sensible. De plus, une partie de ces crédits - plus 8,10 p. 100 - sera affectée aux dépenses de fonctionnement de ce ministère. Je vous laisse juge, monsieur le ministre, de l'effet produit sur le monde agricole !

D'une manière générale, le projet de budget pour 1991 favorise les entreprises non agricoles. Ces dernières bénéficient d'un certain nombre de dispositions fiscales destinées à alléger les charges et à soutenir l'investissement.

Je m'étonne qu'au regard de l'importance du milieu agricole pour notre pays, le Gouvernement ne fasse pas preuve de la même considération à l'égard des entreprises agricoles.

Cette attitude est fort regrettable.

Au cours de ces dernières années, notre agriculture a, en effet, su fournir durablement une production agricole de qualité à un prix modéré, allant même jusqu'à dégager un excédent commercial croissant.

Ainsi, nos agriculteurs se trouvent dans une situation difficile à admettre : d'un côté, ils ont amélioré leur rendement de façon notable, de l'autre, ils subissent de plein fouet une baisse des prix et des revenus.

Mais ce n'est pas tout. On leur demande encore plus : ils doivent préserver la nature, maintenir un tissu rural et financer les collectivités locales.

Nos agriculteurs font face avec difficulté, d'autant qu'ils ont à subir de nombreuses distorsions de concurrence. Or, rien dans votre projet de budget, monsieur le ministre, n'est prévu pour réduire ces distorsions.

Les conditions de concurrence doivent être harmonisées dans le cadre du marché unique européen, selon des règles équitables appliquées à tous. Dans le cas contraire, il en résulterait des déséquilibres qui remettraient en cause toute la politique agricole commune.

Cette chute des prix et des revenus s'explique non seulement par un désengagement de l'Etat au niveau de la politique agricole, alors que l'excédent des échanges agro-alimentaires est chaque année plus important, mais aussi par un démantèlement des organisations de marchés que les autorités communautaires ont systématiquement mis en œuvre depuis 1984.

Il faut rapidement mettre en place une politique agricole cohérente et agir au niveau européen pour réformer la politique agricole commune. C'est une question de vie ou de mort pour un pan entier de notre économie nationale, qui est indispensable à l'équilibre économique et social de notre pays.

Ainsi, pour assurer un revenu décent aux agriculteurs, il est tout à fait possible, au niveau national, de réduire les charges fiscales et sociales. En effet, le Gouvernement, dans ce domaine, a un très large pouvoir de manœuvre, car il échappe totalement aux contraintes communautaires.

Je me réjouis donc des mesures qui ont été adoptées par le Sénat dans le cadre de la première partie du projet de loi de finances, tant en ce qui concerne le foncier non bâti que la déduction pour autofinancement. Néanmoins, la mesure adoptée par notre assemblée sur l'augmentation du tarif des redevances pour le fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales ne me paraît pas suffisante. La dotation pour mon département, la Charente-Maritime, se monte à 25 millions de francs, somme identique depuis trois ans, alors que les demandes de première urgence s'élèvent à 250 millions de francs pour l'année 1991. Comment peut-on faire preuve d'autant d'inconscience après les deux années de sécheresse que notre pays vient de traverser ? Monsieur le ministre, puis-je espérer une dotation supplémentaire ?

J'évoquais, tout à l'heure, le désengagement de l'Etat. En voici un exemple : les crédits destinés à l'action d'adaptation de l'appareil de production agricole seront réduits de

11 p. 100 en crédits de paiement, avec, en particulier, une réduction de 25 millions de francs sur les crédits accordés aux agriculteurs en difficultés et une réduction de 72 millions de francs pour la dotation aux jeunes agriculteurs.

Comment peut-on vouloir une agriculture moderne si une partie de sa population est assistée, se maintenant tout juste au seuil de pauvreté, et si rien n'est fait pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer ?

Sur ce dernier point, il convient, d'une part, d'utiliser au mieux les retours financiers communautaires pour conforter l'installation et, d'autre part, de ne pas se placer en position de retrait, comme c'est le cas dans votre projet de budget, monsieur le ministre, alors que le nombre d'installations est en augmentation régulière.

Les agriculteurs sont en droit d'attendre, en contrepartie de leurs efforts, que leur soient assurées des conditions normales de rentabilité afin de pouvoir dégager un revenu décent et d'avoir les moyens d'assurer le développement et la pérennité de leurs exploitations.

L'activité agricole est en effet indispensable au maintien, en France, d'un espace rural. Sans lui, c'est le dépeuplement, la mort des villages, l'isolement des personnes âgées, la fermeture des services publics, des écoles, des activités commerciales et industrielles. En un mot, nous allons vers une désertification économique avant d'aboutir à une désertification tout court.

A l'évidence, une France rurale ne peut exister sans agriculteurs. A l'heure où tous les partenaires du monde rural - ils sont nombreux à revendiquer ce partenariat : collectivités territoriales, élus, entreprises, etc. - sont prêts à l'action, croyez-vous, monsieur le ministre, que votre projet de budget ait intégré toutes les ressources financières nécessaires pour faire face à cette situation ?

Prenons, pour illustrer mon propos et ma question, l'exemple du département de la Charente-Maritime, que je connais bien. C'est un département de 500 000 hectares présentant une façade atlantique de 200 kilomètres avec une spécificité liée à la présence de 80 000 hectares de marais. Ce département est caractérisé aussi par le fait que la moitié de son territoire est classé en zone défavorisée, dont le quart est intégré dans l'article 19-5 b.

Une approche globale mais réaliste des besoins financiers pour redynamiser ces zones se chiffre aisément en millions de francs. Le budget du F.I.D.A.R. stagne depuis années autour de 400 millions de francs, ce qui représente environ le prix de 500 mètres d'autoroute en région parisienne. Croyez-vous que votre projet de budget, dans ce domaine, soit en accord avec votre politique et les attentes des agriculteurs, monsieur le ministre ?

Le Gouvernement ne semble pas avoir pris la juste mesure des difficultés financières auxquelles les agriculteurs sont confrontés : chute des cours de la viande ovine et bovine, baisse du prix du lait, rendements catastrophiques obtenus par nos cultures céréalières.

En fait, c'est l'ensemble de nos productions qui traversent une crise profonde. C'est le résultat de la remise en cause, depuis 1984, des organisations communes de marchés. L'ouverture sans précaution des frontières avec l'Est a dès maintenant de très graves conséquences pour les productions bovine, porcine et avicole, ainsi que pour de nombreuses productions spécialisées. Il est inadmissible que le bradage des produits en provenance de ces pays aboutisse à piller leur agriculture tout en mettant à mal notre propre production.

Vous comprendrez donc aisément, monsieur le ministre, que, dans ces conditions, je ne puisse pas voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis l'organisation du débat agricole à l'Assemblée nationale et au Sénat, aucune décision significative n'a été prise par le Gouvernement en faveur d'une agriculture traumatisée et révoltée, mais, heureusement, pas encore résignée.

Vos déclarations, monsieur le ministre, ainsi que celles de M. le Président de la République, de M. le Premier ministre et de plusieurs membres du Gouvernement n'ont pas amé-

lioré la situation sur le plan tant matériel que moral. L'information objective due aux Français, en la circonstance, n'a pas convaincu, tant s'en faut, nos compatriotes.

Vous en portez aussi la responsabilité, monsieur le ministre. Si le génocide agricole continue à frapper le territoire dans une quasi-indifférence, si des hommes et des femmes continuent à s'interroger avec désespoir sur leur avenir, la politique menée depuis 1981 en est la cause directe et il serait indécent de rechercher ailleurs qu'auprès du Gouvernement les responsabilités de cet échec sans précédent.

Ce n'est pas le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui qui porte en lui une amélioration sensible, monsieur le ministre. Ce dont l'agriculture a besoin, avec tout son environnement économique et social, c'est plus d'une transfusion que d'un traitement à base de vitamines !

Il faut bien qualifier cette situation de crise profonde. Désarroi conjoncturel, incertitudes pour l'avenir et crise de confiance marquent toute une profession, qui assure pourtant, avec la sécurité alimentaire du pays, le maintien d'un environnement de qualité et une production favorable au commerce extérieur.

De plus, d'autres résultats, souvent contradictoires d'ailleurs, sont attendus des agriculteurs en matière de maintien du tissu rural ou de financement des collectivités territoriales. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, notamment mes collègues du groupe de l'union centriste, se sont livrés à l'analyse de votre projet de budget et ont précisé clairement ce que nous en pensons.

Afin d'alléger les débats, je ne reviendrai pas sur les principales questions évoquées, précisant toutefois que je me rallie aux déclarations de mes collègues.

Le monde agricole, désorienté, a grand besoin d'être rassuré, monsieur le ministre. Il faut que l'Etat définisse rapidement et clairement sa mission nationale à son endroit et qu'il lui accorde, avant qu'il ne soit trop tard, confiance et moyens correspondants, y compris ceux qui sont nécessaires à la disparition des importantes distorsions existant plus particulièrement par rapport à nos principaux concurrents européens.

Voici, monsieur le ministre, la première question que je souhaite vous poser : que nous proposez-vous pour réparer les inégalités frappant les agriculteurs à ce niveau, notamment sur le plan fiscal ?

Pour stopper une désertification qui, malheureusement, se confirme sur une partie importante de notre territoire, notamment dans le département de la Meuse que j'ai l'honneur de représenter, il faut donner immédiatement les moyens nécessaires à l'arrêt de l'exode rural, mais encore et surtout décider d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Or, monsieur le ministre, la définition d'une telle politique passe d'abord par votre ministère.

Permettez-moi d'évoquer les réflexions des jeunes agriculteurs, qui lancent un véritable cri d'alarme. Actuellement, nous comptons une installation pour cinq départements, dans un département où la surface moyenne d'exploitation avoisine pourtant les soixante-dix hectares !

Quelles sont, pour ces jeunes agriculteurs, les principales sources de préoccupation ? Leur situation avant, pendant et après l'installation.

Avant l'installation, c'est l'inadaptation de la formation, la charge du foncier, la transmission trop lourde des exploitations.

Lorsqu'ils sont installés, c'est le constat d'une étude prévisionnelle trop dispersée, un plan d'installation trop vite dépassé, des concours techniques inadaptés, une rémunération dérisoire du temps de travail et des investissements.

Après qu'ils ont renoncé à l'installation, c'est la carence en matière de services de remplacement, créneau pourtant porteur au regard des créations d'emplois.

Bref, ils souffrent d'une véritable crise d'identité, allant jusqu'à penser, ce qui m'apparaît particulièrement grave, qu'il n'y a pas de perspectives d'avenir satisfaisantes pour la profession.

Voici donc ma deuxième question : que comptez-vous proposer pour améliorer cette situation, monsieur le ministre, de façon que, dans un premier temps, nos agriculteurs retrouvent au moins l'espoir ?

Faut-il que les manifestations se durcissent pour retenir l'attention du Président de la République, comme ce fut le cas récemment avec les lycéens ?

Je m'en tiendrai là sur ce point. Toutefois, permettez-moi de souhaiter, pour la Meuse, que les producteurs de lait de ce département obtiennent entière satisfaction dans la négociation qu'ils ont engagée avec vous à propos des pénalités qui leur sont injustement, compte tenu des circonstances au moment des faits, infligées en raison de dépassements de quotas.

Enfin, permettez-moi de confirmer l'intérêt que nous portons au diester, dont nous pourrions devenir, avec votre concours, l'un des principaux producteurs. Sur ce point, je souhaite également entendre votre réponse.

Monsieur le ministre, puissiez-vous garder constamment à l'esprit les conséquences désastreuses qu'aurait la poursuite d'une politique précipitant les déséquilibres « assassins » d'un aménagement du territoire indigne de la France !

Toutes ces raisons m'amèneront, avec les membres de mon groupe, à repousser votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Jean Roger.** Monsieur le ministre, tous les orateurs qui m'ont précédé vous ont entretenu de la situation très précaire des agriculteurs.

Au cours du débat sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture, des mesures nationales et communautaires susceptibles d'améliorer cette conjoncture, catastrophique pour certains, vous ont été suggérées. Je n'y reviendrai pas dans le détail.

Vous n'ignorez pas ces problèmes et nous comprenons les difficultés que vous pouvez rencontrer pour les résoudre.

Mais le temps est venu de faire un choix : ou bien, on laisse pourrir la situation, et c'est la disparition rapide du plus grand nombre, ou bien, on assure aux agriculteurs un revenu décent en garantissant la rentabilité des productions par l'obtention d'un prix juste.

L'alternative est à la fois simple et complexe. L'examen de votre budget laisse penser que vous avez opté pour la première solution.

Depuis quelques années, le désengagement de l'Etat est manifeste. Il se poursuit, cette année, avec une faible progression - 2,3 p. 100 - des crédits, inférieure au taux prévu de l'inflation, alors que l'ensemble des dépenses de la nation augmente de 4,8 p. 100.

L'agriculture reste le parent pauvre, notamment par rapport à la culture, qui bénéficie tous les ans d'un renforcement de l'engagement budgétaire : de 12,9 p. 100 en 1989, de 7,6 p. 100 en 1990 et de plus de 15,2 p. 100 en 1991, afin de financer des réalisations de prestige comme les Tuileries, le Grand Louvre, la Bibliothèque de France, etc. Ces opérations sont-elles vraiment prioritaires quand est en jeu la survie de la ruralité, dont la pernicieuse dégradation s'accélère ? Je ne le pense pas.

A l'horizon de l'an 2000, les actifs agricoles ne représenteront plus que 1 à 2 p. 100 de la population. En effet, 75 p. 100 des chefs d'exploitation ont plus de cinquante ans et seulement 20 p. 100 d'entre eux espèrent avoir un successeur. Sans jeunesse, pas de vie !

Ainsi, 14 millions de ruraux, vivant du commerce, de l'artisanat, des services, des écoles, du tourisme, etc., vont être entraînés dans cette débâcle. C'est dramatique !

Et qu'advient-il de notre balance commerciale, sans l'apport de l'agro-alimentaire et du tourisme rural ?

Par ailleurs, l'hypothèse d'une agriculture qui serait de plus en plus prestataire de services est illusoire. Le tourisme saisonnier ne sera jamais qu'un faible appoint, incapable à lui seul de faire vivre une famille.

Maintenons donc une agriculture productrice de matières premières si nous voulons sauver des exploitations qui sont un rempart contre la dévitalisation des campagnes et aussi parce que l'agriculture gagne sur les marchés extérieurs alors que l'industrie y perd.

Ce budget était l'occasion, pour le Gouvernement, de manifester sa volonté de garantir un niveau de revenu correct en assurant une meilleure rentabilité des exploitations : par la réduction des diverses charges nationales, fiscales, sociales, bancaires, mises ainsi en harmonie avec celles des autres pays de la Communauté ; par des mesures permettant l'adaptation des entreprises agricoles françaises à un environnement international difficile.

Ce n'est malheureusement pas le cas !

Pour éviter les exclusions, compensons les handicaps particuliers par la prise en compte d'une agriculture à plusieurs vitesses, en adaptant les charges, les taxes et les aides au niveau de rendement.

Répartissons les aides, non plus par unité de produit, mais en fonction du niveau de revenu nécessaire à la vie dans certaines zones défavorisées. A ce propos, il conviendrait que le zonage incohérent du P.D.Z.R., le plan de développement des zones rurales, soit révisé.

Il serait dramatique que la France soit réduite à une « grande Ile-de-France ».

Dans mon département, comme, sans doute, dans tout le pays, 100 grosses exploitations équilibrent la production de 4 200 exploitations de petite taille et profitent, sans en avoir besoin, des soutiens qui sont en revanche indispensables à ces dernières. Faut-il laisser mourir ces petites exploitations qui font vivre, modestement certes, une famille ? Je ne le pense pas !

Les incertitudes, les aléas climatiques que subissent les productions ont pour corollaire la surproduction ou la sous-production - la production de maïs n'a-t-elle pas diminué de 30 p. 100 cette année ? Une bonne gestion des stocks, avec le concours de coopératives les plus puissantes, peut permettre de régler celui de la surproduction, l'extensification ou le gel des terres sont des leurres. Non seulement ces mesures ne permettront pas de lever toutes les difficultés, mais elles entraîneront à coup sûr une dévitalisation des zones rurales. Il vaudrait mieux que l'Etat et la Communauté favorisent une politique plus dynamique de transformation et de commercialisation.

Développons donc l'hydraulique en tant que moyen de diversification et de promotion qualitative. Cessons d'y voir un facteur de surproduction, car son coût est, dans cette perspective, tout à fait dissuasif.

Il aurait fallu que le budget prenne en compte ces arguments et, en particulier, que soit envisagée la construction de grands barrages, comme celui de Charlas, dans ma région, qui est nécessaire à l'approvisionnement en eau de toute la vallée de la Garonne et de la Gascogne.

Si la disparition de certaines exploitations est malgré tout inéluctable, un aménagement du territoire bien conduit devrait induire des implantations industrielles dans chacun de nos cantons, comme en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Cela permettrait le reclassement des victimes de cette crise et la pratique de la pluriactivité à moindres frais pour la nation ; en effet, les infrastructures existent. Ainsi les bidonvilles et leur cortège de fléaux, misère, délinquance, seraient évités et, de surcroît, l'espace rural serait entretenu.

Or le Gouvernement ne songe qu'à développer démesurément la région parisienne et quelques métropoles.

Voilà, monsieur le ministre, la mise en garde que, sans prétention, je souhaitais vous présenter en modeste complément aux arguments que mes collègues ont formulés.

Un autre grave problème me préoccupe : la négociation du GATT et les difficultés rencontrées par les producteurs de maïs. Ils ont apprécié votre attitude ferme et résolue lors du conseil des ministres de la Communauté, même si elle n'a pas obtenu le succès espéré.

La France, principal exportateur agricole, est toujours plus ou moins isolée. Nos partenaires se satisfont des prix les plus bas, dans une Europe qui est maintenant le plus grand marché solvable du monde. Ce marché, déjà trop ouvert, est convoité par les Etats-Unis, qui, à eux seuls, représentent 80 p. 100 des échanges mondiaux de maïs, avec une production vingt fois supérieure à celle de la France.

Mon collègue M. Roujas l'a rappelé tout à l'heure, 200 000 producteurs français vivent du maïs, réalisant un chiffre d'affaires global de 13 milliards de francs, réparti en amont et en aval, et apportant 11 milliards de francs à la balance commerciale. Il s'agit donc d'une production très importante pour la France. C'est dire que les prétentions américaines ne sont pas innocentes !

L'argumentation des Etats-Unis est fallacieuse, tendancieuse et déloyale. S'ils peuvent établir un prix mondial, qu'ils maîtrisent, à 53 francs, une étude universitaire améri-

caine démontre que, chez eux, le prix de revient est de 85 francs. Il faut donc que, chez eux, d'autres facteurs de compensation interviennent !

Ces facteurs sont : une aide directe camouflée, qui garantit un prix rentable aux producteurs ; une aide à l'exportation plus faible, il est vrai, que la nôtre, mais seule apparente ; des charges par hectare beaucoup plus faibles que chez nous, couvertes aux Etats-Unis par trois quintaux de céréales contre quinze en France.

Sous des prétextes divers, allant jusqu'au chantage, l'intimidation et la rétorsion sur des produits de qualité - cognac, fromages, vins, jambons, etc. - les Etats-Unis veulent obtenir l'ouverture totale du marché européen et profiter d'un dollar sous-évalué de 30 p. 100, qui handicape les produits communautaires.

Ils veulent en fait conquérir le marché mondial du maïs et du soja.

Si les Etats-Unis doivent réussir leur déplorable manœuvre, nous espérons que vous obtiendrez alors en compensation la possibilité d'exporter nos produits vers le reste du monde, ce qui n'est pas le cas actuellement, la taxation, la tarification et le contingentement des importations européennes de P.S.C. et d'oléagineux, la possibilité de transformer les céréales en éthanol, diesters et autres produits agro-industriels, la réduction des importations de produits non communautaires concurrents. En bref, nous espérons que vous obtiendrez l'application de la politique agricole commune, avec ses dispositions préférentielles.

Compte tenu de tous les éléments que je viens de rappeler, je formule les plus expresses réserves sur le budget que vous nous proposez, car il n'est qu'une réponse trop faible et trop partielle aux besoins essentiels de notre agriculture.

Cependant, je reconnais que vous avez abordé votre « noviciat » agricole dans des conditions difficiles. Mais, grâce à votre expérience, vous êtes devenu rapidement compétent. Vous avez fait preuve de compréhension et d'autorité dans la négociation du « presque impossible » que vous poursuivez.

La défense bien comprise du monde rural nous conduit, malgré les circonstances, à vous encourager sur la voie dans laquelle vous vous êtes engagé en homme responsable. Mais, à l'avenir, monsieur le ministre, il ne faudra pas nous décevoir. Je voterai donc quand même votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Demerliat.

**M. Jean-Pierre Demerliat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement a déjà pris d'opportunes mesures de désendettement et d'aide au revenu en faveur des agriculteurs.

Toutefois, en cette fin d'année, le constat est malheureusement celui d'une situation particulièrement dégradée. Cela provient principalement d'évidentes distorsions de concurrence, d'importations européennes majorées en provenance de pays tiers, d'une baisse de la consommation et de sécheresses successives.

Les éleveurs, en particulier les éleveurs ovins et, en tout premier lieu, ceux des zones défavorisées, qui possèdent des cheptels limités comptent parmi les agriculteurs dont le revenu est le plus restreint. Ce sont souvent de jeunes chefs d'exploitation qui ont récemment investi et qui se sont lourdement endettés. Or, il semblerait que les aides accordées jusqu'à présent par l'Etat pour la construction de bâtiments d'élevage, notamment pour les élevages ovin et bovin, ne soient plus prévues pour les zones défavorisées dans le budget de l'agriculture. Ces aides seraient toutefois maintenues dans les zones de montagne.

Si elle était confirmée, cette mesure aurait des conséquences importantes dans des départements comme celui de la Haute-Vienne, où la majeure partie des aides à la construction de bâtiments d'élevage concerne les zones dites « défavorisées ».

A titre d'exemple, pour l'année 1989, 127 dossiers, représentant un montant global d'environ 1 600 000 francs, ont été présentés par des agriculteurs qui exercent dans ces zones et 14 dossiers, représentant une somme totale d'environ 500 000 francs, l'ont été par des agriculteurs qui exercent dans des zones de montagne.

Pour l'année en cours, au 15 novembre, ce sont 154 dossiers qui ont été présentés pour les zones défavorisées, pour un montant global d'environ 2 millions de francs et 18 dossiers pour les zones de montagne, pour un montant de 500 000 francs.

Monsieur le ministre, si l'aide aux bâtiments d'élevage dans les zones défavorisées n'était pas confirmée pour 1991, les économies ainsi réalisées seraient relativement faibles. Mais, compte tenu des difficultés que connaissent les éleveurs, particulièrement ceux de la Haute-Vienne, cette aide est particulièrement importante pour eux sur les plans aussi bien matériel que psychologique.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir apporter à la profession tous les apaisements qu'elle attend sur ce problème.

Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, monsieur le ministre, le soutien aux agriculteurs qui exercent dans des départements comme celui de la Haute-Vienne, où la petite exploitation est particulièrement menacée, est nécessaire, voire indispensable. L'aide à maintien de la petite exploitation et l'aide aux producteurs sont les premières actions à entreprendre contre la désertification du monde rural. Ces aides sont également l'affirmation de notre solidarité.

Aussi est-ce avec une particulière insistance que je vous demande, pour l'exercice 1991, de poursuivre le programme d'aides spécifiques aux zones défavorisées. Monsieur le ministre, je suis persuadé que votre réponse sera favorable. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Chambriard.

**M. Jean-Paul Chambriard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai tenu à prendre la parole dans ce débat sur le budget de l'agriculture pour 1991, car je veux exprimer, une nouvelle fois, les très vives inquiétudes de nos agriculteurs, spécialement ceux des zones de montagne.

Quelque 11 p. 100 de la population active - soit le double de la moyenne nationale - vit de l'agriculture en région Auvergne. Nous connaissons tous la crise que traverse l'agriculture, particulièrement dans ces zones. Ce sont 45 p. 100 des chefs d'exploitation qui ont plus de cinquante-cinq ans. Or l'avenir de l'agriculture passe par l'installation de jeunes agriculteurs et par le maintien en activité d'une population agricole nombreuse et ayant des conditions de vie décente et un niveau de vie satisfaisant.

Ce n'est pas le projet de loi de finances pour 1991 qui va tranquilliser nos agriculteurs et assurer leur avenir. En effet, sans vouloir avancer trop de chiffres - chacun pourrait prendre ceux qui l'arrangent - je constate, comme nombre de mes collègues, que les crédits augmentent de 2,3 p. 100 en francs courants pour 1991. En francs constants, cela signifie que les crédits diminuent, et l'ampleur de cette baisse dépendra du taux de l'inflation.

Malgré la crise sans précédent que traverse notre agriculture, le Gouvernement n'a pas voulu faire du budget de l'agriculture une de ses priorités. Les agriculteurs apprécieront...

Pourtant, c'est le secteur de l'économie qui dégage le plus d'excédents à l'exportation : 50 milliards de francs en 1989. C'est aussi celui où la productivité a connu la plus forte croissance, avec des prix réduits de moitié. Malheureusement, cette réussite sur le plan économique ne s'est pas accompagnée d'une réussite individuelle en termes de revenus.

En vérité, ce budget de désengagement n'apporte pas de solution aux graves problèmes des agriculteurs. Il augmente moins vite que le budget de l'Etat - 4,8 p. 100 - que l'inflation - 2,7 p. 100 prévus - et moins vite qu'en 1990 - 3,5 p. 100. Pourtant, il serait possible de leur redonner espoir.

Pour ce faire, tout le monde ou presque s'accorde à le dire, il faudrait diminuer la taxe foncière sur les propriétés non bâties et prévoir, à terme, sa disparition. D'autres intervenants l'ont souligné avant moi. Cet impôt sur le foncier non bâti, qui augmente d'année en année, est plus élevé en France que dans tous les pays de la Communauté économique européenne. A titre d'exemple, en cinq ans, la région Auvergne va supprimer la part régionale de l'impôt sur le foncier non bâti et ramener son montant au taux de 1989 dans le budget pour 1991.

Pourquoi l'Etat n'essaie-t-il pas de mettre en place un tel système pour diminuer cet impôt foncier ? Même M. Charasse, votre collègue du budget et mon compatriote, n'y est pas défavorable, si je me réfère à ses déclarations des 23 et 25 novembre 1988 au Sénat. Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à y réfléchir ; mais il faut prendre rapidement des décisions. En effet, les agriculteurs ne comprennent pas que les crédits soient vite attribués pour d'autres catégories - certainement à juste titre - alors que, pour eux, le temps de réflexion dure très longtemps.

Il en est de même à propos de la T.V.A. sur le fioul.

Dans la plupart des autres pays de la C.E.E., la T.V.A. sur les produits pétroliers est entièrement déductible. En France, elle ne l'est qu'à concurrence de 50 p. 100 de son montant, et ce depuis 1986 seulement.

Afin de se rapprocher des principes communautaires et afin d'alléger les coûts de production de l'agriculture française, la T.V.A. sur le fioul utilisé pour les besoins des exploitations agricoles devrait être récupérable à 100 p. 100 en 1992, comme cela est prévu pour les transporteurs routiers.

Que dire de l'augmentation des cotisations sociales - plus de 7 p. 100 - de la diminution du quart des crédits en faveur de l'investissement, de la stagnation des crédits pour le financement des offices ? Cela est très grave, notamment pour le secteur de l'élevage, lequel connaît une crise profonde.

Récemment, monsieur le ministre, je vous ai écrit pour attirer votre attention sur l'inquiétude des producteurs de lait - la Haute-Loire vit essentiellement de cette production - à propos de la suppression de l'aide financière accordée aux zones de montagne pour compenser le surcoût des actions menées en faveur de la qualité du lait.

Cette aide, qui est actuellement de l'ordre de 2,5 centimes par litre de lait, serait détournée pour financer le plan de cessations laitières. Or elle doit être maintenue, car elle ne représente que la compensation partielle du surcoût - environ 5 centimes - des actions menées en faveur de la qualité du lait dans les zones de montagne.

Tout porte à croire que le Gouvernement ne reconnaît plus le handicap de la montagne et des agriculteurs de ces régions. S'il ne maintenait pas une telle aide, il confirmerait, une nouvelle fois, le désengagement de l'Etat sur la question des zones difficiles.

Tout le monde s'accorde à reconnaître la qualité de l'enseignement agricole. Nous savons quelle est l'importance de la formation actuellement. Si nous sommes satisfaits de voir que l'enseignement agricole bénéficie d'une progression de 8 p. 100 dans le projet du budget pour 1991, celle-ci reste cependant plus faible que les augmentations prévues pour l'éducation nationale - 9 p. 100 - ou pour l'emploi et la formation professionnelle - 12,7 p. 100. Malheureusement, l'augmentation des crédits de l'enseignement agricole privé est limitée à 3,8 p. 100 et suscite de nombreuses interrogations de la part de ses responsables.

Les établissements agricoles privés qui relèvent de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984 se demandent si les subventions de fonctionnement seront revalorisées de façon significative afin de se rapprocher de celles qui sont accordées pour un élève de l'enseignement public. En effet, la subvention actuelle par interne du privé est de 5 400 francs pour un coût réel qui avoisine les 15 000 francs !

Les maisons familiales rurales, qui contribuent fortement au maintien et au développement du milieu rural, surtout, je le répète, dans les zones de montagne fragiles, comme en Auvergne, sont inquiètes pour leur avenir. Elles ont des obligations à respecter vis-à-vis de l'Etat en matière d'encadrement et elles ne bénéficient pas du forfait d'internat.

Monsieur le ministre, pouvez-vous les rassurer à propos de l'augmentation significative dont elles vont pouvoir bénéficier pour les subventions globales de fonctionnement prévues au chapitre 43-22, article 20 ? Vont-elles profiter des mesures de M. Jospin et des réajustements légitimes imposés par les nouvelles normes d'encadrement ? Enfin, est-il prévu, à court terme, d'accorder le forfait d'internat aux maisons familiales rurales ?

J'interviens tout particulièrement en faveur de ces établissements, qui, je le rappelle, jouent un rôle exemplaire de proximité pour la formation de nos jeunes dans les zones difficiles comme l'Auvergne.

Au début du mois de novembre, je participais à une manifestation clôturant une foire aux chevaux dans mon département. Le syndicat des éleveurs de chevaux m'a confirmé les grandes difficultés de ce secteur, qui est bien représenté en Haute-Loire, premier département français pour le nombre de juments lourdes : 2 400 poulinières et 1 000 éleveurs. La chute des cours et la mévente sont dues à l'afflux des chevaux des pays de l'Est à des prix dérisoires en Italie, qui achète, en période normale, 90 p. 100 de nos poulains.

Afin de préserver son cheptel de chevaux lourds, la France doit prendre des mesures spécifiques d'urgence. La fédération nationale du cheval demande, afin de parer au plus pressé, une aide particulière de 8,1 millions de francs en faveur de l'exportation et de la recherche de nouveaux débouchés pour les chevaux lourds.

Il y aurait encore bien d'autres secteurs sur lesquels je voudrais vous interpeller : la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs, l'insuffisance globale des enveloppes des prêts bonifiés, l'aménagement foncier et hydraulique - qui voit ses crédits fondre après deux années consécutives de sécheresse - l'aménagement du territoire, etc.

Monsieur le ministre, je suis intervenu plusieurs fois à cette tribune pour soutenir le milieu agricole et pour vous demander, à vous-même comme à votre prédécesseur, de prendre en compte les graves difficultés auxquelles il se heurte. Il vit actuellement l'une de ses plus graves crises, si ce n'est la plus grave.

Je ne voterai pas ce budget, il représente trop de désengagement de l'Etat. Il devrait en fait évoluer au moins au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire 4,8 p. 100. Ce serait un commencement de preuve d'une certaine détermination du Gouvernement à agir en faveur de l'agriculture française.

Nos agriculteurs se sentent abandonnés. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, ne leur redonnera ni confiance ni espoir. Les agriculteurs ne demandent pas à être assistés. Ils veulent seulement bénéficier de la solidarité nationale au même titre que toutes les autres catégories sociales. Ils veulent voir les efforts qu'ils font en faveur de la productivité de l'agriculture, qui ne sont comparables à ceux d'aucun autre secteur, justement reconnus et fermement défendus par le Gouvernement à l'occasion de la politique européenne.

Ils ne demandent pas l'aumône ; ils veulent la considération de la nation.

Quand les producteurs de viande subissent une chute des cours de 20 à 30 p. 100, ils ne perdent pas 20 à 30 p. 100 de leurs revenus, ils perdent tout leur revenu !

Monsieur le ministre, je serai très attentif à toutes les réponses que vous voudrez bien nous apporter, à mes collègues et à moi-même. Je vous demande une dernière fois de ne pas abandonner les zones de montagne, qui connaissent les problèmes les plus graves. Or, j'ose l'espérer, personne n'a envie de les voir rayées de la carte. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la nuit dernière, nous étions dans cet hémicycle, à plus de quatre heures du matin, pour discuter - discussion passionnante, d'ailleurs - des problèmes et de l'avenir des départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, si nous sommes, après une nuit si courte, si nombreux sur ces travées, c'est pour insister auprès de vous, malgré notre fatigue, parce que l'agriculture française traverse une crise grave. Si certains secteurs progressent - et connaissent, même, la prospérité - d'autres, vous le savez, sont plongés dans une inquiétude profonde.

Nous entendons témoigner, par notre présence, notre solidarité avec ces hommes et ces femmes de nos campagnes, héritiers de ces traditions qui firent la France. En outre, nous vous supplions, monsieur le ministre, d'insister auprès du Gouvernement - quelles que soient les contraintes de la solidarité gouvernementale - pour que les agriculteurs ne continuent pas à connaître une déception aussi grave que celle qu'ils ont ressentie lorsque leurs dirigeants agricoles - notamment ceux de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - leur ont expliqué la nature et les faiblesses de votre projet de budget.

Je sais, monsieur le ministre, qu'il avait été préparé par votre prédécesseur. On peut donc objectivement penser - surtout lorsqu'on a la chance, comme moi qui ai été longtemps votre voisin de circonscription, de connaître votre caractère et votre détermination - que, si vous aviez été depuis plus longtemps membre du Gouvernement, nous aurions peut-être pu discuter ce soir d'un budget moins décevant.

Mais l'inquiétude s'accroît lorsqu'on entend l'analyse qu'avec tant de talent nos rapporteurs - notamment nos collègues MM. du Luart et Pluchet - ont faite de ce projet de budget : l'agriculture ne fait pas partie des priorités du Gouvernement.

Ainsi, dans sa masse, comme l'ont prouvé MM. les rapporteurs, ce projet de budget témoigne d'une croissance si faible - elle est inférieure à celle de l'inflation - qu'il se traduit, en fait, par une diminution en francs constants des crédits consacrés à l'agriculture.

Dans ces conditions, comment ne pas comprendre l'inquiétude des milieux agricoles, qui peuvent croire que l'agriculture est considérée par le Gouvernement - je ne veux pas l'imaginer, mais c'est une pensée qui peut venir à l'esprit et au cœur de nos agriculteurs - comme un secteur qui ne doit plus être prioritaire ?

A travers l'analyse de ce projet de budget, je l'ai dit, cette inquiétude s'accroît, car on prend conscience des difficultés que les infléchissements de la politique agricole commune peuvent faire subir à notre agriculture nationale. En effet, la crise qui s'est produite cet été n'est pas seulement due, vous le savez, à deux sécheresses successives : il s'agit d'une crise structurelle plus profonde qui s'inscrit dans l'évolution de la politique agricole européenne.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. Emmanuel Hamel.** Après les interventions si solides des membres de mon groupe qui sont déjà intervenus, et pour permettre à deux de mes collègues d'intervenir encore avec une autorité que je n'ai pas - mais qu'ils doivent à leur connaissance du monde agricole et aux responsabilités qu'ils assument à la tête de leur conseil général - je voudrais simplement vous poser, monsieur le ministre, quelques questions.

A l'occasion de l'examen de la première partie de la loi de finances, nous avons obtenu, en coopération - et quelquefois après un affrontement courtois et amical - avec M. Charasse, un certain nombre d'améliorations.

Allez-vous user auprès de M. Charasse de votre autorité de nouveau ministre de l'agriculture pour faire en sorte que soient confirmés à l'Assemblée nationale les progrès qui ont été accomplis grâce aux votes du Sénat ? Compte tenu de la majorité qui siège au Palais-Bourbon, c'est en effet à vous qu'il appartiendra de décider, avec M. Charasse - que, je l'espère, vous surveillerez du coin de l'œil - si oui ou non nos collègues députés doivent nous suivre.

En effet, en ce qui concerne le foncier non bâti, nous avons éprouvé quelque inquiétude lorsque, la semaine dernière, dans la nuit, après avoir reconnu le bien-fondé de l'amendement déposé, au nom de la majorité du Sénat, par la commission des finances, M. Charasse a eu, avec l'habileté et le talent qu'on lui connaît, des phrases laissant supposer que - peut-être... - l'Assemblée nationale apporterait des modifications à notre texte.

Allez-vous, donc, le soutenir pour faire en sorte qu'à l'Assemblée nationale nous obtenions, dans l'intérêt de l'agriculture, confirmation de l'amélioration incontestable - M. Charasse l'a lui-même reconnu - que nous avons apportée au système du foncier non bâti ?

Par ailleurs, allez-vous faire en sorte que soit confirmé notre vote concernant l'exonération de la T.V.A. sur le fioul ?

Allez-vous confirmer - et, pourquoi pas, améliorer encore - les progrès accomplis en ce qui concerne le système fiscal des déductions pour investissements ?

Enfin, allez-vous obtenir la confirmation de nos votes sur l'augmentation des ressources du fonds national pour le développement des adductions d'eau ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Cela devient un très bon budget, si nous obtenons tout cela !

**M. Emmanuel Hamel.** Si, de surcroît, votre budget était abondé, nous pourrions alors le voter.

Cela étant, monsieur le ministre, pour permettre à mes collègues de s'exprimer, je vais faire le sacrifice personnel du document que j'avais préparé, et conclure en vous posant une question.

L'analyse de votre projet de budget par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles dépasse le seul aspect technique : elle exprime une inquiétude profonde et elle est le signe d'une pensée mûrie sur les problèmes actuels de l'agriculture et sur ce que pourrait être son avenir si la politique agricole était infléchie.

La France ne doit pas perdre l'atout qu'est pour elle son agriculture. N'oubliez pas - mais vous le savez bien - l'apport qu'elle représente pour notre économie et pour le confort de notre franc, avec un excédent de la balance commerciale de près de 60 milliards de francs.

Depuis des siècles et des siècles, notre agriculture a fait de la France ce qu'elle est. Nous devons avoir de la gratitude pour les agriculteurs, ces hommes issus de nos terroirs et qui souffrent. Notre agriculture représente, pour la France, un atout et une chance dans un monde où le drame de la faim est si grave. Grâce à elle, nous pouvons développer, face à nos alliés américains comme vis-à-vis des pays du tiers monde, l'image d'un pays de progrès. Qu'allez-vous faire, dans ces conditions, pour améliorer ce budget qui est totalement insuffisant ? Allez-vous vous battre pour que le budget que vous nous présenterez l'an prochain ne soit pas aussi décevant que celui-ci ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pourchet.

**M. Jean Pourchet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la suite de nos rapporteurs, je ferai entendre une voix supplémentaire pour déplorer la situation de notre agriculture et la faiblesse des moyens mis à sa disposition.

En effet, cette année, c'est plus que de l'inquiétude, c'est du désarroi pour le monde rural, qui constate avec désespoir la diminution du nombre des agriculteurs et l'abandon de l'exploitation des terres.

Il faut se rendre à l'évidence, l'avenir des exploitations agricoles apparaît fortement compromis, particulièrement dans les régions défavorisées.

Les agriculteurs et les organisations professionnelles ne peuvent qu'éprouver une grande tristesse - qui risque d'engendrer la colère du désespoir - lorsqu'ils constatent la faiblesse du projet de budget de l'agriculture pour 1991, qui réduit à néant les efforts qu'ils ont consentis pendant des années pour être compétitifs.

En effet, les crédits pour 1991 s'élèvent à 38,4 milliards de francs, contre 37,5 milliards de francs en 1990, soit une progression de 2,3 p. 100 en francs courants. En francs constants, on enregistre une baisse des crédits de 0,3 p. 100, avec une inflation prévue pour 1991, de 2,6 p. 100. Mais, en réalité, que sera-t-elle ?

Ces évolutions placent d'emblée l'agriculture parmi les secteurs non prioritaires de la politique économique, puisque l'ensemble du budget de la nation progresse de 4,8 p. 100.

C'est effectivement un budget qui ne permettra pas de résoudre les problèmes conjoncturels et structurels que traverse aujourd'hui notre agriculture.

Le foncier non bâti supporté par les exploitants s'alourdit sans cesse. La charge foncière est, chez nous, la plus forte de tous les pays de la C.E.E. Les agriculteurs français paient 1 060 francs de plus à l'hectare que les agriculteurs allemands ou anglais.

A cela s'ajoutent les modalités de financement des plans d'amélioration matérielle qui, jusqu'au 7 octobre 1990, permettaient aux exploitants agricoles de financer 100 p. 100 des investissements, quelle que soit la nature de l'investissement, alors que, le 1<sup>er</sup> octobre 1990, M. Nallet - alors ministre de l'agriculture - en accord avec M. le ministre des finances et du budget, a signé un arrêté selon lequel ces plans ne couvriraient que 80 p. 100 de l'achat de matériel nouveaux, ou même que 40 p. 100 dans le cas d'un simple renouvellement de matériel.

Les crédits sont nettement insuffisants dans notre département du Doubs. Un agriculteur qui a obtenu un avis favorable de la commission mixte en juillet devra attendre plus de deux ans l'arrivée des crédits compte tenu de la liste d'attente.

Dans la conjoncture économique actuelle, ces dispositions sont considérées comme une provocation.

De plus, l'application de ce texte intervient dès le 7 octobre 1990 pour les dossiers déposés à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt à partir de cette date, si bien que nombre d'études deviennent caduques. Les commandes de matériel ont été faites et, sans avertissement, les moyens financiers qui existaient ont été supprimés pour les exploitants, ce qui est inadmissible.

D'autre part, pour notre région, les dispositions de rachat des quotas laitiers, décidées par la Communauté économique européenne à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1990, ajoutent de nouvelles inquiétudes.

L'extension de ce programme aux zones de montagne et aux zones défavorisées non visées par le règlement communautaire touche de plein fouet notre département du Doubs, dont les deux tiers du territoire sont classés dans ces catégories.

Le coût de ce programme complémentaire, pris en charge par l'Etat, est estimé à 60 millions de francs sur la base d'une libération de 20 p. 100 des quantités libérées en plaine.

La fédération nationale des producteurs laitiers s'est d'abord félicitée de cette décision, qui répond à une revendication professionnelle, mais elle a fait remarquer que le coût pour l'Etat de 60 millions de francs n'interviendrait qu'en 1991, lors du paiement des primes, et non pas en 1990, comme cela était prévu.

Puis nous avons su que l'Etat envisageait, pour effectuer le paiement des primes, la suppression, à partir de 1991, de l'aide à la qualité du lait en zone de montagne, estimée à 60 millions de francs.

Confirmation nous en a été donnée à la lecture du budget de l'agriculture pour 1991, notamment pour le financement des offices.

Avec les organisations professionnelles agricoles, nous sommes énergiquement opposés à cette décision gouvernementale, et nous insistons particulièrement pour que l'aide à l'amélioration de la qualité du lait en montagne soit maintenue, car elle constitue une compensation de handicap absolument nécessaire au maintien de la capacité productive des exploitations de montagne. Elle est l'ultime chance de survie de ces exploitations.

Je veux simplement rappeler, monsieur le ministre, que du nombre des exploitations agricoles dépend la qualité de la vie dans les secteurs difficiles de montagne et que cette qualité de vie, si elle est maintenue, permettra d'assurer le développement du tourisme, notamment les possibilités d'accueil des citoyens, amateurs de nature, qui y cherchent, et y trouvent, le repos et la tranquillité nécessaires à leur santé et à leur équilibre.

C'est la raison pour laquelle nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour redonner foi aux jeunes agriculteurs. Vous nous avez fait part, tout à l'heure, de votre proposition de maintien de cette aide à la qualité du lait de montagne, et je vous en remercie. Nous aimerions cependant connaître la provenance des crédits.

Je souhaite, enfin, vous faire part de la déception des fédérations des maisons familiales et des instituts ruraux, qui participent activement à la formation en milieu agricole et qui voient, une fois de plus, leurs besoins sous-évalués.

En effet, depuis deux ans, les augmentations de crédits accordés à l'enseignement agricole n'ont absolument pas profité aux maisons familiales rurales, ce qui contribue à creuser de nouveaux écarts entre les différentes formes d'enseignement.

Rétablir l'équité financière impose de modifier le décret de septembre 1988, qui bloque les normes de financement pour les seules maisons familiales.

Dans ce budget, une augmentation de 25 p. 100 des normes d'encadrement en cycles long et supérieur est nécessaire à la survie des maisons familiales rurales. Ne peut-on prévoir également un forfait d'internat pour amener une évolution équitable des financements des différentes formes d'enseignement agricole ?

Monsieur le ministre, je vous remercie par avance des précisions que vous voudrez bien nous apporter sur ce point. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brives.

**M. Louis Brives.** A cette heure, un vieil adage s'impose à mon esprit : tout a été dit et l'on vient trop tard... depuis tant de temps que mes aimables collègues, après avoir entendu et apprécié votre propos, monsieur le ministre, pensent et s'expriment. Aussi, à une heure si tardive et pour éviter trop de redites, par courtoisie, je limiterai mon propos à un problème qui me tient particulièrement à cœur.

Même si, me disposant parler de sécheresse, tout à l'heure, en venant, la pluie m'a malicieusement rappelé la fragilité des arguments les plus affirmés, je veux malgré tout vous entretenir de la maîtrise de l'eau, problème essentiel pour les agriculteurs, qui, après deux années de sécheresse - entre autres difficultés - sont collés au mur de la désespérance, qui est toujours mauvaise conseillère.

La gravité des incidents climatiques, qui ne sont pas, en particulier pour la région Midi-Pyrénées, des phénomènes à caractère exceptionnel - les statistiques le démontrent - oblige à mettre en place des moyens permettant de rendre le système moins vulnérable, ce qui implique, à l'évidence, la création d'un ouvrage régulateur en été.

Je n'ai pas le temps de le démontrer, mais l'expérience prouve les aléas des solutions d'alimentation qui consistent à puiser, au-delà des couches phréatiques superficielles, dans les couches profondes et milite donc en faveur de la construction de barrages traditionnels.

A ce point de mon propos, je me permets de vous remémorer mes arguments, que vous avez déjà eu la patience d'écouter, relatifs à l'ouvrage le plus important pour les trois départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn : il s'agit, je me suis efforcé de l'établir, du barrage à construire sur l'Alzeau, qui constitue la stratégie d'équipement la plus cohérente pour l'alimentation en eau potable et en eau d'irrigation de tout le piémont sud et ouest de la Montagne noire, son maître d'ouvrage étant l'institution départementale pour l'aménagement hydraulique de la Montagne noire.

En 1988, le coût de l'ouvrage était estimé à 57 millions de francs ; en réponse à ma récente intervention sur ce sujet, vous vous en souvenez, monsieur le ministre, vous avez avancé le chiffre de 80 millions de francs. Cela démontre bien qu'il faut essayer d'aller vite !

Mais le montage financier est d'autant plus difficile que cet ouvrage n'est inscrit ni au contrat de plan ni aux programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M.

Les interventions attendues ne sont pas simples à coordonner. Doivent, en effet, intervenir le fonds national, pour 25 p. 100, le ministère de l'agriculture, pour 20 p. 100, le ministère des transports, pour 10 p. 100 - puisque cet ouvrage, comme le syndicat des eaux de la Montagne noire, doit contribuer à l'alimentation du canal du Midi - l'agence de l'eau, pour 25 p. 100, et les collectivités, pour 20 p. 100.

L'ensemble, évidemment, est supervisé par le ministère des finances, dont la décision marquera durablement, je l'espère, l'histoire de ce Midi, qui, vous le savez, monsieur le ministre, était cher à Jean Jaurès.

Cette trilogie de ministères concernés me conduit, en conclusion, à la réflexion suivante : pour les ouvrages d'importance, la difficulté est de faire converger les crédits provenant de divers ministères, dont les apports sont proportionnels aux intérêts de chacun.

J'estime, pour ma part, que la globalité des enjeux et la priorité nationale de la politique de l'eau nécessitent que l'on sorte du cadre traditionnel de financement pour mettre en place, au besoin par le recours à un engagement national ou international, un fonds spécial géré comme le F.I.A.T. ou le fonds des grands travaux, supprimé depuis quelques années.

Il semble que ce soit le moyen le plus approprié pour parer aux urgences et globaliser l'intervention de l'Etat.

Au demeurant, étant donné l'importance considérable du problème dans son ensemble, la Communauté économique européenne, qui intervient déjà au travers des P.I.M., serait bien inspirée de prendre une initiative, comme elle l'a fait pour certains secteurs sinistrés - zones charbonnières, sidérurgie, etc. - en mettant en œuvre un programme « eau » pour les régions de la Communauté les plus fragiles.

Ainsi, voilà de nouveau clairement mise en cause - mon aimable collègue M. Roger l'a établi tout à l'heure - la politique communautaire, dont le caractère presque léonin, depuis la décision qui a été consacrée par un récent arrêt du Conseil d'Etat, nous oblige à la plus grande vigilance. Elle doit faire clairement apparaître, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, une complémentarité de destins et non une somme d'égoïsmes.

La répartition des biens, dans la justice sociale et le respect des droits légitimes de chacun, constituera peut-être la plus grande œuvre de cette fin de siècle.

Votre rôle dans l'arène européenne est d'autant plus exaltant qu'il est plus difficile, tout en restant essentiel.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Brives.

**M. Louis Brives.** J'ai presque fini, monsieur le président.

**M. le président.** Il faut conclure.

**M. Louis Brives.** Je ne fais que ça ! (*Rires.*)

L'eau incolore, j'insiste sur ce qualificatif, est là, qui doit nous rassembler, au-delà des appartenances politiques ou géographiques, mêmes les plus légitimes, car il y va de l'avenir de la France, de l'Europe et de ses fils. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tizon.

**M. Jean-Pierre Tizon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise actuelle que traverse notre agriculture n'est pas seulement conjoncturelle ; si la sécheresse a, certes, constitué, ces deux dernières années, un facteur aggravant, il faut en rechercher les causes profondes dans le manque d'engagement de l'Etat, manque d'engagement qui constitue le maître mot de la politique agricole nationale depuis plusieurs années et que les autorités communautaires ont systématiquement mis en œuvre depuis 1984.

Il en est résulté tout un cortège de difficultés qui se sont additionnées au fil des ans : endettement croissant, baisses des prix, limitations de productions.

Aujourd'hui, les agriculteurs, notamment ceux de mon département, la Manche, sont découragés. Ils ont le sentiment d'être incompris par ceux qui ont la charge de les gouverner.

L'agriculture a besoin de perspectives, et ce ne sont pas les récentes propositions de la Commission dans le cadre des négociations du GATT qui sont de nature à lui apporter des raisons de croire en des lendemains meilleurs.

Nous savons, monsieur le ministre que, le week-end prochain, se tiendra, à Bruxelles, la phase finale de l'*Uruguay Round* pour les cent cinq ministres de l'agriculture concernés par ce dossier capital.

Au nom des agriculteurs de ce pays, nous vous demandons d'être un défenseur acharné des intérêts français.

Il nous faut, par ailleurs, repenser, reconstruire une politique digne de ce nom et indiquer aux producteurs les directions à prendre.

Ces perspectives doivent être reprises dans un plan économique et social à moyen terme qui doit constituer un véritable contrat entre la nation et son agriculture.

Ce plan doit s'attaquer non pas aux seuls effets de la crise agricole, mais à ses raisons, pour que les agriculteurs puissent vivre de leur travail, comme les autres catégories de Français.

Ils ont besoin d'un minimum de règles qui les protègent contre les aléas des marchés internationaux.

En matière de charges, ils doivent être remis à niveau par rapport à leurs collègues européens.

Il faut également des mesures cohérentes pour compenser les handicaps régionaux et favoriser la restructuration des exploitations. Là, on ne peut que plaider, une nouvelle fois, le sort d'un département comme la Manche, région laitière par excellence, foudroyée par les quotas laitiers.

Ce plan ne peut pas se réaliser en un jour, nous le savons bien. Cependant, il faut montrer le chemin, avancer sans attendre dans la direction indiquée. Force est de reconnaître

que le budget de 1991 pour l'agriculture qui nous est soumis est loin, dans ses objectifs, de répondre à cette impérieuse nécessité.

Les agriculteurs peuvent surmonter cette crise qui les frappe aussi durement. Mais, pour cela, ils ont besoin qu'on leur présente d'autres perspectives que la faillite ou l'assistance chronique.

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est le sort de millions d'hommes et de femmes et, par delà, le devenir d'un type de société où le monde rural joue un indispensable rôle de stabilisateur et de gardien de l'environnement.

Une activité économique qui représente, en 1989, 50 milliards de francs d'excédent de notre balance commerciale, alors qu'une augmentation de 6 p. 100 est attendue pour 1990, est en mesure d'assurer, demain, une grande partie de notre indépendance économique.

En outre, cette même agriculture, qui contribue efficacement à la protection de la nature, ainsi qu'à l'équilibre du monde rural, ne doit pas rester à l'écart des préoccupations des pouvoirs publics.

Cependant, c'est un amer constat que font aujourd'hui les agriculteurs devant le silence et les incompréhensions du Gouvernement sur le dossier agricole.

Aussi est-il temps de changer de cap et de jeter les bases, par la loi de finances pour 1991, d'un véritable plan de sauvegarde de l'agriculture. Mais comment ?

Suite aux négociations du GATT, si la réduction des aides directes se trouve confirmée, soit 30 p. 100 en dix ans, il nous faudra recourir à des formules d'aides indirectes en réduisant les charges financières et fiscales des exploitations et soutenir leurs investissements.

Certes, nous sommes sensibles à la mesure qui a été retenue, à l'initiative du Sénat, par le ministre délégué au budget lors de la discussion de la première partie du budget.

Il s'agit de l'atténuation, puis de la disparition totale, pour 1991 seulement, de l'impôt sur le foncier non bâti, pour les parts régionale et départementale, soit 1 800 millions de francs, et ce pour les exploitants dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale. L'application de cette disposition est modulée pour ceux dont le revenu se situe dans la tranche supérieure.

Depuis longtemps réclamée, la récupération totale de la taxe à la valeur ajoutée sur le fioul n'a pas obtenu gain de cause auprès du Gouvernement. Nous ne pouvons que le regretter. Cette mesure aurait permis à l'agriculture d'alléger ses coûts de production et d'aborder dans de meilleures conditions la concurrence avec les autres pays.

D'autres mesures complémentaires doivent être envisagées, notamment fiscales, pour alléger les charges de l'agriculture et soutenir l'investissement.

Cet effort est déjà consenti par l'Etat au profit des entreprises non agricoles pour 1991. Mais une exploitation agricole n'est-elle pas de plus en plus une entreprise à part entière ?

Prenons l'exemple de la taxe foncière sur les propriétés bâties, une imposition qui pèse lourd dans les comptes d'une exploitation, une imposition qui s'alourdit dans cesse.

La charge foncière française est la plus forte de tous les pays de la C.E.E. Elle est égale à 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires agricole, alors qu'elle représente moins de 1 p. 100 chez la quasi-totalité de nos partenaires, et peut même être nulle, comme aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Dans le département que je représente, la charge foncière atteint 4 p. 100 du chiffre d'affaires ; elle peut même atteindre 6 p. 100 pour des exploitations peu intensives.

Autre mesure que l'Etat doit prendre pour améliorer la compétitivité de nos exploitations agricoles, la déduction pour autofinancement.

Les exploitations agricoles imposées au bénéfice réel devraient pouvoir, chaque année, pratiquer une déduction pour autofinancement égale à 25 p. 100 de leurs bénéfices, dans la limite de 70 000 francs.

Enfin, il y a la question des charges sociales qui pèsent lourd dans le budget d'une exploitation agricole de la Manche : quelque 700 francs par hectare, auxquels il faut ajouter un fermage moyen de 1 200 francs et 500 francs d'impôts fonciers.

Pour 1991, il faut tempérer les augmentations. Les agriculteurs ne peuvent plus aller au-delà des sacrifices qu'ils ont déjà consentis et il faudrait leur accorder le gel des cotisations sociales pour l'année prochaine.

Allègement de la fiscalité, allègement des charges sociales, réorganisation des marchés agricoles, voilà quelques points, parmi d'autres, sur lesquels le Gouvernement doit réviser ses positions afin d'offrir à l'agriculture les conditions de sa compétitivité.

La toute récente manifestation organisée le 22 novembre à Issy-les-Moulineaux par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a amplement fait la démonstration de la pertinence de ces diverses orientations, et les présidents de tous les groupes politiques du Parlement ont approuvé cette démarche.

Les agriculteurs de la Manche sont aujourd'hui amers et découragés. Aussi, vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que les trois sénateurs représentant ici ce département votent contre le budget de l'agriculture tel qu'il est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Besse.

**M. Roger Besse.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu d'un département de montagne dont l'activité agricole dominante est l'élevage, je souhaite vous entretenir des difficultés spécifiques liées à ce type d'économie.

Les orateurs qui m'ont précédé à la tribune ont très largement dépeint la triste situation qui est la nôtre. Cependant, il est de mon devoir de souligner le caractère dramatique de la situation dans les régions d'élevage montagnard. Nos préoccupations concernent à la fois les productions de lait et de viande.

S'agissant du lait, si la montagne a perdu 39 p. 100 de ses productions de lait depuis l'instauration des quotas, soit une proportion identique à la moyenne française, la conséquence de cette perte y est rendue plus sensible en raison de l'exode rural et des difficultés de reconversion dans les zones à monoactivité agricole.

Que les agriculteurs s'orientent vers la production de viande ou de lait, la situation est la même, elle est bloquée. D'un côté, ils subissent de plein fouet la chute continue et confirmée des cours de la viande, de l'autre, ils sont limités par les quotas laitiers, dont on mesure le caractère aberrant et insupportable dans des zones de montagne pour lesquelles le lait est la ressource principale en l'absence de solutions de substitution.

Pourquoi, alors, tolérer des importations sauvages en provenance des pays de l'Est ? Pourquoi, alors, le Gouvernement refuse-t-il d'autoriser une augmentation de la production laitière en faveur de la montagne, comme le proposent les autorités de Bruxelles, notamment M. Jacques Delors ?

Dans mon département, le savez-vous ? huit agriculteurs sur dix ont des revenus très inférieurs au Smic et une exploitation agricole y disparaît tous les deux jours ! Je rappelle qu'en France c'est une exploitation qui disparaît toutes les dix minutes !

Monsieur le ministre, vous déclariez, le 9 octobre dernier, devant le Sénat, qu'il vous faudrait deux à trois mois pour trouver une politique agricole cohérente. Or, vos amis sont au pouvoir depuis neuf ans ! Du reste, trois mois pour réagir, c'est bien long ! Le temps presse car 13 000 fois dix minutes, c'est aussi 13 000 exploitations agricoles de plus qui sont condamnées à disparaître.

Mais, au fond, c'est bien ce que pronostiquait votre prédécesseur, M. Nallet, lors du congrès socialiste de Nantes.

Pour « parler vrai », il prédisait la disparition dans les quinze ans des zones défavorisées. « Le nombre d'agriculteurs n'est pas une question fondamentale, disait-il. Sur le million d'agriculteurs, la moitié va disparaître... l'essentiel de la production agricole se produira dans le bassin parisien et dans le grand Ouest. Ailleurs, il n'y aura que des arbres et des larmes pour pleurer ! »

La question écrite que j'ai posée à ce sujet étant restée sans réponse jusqu'à ce jour, permettez-moi d'insister, monsieur le ministre, en vous demandant si, aujourd'hui, les zones défavorisées et de montagne peuvent encore se prévaloir d'un rôle économique lié à la poursuite de productions

spécifiques et traditionnelles ou si, au contraire, votre volonté est de leur appliquer, contre leur gré, un traitement social dans le seul but d'entretenir la nature.

Oui, il faut mettre en place d'urgence un dispositif financier et fiscal en faveur de l'élevage français, mais il est également indispensable d'élaborer, enfin, un plan économique et social ambitieux propre à l'économie agricole montagnarde.

D'ores et déjà, un certain nombre de mesures sont attendues avec une impatience grandissante par les milieux socioprofessionnels agricoles. J'en citerai seulement trois parmi les plus importantes en m'associant très vivement aux revendications du monde agricole : il s'agit de l'allègement des charges sociales et fiscales, de la réduction du coût des financements agricoles et, enfin, du développement d'une politique économique globale pour la montagne.

Monsieur le ministre, j'ai feuilleté avec attention le catalogue des aides que vous avez prévues pour la montagne : je le trouve décevant et dépassé. Il me fait penser à une vitrine de soldes ou, pire encore, à une braderie.

Dans un département comme le Cantal, dont le potentiel fiscal est très faible - moins de 1 000 francs par habitant - la situation devient de jour en jour plus dramatique, et je vous invite à venir vérifier sur le terrain la véracité de mes dires.

Au regard des difficultés nombreuses et souvent dramatiques que rencontrent nos agriculteurs et que je viens de dénoncer, nous avons besoin d'une politique vigoureuse, d'une volonté déterminée et de moyens puissants et adaptés pour gommer les disparités profondes et cruelles - ce sont vos propos - qui existent entre les régions. Or, que nous proposez-vous, monsieur le ministre ? Quel budget pour 1991 ? Le budget de votre prédécesseur, qui avait échoué !

L'analyse critique en a été faite, je n'y reviendrai donc pas.

Ce budget est un budget de survie alors que nous avons besoin d'un budget d'espoir, celui que vous auriez sans doute vous-même souhaité, monsieur le ministre.

Non ! on ne peut décemment pas voter un budget comme celui que vous présentez, monsieur le ministre, sans faire une offense grave aux agriculteurs, tout particulièrement à ceux des zones de montagne et des zones défavorisées, sans compromettre de manière irrémédiable les chances de survie d'un très grand nombre d'exploitations agricoles, sans briser, enfin, de manière définitive, l'espoir de milliers de foyers ruraux qui attendent de la nation non seulement de la compréhension et de la solidarité, mais aussi, tout simplement, plus de justice et d'équité dans le sort qui leur est fait !

Je le répète, monsieur le ministre, il est urgent de réagir si l'on ne veut pas que les récents soubressauts qui ont parcouru le monde agricole soient les derniers sursauts d'un monde que l'on aura laissé mourir. *(Applaudissements sur les traverses du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines traverses du R.D.E.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, pour des raisons techniques, nous allons interrompre nos travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue le vendredi 30 novembre 1990, à trois heures quinze, est reprise à trois heures trente-cinq.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** Lors de la présentation du projet de budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez déclaré : « La France est une grande puissance, notamment parce qu'elle dispose d'une agriculture forte et qu'elle est largement exportatrice en produits agricoles avec plus de 50 milliards de francs d'excédents. Elle est la première puissance agricole de la Communauté et la deuxième puissance au monde par ses exportations agricoles. »

Le tableau que vous brossez ainsi de l'agriculture française est, bien sûr, rose *(Sourires)* et m'oblige à penser que le succès de l'agriculture dont vous parlez se construit, de plus en plus, sur l'échec de nombreux agriculteurs.

La situation du monde agricole, que je vis au quotidien dans mon département de la Lozère, est très sombre.

L'agriculture et le milieu rural y sont actuellement traumatisés par la crise sans précédent qui frappe ce secteur de l'économie.

Convaincu des vertus pédagogiques de la répétition, pour la quatrième année consécutive, je vous ferai part des mêmes inquiétudes et de la même détresse d'un monde rural qui se vide.

En examinant ce projet de budget, je n'ai pu que constater avec regret que l'agriculture et l'aménagement rural sont passés au dernier plan dans les priorités gouvernementales.

C'est une triste réalité, sur laquelle sont malheureusement d'accord tous les observateurs socioprofessionnels et politiques.

Les récentes décisions, plus qu'inquiétantes, de la Communauté économique européenne dans le cadre des négociations du GATT, ainsi que la baisse des cours européens et mondiaux de toutes les productions ne vous ont pas ébranlé et ont même l'air de vous conforter dans vos choix, considérant que la priorité n'est plus l'agriculture.

Il est vrai que certains se demandent à quoi sert un paysan.

Sur un million de chefs d'exploitation, trois cent mille suffiraient pour nourrir la population.

La conclusion paraît simple. Il y a trop de paysans, trop de bras à la terre. Alors gardons les meilleurs, les plus compétitifs, et accompagnons les exploitants sans avenir vers la sortie.

Je ne peux pas croire que des hommes responsables adhèrent à de telles idées, car ce serait oublier le paysan derrière le paysage.

C'est sous-estimer son rôle d'aménageur de l'espace, de protecteur des sols et de l'environnement.

Il est le gardien d'une campagne vivante, accueillante, capable de préserver des emplois, d'attirer des visiteurs, au moment où l'espace est un atout pour la France et où les dangers de désertification sont grands.

Il est pourtant des moments où la nécessité d'une réelle écoute de la demande devient urgente.

Le temps est venu de conduire une réflexion sur ce que nous sommes en train de faire de cette terre, de cet espace rural, qui doivent être protégés des emballements de l'économie et de l'imprudence des hommes.

Je n'aborderai que les principaux points qui intéressent notre département.

Je veux parler, tout d'abord, des quotas laitiers. Le seul secteur de la production laitière démontre bien les carences et les contradictions du système, duquel résulte des situations extravagantes, ubuesques.

En Lozère, la production laitière est la seule production susceptible de maintenir des exploitations sur de petites structures, car les conditions climatiques et la nature des sols ne permettent pas la diversification, qui, dans notre région, ne peut être que marginale.

Une étude, qui n'a rien de fantaisiste, vient de prouver qu'il était impératif d'obtenir la production de 28 000 tonnes au titre de références supplémentaires pour satisfaire les demandes d'installation des jeunes agriculteurs, honorer les engagements pris envers les prioritaires et donner les moyens aux petits exploitants d'atteindre un droit à produire leur permettant, non de bien vivre, mais simplement de vivre de leur travail.

Je suis donc fermement déterminé à obtenir 28 000 tonnes de quotas supplémentaires pour la Lozère.

Sans faire de misérabilisme, je dois indiquer que, dans mon département, les agriculteurs ne sont pas tous âgés, certains ont des enfants à charge, et ils doivent vivre avec un quota de 6 000, 8 000 ou 10 000 litres.

La logique implacable du système a même voulu que ces exploitants, ayant moins de 20 000 francs de revenus annuels, paient 2 500 francs au titre de pénalités pour avoir dépassé leur autorisation à produire de près de 1 000 litres.

Les chiffres annoncés peuvent être vérifiés.

Il est absolument scandaleux que ces hommes, qui ne disposent même pas du pouvoir d'achat des bénéficiaires du R.M.I., soient pénalisés pour leur travail.

Une mesure devrait exonérer des pénalités les petits producteurs.

Que dois-je répondre à ces agriculteurs quand ils demandent, en proie au découragement, ce qu'ils doivent faire, monsieur le ministre ?

Il a semblé pourtant que, dans ce domaine, le système n'était pas suffisamment pervers puisque certains avaient pensé prendre les crédits d'aide à la qualité du lait en zone de montagne pour financer le dernier programme de cessations laitières.

C'est avec beaucoup d'intérêt, monsieur le ministre, que je vous ai entendu dire que cette mesure serait rapportée.

Vous avez indiqué devant l'Assemblée nationale que vous souhaitiez que les agriculteurs soient répartis sur l'ensemble du territoire. Puissiez-vous, par une politique volontariste, réaliser rapidement votre souhait !

Or, le dernier recensement a montré, dans notre département, de façon très nette, une accélération du processus de dépopulation. Ce processus s'accroît si une volonté très affirmée du Gouvernement ne le prend pas en considération.

Il faut donc que des jeunes continuent à s'installer dans nos campagnes et y soient agriculteurs.

Or, je constate dans ce projet de budget que vous réduisez les crédits destinés à la dotation jeunes agriculteurs.

Certes, vous nous avez donné des explications, monsieur le ministre, sur la diminution de cette dotation. Peut-être ai-je mal compris, mais elles ne m'ont pas convaincu.

Pour préparer l'agriculture de demain, il faut, car, paradoxalement, certains y croient encore, conforter très sensiblement ce chapitre.

Je ne parlerai pas des prêts bonifiés, qui ont été évoqués par nombre de nos collègues.

Pour la première fois, une ligne budgétaire intitulée « sauvegarde de l'espace naturel » apparaît dans votre projet de budget. Cependant, elle n'est dotée que de 14 millions de francs. Quelle action permettra-t-elle de financer ?

Cette enveloppe est, à mon avis, insuffisante et démontre que, contrairement à nos voisins d'Europe du Nord, qui ont, depuis longtemps, mis en œuvre cette volonté de rendre compatibles l'agriculture et l'environnement en appliquant l'article 19 de la politique agricole commune, la France n'entend pas profiter des crédits européens, puisque les dotations communautaires sont proportionnelles aux financements publics engagés.

Ces crédits aussi doivent être revus à la hausse.

Le département de la Lozère, qui est un département boisé, vit dans la hantise des incendies de forêt.

La désertification des campagnes et la fermeture des entreprises agricoles, laissant à l'abandon le couvert végétal et les forêts, accentuent considérablement les risques d'incendie.

Il est urgent de réagir en confortant non seulement les crédits d'investissement, mais également les crédits de fonctionnement, afin que soit mise en œuvre une politique alliant prévention, valorisation et défense de notre patrimoine.

Monsieur le ministre, mon département, comme tous les départements ruraux de moyenne montagne, connaît une crise sans précédent, qui se traduit par l'abandon d'exploitations agricoles, notamment dans les secteurs les plus difficiles.

Ce climat est encore assombri par les disparités de traitement entre les régions, accentuées par la politique menée actuellement.

La politique des prix pratiquée à l'heure actuelle n'est pas satisfaisante pour les producteurs ou les éleveurs des zones fragiles. La situation présente favorise les régions qui produisent le plus, et qui sont donc les plus riches, puisque les aides sont attribuées aux quantités produites, tandis que les pénalités sont appliquées à tous.

Il faut pourtant trouver des solutions, car l'agriculture de montagne a besoin d'un véritable plan de sauvegarde. Ce plan pourrait passer par un rééquilibrage entre, d'une part, ce que l'on appelle communément « l'aide au volume », qui met aujourd'hui en péril toute une partie de l'exploitation agricole familiale à dimension humaine, et, d'autre part, le développement d'une politique d'aides directes aux producteurs, c'est-à-dire à la personne.

Ainsi, nous pourrions compenser les handicaps qu'entraîne la disparition d'un trop grand nombre d'agriculteurs.

Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à vous doter des moyens nécessaires pour aider ces agriculteurs des zones défavorisées, qui font néanmoins partie de l'espace français ? Ces hommes méritent une attention toute particulière.

Si oui, apportez à ce projet de budget les modifications indispensables.

La France a des devoirs à l'égard du monde agricole et du milieu rural.

Monsieur le ministre, le hasard a voulu que trois représentants de ces départements de moyenne montagne - M. Besse, M. Hugo et moi-même - se succèdent à cette tribune. Les départements de moyenne montagne ont été abandonnés depuis de nombreuses années par l'Etat ; la dernière politique volontariste ayant été pratiquée en ce domaine a été la rénovation rurale entreprise par MM. Michel Debré et Edgard Pisani.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, entendre la plainte profonde qui monte de ces hautes terres et prendre conscience de l'espoir et de la volonté farouche des hommes et des femmes accrochés à cette montagne d'y maintenir et d'y perpétuer la vie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hugo.

**M. Bernard Hugo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans un environnement économique et social extrêmement inquiétant que se situe cette discussion du projet de budget du ministère de l'agriculture et de la forêt. Beaucoup d'intervenants en ont indiqué le montant pour 1991 - 38 milliards de francs - et chacun sait qu'il ne progresse que de 2,3 p. 100 par rapport à 1990 ; cela signifie qu'il diminue en francs constants, puisqu'il connaît une évolution inférieure à l'inflation prévisible.

Force est de constater, monsieur le ministre, que l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement - cela ressort d'ailleurs de nombre d'interventions. Pourtant, l'agriculture participe pleinement au maintien des équilibres économiques. En effet, quel autre secteur économique peut-il se prévaloir d'avoir apporté plus de 50 milliards de francs d'excédents à l'exportation en 1989 ? Il s'agit là d'une augmentation de 22 p. 100 par rapport à l'année précédente, et cette progression se poursuit en 1990 ?

A l'exception des dépenses affectées à l'enseignement agricole, qui augmentent de 8 p. 100, toutes les autres lignes budgétaires stagnent ou régressent. Ainsi, l'alimentaire voit ses crédits amputés de 20 p. 100. Les crédits destinés à l'aménagement foncier et hydraulique diminuent de 50 p. 100. Pourtant, deux années consécutives de sécheresse ont montré combien la maîtrise de l'eau constituait une nécessité vitale pour l'agriculture.

Le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'agriculture s'accroît d'année en année. Les crédits en faveur de l'investissement diminuent. La dotation à l'installation des jeunes agriculteurs est également en baisse de 9,4 p. 100.

Je suis l'élu d'un département à vocation agricole, l'Ardèche, où un tiers des agriculteurs ont leur exploitation dans des zones défavorisées de montagne. Ce sont, en général, de petits éleveurs, qui sont frappés durement par les mesures de quotas laitiers.

Sur le plateau ardéchois et dans les Cévennes, les éleveurs de moutons sont confrontés à de très importantes difficultés.

Comment expliquer à ces agriculteurs que, chaque année, ainsi que l'annonce la presse, leurs revenus augmentent - de 8 p. 100 en 1989 et de 5 p. 100 en 1990 - alors que, depuis dix ans, leurs charges ont crû et leurs revenus ont diminué de 20 p. 100 ?

Dans votre projet de budget, monsieur le ministre, rien de sérieux n'est prévu pour freiner le processus de désertification de nos moyennes montagnes. Des agriculteurs abandonnent leurs activités, et ce sont des enfants qui quittent les écoles, des écoles qui ferment, des villages qui meurent.

A travers l'agriculture, c'est toute l'activité économique de ces zones qui est en jeu. Certes, la pluriactivité et le tourisme rural peuvent apporter un complément de revenu dans ces régions. Mais ce tourisme ne peut exister que si les agriculteurs assurent l'accueil dans les villages et entretiennent l'espace rural qui les entoure. Dans ces zones particulièrement sensibles, c'est l'agriculteur qui est le garant de la protection de la nature et de l'environnement.

Alors que les préoccupations en matière d'environnement et de qualité de la vie sont devenues des priorités, qui peut nier le rôle irremplaçable que joue l'agriculteur dans la préservation du cadre de vie ? La mise en valeur de notre espace rural, la sauvegarde de nos paysages, de notre flore, de notre faune sont encore le résultat du labeur de nos paysans, qui pratiquent l'écologie au quotidien.

Il suffit d'évoquer le drame des incendies de forêts qui ont ravagé, cet été, le midi méditerranéen - mon département comme les autres - pour mesurer les risques que ferait courir à notre pays la disparition de certaines zones difficiles de l'activité agricole.

Chacun sait que le monde rural ne peut exister sans agriculteurs. Mais, même si leur nombre diminue, le seuil de vingt-cinq habitants au kilomètre carré ne doit pas être franchi. Or, des cantons entiers n'ont même plus vingt-cinq habitants au kilomètre carré. Par conséquent, le seuil de non-retour semble atteint, ce qui est grave.

Monsieur le ministre, il vous faut prendre toutes dispositions pour rapidement mettre en place une politique novatrice et audacieuse, qui permette aux agriculteurs de ces zones défavorisées de s'orienter, avec des revenus décents, vers des produits de qualité, dont la demande augmente sans cesse sur le marché.

Dernièrement, les agriculteurs ont manifesté leur colère. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à l'avoir fait. Or, il n'est pas dans leurs habitudes de protester pour rien. Les paysans sont des gens patients et prudents ; ils clament rarement leur enthousiasme ; mais, quand ils manifestent aux quatre coins de la France leur mécontentement et leur inquiétude, c'est que la situation présente des caractères de gravité tout à fait exceptionnels.

Le constat est terrifiant : l'exode rural touche un grand nombre d'agriculteurs, alors que les jeunes qui s'installent sont de plus en plus rares - on les comprend ! Tout à l'heure, le nombre de départs par rapport au nombre des installations a d'ailleurs été cité.

Par définition, la terre ne peut être improductive et ceux qui parlent de jachères, de terres incultes ou de friches n'ont rien compris aux règles de la nature. La friche est une maladie, une lèpre, qui ronge le paysage. Techniquement, économiquement, moralement, elle n'a pas sa place à côté d'une agriculture prospère.

C'est pourquoi, à côté d'une agriculture de pointe, compétitive, nous avons besoin d'une agriculture constituée d'exploitations viables, qui reste gardienne de l'environnement.

Au moment où s'engage une rude compétition entre agricultures américaine et européenne, l'agriculture européenne, notamment celle des zones difficiles françaises, ne peut accepter que les négociations du GATT s'inspirent essentiellement de considérations commerciales.

Oui, monsieur le ministre, le Gouvernement doit choisir entre la condamnation de l'agriculture et son adaptation aux conditions nouvelles du marché ; vous ne pouvez pas laisser s'effondrer des pans entiers de notre vie rurale, qui puise ses racines dans une histoire millénaire. D'ailleurs, monsieur le ministre, lorsque vous avez présenté votre projet de budget, tout à l'heure, vous avez apporté de nouveaux éléments qui nous ont quelque peu rassuré.

Il existe un facteur aggravant, monsieur le ministre : il n'y a plus de politique nationale d'aménagement rural - deux intervenants l'ont souligné - si ce n'est le relais pris par les collectivités territoriales.

Par conséquent, si rien n'est fait dans ce domaine pour améliorer notamment l'électrification - les campagnes sont électrifiées, mais le courant n'est pas toujours de bonne qualité et le voltage est parfois insuffisant - l'assainissement, l'adduction d'eau potable, le reboisement, nos villages de montagne continueront à se dépeupler. De la même façon, il faut maintenir dans ces régions défavorisées les écoles, les perceptions, les bureaux de poste et autres services publics. Cela est souvent dit, mais les discours ne sont pas toujours suivis de faits.

Il est nécessaire, également, de réduire les charges pesant sur les coûts de production en agriculture. Or, monsieur le ministre, votre projet de budget ne comporte aucune mesure significative allant dans ce sens. L'impôt foncier sur les propriétés non bâties pénalise toujours lourdement les agriculteurs. Nous souhaitons, sur ce point, que l'amendement du Sénat prévoyant un dégrèvement soit définitivement retenu.

L'importance de la surimposition des agriculteurs français face à leurs principaux concurrents européens crée une situation intolérable, accentuée par deux années successives de sécheresse.

Pour nos agriculteurs, les taxes foncières sur les terres sont trois à quatre fois plus lourdes que chez nos partenaires de la Communauté économique européenne. Elles représentent 4,7 p. 100 de la valeur ajoutée agricole, alors que la taxe professionnelle pour le commerce et l'industrie correspond à moins de 1,3 p. 100 de la valeur ajoutée.

Cette taxe foncière est archaïque, obsolète. Il faut la supprimer, d'autant plus qu'une telle taxe est en contradiction avec les mesures socioculturelles européennes de production extensives.

Cette réforme n'est pas simple. Nous attendons de vous, monsieur le ministre, que vous fassiez des propositions à vos collègues des finances sur ce point.

Les collectivités territoriales ne sont pas mieux loties, puisque le montant de la dotation globale de fonctionnement par habitant des petites communes rurales est de 2,4 fois inférieur à celui des villes.

Des mesures d'urgence doivent être prises pour rétablir une plus grande équité dans le monde rural.

Il s'agit de sauver notre agriculture ; c'est un cri d'alarme qui vous est lancé, monsieur le ministre, car il y va non seulement du sort de nos agriculteurs, mais aussi de l'avenir de notre pays.

Malheureusement, rien dans votre projet de budget, monsieur le ministre, ne nous permet de reprendre espoir, et les agriculteurs ressentent très durement l'état d'abandon dans lequel, au moment de l'épreuve, les laisse le Gouvernement.

Les agriculteurs français, particulièrement ceux des zones défavorisées, ont besoin d'être rassurés sur leur mission au sein de la nation, sur la politique que vous entendez conduire et sur les moyens pour l'appliquer.

Malheureusement, aucune réponse satisfaisante ne nous est donnée. C'est la raison pour laquelle je me prononcerai contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Mon attention a été attirée par M. Vecten, rapporteur pour avis, et par M. Pourchet sur le problème du taux d'encadrement professoral des élèves, dont M. Geoffroy de Montalembert, doyen de notre assemblée, m'a souvent entretenu en commission des finances.

Le décret du 14 septembre 1988, pris en application de la loi du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés, précise, en son article 50, annexe 5, qui doit être le taux d'encadrement professoral des élèves.

Compte tenu des nécessités de financement des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, où l'enseignement est donné par alternance, il est nécessaire de modifier ce taux d'encadrement. La dépense budgétaire correspondante devrait figurer au chapitre 43-22, article 20, du budget de l'agriculture. Or ni M. de Montalembert ni moi-même ne l'avons trouvée.

Nous n'avons pas cru devoir déposer un amendement à ce sujet, monsieur le ministre, nous rapportant à la réponse que vous aviez faite, le 16 novembre dernier, à notre collègue Christian Bonnet et qui nous donnait à penser que ce problème serait prochainement réglé. J'espère que vous trouverez le moyen de résoudre définitivement cette importante question. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget qui fait l'objet de ce débat, me disais-je en écoutant

les rapporteurs et les divers orateurs, n'est pas le seul instrument d'une politique agricole. Le Gouvernement n'est pas non plus le seul acteur de la politique économique en général et de la politique agricole en particulier.

Ce budget, qui intervient dans une période de crise, crise profonde, a des qualités ; je les ai indiquées. Il a aussi des défauts. Rien n'est jamais absolument parfait ! Mais nous ne devons pas inquiéter nos agriculteurs à propos de ce budget, quelques jugement que l'on porte dessus.

Vos interventions l'ont bien fait apparaître : beaucoup d'autres éléments jouent un rôle fondamental.

Il y a, d'abord, tout ce qui a trait à nos relations avec l'extérieur. Cela concerne, au premier chef, la défense des intérêts de la Communauté, qui s'exprime notamment à travers la préférence communautaire, base du traité de Rome.

D'une manière générale, nous sommes engagés dans des flux commerciaux internationaux : n'oublions jamais que, si nous importons 300 000 tonnes de viande par an, nous en exportons 500 000 tonnes. La France est obligée de commercer ; personne ne propose qu'elle vive en autarcie ; personne ne propose de mettre fin à la Communauté. Pour pouvoir vendre à l'étranger, il faut aussi, en retour, lui acheter : toute la difficulté des négociations commerciales tient à cela.

Je n'oublie pas la défense des marchés dans les négociations du GATT qui doivent se dérouler la semaine prochaine et la nécessité, à l'issue de ces négociations, d'avoir à la fois une politique exportatrice puissante et d'offrir des aides directes, notamment aux agriculteurs qui vivent dans des zones en difficulté.

Ainsi, le contexte international, la Communauté, la défense de nos droits à travers les négociations du GATT, constituent des éléments fondamentaux de la politique agricole.

Il y a, par ailleurs, l'évolution de notre législation. Je pense ici, en particulier, à toutes les dispositions législatives qui tendent à promouvoir la qualité des produits - A.O.C., labels... - et donc à conforter l'agriculture. Il en est ainsi du texte sur la coopération, qui va, dans quelques heures, être examiné par l'Assemblée nationale et qui sera soumis au Sénat à la mi-décembre. Ce texte vise à armer le mouvement coopératif français pour le rendre encore plus dynamique, encore plus compétitif.

Dans la politique agricole, il y a parfois des interventions relativement importantes qui mobilisent non seulement les forces de l'Etat mais également, en l'occurrence, celles du Crédit agricole. Je pense aux deux plans d'aide qui portent le nom de mon prédécesseur, M. Henri Nallet, pour répondre, en partie, aux difficultés nées de la sécheresse.

Il y a la solidarité nationale qui, quoi qu'on en pense, se manifeste à travers le B.A.P.S.A.

Il y a tout ce qui a trait au développement de l'enseignement et de la recherche. J'ai remarqué que, quel que soit le jugement qu'ils portaient sur le budget de l'agriculture, de nombreux orateurs, appartenant à tous les groupes, ont reconnu que, dans ce domaine, qui est bien celui de la préparation de l'avenir, ce budget portait la marque d'un effort significatif.

De même, certains ont reconnu, parfois pour s'en étonner, que des crédits importants étaient dégagés pour les services extérieurs. Je crois que les agriculteurs apprécient la présence sur le terrain de services dynamiques et compétents.

A ce propos, je tiens à préciser qu'il n'est pas du tout question de renoncer aux directions départementales ou régionales de l'agriculture. Si un projet de « coordination » - je préfère ce mot au terme ambigu de « rapprochement » - est dans l'air, il a pour but de mieux faire correspondre l'action des D.D.E. et celle des D.D.A.F., les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. En tout cas, il n'est absolument pas question de supprimer - surtout pas ! - les directions départementales et régionales, qui sont des services très appréciés, composés de fonctionnaires de grande qualité. Les agriculteurs ne le comprendraient pas ; ils ne le veulent pas.

D'ailleurs, une telle suppression irait dans le sens d'un isolement plus grand du monde rural et de la désertification.

Je reviens aux composantes de la politique agricole. Le texte sur les calamités que j'espère vous présenter dès la prochaine session en est une. La législation en vigueur dans ce domaine a en effet vieilli puisqu'elle date de 1964.

Je citerai aussi tout ce qui a trait à l'aménagement rural. On en a parlé pour dire que le présent budget de l'agriculture était trop chiche à cet égard. Mais le budget de l'agriculture n'est pas le seul concerné et, avec mon collègue M. Chèrèque, j'ai l'intention de vous faire des propositions sur ce point dans les mois qui viennent.

L'aménagement des marchés est également essentiel, on le sent avec la crise de la viande bovine et de la viande ovine.

Il faut citer encore la nécessaire réforme du foncier non bâti, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Il est vrai qu'il est toujours long et difficile, en France, de réformer la fiscalité, j'ai pu le constater lorsqu'il s'est agi de faire évoluer la législation concernant la taxe d'habitation. Beaucoup disent qu'un bon impôt, c'est un impôt qui vieillit. A mon sens, le foncier non bâti est un impôt qui a plutôt mal vieilli ; il faut donc le réformer.

L'important pour le monde agricole est de se faire mieux comprendre des pouvoirs publics, de l'opinion publique, des médias. Nous devons tous y contribuer. Il faut arracher les agriculteurs à un certain isolement, à une certaine indifférence de l'opinion.

Il faut aussi combattre le dédain qui se manifeste parfois dans certains comportements technocratiques, notamment, mais pas seulement, au niveau communautaire.

Avoir une volonté politique pour l'agriculture, c'est également faire aboutir enfin ce dossier sur les sources d'énergie végétale, dont on nous dit que c'est une idée merveilleuse mais dont la réalisation commence à tarder.

Il existe aujourd'hui, vous l'avez tous dit, une inquiétude chez les agriculteurs et parfois, ayons le courage de le reconnaître, un certain scepticisme de la part des pouvoirs publics, que l'on sent eux-mêmes quelque peu désorientés devant les incertitudes du lendemain, et peut-être aussi, devant l'ampleur de la tâche.

Il faut que nous inventions ensemble pour nos agriculteurs des perspectives nouvelles. Cela, convenez-en, va bien au-delà d'une simple discussion budgétaire annuelle, aussi importante soit-elle. Il faudra que nous nous entendions, en concertation avec les agriculteurs, car ce sont les premiers concernés - il serait bien léger de négliger leur point de vue ! - sur la définition du rôle nouveau qu'ils seront appelés à jouer demain.

La vivacité et la densité des rapporteurs et des interventions, de tous les orateurs que nous avons entendus prouvent, s'il était nécessaire, l'intérêt que porte la Haute Assemblée à l'avenir de l'agriculture.

En premier lieu, je vous apporterai, si vous le voulez bien, quelques précisions supplémentaires concernant les négociations du GATT, qui sont, à l'évidence, au cœur des préoccupations de tous. MM. Daunay, Gruillot, Machet, Lenglet, Roujas, Boyer, Roger et Tizon sont intervenus à ce sujet ; c'est bien normal, car nous sommes tout proches maintenant du début de la négociation de Bruxelles.

Nous n'avons pas beaucoup avancé depuis le dépôt de la proposition de la Communauté, le 6 novembre dernier, à Genève, car les Etats-Unis et les pays du groupe de Cairns voudraient nous faire négocier sur des bases que nous ne pouvons accepter. En particulier, ces pays souhaiteraient obtenir un accord sur les échanges internationaux qui permette aux Etats-Unis, disons-le franchement, de nous enlever des parts de marché.

C'est bien ce qui ressortait des propos que m'a tenus récemment M. Yeutter, le ministre américain de l'agriculture. La réponse que je lui ai faite était claire : nos débouchés sur les marchés mondiaux conditionnent l'avenir de notre agriculture et nous n'allons pas le sacrifier !

D'ailleurs, j'ai également pu m'entretenir avec les ministres des pays du groupe de Cairns : leur délégation associait des pays aussi différents que la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, la Colombie, le Chili. Eux aussi ont demandé que l'on aille plus loin que la proposition de la Communauté, en mettant l'accent sur l'ouverture plus large du marché de la C.E.E., dont ils voudraient bénéficier en tant qu'exportateurs.

Lorsqu'on songe à la situation de certains de ces pays, comme l'Argentine, la Colombie ou le Chili, qui sont aux portes du tiers monde, on peut comprendre ce comportement, plus que lorsqu'on l'observe chez les Américains.

Les positions des uns et des autres sont donc très éloignées.

Pour notre part, nous estimons que la proposition de la Communauté est une base de négociation solide, précisément parce qu'elle est limitée et responsable. Si nous proposons plus, ce ne serait pas sérieux. Et les pays du groupe de Cairns, avec lesquels il faut parler et négocier, devraient considérer qu'il est sans doute préférable pour eux, dont nous comprenons les problèmes, d'obtenir un accord international sur le commerce sur la base de la proposition de la C.E.E. plutôt que de ne pas conclure d'accord du tout, situation à laquelle risquerait de nous conduire l'intransigeance américaine.

Le conseil des ministres de la Communauté s'est montré, lundi dernier, plutôt déterminé. Au conseil agricole, la Commission a présenté un bilan des travaux à la veille de l'ouverture de la négociation, et les ministres qui sont intervenus, ceux de l'Irlande, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Belgique et de la France, bien sûr, ont demandé à la Commission de rester ferme sur le mandat que le conseil lui a donné le 6 novembre.

Quant au commissaire MacSharry, qui négociera pour nous au contact du commissaire du commerce extérieur, M. Andriessen, il s'est déclaré convaincu qu'il fallait continuer à négocier sur cette base.

Je rappelle que la Communauté propose de réduire de 30 p. 100 en dix ans les soutiens internes à l'agriculture dans le monde, par rapport à leur niveau de 1986. Compte tenu de toutes les mesures qui ont été prises depuis cette date dans la C.E.E., la moitié du chemin est déjà faite. L'effort restant à faire, dans la ligne des politiques menées ces dernières années dans la Communauté, devra être réparti entre la poursuite de la politique des stabilisateurs et des mesures portant sur les volumes produits par le développement de la mise hors culture des terres agricoles, mais surtout, c'est bien préférable, par l'extension - on retrouve ici la nécessité de la réforme du foncier non bâti - et par la mise en jachère en vue de productions débouchant sur des biocarburants.

Il est convenu à Bruxelles que des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre après les négociations du GATT afin d'aider les producteurs qui auraient des problèmes d'adaptation, notamment dans les zones défavorisées. La Commission doit nous présenter, à la fin du mois, des propositions qui devront assurer aux agriculteurs de la Communauté un avenir viable et des revenus équitables.

Mais tous les engagements que je viens d'évoquer ne seront pris que si la négociation relative au GATT aboutit à un accord. Il est clair que la Communauté ne va pas décider unilatéralement de réduire quelque aide ou quelque soutien que ce soit à ses agriculteurs !

La semaine prochaine, nous verrons si nos partenaires ont une réelle volonté de négocier avec la Communauté ou si la partie de poker continue. Cette négociation sera particulièrement difficile. En effet, les Américains font une fixation sur le volet agricole de ces discussions, lesquelles ont pourtant un champ beaucoup plus large puisqu'elles couvrent tout le commerce mondial, des produits industriels aux services. Cette cristallisation du conflit commercial sur la question agricole leur sert en fait souvent à masquer leurs positions très fermées sur les autres thèmes du débat.

Je me rendrai dès dimanche à Bruxelles avec le ministre du commerce extérieur, M. Jean-Marie Rausch, qui conduira la délégation française, puisqu'il faudra assister la Commission, qui négocie au nom de la Communauté. C'est le commissaire Andriessen qui est le négociateur. Il sera lui-même assisté du commissaire MacSharry pour les questions agricoles.

En marge de cette discussion multilatérale, nous aurons très certainement des réunions du Conseil, puisque la Commission doit rendre compte au Conseil de la manière dont elle négocie et obtenir son aval pour conclure un éventuel accord.

Mon collègue Rausch et moi-même veillerons à ce que les intérêts de nos agriculteurs soient défendus avec la plus grande détermination.

Mais nous avons déjà un signe de la dureté des discussions qui vont s'ouvrir avec la demande des Etats-Unis - cette question a été évoquée notamment par M. Roger - de proroger l'accord de 1986 sur le maïs, lequel permet aux Etats-Unis, depuis cette date, de livrer quelque 2 300 000 tonnes de maïs à l'Espagne en franchise.

Comme la Communauté a demandé que cette prétention américaine soit renvoyée à la fin de l'*Uruguay round*, les Américains ont déjà prévu des mesures de rétorsion en vertu de leur acte commercial interne, mesures dont ils nous menaceront effectivement si nous n'acceptons pas, au moins pour un an, le renouvellement de cet accord de 1986. C'est dire dans quel climat les négociations s'engagent...

Il est vrai que des incidents de ce type se produisent souvent. Ceux qui se sont exprimés pour défendre la viticulture française ont fait allusion au fait qu'un certain nombre de crus, pourtant de grande réputation, sont aujourd'hui interdits à l'importation américaine, les Américains y ayant décelé quelques molécules de procymidone, dont la consommation, selon nous, n'est pas dommageable à la santé. La preuve est que nous en consommons et, pourtant, nous sommes aussi soucieux de notre santé que les autres !

J'en arrive aux questions qui sont relatives aux diverses productions agricoles - le lait, la viande, les produits végétaux - et qui ont aussi une dimension internationale.

Je confirme à MM. Pourchet et Chambriard ce que je leur ai déjà répondu sur le devenir de l'aide à l'amélioration de la qualité du lait en montagne, qui s'élève à 60 millions de francs.

Il avait été envisagé, c'est vrai, de la supprimer. A mon arrivée au ministère de l'agriculture et de la forêt, j'ai été saisi de cette question. A l'occasion des premiers contacts que j'ai eus avec les organisations professionnelles comme avec des élus, j'ai constaté que tous étaient très attachés à cette aide, qui contribue à atténuer le type de handicap dû à la situation en zones défavorisées. J'ai donc obtenu son rétablissement.

Le problème de la restructuration laitière, dont nous ont entretenu notamment MM. Daunay, Berchet, Pourchet, Besse et, à l'instant, Caupert, est plus vaste.

Comme vous le savez, le programme de cessation d'activité a intéressé, au sein de la Communauté et en France, un nombre de candidats très supérieur à nos prévisions. Ce programme prévoit d'indemniser les producteurs laitiers de la seule zone de plaine à raison de 2,91 francs le litre, ce qui n'est pas un chiffre médiocre.

La Communauté financera un rachat de 500 000 tonnes pour l'ensemble des Douze. Le total des demandes déposées dans ces divers pays s'élève à 1 600 000 tonnes, ce qui est considérablement plus que les 500 000 tonnes que la C.E.E. a prévu de financer. Il faudra donc attendre la décision de la Commission pour connaître la part qui sera réservée à la France.

Par ailleurs, en complément du programme européen, la France a mis en œuvre, sur fonds nationaux, un programme de rachat en zones de montagne et en zones défavorisées. Le montant des demandes déposées représente 330 000 tonnes.

Il faudra, bien sûr, faire un choix parmi les bénéficiaires des primes de cessation. Il serait convenable - je m'en suis d'ailleurs déjà entretenu avec les organisations laitières, qui sont d'accord - d'accorder une priorité aux producteurs les plus petits, donc à ceux qui ont les plus graves problèmes.

M. Husson et quelques-uns de ses collègues ont évoqué la crise bovine, qui est aujourd'hui certainement l'une des plus profondes.

Pendant de nombreuses années, la production de viande bovine a été déficitaire sur le plan communautaire. Il était alors relativement facile de fixer un prix incitatif pour encourager la production.

Nous sommes maintenant arrivés à un stade où la production est potentiellement excédentaire : la gestion du marché doit donc s'efforcer d'équilibrer l'offre et la demande, et cela est beaucoup plus difficile à réaliser.

L'intervention, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par un mécanisme d'adjudication, est un élément de réponse à ce problème.

Un autre élément de réponse est le regroupement des éleveurs dans des groupements et la contractualisation des relations entre ces groupements et leur aval pour limiter l'effet des aléas liés aux fluctuations des marchés.

De plus, il faut permettre une identification fiable des produits par le biais des labels et des marques, qui permettront aux producteurs de faire valoir la qualité de leurs produits auprès des distributeurs et d'apporter satisfaction à la demande des consommateurs.

Le maintien de la cotation nationale dite du « jeune bovin » au-dessous du seuil de 80 p. 100 du prix d'intervention, en ce qui concerne cette production particulière, nous permet de bénéficier, comme vous le savez, d'un filet de sécurité, c'est-à-dire d'un stockage public sans limitation de volume et à un prix supérieur à celui qui a été obtenu jusqu'ici par le stockage public par adjudication. Bien sûr, ce filet de sécurité est maintenu.

Toutefois, pour ce qui concerne les vaches, dont les cours s'effondrent, j'ai demandé la semaine dernière à la commission, et à nouveau lundi dernier au commissaire MacSharry, la mise en place d'un programme de stockage privé. La décision est soumise à l'appréciation du comité de gestion, qui se réunira dans la journée. D'après mes informations, la réponse risque d'être négative.

La France demande à l'Allemagne d'accélérer la réalisation de son programme d'exportation de viande bovine vers l'Union soviétique pour environ 140 000 tonnes. De plus, la France explore activement, de son côté, les possibilités d'exportation de ses propres viandes bovines hors de la Communauté économique.

Enfin, je confirme le renforcement du contrôle des importations. L'instruction vient d'être donnée aux services vétérinaires d'effectuer des contrôles sanitaires approfondis par prélèvements sérologiques systématiques sur les gros bovins vivants en provenance d'Allemagne qui, à l'heure actuelle, perturbent très certainement profondément le marché français. Si la Communauté refusait d'accéder à notre demande d'intervention par stockage privé, il nous faudrait accroître encore ce type de mesures pour nous protéger.

Nous devons effectivement trouver un juste équilibre entre la solidarité qui doit s'exercer avec les agriculteurs de l'ancienne R.D.A. et la protection de certains marchés de la Communauté qui sont particulièrement fragiles. Tel était le souci exprimé par MM. Grandon, Husson, Machet et Boyer.

Il faudra, en conséquence, de plus en plus adapter le cadre budgétaire à cette agriculture européenne élargie. Le supplément de dépenses entraîné par l'intégration de l'agriculture est-allemande s'élèvera, en 1991, à 2 milliards d'ECU, soit 14 milliards de francs.

En contrepartie de cet effort de solidarité, les agriculteurs est-allemands devront s'adapter aux contraintes de la politique agricole commune. En outre, la collecte de lait et la production de viande bovine devront enregistrer des réductions substantielles. Le gouvernement allemand s'y est engagé, comme il s'est engagé à faire des exportations en direction des pays de l'Est. Mais il faut dire que, pour le moment, cela fonctionne plutôt mal.

Les autorités allemandes se sont engagées à éviter une accumulation de viande bovine et s'emploient à dégager des quantités excédentaires sur les marchés des pays tiers.

J'en arrive à la question particulière posée par M. Gruillot.

Il est exact qu'en raison de la nature fédérale de l'Allemagne, la commission éprouve actuellement quelques difficultés pour effectuer les contrôles de conformité de l'agrément des abattoirs de l'ancienne R.D.A. Mais les autres Etats, qui n'entendent pas subir quelque pénalisation que ce soit du fait de cette situation, ont formulé les réserves nécessaires pour que le bilan général de l'état de conformité des établissements soit suspendu jusqu'au règlement du problème juridique allemand.

Après la crise bovine, je traiterai de la crise ovine, qui a préoccupé la Haute Assemblée et dont MM. Robert et Husson notamment ont fait état.

Cette crise trouve sa source dans la décision de la commission qui a été prise en 1980 et qui a officialisé les distorsions profondes qui existent entre pays membres. La réforme de 1989 devrait permettre la suppression progressive de ces distorsions, les éleveurs en ont convenu.

La période de transition sera cependant délicate : l'organisation de la filière et les aides compensatoires pour les zones difficiles devraient aider à passer ce cap.

Le déséquilibre qu'a connu le marché avait essentiellement pour origine la croissance de plus de 30 p. 100 de la production des îles britanniques et les facilités que la baisse de la livre a entraîné pendant longtemps pour les exportations anglaises. L'entrée de cette monnaie dans le système monétaire international est donc un élément de solution à ce problème.

Par ailleurs, nous pousserons, à l'échelon communautaire, à l'harmonisation des conditions de production afin que les éleveurs français soient dans une situation de concurrence acceptable face à leurs homologues européens.

M. Chambriard s'est préoccupé de la situation du marché du cheval lourd.

Après une année 1989 où la cotation des poulains était plus élevée que les années précédentes, le marché de la viande de cheval a de nouveau baissé, c'est vrai, en 1990. C'est pourquoi les pouvoirs publics soutiennent la production et veulent favoriser les tentatives de constitution d'une interprofession. L'Ofival intervient également pour favoriser le rééquilibrage de ce marché.

M. Roujas a évoqué le secteur des oléoprotéagineux et, en toile de fond, la négociation du GATT.

A l'évidence, il s'agit de l'un des secteurs importants au cœur de la négociation actuelle, et cela pour deux raisons.

En premier lieu, il fait l'objet d'une exigence très forte de la part de la Communauté, visant à rééquilibrer, à son avantage, la protection communautaire aux frontières.

En effet, la Commission propose, sous l'impulsion du conseil agricole, de substituer au système actuel de droits nuls à l'entrée sur le territoire de la Communauté, pour ce type de produits d'origine généralement américaine, un système de contingents d'importations avec des droits de douane de 6 p. 100 à 12 p. 100.

En second lieu, le secteur des oléagineux est un des secteurs pour lesquels se pose, dans le monde, le problème de la réduction des soutiens. Compte tenu des caractéristiques propres à cette production, les négociateurs français seront particulièrement vigilants lors de la phase finale des négociations pour obtenir un traitement équilibré de ces produits de part et d'autre de l'Atlantique.

M. Garcia m'a interrogé sur la distillation obligatoire et, plus généralement, sur la situation de la viticulture.

La campagne 1989-1990 - il le sait parfaitement - a débuté avec des disponibilités plus faibles que celles de l'année précédente. Le marché des vins de table français était proche de l'équilibre.

Aussi, les mesures de distillation obligatoire ont été limitées à un volume de 595 000 hectolitres, par rapport à des volumes bien supérieurs les années précédentes.

Cette gestion du marché a eu pour effet la poursuite du redressement des cours, qui ont souvent connu des hausses assez substantielles.

Pour la récolte en cours, les disponibilités en vin de table dans la Communauté et en France devraient s'accroître. Cela nécessitera un effort accru pour maintenir l'équilibre, par le biais de la distillation obligatoire classique. Nous considérons toutefois que les volumes à distiller devront tenir compte des efforts de maîtrise de la production réalisés par chaque Etat membre. A ce niveau, l'action de la France a été exemplaire.

De nombreuses interrogations ont porté sur les problèmes d'aménagement et d'équipement rural, dont je vais vous parler maintenant.

Pour MM. Leyzour, Doublet, Herment et Roger, le maintien d'un tissu rural, obstacle à la désertification, passe nécessairement par le maintien d'une activité agricole.

L'Etat agit dans ce sens par les indemnités compensatrices versées aux agriculteurs des zones défavorisées. Nous aurons ainsi versé 1,7 milliard de francs en 1990.

De plus, dans le cadre des programmes de développement des zones rurales, qui visent principalement à favoriser l'emploi, 16 milliards de francs - ce n'est pas rien - seront dépensés d'ici à 1993, financés à 40 p. 100 par la Communauté.

Le montant des crédits d'Etat mobilisés pour ces programmes sur la durée du Plan s'élève à 900 millions de francs, dont 300 millions de francs en provenance du ministère de l'agriculture et de la forêt.

Par ailleurs, 31 p. 100 du territoire français ont été retenus pour la mise en œuvre de ces programmes, qui associent la Commission, l'Etat et les collectivités territoriales, selon la méthode du partenariat. Dix-sept régions sont concernées.

Ces programmes devront être mis en œuvre à partir des orientations définies par les habitants des zones rurales : sans l'appui de ces derniers et sans l'impulsion des agriculteurs, ils ne pourraient, bien sûr, être menés à bien.

MM. Chambriard, Minetti, Hugo et Besse se sont préoccupés des modifications affectant les aides à la compensation des handicaps.

Le projet de loi de finances pour 1991 prévoit de regrouper en une ligne budgétaire unique une partie des subventions aux bâtiments agricoles, attribuées jusqu'à présent dans l'ensemble des zones défavorisées et les aides à la mécanisation, attribuées uniquement en montagne.

Cette opération de simplification vise, en outre, à mieux cibler les aides aux investissements de compensation des handicaps. Elle concentre, en effet, les subventions aux bâtiments agricoles sur la seule zone de montagne, et les aides à la mécanisation en montagne sur les matériels qui sont spécifiques à cette zone.

L'enveloppe affectée à cette ligne a été établie sur la base de la part que représentaient les actions en cause dans les dotations budgétaires des années précédentes.

Simultanément, les indemnités compensatoires de handicaps naturels ont été revalorisées de 4 p. 100 et le plafond de cheptel primable relevé à cinquante unités au lieu de quarante.

Compte tenu de la part prépondérante que représente la montagne dans ces indemnités - près des trois quarts des dépenses - il apparaît que les zones de montagne sont globalement bénéficiaires, en volume de crédits, même si l'opération se traduit par une certaine redistribution entre les diverses aides destinées à compenser les surcoûts de l'activité agricole en montagne.

Nous en arrivons au problème des aides aux bâtiments agricoles en zone défavorisée, qui préoccupe notamment MM. Demerliat, Tardy et Authié.

Une refonte complète du dispositif d'aide aux bâtiments agricoles est prévue pour 1991. Elle se traduira par la suppression des subventions aux bâtiments d'élevage en zone défavorisée. En effet, en raison de son montant très limité - 10 000 francs au maximum pour les troupeaux de bovins - cette aide représentait nettement moins de 5 p. 100 du coût des projets. Son efficacité réelle, au dire mêmes des éleveurs, apparaissait faible.

En revanche, les possibilités de financer les bâtiments agricoles en zone défavorisée au moyen de prêts bonifiés demeurent - elles ont d'ailleurs été tout récemment améliorées - en ce qui concerne les prêts spéciaux de modernisation, pour les projets intéressant notamment la protection de l'environnement.

Depuis plus de deux ans, la taxe unique sur les produits forestiers, sujet sur lequel m'a interrogé M. Pépin, est prélevée sur les ventes en France de grumes et de bois de sciage. Elle a été attaquée par la Commission de la C.E.E., à la suite de diverses plaintes déposées par des particuliers.

Le Gouvernement s'est engagé auprès de la Commission à réformer le fonds forestier national et la taxe qui l'alimente avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991.

La réforme proposée consiste, d'une part, à répartir la charge fiscale sur l'ensemble de la filière - toutes les industries consommatrices contribueront désormais au renouvellement de la ressource - et, d'autre part, à concentrer les emplois du fonds forestier national sur les actions générales de politique forestière : les aides aux scieurs seront financées sur le budget général.

Bien entendu, cette réforme a été conduite en concertation, comme il se doit, avec les professionnels.

J'en viens au fonds national pour le développement des adductions d'eau et au fonds d'amortissement des charges d'électrification, dont nous ont entretenus MM. Authié, Lenglet, Doublet et Hamel.

Pour l'eau potable et l'assainissement des communes rurales, les inventaires réalisés en 1990 font apparaître une hausse des investissements globaux, qui passent de 7 milliards de francs à 8,5 milliards de francs par an. A ces investissements s'ajoutent les contributions des collectivités locales et des assemblées territoriales.

En vue d'une adaptation aux besoins, une hausse de la redevance du fonds national pour le développement des adductions d'eau - elle passe de 9,5 centimes à 10,5 centimes par mètre cube - a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, ce qui va dans le sens de vos propres demandes.

Dans le domaine de l'électrification rurale, les estimations faites par le ministère de l'agriculture et de la forêt, qui seront précisées par l'inventaire en cours, montrent que le besoin d'investissement en métropole s'élève à 2 milliards de francs par an pour le seul renforcement des réseaux, auquel s'ajoutent des besoins liés à la hausse de la consommation. Les dotations actuelles du fonds d'amortissement des charges d'électrification permettent, d'après les renseignements qui me sont fournis, d'atteindre cet objectif.

MM. Tardy, Dupont, Lenglet, César, Pépin, Roger et Brives se sont préoccupés de la baisse des crédits de paiement hydrauliques.

La participation globale du ministère de l'agriculture et de la forêt aux investissements d'hydraulique agricole demeure identique, en 1991 - à quelques variantes près - à celle de 1990 en matière d'autorisations de programme : 539 millions de francs en 1991, 540 millions de francs en 1990. Toutefois, nous devons tous être plus vigilants sur l'exécution des programmes que sur les chiffres annoncés.

Pour tenir compte de la sécheresse et des besoins de ressources en eau supplémentaires, une part plus importante a été faite à la création de grands ouvrages. J'enregistre d'ailleurs, une nouvelle fois, le soin apporté par M. Brives à me recommander le grand ouvrage du piémont de la Montagne noire, pour lequel les études s'achèvent.

Par nature, la mise en œuvre des grands ouvrages s'étaie, comme vous le savez, sur plusieurs années et consomme peu de crédits de paiement au début, puisqu'il s'agit de la phase d'études. C'est pourquoi on constate une différence entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, qui sont plus faibles. Mais, là aussi, il faut faire preuve de vigilance.

Voilà qui explique la baisse des crédits de paiement en 1991. Ils suivent le rythme de consommation des crédits. La totalité des besoins exprimés en 1990 aurait d'ailleurs été couverte.

En ce qui concerne les relations entre l'agriculture et l'environnement, sujet évoqué par MM. César, Doublet et Caupert, le colloque organisé en mars dernier par mon prédécesseur, M. Nallet, au salon de l'agriculture a permis de dépassionner assez largement le débat, comme il se doit.

Les négociations sur la directive européenne sur les nitrates et la négociation sur le projet de loi sur l'eau se poursuivent. Pour agir concrètement et rapidement, je viens de proposer à la profession agricole, qui l'a accepté de façon très coopérative, le lancement d'une opération de labellisation du conseil en fertilisation dénommée « Ferti-Mieux ».

L'agriculture participe également à la gestion de l'espace et les mesures d'extensification vont dans ce sens.

De plus, pour permettre une bonne gestion du foncier en zone difficile, la loi complémentaire de janvier 1990 a créé les associations foncières agricoles et prévu la possibilité pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement agricole, les S.A.F.E.R., de réorienter certaines terres vers des usages non agricoles favorables au développement rural et à l'environnement.

Je répondrai maintenant aux questions qui ont porté sur les industries agricoles et alimentaires et les utilisations non alimentaires des produits agricoles.

MM. Blaizot, Leyzour, Pépin et Aubert Garcia sont intervenus sur la situation globale du secteur agroalimentaire français.

Bien sûr, on ne peut qu'être satisfait des brillants résultats que nous obtenons, et vous avez raison de souligner que l'opinion publique s'est accoutumée à voir, chaque mois, chaque année, nos exportations alimentaires conforter notre balance commerciale : 48 milliards de francs en 1989, vraisemblablement 53 milliards de francs à la fin de 1990.

Mais, en même temps, on s'avise que les brillantes performances économiques de nos industries agroalimentaires laissent subsister certaines zones d'ombre, ou de faiblesse.

J'ai noté votre inquiétude de voir diminuer les dotations de la politique industrielle du ministère de l'agriculture et de la forêt.

Cette évolution n'est pas sans lien avec les contraintes budgétaires générales, vous l'aurez deviné. Mais elle résulte aussi, comme vous le rappelez, de l'amélioration de la situation financière de plusieurs entreprises qui, heureusement pour elles et pour nous, présentent d'excellents bilans.

De plus, ces aides seront d'autant plus efficaces qu'elles seront attribuées de façon coordonnée et concentrées sur les secteurs reconnus, à l'issue d'une large concertation, comme prioritaires.

Mais, comme vous le soulignez, il serait erroné de se focaliser sur ces seuls crédits sans parler du F.E.O.G.A. ou des autres départements ministériels : on ne s'occupe pas de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le seul budget de l'agriculture.

Le droit alimentaire s'est ainsi récemment profondément modifié et nous disposons désormais d'atouts réglementaires tout à fait essentiels pour profiter pleinement de l'achèvement du grand marché communautaire.

Il revient désormais au secteur agroalimentaire de faire vivre ces outils.

Mais je voudrais ajouter que, demain - tout à l'heure ! - je défendrai devant l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'adaptation des coopératives agricoles, qui donnera aux agriculteurs et aux entreprises de tout statut de nouveaux moyens de s'associer, de partager le fruit de leur valeur ajoutée et d'accéder à des moyens financiers pour le développement de leur activité. Nous en attendons tous davantage de modernité et de dynamisme.

Outre les usages non alimentaires classiques des produits agricoles, qui connaissent un sensible développement - amidon de blé, de maïs, féculé de pommes de terre, pour les fabrications de papier carton ou de textile - de nouveaux débouchés ont été rendus possibles par les mesures de soutien communautaires prises au début de l'année 1986. De ce sujet nous ont entretenu MM. Leyzour, Mathieu, Machet et Herment.

Ainsi, le dossier des jachères industrielles, prévoyant des projets de démonstration, a été ouvert lors de la présidence française et des mesures concrètes ont été adoptées en juin dernier.

Le Premier ministre a été saisi par le ministère de l'agriculture de propositions de mesures fiscales et réglementaires qui permettraient la commercialisation de deux carburants d'origine agricole, l'éthanol et les esters d'huile végétale.

A moyen terme, on peut espérer que 150 000 tonnes d'éthanol pourraient être incorporées à l'essence, que 500 000 tonnes d'esters d'huile végétale pourraient se substituer ou être incorporées au gazole. Une telle production correspondrait à l'occupation de 500 000 hectares.

Voilà qui constitue un enjeu majeur pour l'agriculture, mais aussi pour la nation dans son ensemble en raison de l'impact de cette évolution sur la contrainte énergétique. J'espère que, sur ce sujet, nous n'en resterons pas aux salutations d'usage et aux vœux pieux et que des événements positifs interviendront. Je souhaite y contribuer avec vous.

MM. Lenglet, Boyer, César et Soucaret sont intervenus à la fois sur le projet de réforme du système de garantie de calamités agricoles et sur les problèmes d'indemnisation de la sécheresse de l'année 1990.

S'agissant de l'Isère, monsieur Jean Boyer, convaincu de la nécessité de remédier aux défauts de notre système de garantie contre les calamités agricoles, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, ainsi que mon prédécesseur, M. Henri Nallet, ont demandé à M. Villain, inspecteur général des finances, un rapport sur les voies de réforme pouvant être envisagées.

Ce rapport comporte un ensemble de propositions qui devraient permettre de remédier aux défauts du système actuel, de renforcer la responsabilité de la profession dans la gestion du régime, de déconcentrer les opérations et donc d'agir plus vite.

C'est sur la base de ce rapport que nous avons entrepris la nécessaire concertation avec les organisations professionnelles, de manière à présenter un projet de réforme au Parlement, je l'espère, à la session de printemps 1991.

Quant à l'indemnisation de la sécheresse de 1989, elle est pratiquement achevée. Pour répondre à une question plus précise de M. Boyer, elle le sera effectivement, pour l'Isère, très prochainement.

S'agissant de la reconnaissance de la sécheresse de 1990, la procédure est en cours, notamment pour l'Isère, dont le dossier nous parviendra dans les jours qui viennent.

Les crédits nécessaires pour le paiement de toutes les indemnisations seront dégagés. L'Etat, pour sa part, a déjà inscrit, vous le savez, 500 millions de francs dans le projet de loi de finances rectificative pour 1990 qui est actuellement soumis au Parlement.

M. Lenglet m'a posé une question précise sur les mesures que nous envisageons de prendre pour venir en aide aux agriculteurs victimes des tempêtes de février 1990 en baie de Somme.

Suite à ces tempêtes en baie de Somme, le caractère de catastrophe naturelle a été rapidement reconnu et la procédure relative aux calamités agricoles a été enclenchée.

Des prêts bonifiés ont pu être accordés et des indemnisations seront versées à soixante-quinze agriculteurs pour des dommages indemnisables s'élevant à 10 millions de francs - pertes de fonds et de récoltes.

Par ailleurs, les crédits prévus au titre des agriculteurs en difficulté ont été abondés, pour atteindre un total de un million de francs, et le fonds de solidarité céréaliers-éleveurs a ouvert une enveloppe de 500 000 francs pour permettre aux éleveurs d'acheter les fourrages et les céréales nécessaires.

De nombreuses questions ont porté aussi sur les problèmes de financement de l'agriculture, de fiscalité et de revenu. La question, très débattue, des files d'attente pour les prêts bonifiés a retenu l'attention de la Haute Assemblée, en particulier celle de MM. Leyzour, Grandon, Tardy, Berchet, Lenglet, César et Caupert.

L'enveloppe globale des prêts bonifiés en 1990 a progressé de 3,5 p. 100 par rapport à 1989. Les priorités du Gouvernement en faveur de la modernisation et de l'installation ont été maintenues ; les enveloppes de prêts correspondantes représentent plus de 70 p. 100 des enveloppes de prêts bonifiés. En outre, un effort particulier a été consenti en faveur du secteur de l'élevage, avec l'augmentation de 400 millions de francs des prêts spéciaux qui lui sont consacrés et qui sont destinés à consolider les prêts à court terme des éleveurs bovins engraisseurs.

Les files d'attente du Crédit agricole, que l'on avait constatées à la fin de 1989 et qui correspondaient à 4 milliards de francs, ont été, d'après mes services, intégralement résorbées, conformément aux engagements pris dès le premier trimestre de 1990.

S'il est vrai que de nouvelles files d'attente se sont créées au cours de l'année de transition que constitue l'année 1990, les derniers abondements mis en place au début du mois de novembre ont permis de les ramener à des niveaux beaucoup plus raisonnables que ceux qui ont été cités par plusieurs d'entre vous : en moyenne, deux mois en prêts d'installation et en prêts d'élevage, mais près de cinq mois encore, il est vrai, en prêts modernisation, cela, bien évidemment, à l'intérieur des enveloppes consenties.

Dès le premier trimestre de l'an prochain, avec la mise en place des nouveaux quotas et du seul fait de la disparition des effets mécaniques de la transition, il n'y aura plus qu'un seul quota départemental pour toutes les banques, au lieu de deux en 1990. Les stocks actuels devraient encore diminuer.

Je ne prétends pas que la situation soit encore totalement satisfaisante. J'aborde donc la négociation sur l'enveloppe des prêts bonifiés qui sera consentie par le ministère de l'économie et des finances et sur son taux non sans quelques vigilantes inquiétudes.

La politique d'installation a été évoquée par MM. Mathieu, Blaizot, Doublet et Herment. Cette politique se poursuit en 1990-1991, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme importante opérée par le décret du 23 février 1988.

L'année 1991 verra la montée en charge totale du nouveau régime après deux années de coexistence avec l'ancien système.

D'ailleurs, on constate que le nombre d'installations ne cesse de progresser : 10 808 en 1988, 11 325 en 1989, environ 13 500 en 1990 et sûrement autant en 1991. Cela traduit bien à la fois la volonté des agriculteurs d'être présents sur le terrain et le fait qu'une politique est menée en la matière.

Cette évolution répond certainement à une tendance de fond. Mais elle est renforcée par le dynamisme des installations en société, qui représentaient, en 1989, 35,5 p. 100 des installations, et par la prise en compte des installations de conjoints.

Dans ce contexte, la réduction de la dotation budgétaire - 702 millions de francs, en 1991, contre 775 millions de francs, en 1990 - s'explique, je l'ai déjà dit, par un accroissement des remboursements attendus de la Communauté au titre du règlement de 1985 concernant l'amélioration des structures agricoles. Les crédits budgétaires de 1991 permettent ainsi d'accompagner la politique d'installation dans les mêmes conditions que cette année.

MM. Berchet, Leyzour, Dupont, Pépin, Chambriard, Hamel et Tizon m'ont demandé que, dès 1991, la T.V.A. sur le fioul soit déductible dans de plus larges proportions. Je rappelle qu'elle l'est depuis trois ans à concurrence de 50 p. 100 et que, de toute façon, ce taux passera à 100 p. 100 en 1992.

Pour ce qui est de la fiscalité des carburants, les agriculteurs, comme les transporteurs routiers d'ailleurs, peuvent aujourd'hui déduire une partie de la T.V.A. supportée sur les carburants ; ils sont autorisés, de surcroît à utiliser comme carburant du fioul domestique, dont la taxe intérieure sur les produits pétroliers est inférieure à celle du gazole.

Néanmoins, je comprends votre souci de réduire au plus vite les charges des exploitations. Mais, compte tenu des contraintes budgétaires, nous avons décidé de tenter plutôt d'engager une première action sur le foncier non bâti, sujet que je vais maintenant aborder.

C'est un vaste sujet, qu'ont abordé à la fois MM. Dupont, Husson, Minetti, Berchet, Leyzour, Roujas, Boyer, Pépin, Pourchet, Chambriard et Tizon.

Comme je vous l'ai dit, et comme vous l'a dit également le ministre du budget, l'intention du Gouvernement est de procéder à un allègement de la taxe sur le foncier non bâti. Mais le Gouvernement souhaite que cet allègement profite aux agriculteurs qui en ont le plus besoin.

Encore une fois - on le sait, on l'a beaucoup dit - cette mesure est très complexe à mettre en œuvre sur le plan technique.

Nous ferons ce qui est possible pour mettre en place une mesure qui satisfasse cette double contrainte, technique et sociale.

Si M. Chambriard voulait bien joindre ses efforts aux miens pour conforter son « compatriote » M. Charasse dans les bonnes intentions qu'il a réitérées récemment devant le Sénat, il m'en verrait enchanté ! Les exhortations de M. Hamel s'en trouveraient encore plus efficaces. En ce qui me concerne, je vais faire tout mon possible.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** L'évolution du revenu agricole est un sujet que vous avez presque tous évoqué, bien entendu ; mais j'ai surtout retenu les observations de MM. Leyzour et Machel.

Le revenu brut agricole, exprimé en francs constants, devrait donc croître en 1990 de 5 p. 100, si l'on en croit les prévisions, qui ne sont pas forcément absurdes, de l'I.N.S.E.E. Mais cela ne veut pas dire grand-chose, car cette évolution moyenne masque des disparités considérables et nombreuses.

Ainsi, les analyses du service central d'enquêtes économiques et statistiques révélaient qu'en 1989 - ce sera pareil, voire pire, en 1990 - les revenus moyens des exploitations à temps complet, appréciés en fonction de l'activité dominante de celles-ci variaient dans la proportion de un à six.

La viticulture de qualité prise dans son ensemble dégagait un revenu égal à deux fois et demie le revenu moyen, toutes exploitations confondues.

Les productions hors sol - élevage de porcs, de poulets... - dégageaient un revenu de 90 p. 100 supérieur à cette moyenne - toujours moyenne contre moyenne - et les céréales, un revenu de 5 p. 100 supérieur.

Mais le revenu des producteurs de lait était inférieur de 26 p. 100 au revenu moyen de toutes les exploitations, celui des producteurs de moutons inférieur de 56 p. 100, et celui des producteurs de bovins à viande inférieur de 64 p. 100. Voilà ce qu'il faut dire à l'opinion, sinon elle ne comprendra rien à la crise agricole française !

Des disparités apparaissent également selon la zone de production.

Selon la même source, le revenu des exploitations dans un certain nombre de départements particulièrement touchés était très faible.

Les exploitations des départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Savoie, de la Haute-Vienne, du Lot et de la Corse-du-Sud avaient un revenu moyen inférieur de moitié à la moyenne nationale. Ce sont toujours des moyennes, mais on voit tout de même bien dans quelle direction cela va !

Les critères de l'activité dominante et de la zone de production ne sont évidemment pas indépendants, et les avantages ou désavantages qui en résultent ne se cumulent que partiellement.

D'autres éléments, enfin, sont source de disparités des revenus, notamment la taille de l'exploitation ou le fait que l'agriculteur se soit installé plus ou moins récemment : pour un chiffre d'affaires équivalent, le revenu sera très différent selon qu'il s'agit d'un jeune agriculteur devant supporter des charges de remboursement ou d'un exploitant qui a atteint sa vitesse de croisière ».

Il faut donc garder en mémoire que, derrière une évolution moyenne, existent des situations d'une extrême diversité. Des chiffres bruts lancés sans explication suffisante ne peuvent qu'induire l'opinion publique et, parfois, les pouvoirs publics eux-mêmes en erreur.

Avant d'en venir au problème de l'enseignement, je veux dire un mot du projet d'expérimentation de rapprochement - je préfère le terme de « coordination » - entre les directions départementales de l'équipement et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, sujet dont nous ont entretenu notamment MM. César et Berchet.

Dans le souci d'améliorer la coordination des services de l'Etat sur le terrain, mon collègue de l'équipement et moi-même - je devrais dire mon collègue de l'équipement et mon prédécesseur, M. Henri Nallet... bref, tous les trois - avons demandé à nos services d'étudier les conditions d'une expérimentation de coordination pour certaines missions entre les directions départementales de l'équipement et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. C'est seulement au vu des résultats de cette étude que je déciderai si les conditions sont remplies pour entreprendre cette expérimentation. En tout état de cause, répétez-le bien autour de vous, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'est pas question d'une disparition de la D.D.A., ni d'une fusion des services ; il s'agirait seulement, et éventuellement, pour certaines opérations, de mettre, dans un souci d'économie, certains moyens en commun. Mais, encore une fois, plus que jamais, nos agriculteurs ont besoin de directions départementales de l'agriculture de la forêt vigoureuses et présentes sur le terrain.

J'en viens maintenant à l'enseignement agricole, dont ont parlé, notamment, M. Vecten, rapporteur pour avis, MM. Mathieu, Pourchet et Chambriard.

L'enseignement agricole public, d'abord.

Pour ce qui concerne la coopération entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole, d'une part, et la situation du service public dans les zones rurales, d'autre part, je partage l'avis de M. le rapporteur pour avis : il convient d'invoquer afin de soutenir l'activité culturelle dans ces zones. Nous entendons donc poursuivre et élargir à l'éducation nationale la réflexion entreprise en 1990-1991 dans sept départements ruraux par la mission Mauger-Lebossé.

De nouveaux diplômés du type du baccalauréat seront à étudier en commun par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour permettre aux jeunes diplômés de l'enseignement agricole d'accéder le plus nombreux possible à l'université et de se préparer aux métiers qui, demain, leur seront nécessaires en milieu rural.

S'agissant de l'enseignement supérieur, je vous le confirme, je suis résolu à mener à bien le regroupement des établissements de la région parisienne dans l'institut des sciences et techniques du vivant.

L'association constituée à cet effet travaille à un rythme qui respecte les calendriers que vous connaissez. Je pense que le dossier sera en l'état au cours du premier trimestre de 1991.

De la même façon, mais concernant le statut des enseignants-chercheurs, je m'engage à avoir achevé, pour le début de l'année 1991, les négociations menées avec l'ensemble des personnels de manière à ce que ce texte soit publié dans le courant de l'année prochaine.

En réponse à M. Mathieu, je rappelle que l'enseignement agricole est partie prenante au plan d'urgence pour les lycées dans son ensemble.

S'agissant des questions de pédagogie ou de vie lycéenne, j'indique que je recevrai prochainement avec intérêt et avec plaisir, étant moi-même un enseignant, une délégation d'élèves pour discuter et arrêter les mesures à prendre.

Mais nous savons d'ores et déjà que, l'enseignement agricole étant partie prenante au plan d'urgence pour les lycées, les lycées agricoles et les lycées d'enseignement professionnel sont éligibles, en fonction de leur situation particulière, aux crédits du fonds de rénovation des lycées, lequel est doté de 4 milliards de francs et géré conjointement par l'Etat et les régions.

Ainsi, trente emplois d'A.T.O.S.S. sont créés pour améliorer le fonctionnement des établissements de l'enseignement technique agricole public. Un crédit supplémentaire de 13 millions de francs est également ouvert. Son emploi sera soumis à concertation. Il devra permettre, notamment, de doter divers fonds - dont certains seront directement gérés par les élèves - destinés à des innovations pédagogiques, à l'amélioration de la vie lycéenne et au renforcement des centres de documentation et d'information.

J'ajoute qu'en ce qui concerne l'enseignement agricole privé le soutien financier de l'Etat aux établissements sous contrat atteindra plus de 1 440 millions de francs en 1991. Cette augmentation prend donc en compte la totalité des engagements affichés dans la loi de 1984.

Dans le cas particulier des établissements à rythme approprié, et pour tenir compte de la rénovation pédagogique, il est prévu, comme le suggère M. le rapporteur pour avis, de revoir dès 1991 le taux d'encadrement des groupes de jeunes par les moniteurs des maisons familiales et donc d'abonder les crédits alloués à celles-ci. Actuellement, les maisons familiales conduisent une réflexion sur leur mission et sur leurs structures.

**M. Emmanuel Hamel.** Aidez-les plus !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le montant de la subvention de fonctionnement des maisons familiales rurales est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, calculé d'après les principes fixés dans l'article 5 de la loi du 31 décembre 1984 et par les dispositions transitoires du décret du 14 septembre 1988.

A la demande des organisations représentant ces établissements, le financement alloué par l'Etat est essentiellement fonction du nombre d'élèves scolarisés et du niveau des formations offertes par les centres.

En vertu des textes actuels, le montant de l'aide ne devrait être revalorisé qu'à compter de 1992. Cependant, pour répondre à une question de M. du Luart, j'ajouterai qu'un progrès pourrait être réalisé dès 1991 puisque les crédits sont inscrits au projet de loi de finances pour 1991 ; il s'agit de 427 millions de francs, contre 400,1 millions de francs en 1990.

Cela permet d'envisager une augmentation significative de la subvention par élève, en modifiant le taux d'encadrement.

Des négociations sont actuellement engagées avec l'union nationale des maisons familiales. Je note que les effectifs des élèves dans ces maisons familiales ont baissé légèrement à la dernière rentrée, mais les moyens nouveaux qu'ils réclament et leur volonté de modernisation permettront probablement de faire remonter les effectifs.

Le 16 novembre dernier, j'avais promis à M. Bonnet d'apporter un complément de réponse à une question qu'il m'avait posée concernant l'enseignement agricole privé.

Tout d'abord, si l'on ne peut préjuger les conclusions chiffrées auxquelles aboutira la commission chargée d'évaluer les coûts respectifs des formations dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé, il convient de préciser que les taux des subventions atteignent maintenant la parité avec ceux qui sont pratiqués par l'éducation nationale.

S'agissant des crédits de paiement, leur montant est calculé en fonction des besoins de paiement réellement constatés. Je tiens tout de même à rappeler qu'au total les crédits consacrés à l'enseignement privé augmenteront en 1991 de près de 4 p. 100.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens, en terminant, à vous remercier d'avoir suivi ces débats jusqu'à une heure si matinale et à vous dire que notre action, celle du Gouvernement comme celle du Parlement, ne s'arrêtera pas avec le débat budgétaire.

Les quelque 143 milliards de francs qui sont à notre disposition nous permettent tout de même un certain nombre d'initiatives, même si une part notable, je le sais, va à la Communauté, à laquelle nous donnons mais dont nous recevons également.

**M. Emmanuel Hamel.** Pas assez !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Tout dépend de l'utilisation que nous ferons de ces crédits, de la rapidité avec laquelle nous les utiliserons. Tout dépend également de l'ensemble des autres acteurs que nous serons capables de mobiliser aux plans national et international, sans oublier l'action des organismes socio-professionnels, des communes, des départements, des régions, qui est aussi très importante et qui prouve l'intérêt que porte la nation française à son agriculture.

Il nous faut mener une double action, nationale et internationale, pour que justice soit rendue à notre agriculture. Car rendre justice à notre agriculture, c'est rendre justice à notre pays tout entier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt figurant aux états B et C ; puis j'appellerai en discussion l'article 84 bis.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, 374 127 154 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, 647 751 062 francs. »

Par amendement n° II-40, M. Minetti, Mme Fost, MM. Renar, Souffrin et Bécart, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ces crédits de 236 400 000 francs.

La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, cet amendement a pour but d'attirer l'attention de M. le ministre sur la nécessité de mener une politique dynamique d'installation des jeunes agriculteurs.

En effet, les chiffres qu'il a annoncés tout à l'heure sont très insuffisants. Alors que, chaque jour, 40 000 enfants meurent de faim dans le monde et que, dans notre pays même, plusieurs millions de personnes souffrent de la famine et de la malnutrition, il est intolérable de parler de réduction des productions.

Il faut aller vers une solution qui autorise l'exploitation de nos 18 millions d'hectares et aider des productions qui valent bien ces produits de substitution aux céréales qui entrent en France sans droits de douane. Il faudrait installer 100 000 jeunes agriculteurs pour pouvoir couvrir une telle surface.

C'est pourquoi il convient de doubler la dotation aux jeunes agriculteurs et d'améliorer les conditions financières de l'installation comme de la préinstallation. En effet, le jeune qui s'installe doit pouvoir travailler quelques années avec l'agriculteur à qui il succédera plus tard.

A cette heure, je me contenterai de demander à M. le ministre de modifier ce budget au cours de la navette. Et j'attends au moins qu'il me promette ici d'examiner cette question.

Si nous ne devons pas obtenir de réponse satisfaisante, nous ne pourrions voter ces crédits.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le Gouvernement est également défavorable à cet amendement et je voudrais brièvement m'en expliquer.

L'amendement n° II-40 vise à annuler les crédits inscrits à l'article 23 du chapitre 44-41, c'est-à-dire les dotations prévues pour le retrait des terres et de l'extensification.

Ces 236,4 millions de francs sont indispensables pour faire face au paiement des contrats de retrait, d'ores et déjà sous-crits ou qui le seront au cours de l'actuelle campagne. Ils permettent aussi de financer les engagements des agriculteurs concernant l'extensification de la production.

Cela ne signifie pas pour autant que le Gouvernement est favorable au développement de la jachère. D'ailleurs, si la coopération internationale remplaçait l'arme alimentaire, nous nous en porterions tous mieux. Mais c'est une autre histoire...

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-40, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Par amendement n° II-42, MM. Delong, Valade, Dubosq et Voisin proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 5 millions de francs.

La parole est à M. Delong.

**M. Jacques-Richard Delong.** Cet amendement a pour but d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les difficultés financières présentes et à venir des centres régionaux de la propriété forestière. En effet, de 15,3 millions de francs en 1989, la subvention du budget de votre ministère est passée à 14,1 millions de francs en 1990 et on prévoit une nouvelle réduction de 5 millions de francs pour 1991.

En outre, avec la réorganisation du fonds forestier national, le F.F.N., la dotation automatique de 4,25 p. 100 versée par celui-ci aux centres régionaux de la propriété forestière, les C.R.P.F., est supprimée.

Certes, il est prévu que des conventions pluriannuelles seraient passées entre le F.F.N. et les C.R.P.F., mais cette nouvelle méthode laisse le montant des sommes allouées très indéterminé. Or les C.R.P.F. ont besoin, pour fonctionner utilement, d'une assiette financière solide.

N'oublions pas qu'ils gèrent, avec un effectif de 256 personnes, près de 10 millions d'hectares de forêts privées. Leur rôle est donc, comme celui de l'O.N.F. pour les forêts communales et domaniales, indispensable pour l'ensemble de l'économie forestière.

La France forestière est, de loin, la première d'Europe occidentale.

Mon amendement a pour objet de vous alerter sur ce grave problème. Je serais heureux, s'il vous était possible de me rassurer et, en même temps, de rassurer l'ensemble des professionnels de la forêt privée sur le maintien et le financement nécessaire des centres régionaux de la propriété forestière, éléments solides et dynamiques du développement et de la modernisation de la filière bois et de la forêt française.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** La commission est favorable à l'idée émise par M. Delong. Mais, pour des motifs d'ordre financier, elle lui demande, lorsqu'il aura reçu des apaisements de la part du Gouvernement, de bien vouloir retirer son amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** M. du Luart a une vision aiguë du débat !

MM. Delong, Valade, Dubosq et Voisin ont déposé un amendement visant à attirer l'attention du Gouvernement sur le financement pour 1991 des centres régionaux de la propriété forestière.

Je puis vous annoncer qu'un accord a pu être trouvé, tout récemment, avec les présidents des centres et avec le président de leur association nationale, que je tiens d'ailleurs à remercier à cette occasion.

En faisant appel, notamment au fonds forestier national et à certaines ressources propres, cet accord permettra d'équilibrer les budgets des centres régionaux de la propriété forestière pour 1991.

Je puis également vous dire qu'à l'occasion de l'établissement des conventions pluriannuelles entre les centres et le fonds forestier national, prévues par la réforme du financement de ce fonds, je chercherai à aboutir à une solution afin d'assurer la continuité du financement nécessaire et ainsi de permettre aux centres d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, monsieur le sénateur, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement.

**M. le président.** Monsieur Delong, l'amendement n° II-42 est-il maintenu ?

**M. Jacques Delong.** Après les explications de M. le ministre, j'aurais mauvaise grâce à ne pas retirer cet amendement, qui n'avait d'ailleurs qu'un caractère indicatif. Je le remercie des explications qu'il m'a données. J'espère qu'elles rassureront le président dont il a parlé tout à l'heure sans le nommer, et qui était très inquiet à ce sujet voilà encore quelques jours.

**M. le président.** L'amendement n° II-42 est retiré.

Mes chers collègues, j'entends sans cesse parler, depuis le début de la discussion budgétaire, d'amendements « indicatifs ». Or, dès lors qu'ils sont indicatifs, le Gouvernement peut les déclarer irrecevables. Je vous mets en garde afin que vous vous montriez très prudents dans l'utilisation de cette terminologie.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.  
*(Ces crédits ne sont pas adoptés.)*

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 143 400 000 francs.

« Crédits de paiement, 28 880 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.  
*(Ces crédits ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme, 1 415 700 000 francs.

« Crédits de paiement, 529 282 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste vote contre.  
*(Ces crédits ne sont pas adoptés.)*

#### Article 84 bis

**M. le président.** « Art. 84 bis. - Les dispositions du 2 du II de l'article 38 de la loi de finances pour 1982 (n° 81-1160 du 30 décembre 1981) sont abrogées. »

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Sur cet article, la commission des finances avait émis dans un premier temps, un avis de sagesse favorable.

Lors du vote de la première partie du projet de loi de finances, le Sénat a rejeté l'article 23.

Dans un souci de cohérence, la commission des finances émet, à présent, un avis de sagesse défavorable sur l'article 84 bis.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, tant que j'occuperai ce fauteuil, il ne sera pas question ici - et vous le savez bien, car je l'ai déjà dit à M. le rapporteur général du budget - de « sagesse favorable » ou de « sagesse défavorable ». C'est une mode qui avait été lancée par M. Blin et contre laquelle je m'étais élevé. La commission est là pour dire si elle est pour ou contre un amendement, ou si elle s'en remet à la sagesse du Sénat. Alors, vous êtes pour, vous êtes contre, ou vous vous en remettez à la sagesse du Sénat ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur cet article, monsieur le président.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 84 bis.

*(Après une première épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'article 84 bis.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère de l'agriculture et de la forêt.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 30 novembre 1990, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

## DEUXIÈME PARTIE

### Moyens des services et dispositions spéciales

#### Anciens combattants et article 85

M. Auguste Cazalet, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 3) ; M. Claude Prouvoyeur, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 89, tome I).

#### Industrie et aménagement du territoire

##### III. - Commerce et artisanat et article 91 :

M. René Ballayer, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 24) ; M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 87, tome VII).

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 30 novembre 1990, à cinq heures vingt-cinq).

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
JEAN LEGRAND*

## ERRATUM

au compte rendu intégral de la séance du 26 novembre 1990

Page 3964, 2<sup>e</sup> colonne, 6<sup>e</sup> alinéa :

Au lieu de : « M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux »,

Lire : « M. Jacques Valade, rapporteur spécial ».

## MODIFICATION DE L'ORDRE DE DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1991

A la demande de la commission des finances et en accord avec le Gouvernement, les dispositions du projet de loi de finances pour 1991 relatives, d'une part, à la jeunesse et aux sports et, d'autre part, au plan, sont retirées de l'ordre du jour du vendredi 30 novembre et reportées au dimanche 2 décembre 1990, respectivement l'après-midi et le soir.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du dimanche 2 décembre 1990 s'établit désormais comme suit :

Dimanche 2 décembre 1990

Le matin :

1<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour du samedi 1<sup>er</sup> décembre.

A 15 heures :

2<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;  
3<sup>o</sup> Education nationale : Jeunesse et sports (durée prévue : 2 h 30).

Le soir :

4<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour de l'après-midi ;  
5<sup>o</sup> Services du Premier ministre : IV. - Plan (durée prévue : 2 heures).

## NOMINATIONS DE RAPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. André Rouvière a été nommé rapporteur du projet de loi n° 102 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime.

M. André Rouvière a été nommé rapporteur du projet de loi n° 103 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.

M. Jean-Pierre Bayle a été nommé rapporteur du projet de loi n° 105 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E. (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989 ; l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E.

M. Michel Crucis a été nommé rapporteur du projet de loi n° 106 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels.

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jacques Larché a été nommé rapporteur du projet de loi n° 98 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

M. Alphonse Arzel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 104 (1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.

M. Charles de Cuttoli a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 18 (1990-1991) de M. Charles de Cuttoli tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

M. Michel Rufin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 52 (1990-1991) de M. Marcel Lucotte relative à l'instauration d'une indemnité de retraite minimale pour les maires ayant effectué au moins deux mandats.

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 59 (1990-1991) de M. Marcel Rudloff réglant les écoutes téléphoniques.

M. Hubert Haenel a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 63 (1990-1991) de M. François Gerbaud portant modification de l'article 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

M. Louis Virapoullé a été nommé rapporteur des pétitions n°s 49038 à 63328 du 12 juillet 1990 de M. Richard Fitoussi et

14 290 autres pétitionnaires, au nom de l'association pour le développement de la participation dans les entreprises, contre l'adoption du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation.